



UNIVERSITE DU HAVRE
UMR IDEES-LE HAVRE 6266 CNRS
Ecole Doctorale 556 HOMME SOCIETES RISQUES TERRITOIRES

THESE GEOGRAPHIE
En vue de l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DU HAVRE-NORMANDIE

Présentée et soutenue publiquement au Havre le 12 septembre 2017

Mamadou KHOUMA

COMMERCE ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN
A DAKAR
ENJEUX, LOGIQUES ET STRATEGIES DES ACTEURS

Sous la direction de Benjamin STECK

Jury :

Athanase Bopda, professeur, université du Havre
René-Paul Desse, professeur, université de Bretagne occidentale, rapporteur
Amadou Diop, professeur, université Cheikh Anta Diop de Dakar, rapporteur
Babacar Fall, professeur, université Cheikh Anta Diop de Dakar
Amandine Spire, maître de conférences, université de Paris-Diderot
Benjamin Steck, professeur émérite, université du Havre, directeur de thèse



A mon épouse
A mes enfants

RESUME

Cette thèse est une contribution à la compréhension des nouvelles dynamiques urbaines liées aux activités commerciales dans les villes des Suds et tout particulièrement à Dakar. Elle s'intéresse à l'identification des enjeux et à la mise au jour des logiques à l'œuvre. L'entrée choisie pour le faire est celle des acteurs qui sont impliqués directement ou indirectement dans les activités commerciales. Les activités commerciales, compte tenu de la place importante qu'elles occupent dans l'économie et dans l'espace urbains et la multitude d'acteurs qu'elles mobilisent offrent un cadre pertinent d'analyse des processus d'appropriation de l'espace et des mutations urbaines. Cette thèse révèle que les activités commerciales s'insèrent dans l'espace dakarois sous de multiples formes : commerce de rue, marchés, centre commercial. Mais l'absence d'une politique cohérente d'aménagement de l'espace urbain établit le commerce comme un défi pour la gestion urbaine. Dans ce contexte, la décentralisation qui aurait pu contribuer au développement de la ville, a, plutôt exacerbé les clivages entre la mairie de Dakar et l'Etat central sur fond de rivalités politiques. Les opérations de déguerpissement érigées en mode de régulation de l'espace urbain par les collectivités locales ne sont pas encore parvenues à résoudre le problème de l'occupation des rues par les marchands. Ces derniers préfèrent rester dans la rue plutôt que de regagner les centres commerciaux construits par la mairie de Dakar pour les recaser.

Mots-clés : informel, gestion urbaine, territoires urbains, marchands ambulants, décentralisation

ABSTRACT

This thesis aims to develop a better understanding of the new urban dynamics related to commercial activities in Dakar. It focuses on the identification of the stakes, the logics, and the actors' game with a view of better understanding the processes of urban space appropriation and its management by multiple actors who are involved directly or indirectly in commercial activities in the Senegalese capital. As a matter of fact commercial activities offer a relevant analytical framework of the processes of space appropriation and urban changes in Dakar, given the important place they hold in urban economy and the multitude of actors they involve. In actuality, commercial activities occur in many forms in the city of Dakar: street trading, markets, shopping malls. They do play a role in space changes within the Senegalese capital. However, due to the lack of coherent policy on urban space, trading presents a challenge to urban management. In this context, whereas decentralization could have contributed to urban development, it has actually heightened tensions, with political rivalries in the background, between the city council of Dakar and the central State. At another level, the decamping operations that are taken as a mode of regulation of urban space by local authorities have failed to solve the problem of street occupancy by merchants.

Keywords : informal, urban management, urban territories, street vendors, decentralisation

REMERCIEMENTS

Je tiens remercier tout particulièrement M. Benjamin Steck qui a accepté de diriger cette thèse. Il a fait preuve d'une grande disponibilité à mon égard. J'ai tiré un grand profit des critiques positives et des suggestions qu'il n'a cessé de formuler tout au long de mes recherches.

Je renouvelle ma reconnaissance et mon amitié à M. Babacar Fall pour ses encouragements et son soutien. Sans lui, peut être que cette thèse n'aurait pas pu aboutir.

Je remercie les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Mes remerciements vont également à M. Mansour Tall, chercheur à ONU-Habitat pour son soutien. Nous avons cheminé pendant deux ans à l'IRD dans le cadre du programme Migrations internationales ouest-africaines. Depuis lors, nous avons gardé cette amitié.

SOMMAIRE	
RESUME	03
LISTE DES SIGLES	06
INTRODUCTION GENERALE	08
PREMIERE PARTIE LE COMMERCE, L'INFORMEL ET LA GESTION URBAINE AU SENEGAL : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	25
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	26
CHAPITRE 1 LES ACTIVITES COMMERCIALES : DES REALITES MULTIFORMES	28
CHAPITRE 2 LA GESTION URBAINE : DES ACTEURS PLURIELS ET DES ENJEUX MULTIFORMES	51
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	71
DEUXIEME PARTIE LA VILLE DE DAKAR : LES DYNAMIQUES COMMERCIALES A L'EPREUVE DE LA GESTION DE L'ESPACE URBAIN	72
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	73
CHAPITRE 3 LA VILLE DE DAKAR, UNE METROPOLE EN MUTATIONS	75
CHAPITRE 4 ACTEURS ET CARACTERES PRINCIPAUX DU COMMERCE A DAKAR	83
CHAPITRE 5 COMMERCE ET MUTATIONS DE L'ESPACE URBAIN A DAKAR	105
CHAPITRE 6 GESTION DES ESPACES URBAINS DAKAROIS : DES ACTEURS PLURIELS AUX STRATEGIES CONCURRENTES	159
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	180
TROISIEME PARTIE LES ACTIVITES COMMERCIALES A DAKAR : DES CONFLITS MULTIFORMES	182
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	183
CHAPITRE 7 LES OPERATIONS DE DEGUERPISSEMENT DES MARCHANDS ET LES PROBLEMES LIES A LEUR RECASEMENT DANS LES CENTRES COMMERCIAUX	184
CHAPITRE 8 COMMERCE ET ESPACE URBAIN A DAKAR : DES CONFLITS MULTIFORMES	201
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	218
CONCLUSION GENERALE	220
BIBLIOGRAPHIE	229
TABLE DES PHOTOS	242
TABLE DES CARTES	243
TABLE DES ENCADRES	243
TABLE DES GRAPHIQUES	244
TABLE DES FIGURES	244
TABLE DES TABLEAUX	244
ANNEXES	245
TABLE DES MATIERES	255

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADM	Agence de Développement Municipal
AFD	Agence Française pour le Développement
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Public
AMS	Association des Maires du Sénégal
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et le Développement
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements
APRODAK	Agence pour la Propreté de Dakar
APROSEN	Agence pour la propreté du Sénégal
ARD	Agence Régionale pour le Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
BIT	Bureau International du Travail
BOT	Build Operate Transfer
CADAK	Communauté des Agglomérations de Dakar
CAR	Communauté des agglomérations de Rufisque
CFAO	Compagnie française d'Afrique de l'Ouest
CETUD	Centre d'Etudes sur les Transport Urbains à Dakar
CUD	Communauté Urbaine de Dakar
DESCOS	Direction pour la surveillance et le contrôle des sols
DPS	Direction de Prévision des Statistiques
DSU	Déchets Solides urbains
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
GIE	Groupement d'Intérêts économiques
IDA	Association pour le Développement international
IDA	International Développement association
IGE	Inspection Générale d'Etat
LPATCL	Lettre de Politique de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales
OHLM	Office des Habitations à Loyer Modéré
ONG	Organisation non gouvernementale
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PIB	Produit Intérieur Brut
SIAS	Société Industrielle pour l'Aménagement du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNDT	Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
SOADIP	Société Africaine de Diffusion et de Promotion

SOPROSEN	Société pour la Propriété du Sénégal
SYMAD	Synergie des Marchands Ambulants de Dakar
TOM	Taxe sur les Ordures Ménagères
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UPI	Unité de Production Industrielle

INTRODUCTION GENERALE

Le Sénégal, à l'image des pays de l'Afrique subsaharienne est caractérisé par une urbanisation en croissance rapide. Parallèlement à la prolifération de centres urbains de taille moyenne à l'échelle du pays, la ville de Dakar poursuit sa croissance et conserve sa primauté dans le réseau urbain du pays (Piermay, 2007). Du point de vue économique, le commerce occupe une place fondamentale dans les activités économiques de Dakar. Toute son histoire en a été marquée et ce dès sa création en 1857. L'économie de la colonie du Sénégal a été longtemps dominée par la traite de l'arachide qui a joué un rôle majeur dans l'essor de Dakar. De nos jours, les fonctions économiques de la capitale sénégalaise restent encore marquées par le commerce (Diop, 2004). Ces activités commerciales, partagées entre l'informel et le formel qui se mêlent étroitement en permanence, notions qui appelleront des précisions dans ce travail de thèse, s'insèrent dans l'espace urbain de Dakar sous diverses formes : marchés, étals de rues, boutiques de quartiers. Elles apparaissent également à travers la prolifération des centres commerciaux, nouveauté dans l'histoire commerciale de Dakar. Elles suscitent des conflits au sein des processus d'aménagement d'un espace encore mal maîtrisé.

Le cadre de cette recherche : la ville de Dakar, de nouveaux enjeux et de nouveaux processus

Il y'a quelques années de cela, lorsque nous avons souhaité faire un mémoire de maîtrise, la tendance était d'orienter les étudiants vers les régions de l'intérieur du Sénégal sous prétexte que « tout ou presque serait déjà dit sur Dakar ». Pourtant, depuis lors, plusieurs auteurs de mémoires et de thèses ont choisi la capitale sénégalaise comme champ d'étude de leur recherche. En réalité, les villes sont marquées par de constants changements et il est nécessaire d'identifier et de comprendre les dynamiques émergentes qui accompagnent toujours l'évolution des espaces urbains. Du reste, « ... l'invention de la ville, celle de la manière de vivre en ville, de vivre la ville et de gérer la ville, ... fait et refait la ville en permanence » (Piermay, 2007, p.9).

Ces dernières années, les problèmes liés à l'exercice des activités commerciales dans les rues de Dakar occupent les devants de l'actualité. La médiatisation de cette question est sans doute liée à la cristallisation des enjeux politiques autour du contrôle de la ville de Dakar. Compte tenu de son poids économique et de son importance au plan politique, la ville de Dakar est l'objet de convoitises politiques entre autorités municipales, tremplin pour des ambitions nationales et autorités étatiques en place. Malgré la décentralisation qui leur confère une certaine autonomie, la marge de manœuvre des collectivités locales est, de jour en jour, réduite par des réformes institutionnelles qui diminuent de plus en plus les pouvoirs des maires dans la gestion des villes au profit de l'Etat central. De plus, à Dakar, les réserves foncières des collectivités locales sont épuisées. Les rares espaces encore disponibles appartiennent à l'Etat, ce qui réduit la marge de manœuvre des collectivités locales. Les projets d'aménagement des maires dépendent encore grandement de l'Etat central. C'est le cas de la gestion des activités commerciales qui charrie des enjeux multiformes.

Le choix de Dakar pour étudier le commerce et la gestion de l'espace urbain s'insère dans l'urgence scientifique qui s'impose à tous de mieux appréhender les enjeux que suscite l'évolution sociale et économique des villes en Afrique. En réalité, au-delà de l'approche journalistique, qui trop souvent donne la part belle au sensationnel, il s'agit pour le géographe de proposer une analyse de l'espace commercial, en tenant compte des changements qui l'affectent et des nouveaux acteurs qui en émergent. Or, les mutations récentes de l'espace commercial à Dakar ont une exemplarité dont nous tenterons de démontrer la portée. Après les grandes villes d'Afrique de l'Est et du Maghreb, la ville de Dakar abrite de plus en plus des centres commerciaux parrainés par des enseignes internationales. Ces complexes commerciaux ne manquent pas d'avoir un impact sur la reconfiguration de la capitale sénégalaise. Par le choix de leur implantation géographique et par la clientèle qu'ils attirent, ces centres commerciaux sont des révélateurs de la recomposition sociale et spatiale de Dakar singulièrement, et de toutes les villes africaines. Pourtant, la notion de centre commercial n'a pas le même sens et ne joue pas la même fonction selon ses investisseurs, son lieu d'implantation géographique et la nature des produits qui y sont vendus. Par exemple, le centre commercial peut se présenter sous la forme d'un regroupement de boutiques et de magasins au sein d'un espace déterminé et apparaître comme une manière de « formaliser » l'informel. Il peut s'agir également d'un investissement majeur sous la forme d'un complexe commercial. L'espace commercial à Dakar se révèle ainsi de plus en plus complexe. C'est justement cette complexité des activités commerciales qui se traduit par des logiques plurielles d'appropriation de l'espace urbain et les mutations récentes qu'elles impriment à l'espace dakarois qui expliquent notre choix d'aborder cette recherche dans la capitale sénégalaise.

Complexité de la problématique commerciale dans l'espace urbain dakarois

Qu'elles relèvent de l'informel ou du formel, ces activités commerciales s'insèrent dans les mutations urbaines et relancent la problématique de la gestion des espaces urbains transformés en champs de compétition par une multitude d'acteurs. L'espace urbain est, en effet une ressource et un enjeu (Thérasme, 2011). À Dakar, les activités commerciales révèlent également de nouveaux processus d'appropriation de l'espace dont il convient d'identifier les acteurs, de comprendre les enjeux et d'analyser les impacts sur le paysage urbain.

Une des hypothèses centrales de cette thèse consiste à supposer que les activités commerciales informelles et formelles ont des effets sur le fonctionnement de la ville et qu'elles participent à la reconfiguration des espaces urbains en stimulant de nouvelles centralités (Diop, 2007). Une hypothèse voisine qu'il faudra vérifier est que ces activités suscitent de nouveaux rapports entre Dakar et sa banlieue rurale car l'espace commercial fonctionne en réseau. Le renforcement du réseau routier encouragerait les producteurs à couvrir aussi bien l'approvisionnement des marchés urbains que celui des marchés ruraux. De plus, il existe de grands marchés dans la ville qui jouent un rôle de collecte et de

redistribution des produits vers d'autres espaces commerciaux. Il est ainsi pertinent d'élargir le champ de la réflexion à l'échelle d'un système commercial dakarois, dépassant les frontières administratives de la ville.

Sur un autre registre d'interrogation, doivent être cernés et définis les enjeux socio-spatiaux du développement du commerce urbain. La prolifération des acteurs et les multiples modalités de gestion des collectivités urbaines posent problème. A Dakar, il s'agit d'une gestion éclatée compte tenu de la pluralité des acteurs qui gèrent l'espace et les activités qui s'y déploient (Dubresson, 2009). Les activités commerciales sont ainsi révélatrices de frontières sociales car pour certains acteurs, plus à l'aise sur le plan financier, l'activité commerciale se réalise principalement dans un cadre formel tandis que, pour d'autres, elle représente le principal moyen de survie dans des pratiques dites informelles. De ce fait, si des commerçants aisés peuvent se payer une place dans les centres commerciaux et autres *shows room*, par contre, ce n'est pas le cas des marchands ambulants qui squattent les rues. A côté de ces deux types de commerçants, on note une troisième catégorie, les *tabliers*. Ils se contentent de simples étals pour exposer leurs marchandises ou de cantines de fortune installées dans les abords immédiats des rues. Pourtant, l'informel n'est pas toujours synonyme de précarité. En réalité, des commerçants qui travaillent dans le cadre d'activités formalisées institutionnellement, ont souvent recours à l'informel pour se soustraire à certaines obligations fiscales jugées élevées. C'est le cas aussi de grandes sociétés comme celles évoluant dans le secteur des télécommunications qui s'appuient sur les marchands de rue pour commercialiser certains de leurs produits comme les cartes de recharge et les appareils téléphoniques. En fait, notre thèse se fonde sur l'hypothèse selon laquelle formel et informel s'interpénètrent étroitement.

Cette dichotomie sociale se traduit dans les conflits qui animent les rues de Dakar. La cohabitation entre les diverses catégories d'acteurs du commerce urbain est souvent conflictuelle car ceux qui disposent d'un emplacement commercial fixe (magasin ou boutiques) accusent les marchands ambulants qui exercent leurs activités devant leurs cantines de leur prendre leur clientèle. Les marchands de rue, et, parmi eux, les plus modestes, tentent de résister aux opérations de déguerpissement régulièrement menées par les autorités municipales pour les sortir de la rue. De plus, ils ne sont guère enthousiastes à s'installer dans les centres commerciaux que leur proposent ces autorités pour les reloger. Ils préfèrent vendre dans la rue qui se prêterait mieux à leurs activités. Néanmoins, des alliances peuvent se nouer parfois entre ces acteurs. Par exemple, certains marchands ambulants se ravitaillent auprès des commerçants qui tiennent ces magasins. Cette thèse se veut ainsi une contribution à la compréhension des multiples entrecroisements permanents entre ce qui est considéré comme formel et ce qui ne l'est pas.

Une dimension complémentaire des problèmes suscités par le déploiement du commerce dans l'espace dakarois concerne le vaste champ de l'immobilier. Il est des promoteurs qui choisissent d'opter exclusivement pour des locaux à usage commercial dans leurs projets de construction, d'autres, par contre, misent sur la mixité en louant, soit leur garage aux

commerçants, soit en transformant la devanture de leur maison en magasins loués à des fins commerciales (Tall, 2000).

Ces évolutions que nous analyserons s'opèrent désormais sous la pression de l'ouverture à la mondialisation. Cette ouverture a de grandes conséquences sur la société dakaroise. Par exemple, « l'irruption soudaine des Chinois à Dakar est en train de modifier l'équilibre résultant du jeu des acteurs dans le processus du contrôle de l'espace urbain. » (Diop, 2009). En 2004, l'union nationale des commerçants et industrielle du Sénégal (UNACOIS) a organisé une marche pour protester contre les commerçants chinois accusés de pratiquer la fraude.

Un autre facteur intervient dans les évolutions en cours. Les changements d'ordre institutionnel intervenus au Sénégal avec l'acte III de la décentralisation modifient la donne. La réflexion sur les processus d'appropriation de l'espace urbain liés aux activités commerciales s'enrichit ainsi d'un questionnement sur les politiques de décentralisation en cours et les relations entre les collectivités locales et l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'espace urbain. La question n'est pas nouvelle : c'est en 1996, par le décret 96-746 que la région de Dakar a été scindée en 19 communes d'arrondissement. Dans le cadre du transfert de compétences, la gestion des grands marchés était alors dévolue à la ville de Dakar et les communes d'arrondissement assuraient la gestion des marchés dits de quartier. Ce partage des compétences pose un grand nombre de problèmes. Pour faciliter la prise en charge des compétences transférées, l'Etat a mis à la disposition des collectivités locales des ressources financières appelées « fonds de dotation de la décentralisation ». Toutefois de l'avis des maires, ces fonds ne seraient pas en mesure de couvrir les dépenses de fonctionnement et de satisfaire les besoins d'investissements de leurs collectivités locales. En conséquence, dans le processus de recherche de moyens financiers additionnels, l'espace urbain est considéré comme une ressource. Le commerce formel et informel génère en effet à travers les taxes et les patentes une importante manne financière qui constitue des ressources non négligeables pour le budget des collectivités locales. Toutefois, privilégiant une logique spéculative, des responsables de collectivités locales en connivence avec des entrepreneurs privés encouragent la construction des cantines dans le moindre espace libre d'autant plus que l'article 254 du code des collectivités locales permet à ces dernières de mettre en place des équipements marchands polarisant des activités imposables. Ce code stipule, en effet, que « les collectivités locales exploitant des équipements marchands peuvent instituer des taxes sur l'utilisation de ces établissements ». Ainsi, les devantures des écoles, des édifices religieux (mosquées et églises) et même des cimetières sont transformés en locaux à usage commercial ou cantines. Ce phénomène est appelé *cantinisation*, processus de construction de cantines. Nous émettons l'hypothèse que ce processus engendre de nombreux problèmes que la réflexion institutionnelle n'a pas encore su affronter.

Ce qui est en jeu, c'est la capacité à comprendre les conséquences des mécanismes d'appropriation de ces espaces transformés en lieux de commerce par des acteurs aux multiples logiques et les multiples conflits qu'ils suscitent. Selon F. Ripolli et V.

Veschambre (2005), « l'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et rapports de force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques. » A Dakar, les processus d'appropriation de l'espace urbain à des fins commerciales sont des sources de conflits, de tiraillements et de positionnement au sein des conseils municipaux voire de détournements d'espace pour satisfaire des intérêts personnels ou une clientèle politique. Si l'on n'y prend pas garde, les enjeux financiers et souvent politiques, risqueraient largement de les emporter sur les soucis d'aménagement et de bien-être des populations. Des tiraillements sont aussi récurrents entre marchands ambulants et les habitants riverains autour l'appropriation des places publiques.

Le caractère hybride du cadre institutionnel se traduit par la juxtaposition voire la concurrence de deux logiques, il s'agit de celle de l'Etat et celle des collectivités locales. Dès lors, la décentralisation, censée faciliter la gestion urbaine semble avoir créé plutôt des goulots d'étranglement. Les compétences ne seraient pas, en effet, clairement définies entre l'Etat et les collectivités locales. Dans ce contexte, les structures de l'Etat prolifèrent à travers la multiplication des agences nationales et on voit apparaître des doublons avec les services ministériels qui ont en charge les mêmes missions. On assiste alors à un enchevêtrement des échelles d'intervention et à des conflits de préséance entre autorités étatiques et autorités des collectivités locales (Bertoncello, 2008). Des conflits surgissent également entre collectivités locales autour de l'appropriation des marchés. Cette situation crée de nombreux dysfonctionnements dans la gestion urbaine au moment où les villes du Sénégal sont confrontées à de multiples problèmes, principalement liés au manque de moyens financiers.

Dans ce contexte, l'acte III de la décentralisation adopté en 2014 est présenté comme une solution aux problèmes liés à la gestion des collectivités locales. Il a entraîné une reconfiguration du cadre institutionnel des collectivités locales. La nouvelle architecture institutionnelle s'articule désormais autour de la commune, du département et du pôle-territoire. Elle est marquée par la communalisation intégrale. Avec cette nouvelle phase de la décentralisation, les communautés rurales sont érigées en commune ; de même que toutes les communes d'arrondissement ont, dorénavant, un statut de commune. Pour le cas de Dakar, le nouveau code des collectivités locales qui accompagne cette réforme redéfinit les relations entre la ville de Dakar et les autres communes. Désormais, ces dernières se sont émancipées de la tutelle de la mairie de Dakar. Elles gèrent désormais exclusivement les marchés se trouvant dans leur périmètre communal. Au-delà de l'engouement qu'il suscite, il est certain que l'acte III de la décentralisation suscite des espoirs et des appréhensions. Mais il sera mesuré à l'aune de sa capacité à apporter des solutions aux problèmes de gestion auxquels les collectivités locales sont confrontées.

La complexité que nous venons d'évoquer rapidement met en lumière la conflictualité qui anime l'espace urbain. Les rapports de force qu'appellent les processus d'appropriation de l'espace expriment des rapports de pouvoir. Ils traduisent la violence, retenue ou libérée, qui

met en tension le pouvoir des autorités étatiques et le pouvoir des autorités municipales pour défendre les intérêts individuels ou de groupe. Et en l'absence d'un dispositif efficace de régulation des activités commerciales, le risque est grand de voir prospérer d'une part, des conflits autour de l'appropriation des espaces urbains entre les marchands et les populations et des politiques urbaines concurrentes de l'Etat et des collectivités locales. Si l'on y prend garde, une telle situation risque d'être le principal obstacle à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine efficace et d'un aménagement rationnel de l'espace urbain à Dakar au profit de ses habitants.

Objectifs de cette recherche

En abordant cette recherche, nous poursuivions plusieurs objectifs que nous avons finalement résumés en trois points.

- Le premier objectif est une contribution à la clarification des notions de commerce de rue et de l'informel. Elle s'appuie sur une revue des écrits (articles, ouvrages, thèses et mémoires) provenant de la riche littérature consacrée à ces notions et sur des observations personnelles. L'activité commerciale dans l'espace urbain dakarois revêt en effet, plusieurs formes. Certains acteurs qui exercent cette activité sont désignés sous le vocable de tabliers tandis que d'autres sont considérés comme des marchands ambulants. Pourtant, les acteurs concernés ont leurs propres représentations et perceptions à travers leur rapport à l'espace et le temps au sein de la ville. L'analyse de la terminologie qu'ils utilisent permettrait de décrypter leurs logiques d'appropriation de l'espace urbain. Il s'agit également, au moment où des réformes d'ordre institutionnel sont en cours avec l'acte III de la décentralisation de porter notre réflexion sur l'impact de la décentralisation sur les collectivités locales de Dakar dans le cadre de la gestion de l'espace urbain. S'il s'avère encore très tôt de dresser un bilan de l'acte III de la décentralisation, l'on pourrait tout de même tenter de cerner les changements qui sont intervenus avec cette réforme dans le cadre de la gestion des collectivités locales et les enjeux qu'ils suscitent.

- Le deuxième objectif consiste à analyser les processus d'appropriation des espaces urbains par les acteurs impliqués directement ou indirectement dans le commerce urbain, la manière dont les activités commerciales contribuent aux mutations de la capitale sénégalaise et les défis qu'elles posent aux collectivités locales dans le cadre de la gestion de l'espace urbain. La typologie des espaces commerciaux permettrait de faire ressortir les différentes formes que revêtent les activités commerciales et les dynamiques émergentes qu'elles suscitent. Dans ce cadre, nous nous intéresserons au profil des acteurs du commerce de rue afin de mieux appréhender leurs logiques d'occupation ou plutôt d'appropriation de l'espace. En effet, comme l'ont souligné Ripoll et Veschambre, «raisonner en terme d'appropriation présente un intérêt méthodologique et théorique majeur, celui de mettre l'accent sur le social et sa dimension spatiale plutôt que sur l'espace lui-même, pensé comme quelque chose de distinct, d'autonome, d'extérieur à la société. Plus précisément, cela permet d'appréhender les acteurs et leurs pratiques, les rapports et les processus sociaux plutôt que des «objets

géographiques » trop souvent figés, réifiés, voire personnifiés. » Sur le plan environnemental, les activités commerciales sont pointées du doigt. Elles accentueraient l'insalubrité de la ville. En réalité, faute d'un service de nettoyage fonctionnel, les ordures provenant des marchés envahissent les rues des quartiers environnants. Ainsi, le marché et ses ordures débordent dans les rues qui trouvent à ses alentours. Pourtant, selon JF Steck (2005), « le rejet de l'informel, vu comme le principal vecteur de dysfonctionnements au sein d'un quartier obnubilé par les modèles urbains occidentaux, reprend en effet assez scrupuleusement la grille de lecture coloniale ». Sans pour autant nier l'existence de telles représentations, il a été néanmoins constaté que les activités commerciales informelles contribuent dans une certaine mesure à l'insalubrité. Du reste, celle-ci constitue comme un enjeu dans la gestion des espaces qui abritent les activités commerciales (marchés, rues, etc.). Par exemple, pour exiger le nettoyage de leur marché et l'évacuation régulière des ordures, les marchands n'hésitent pas à recourir au boycott des taxes qu'ils doivent payer aux municipalités. Vu sous cet angle, l'étude du commerce urbain serait un prisme intéressant pour analyser le problème épineux de la gestion des ordures et du cadre de vie dans la ville.

- Enfin, le troisième objectif est une analyse des conflits liés aux activités commerciales à Dakar et une évaluation des politiques de gestion des équipements marchands et des autres espaces occupés ou dédiés aux activités commerciales. En réalité, « l'espace est un des meilleurs révélateurs des conflits et des mutations qui font évoluer la société. » (Piermay, 2003). De plus, les politiques de gestion urbaine comporteraient des limites. Les municipalités semblent subir plus qu'elles ne gèrent les activités commerciales de rue. Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, le commerce urbain, malgré ses multiples désagréments est un mal nécessaire pour des collectivités locales qui comptent essentiellement sur les taxes, les patentes qu'il génère pour assurer leur survie.

Une partie de ce travail s'intéresse aux centres commerciaux. Ces derniers occupent, en effet une place de plus en plus importante dans le paysage urbain de Dakar. La création de ces espaces marchands semble révéler une mise en valeur sélective de l'espace urbain. Dans cette optique, il serait intéressant d'identifier leurs promoteurs et les rapports qu'ils entretiennent avec les collectivités locales d'autant plus que la réalisation de certaines de ces infrastructures commerciales se déroule dans le cadre du partenariat public/privé considéré comme un mode de financement innovant. Il fait partie des nouveaux mécanismes de financement des services et des infrastructures urbaines. Toutefois, la question qui mérite d'être posée est de savoir si les collectivités locales ont été bien préparées pour gérer ce partenariat avec les acteurs du secteur privé. Dans les faits, on constate, souvent comme c'est le cas en milieu urbain que les acteurs sont inégalement armés face à la montée des enjeux autour du foncier. Il y'a des gagnants et des perdants. Comme le note fort justement Piermay (1993) « le foncier est très révélateur des rapports de force qu'ils impriment à l'espace pour un temps court ou long. Mais il faut éviter une attitude déterministe. Le foncier n'est pas le reflet exact de la compétition urbaine : certains acteurs peuvent le négliger, et d'autres lui porter un intérêt exceptionnellement fort. Mais planifié, attribué, accaparé, repensé, réapproprié par l'Etat ou par ses occupants au prix de multiples

tâtonnements, l'espace urbain est néanmoins un laboratoire - remarquable parce que tangible - de l'étude des changements sociaux. »

Des rapports de force se créent ainsi sur fond d'alliances et de compétitions autour du contrôle de l'espace urbain à Dakar. Les interventions des différents acteurs ne manquent pas certainement d'avoir un impact sur le marché foncier et immobilier et de créer des conflits. Les enjeux autour du contrôle des espaces abritant des activités commerciales complexifient davantage la gestion urbaine par les collectivités locales d'autant plus que la décentralisation qui était censée améliorer la gestion urbaine a montré des limites. Des conflits de compétences surgissent entre l'Etat central et les collectivités locales de même des tiraillements apparaissent entre ces dernières qui se disputent des marchés.

La gestion des espaces qui abritent les activités commerciales est une des composantes de la gestion urbaine. Or, pour les autorités municipales, les activités commerciales informelles semblent accentuer les problèmes de la ville. Par exemple, elles pensent que l'occupation de la voirie par les marchands ambulants et les marchands tabliers obstrue la circulation et limite la fluidité de la circulation. Pourtant, jusque-là, les opérations de déguerpissement des marchands ambulants ne sont pas encore parvenues à éliminer définitivement le commerce ambulant dans les rues de Dakar. En réalité, le commerce ambulant a ses propres logiques qu'il convient de comprendre car la rue serait un lieu d'apprentissage du commerce. De plus, elle est un lieu de gagne-pain et un espace de survie pour des milliers de jeunes touchés par le chômage.

En somme, afin de mieux saisir les processus d'appropriation de l'espace commercial, le sens des mutations que les activités commerciales impriment à l'espace urbain dakarais, les pratiques sociales et les politiques de gestion urbaine qu'elles suscitent ou plutôt la place qu'elles occupent dans cette gestion urbaine, notre approche s'articulera autour des « révélateurs » c'est-à-dire « des processus clairement identifiables, porteurs d'enjeux forts et susceptibles d'éclairer les pratiques, les stratégies et les intérêts des différents acteurs qui interviennent dans le champ de la gestion urbaine. » (Sohn, 2005). En conséquence, les activités commerciales, compte tenu de la place importante qu'elles occupent dans l'économie urbaine et la multitude d'acteurs qu'elles mobilisent offre un cadre d'analyse pertinent des processus d'appropriation de l'espace et des mutations urbaines à Dakar.

Méthodologie

Pour la réalisation de cette thèse, nous avons opéré un choix assez classique de démarches et d'outils présentés ici brièvement.

1. La recherche bibliographique

Tout d'abord, en ce qui concerne la bibliographie, nous avons consulté à la bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop et du département de géographie des thèses, des mémoires de

DEA ou de masters, des revues, et des ouvrages généraux portant sur les questions d'urbanisation, de décentralisation et plus spécifiquement sur les activités commerciales .

Cette revue de la littérature révèle une inflexion progressive des thématiques de la recherche. Dans les années quatre-vingt (par exemple, Mbow, 1982) les analyses pointent la domination du commerce de détail dans la distribution à Dakar, avec une multitude de points de vente. Dans les quartiers ce sont les commerces alimentaires qui l'emportent. De plus, une bonne partie du commerce au centre-ville de Dakar est entre les mains des Libano-Syriens. Depuis les années 90, la littérature est marquée par la naissance de nouvelles centralités commerciales notamment au Boulevard Général De Gaulle communément appelé « Allées du Centenaire » et par l'irruption du commerce chinois. Les commerçants chinois adoptent deux démarches : soit ils louent des magasins soit ils achètent des maisons dans aux anciens propriétaires qui ont, du reste, profité des transactions immobilières particulièrement lucratives (Diop, 2002).

La recherche bibliographique ouvre à d'autres dimensions de la thématique. Dakar, grâce à sa position géographique par rapport aux routes maritimes est un carrefour commercial international. Il polarise un vaste arrière-pays dont il assure l'exportation, l'importation et la distribution. Le port et le marché Sandaga, tout proche, sont parmi les premières infrastructures commerciales ayant contribué à la très forte centralité de la capitale du Sénégal. Ainsi la ville de Dakar est devenue, dans le cadre d'une économie de traite, un pôle de convergence de produits mais aussi de redistribution de marchandises (Diop, 2003).

Le travail bibliographique nous a conduit aussi à découvrir l'importance des dimensions juridiques, légales, réglementaires qui encadrent notre sujet. Le journal officiel nous a été d'un important apport dans la mesure où il s'agit d'un document officiel où les différents textes (loi, décret, arrêtés, circulaires ...) sont régulièrement publiés. Notre sujet de recherche comporte en effet des dimensions juridiques dont la compréhension s'avère nécessaire afin de mieux repérer les enjeux et le jeu des acteurs. En ce qui concerne le commerce, de nombreuses lois, des décrets et arrêtés ont été pris par les autorités en fonction de leur niveau de responsabilité dans la gestion des collectivités locales. Ainsi en est-il, par exemple, du décret n° 66.55 du 09 Juillet 1966 qui réglemente la profession de marchand ambulant, mais à l'expérience, l'application de ce texte est apparue inefficace. Une décennie plus tard le décret n° 76.018 du 16 janvier 1976 prévoit une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 6 mois et une amende en cas d'infraction.

La presse quotidienne sénégalaise a été aussi consultée. Cette consultation s'est poursuivie tout au long de l'élaboration de la thèse car les problèmes que suscitent les activités commerciales informelles sont régulièrement relatés dans la presse quotidienne. La presse est également une tribune qui offre un cadre d'expression aux citoyens qui n'hésitent pas à porter un jugement sur les problèmes auxquels ils sont confrontés. Dans cette optique, les études (Cuny, 2010) portant sur les enjeux et les stratégies des acteurs doivent inviter le chercheur à prendre en compte les opinions exprimées par les populations. A cet effet,

souligne-t-il, « appréhender la participation du point de vue des habitants suppose d'abord de prêter attention aux discours qu'ils tiennent en public sur leur ville ou sur leur quartier. Il faut écouter les plaintes, les revendications, les problèmes ou les critiques qu'ils énoncent face aux élus locaux ou dans d'autres contextes publics (réunions de quartier, médias, pétition, etc.). Dans cette perspective, la participation des habitants est avant tout le discours formulé sur la ville par ses principaux usagers. » (Cuny, 2010, p. 13). Nous estimons que le travail sur les expressions, les ressentis, les débats dont la presse se fait l'écho appellent une analyse qui a toute sa place dans une thèse. En guise d'illustrations quelques contributions de citoyens parues dans la presse en ligne ont été intégrées à la rédaction de la thèse.

Parmi les productions auxquelles nous nous sommes attachés, s'imposent les travaux statistiques livrant une approche quantitative des situations étudiées. Des documents portant sur les activités commerciales dans la capitale ont été consultés à la Chambre de commerce et d'industrie de Dakar. Ce service dispose d'une documentation sur la situation du commerce au Sénégal. Mais l'essentiel de la documentation est composée de bulletins d'informations générales sur la situation du marché notamment l'évolution des prix des produits de consommation courante notamment l'huile, le riz et le sucre. En dehors des résultats d'une enquête qu'elle a réalisée en 2008 sur les marchands ambulants, peu d'études ont été réalisées sur les activités commerciales à Dakar par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar. L'étude porte sur quelques aspects du commerce de rue à Dakar, notamment les conditions de travail des commerçants, leurs sources d'approvisionnement et des problèmes auxquels ils sont confrontés. A l'Agence nationale de la statistique (ANSD), nous avons pu obtenir des données quantitatives portant sur la situation des activités informelles au Sénégal. Ce service a réalisé plusieurs enquêtes portant sur le secteur informel. La plus récente a été publiée en 2013. Dans le cadre de cette thèse, nous avons utilisé certaines données de cette enquête.

2. Analyse iconographique

Nous avons, au cours de nos enquêtes pris des photos illustrant des activités commerciales dans les différents quartiers de notre zone d'étude. Elle permet de collecter des informations relatives à l'usage des espaces de la ville. Mieux encore, la photo ne doit pas servir uniquement d'illustration (Théransé, 2011). Elle constitue un matériau pertinent de recherche dans les études urbaines. La majorité des photos sont des prises de vue opérées par nos soins. D'autres ont été tirées du site www.leral.net et sont reproduites avec l'autorisation du directeur du site d'informations. La photographie est une source d'informations majeure, à la condition de bien l'insérer dans la démonstration avec toute la rigueur critique sur les conditions de la prise de vue et sur les présupposés qui en commandent la réalisation.

Dans cette optique, des disciplines comme l'anthropologie, la sociologie accordent un intérêt particulier à cette source. La photographie est, en effet perçue par ces disciplines comme une source de connaissance scientifique. De nos jours, la géographie y a également recours.

Toutefois, face à cet engouement pour la photographie, « l'exploitation qui est faite de la photographie en géographie est très variable, inégale, surtout parce qu'elle ne repose pas sur une véritable appropriation méthodologique de cet outil par la discipline. Le fond théorique de cette exploitation scientifique est quasi absent, encore aujourd'hui, malgré la sensibilité et l'engouement de la géographie pour l'image. » (Carine, 2002).

Dans tous les cas, la photographie peut s'avérer une méthode de recherche efficace qui permet d'analyser les formes et les logiques d'appropriation de l'espace urbain et les catégories d'acteurs impliqués. Toutefois, l'essentiel réside dans le fait que le chercheur doit prendre conscience que le choix des réalités qu'il décide de photographier pourrait affecter son objectivité (Conord, 2007).

3. Participation aux activités du comité d'initiatives pour l'aménagement de la loi sur le commerce de rue au Sénégal

Sur invitation de M. Ibrahima Dancoko, professeur d'économie à la FASEG de l'université Cheikh Anta Diop, nous avons participé le 22 janvier 2011 dans les locaux de la FASEG à un séminaire sur le commerce de rue au Sénégal. A l'issue de ce séminaire qui a regroupé des universitaires et représentants des organisations des commerçants et des marchands ambulants, une structure dénommée « Comité d'initiatives pour l'aménagement de la loi sur le commerce de rue » a été créé. Ce comité regroupe des économistes, des juristes, des représentants des associations professionnelles de commerçants, etc. Son objectif est d'être un espace de réflexion et d'élaboration de propositions d'aide à la décision à l'endroit des autorités dans le cadre de la recherche de solutions alternatives à la problématique du commerce de rue au Sénégal. M. Dancoko coordonne également un programme de recherche sur le commerce de rue en partenariat avec des chercheurs en économie de l'université de Sussex (Grande Bretagne). Il s'agit d'une recherche comparative entre les cas du Sénégal et celui de l'Inde concernant le commerce de rue.

Le comité a tenu plusieurs réunions avec les différents acteurs parties prenantes du comité au niveau de la FASEG. Notre participation à ce comité a été d'un important apport à cette thèse. Les échanges que nous avons eus avec les membres de ce comité, notamment les représentants des commerçants et des marchands ambulants nous ont permis de mieux nous imprégner de la complexité du commerce de rue à Dakar. Nous avons profité des rencontres organisées par le comité pour nouer des contacts avec les représentants des commerçants et des marchands ambulants. D'ailleurs, nous avons eu des entretiens à l'aide de guides avec certains d'entre eux.

4. Enquêtes dans les services techniques

Nous avons mené des enquêtes auprès des services techniques de la mairie de Dakar, notamment la Direction de l'aménagement urbain (DAU) et de la Direction des halles et marchés et de la perception municipale. Les entretiens que nous avons eus avec les

différents responsables nous ont permis de mieux connaître les politiques d'aménagement urbain et les projets de la mairie de Dakar en matière de gestion des services urbains.

La ville de Dakar dispose d'un site web à travers lequel de nombreuses informations sont mises en ligne. Il s'agit notamment des budgets, des comptes administratifs de la collectivité, des comptes rendus des différentes activités réalisées par la mairie en matière de gestion urbaine. D'autres collectivités locales de Dakar disposent aussi de site web. Mais les informations disponibles en ligne ne sont pas régulièrement mises à jour.

Des enquêtes ont été également réalisées au Centre d'Etudes sur les Transport Urbains à Dakar (CETUD) et à l'Agence de développement municipale (ADM). Ces enquêtes nous ont permis d'obtenir des informations sur les projets mis en œuvre par ces services. Il s'agit notamment du programme sur la mobilité urbaine initié par le CETUD.

5. Entretiens auprès des collectivités locales

Nous avons eu des entretiens avec des responsables des communes des HLM 5, de Dakar plateau, de Castor Derklé, et Pikine. Il s'agit de collectivités locales qui abritent les plus grands marchés de la capitale sénégalaise. Le choix porté sur ces collectivités s'explique par le fait que la problématique de la gestion de l'espace urbain s'y pose avec acuité. Des conflits sont récurrents autour du contrôle et de la gestion des équipements marchands. Les entretiens avec les responsables de ces collectivités locales ont porté sur les politiques urbaines déjà réalisées, ou en cours de réalisation ou bien à l'état de projet.

Des entretiens ont été également réalisés avec des délégués de quartier et des responsables d'associations de riverains des marchés. Ces entretiens ont porté sur les relations qu'ils entretiennent d'une part avec les responsables de leur collectivité locale et d'autre part avec les commerçants et marchands des marchés ou avec leurs représentants.

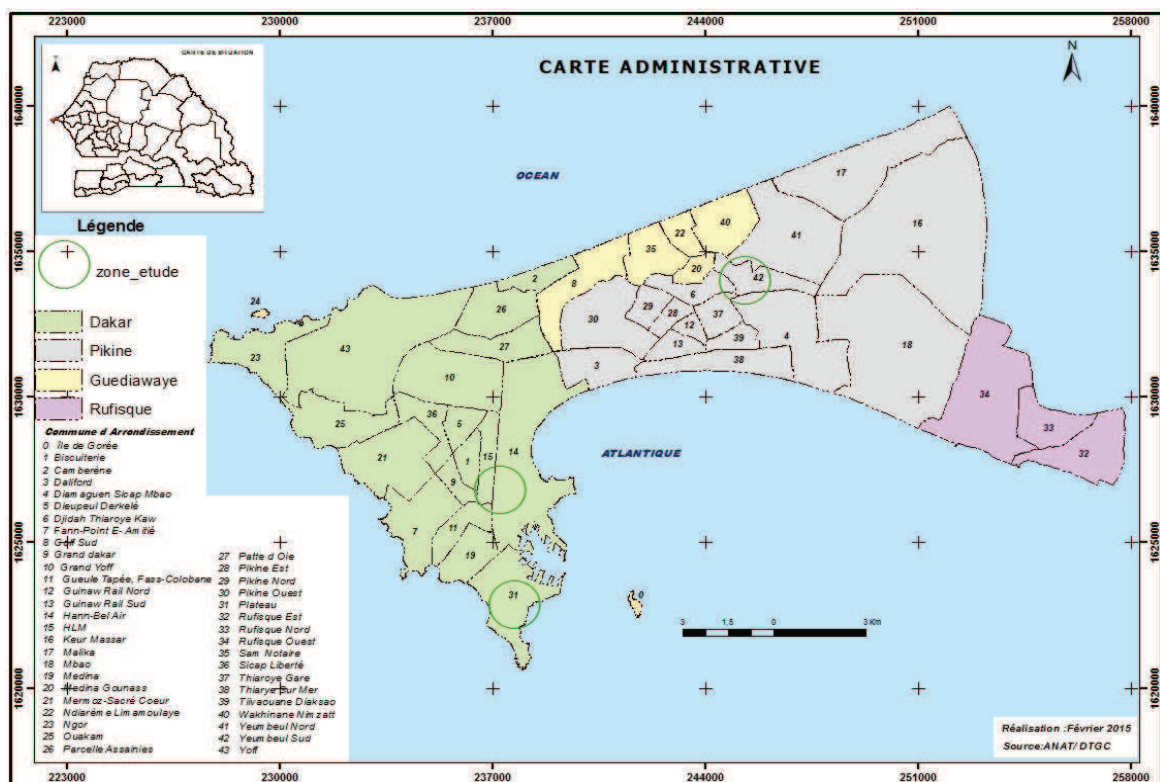
6. Le choix des marchés enquêtés

Afin de mieux faire ressortir le caractère pluriel du mode d'insertion du commerce dans l'agglomération dakaroise (carte n°1), nos enquêtes ont ciblé trois zones.

- Il s'agit de **Pikine**, particulièrement le marché dit « syndicat » et le marché central au poisson. Ces marchés se trouvent en banlieue et ont la particularité d'être des espaces commerciaux destinés à l'écoulement des productions fruitières et halieutiques en provenance de la périphérie rurale de Dakar, des régions de l'intérieur du pays et de certains pays frontaliers.
- La deuxième zone d'étude est constituée par **le marché des HLM**. Les conflits entre riverains, commerçants et autorités municipales y sont fréquents.

- Enfin, la troisième zone d'étude est le centre-ville de Dakar autour du **marché Sandaga**. Le centre-ville est en effet un observatoire pour mieux cerner les enjeux autour de la gestion de l'espace urbain. Les conflits y sont récurrents entre les autorités municipales animées par le désir de décongestionner les rues et de moderniser la ville et les marchands ambulants qui obstruent les voies publiques. Ces derniers rejettent toute idée de déguerpissement et de recasement qui les empêchent d'accéder à la clientèle qui fréquente les rues du centre-ville.

Carte 1 Carte administrative de la région de Dakar



Pour l'administration des questionnaires nous avons été assistés par 3 étudiants moyennant un désintéressement financier symbolique. En réalité, nous n'avons pris en charge que leurs frais de déplacement. Les liens de familiarité que nous avons eus avec deux parmi eux nous ont facilité les discussions. L'un d'entre eux est un étudiant en Master I en histoire, le second est un étudiant en Master II en géographie tandis que le troisième est un ancien étudiant qui a terminé ses études en sociologie. Les deux étudiants en master qui nous ont servi d'enquêteurs faisaient partie de mes anciens élèves au Lycée de Bambey.

Avant l'administration des questionnaires, nous avons eu une séance de travail avec les enquêteurs pour leur expliquer les objectifs de notre recherche, la manière d'administrer les questionnaires et les probables difficultés qu'ils risqueraient de rencontrer. Les enquêtes par questionnaire ont duré quelques 5 mois. Elles se sont déroulées en deux phases : novembre-décembre 2013 et janvier-mars 2014.

7. Types de questionnaires et échantillonnage

Différents types de questionnaire ont été élaborés :

- **un questionnaire individu** : ce questionnaire permet de retracer le profil, les itinéraires du commerçant, la logique du choix d'implantation dans le site, les mécanismes d'accès ou d'appropriation. 300 personnes ont été concernées soit 100 pour les 3 sites d'enquête ;
- **un questionnaire** a pour cible les associations de commerçants ou les Groupements d'intérêts économiques (GIE). L'objectif est de mieux cerner les objectifs de ces organisations, le nombre de leurs membres, leur fonctionnement et leurs relations avec les autorités, etc. (30 questionnaires) ;
- **un questionnaire habitat et espace commercial** (100 questionnaires par site d'enquête soit 300) ; ce questionnaire permet de retracer l'évolution de l'habitat depuis l'acquisition. L'objectif est de décrire les mutations successives de l'habitat. Un accent particulier a été mis sur les éléments de localisation (proximité d'une route, d'un carrefour ou d'un marché) et sur les mécanismes d'accès à la propriété (achat, location, sous location etc.). Ce questionnaire est destiné aux promoteurs qui investissent dans l'immobilier commercial ;
- **un guide d'entretien destiné aux responsables des collectivités locales** (maires et élus locaux) et des services techniques. Il a touché 40 personnes. L'objectif est de recueillir des données quantitatives et qualitatives relatives aux politiques de gestion des activités commerciales par les collectivités locales.

Les données quantitatives recueillies ont été traitées avec Excel. Cela nous a permis d'obtenir des tableaux et des graphiques. Les entretiens ont été transcrits afin de faciliter l'exploitation. Certaines informations ressorties des guides d'entretiens ont fait l'objet d'une triangulation dans le but de lever certaines équivoques et d'être le plus objectif possible. L'interprétation de certaines relations statistiques a été faite en se fondant sur les informations issues des discussions de groupes et des entretiens avec les cibles identifiées, ce qui explique le recours au *verbatim* pour illustrer ou renforcer certaines explications.

➤ Difficultés rencontrées

Réaliser un travail d'enquête n'est guère une chose aisée. Le principal problème rencontré est lié à la méfiance de nos interlocuteurs. Il a fallu faire preuve d'une certaine patience pour les convaincre d'accepter de répondre aux questionnaires. Concernant certains promoteurs, il était difficile d'obtenir des informations relatives au montant des investissements et revenus tirés de la location des magasins et des locaux à usage commercial. La méfiance des propriétaires s'expliquerait certainement par le fait que la deuxième phase de nos enquêtes avait coïncidé avec les travaux d'une commission mise en place par les autorités chargée de faire des propositions qui devraient aboutir à la baisse du loyer. Dans les mairies et certains services techniques, la difficulté majeure était de trouver les responsables sur place. Nous avons été obligé de leur faire remettre les questionnaires et de repasser les récupérer une fois remplis. Dans l'ensemble, nous avons dû faire preuve de beaucoup de patience afin de surmonter les difficultés majeures.

Plan de la thèse

La première partie du travail contribue à une réflexion sur les notions de commerce, d'informel et une analyse de la situation des collectivités locales de Dakar dans le cadre de la décentralisation. L'informel, nonobstant son caractère complexe présente des « formes » qui lui sont spécifiques. L'analyse des mots utilisés pour désigner les activités marchandes dans les langues locales permet de mieux comprendre à la fois les trajectoires sociales des acteurs mais également leurs projets professionnels et les représentations qui les sous-tendent. L'analyse du commerce urbain constitue un prisme pertinent permettant de mieux analyser le caractère complexe de la gestion de l'espace urbain. C'est ainsi que cette partie dresse l'état des lieux des politiques de décentralisation concernant la capitale, Dakar. Elle analyse le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la gestion de l'espace urbain à Dakar et l'évolution des relations entre les collectivités locales de la région de Dakar. Cette partie procède également à un bilan des pratiques des acteurs autour de la décentralisation et dégage des perspectives de la gestion urbaine avec l'acte III de la décentralisation.

La deuxième partie du travail porte sur l'analyse des activités des acteurs du secteur informel dakarois et son impact sur l'espace urbain. Elle met l'accent sur les enjeux et le jeu des acteurs dans les processus d'appropriation et de la gestion de l'espace urbain. Elle apporte également un éclairage sur les modalités de gestion des équipements marchands et des espaces occupés par le commerce.

La troisième partie aborde à travers des exemples les multiples conflits liés aux activités commerciales. Elle vise aussi à évaluer les politiques sectorielles qui ont été menées jusque-là dans le cadre de la gestion des activités commerciales.

PREMIERE PARTIE
LE COMMERCE ET LA GESTION URBAINE AU
SENEGAL : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Le commerce constitue un champ d'étude important de la géographie. Les approches se sont renouvelées progressivement. Ainsi, d'une géographie centrée sur les facteurs de localisation des activités commerciales envisagée selon sur une approche descriptive, la géographie du commerce s'oriente de nos jours vers l'analyse des pratiques spatiales des acteurs, des enjeux, des logiques qui sont à l'œuvre. C'est ce type d'approche qui a été privilégié dans cette thèse.

A Dakar, les activités commerciales occupent une place importante dans l'économie urbaine (ENSIS, 2013). Le commerce dans la capitale sénégalaise relève aussi bien du formel que de l'informel. Les acteurs qui évoluent dans l'informel sont variés. Ils sont constitués aussi bien d'individus (marchands ambulants, artisans, etc.) que d'entreprises de production. L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) identifie ces entreprises comme des unités de production informelle (UPI).

Les activités commerciales ont aussi un lien avec la gestion de l'espace urbain car elles s'insèrent sous diverses formes dans les espaces publics et privés de la ville et contribuent à leur transformation. De plus, cette insertion urbaine relance aussi la problématique de l'aménagement de l'espace public à Dakar. En Afrique, l'espace public a été toujours considéré comme un domaine réservé à l'Etat, d'où l'expression wolof « *mbéd buur* », littéralement la rue est pour le roi. Mais en réalité, que reste-t-il du caractère public de l'espace en Afrique ? (Steck JF, 2007), d'autant plus qu'avec la multiplicité des acteurs et la pression sur le foncier urbain l'espace public fait l'objet d'appropriation et de détournement à des fins personnelles.

Cette question du commerce dans l'espace public, se pose à Dakar, dans le cadre du processus de décentralisation qui confère aux collectivités locales la charge de la gestion des marchés et de la perception des taxes payées par les marchands et qui constituent une part élevée de leur budget. La décentralisation devrait, en principe, conduire à la mise en place de politiques pertinentes en matière d'aménagement de l'espace urbain en prenant en compte les activités commerciales au plus près de leur proximité. Or, la décentralisation semble, plutôt complexifier la gestion urbaine en exacerbant les clivages et les concurrences entre les collectivités locales au moment où, à l'image de la plupart des villes en Afrique, l'accès des populations aux services de base constitue un défi permanent dans la capitale sénégalaise.

Cette première partie est composée de deux chapitres. Le premier est une contribution à une réflexion qui porte sur le débat qu'appelle le recours aux notions de commerce et d'informel. Une revue des travaux des géographes du commerce s'impose afin de clarifier le type d'approche qui a été privilégiée dans cette thèse. Les pratiques des

acteurs du commerce urbain seront également analysées à travers le langage populaire et la littérature sur le sujet. Les expressions tirées des langues locales populaires permettent, en effet de mieux saisir les perceptions des marchands, les dynamiques sociales et spatiales de leurs activités. Le deuxième chapitre analyse les enjeux de la gestion urbaine dans le contexte de la décentralisation. Il apporte également un éclairage sur les nouveaux rapports entre autorités locales dans le cadre de l'acte III de la décentralisation entré en vigueur en en 2014.

CHAPITRE 1 LES ACTIVITES COMMERCIALES : DES REALITES MULTIFORMES

Le commerce est une activité qui renvoie à des réalités complexes, tout autant économiques, financières, réglementaires, sociales, technologiques que spatiales. En cela, son étude requiert toute l'attention des géographes qui ont contribué à l'élaboration de modèles d'organisation de l'espace fondés précisément sur l'échange dont le commerce est une composante. Dans les villes, les activités commerciales participent très activement à la vie urbaine. Elles répondent à des besoins exprimés par les populations, soit en les exerçant professionnellement ou occasionnellement, soit en y accédant comme consommateurs de produits et de services. A Dakar, les activités commerciales revêtent des formes très diverses dont l'une, dénommée l'informel, signe une singularité des Suds dans le champ des pratiques commerciales, plus largement économiques, du système mondial (ENSIS, 2013). L'informel a ses propres formes et les marchands ont leurs propres représentations de l'activité qu'ils exercent. De la même manière, également, ils ont des rapports particuliers avec l'espace urbain dans lequel ils exercent leurs activités (rues, marchés, etc.).

Dans un premier temps, nous allons clarifier les modalités d'insertion du commerce dans la ville. Nous tenterons, ensuite, de faire le point sur la notion d'informel en nous appuyant sur une recension d'écrits et sur nos observations personnelles. Enfin, nous procéderons à l'établissement d'une typologie des marchands à travers le langage populaire.

1.1. Le commerce, la ville et la géographie

Le commerce est un thème abordé par plusieurs disciplines des sciences sociales. Mais les approches sont différentes selon les disciplines (Lemarchand, 2005). Dans cette optique, si la sociologie l'aborde en privilégiant, par exemple, les habitudes des consommateurs, les économistes quant à eux mettent plutôt l'accent sur les données quantitatives, notamment les résultats économiques. Quant à la géographie du commerce, elle entretient des relations étroites avec la géographie urbaine et la géographie économique. Pour les géographes, le commerce a été longtemps perçu comme une activité qui a pour cadre le marché, dans toutes les acceptions du terme, mais principalement à l'échelle locale des lieux d'échanges de proximité. Aujourd'hui, la géographie du commerce a diversifié ses champs d'étude car les activités commerciales dépassent le cadre du marché. Elles s'insèrent dans l'espace urbain sous de multiples formes (magasins, centres commerciaux, foires, etc.).

Selon le dictionnaire Larousse (édition 2015), le commerce peut être ainsi défini : « Activité consistant dans l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de

valeurs, dans la vente de services ; métier de celui qui achète des objets pour les revendre : Faire le commerce de gros, de détail. Marine, navire, port de commerce. Ensemble des commerçants, des professions commerciales ; chacune des branches de cette activité : le monde du commerce ; le petit commerce ». Le Marchand (2009) dans son mémoire d'habilitation à diriger des recherches, a passé en revue plusieurs définitions de la notion de commerce. Parmi celles-ci, nous avons retenu celle de Metton (2003) dans *Le dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, « [...] il [le commerce] désigne l'activité de toute personne physique ou morale ayant pour objet la vente de produits ou services. [...] Dans un sens plus proche de l'économie, le commerce, appelé aussi distribution, désigne les étapes intermédiaires entre la production des biens et leur consommation finale. [...] Au concret, le commerce s'effectue dans des magasins, des lieux du commerce. [...] Dans un sens plus social, le commerce est assimilé à la notion d'échange qui, au-delà de la vente des produits, implique une relation humaine et sociale [...] »

D'après cette définition, le commerce comporte une dimension aussi bien géographique qu'économique. Du reste, la dimension spatiale est au cœur du commerce d'autant plus qu'il se projette dans l'espace sous forme de réseaux. Dans cette optique, la spatialité structure les modèles théoriques relatifs au commerce car le commerce renvoie à une activité concrète repérable sur un lieu précis et participe à l'organisation des espaces en composant un paysage spécifique. D'ailleurs, les réseaux ont constitué les premiers centres d'intérêt des chercheurs. Cela remonte aux années 60. Les réseaux s'inspirent des travaux empiriques de Losch et Christaller sur les places centrales et les aires d'attraction des centres commerciaux. La théorie repose sur la hiérarchie des besoins qui détermine la disposition des centres commerciaux. En réalité, les besoins des consommateurs induisent des fréquentations spécifiques au sein de l'espace commercial. Par exemple, les centres commerciaux qui fonctionnent à des échelles différentes sont déterminés par le type de clientèle et par les besoins spécifiques. Sous cet angle, les pôles commerciaux se répartissent dans l'espace en fonction de leurs aires d'attraction. Ces dernières sont, à leur tour déterminées par les besoins qu'elles cherchent à satisfaire auprès des consommateurs.

Il est possible de distinguer quatre courants qui ont marqué l'évolution des recherches géographiques (Merrene Shoumaker, 1987). Il s'agit des réseaux urbains, l'urbanisme commercial, la localisation des activités économiques et la localisation spatiale des consommateurs. Dans la perspective des formes nouvelles de la géographie, des chercheurs se sont également intéressés aux réseaux urbains et à une approche mathématique du commerce. Dans ce cadre, l'ouvrage *Géographie du commerce de détail* (Berry, 1971) est considéré comme une véritable rupture dans l'approche des activités commerciales. La géographie du commerce de détail a par la suite évolué en renouvelant aussi bien ses thèmes de recherche que ses moyens d'investigation. Ainsi, après avoir pendant longtemps privilégié une approche descriptive, elle a

progressivement évolué pour s'intéresser davantage à l'analyse des stratégies des acteurs.

Dans cette dynamique, l'étude du commerce urbain conduit le chercheur à porter sa réflexion sur la distribution. Elle se réalise dans le cadre de réseaux qui mettent à la disposition des consommateurs les produits dont ils ont besoin. En ce sens, les marchés jouent un grand rôle dans la structuration de l'espace urbain comme dans le système d'approvisionnement des villes (Merrene Shoumaker, 1987). Ce sont les acteurs du commerce de détail qui sont au cœur de ces réseaux. « Le secteur du commerce de détail en magasin se distingue de la plupart des autres secteurs d'activité (particulièrement des secteurs industriels) par la nécessité d'une rencontre physique entre l'offre et la demande. Il en résulte que la géographie du commerce est largement déterminée par la géographie résidentielle et les conditions de mobilité des consommateurs. Elle dépend également des stratégies de localisation des entreprises commerciales, lesquelles bien sûr intègrent les facteurs associés à la localisation et à la mobilité des consommateurs, mais sont également le reflet de choix stratégiques plus fondamentaux, de modèles de distribution. » (Moati, 2004).

En fait, les acteurs du commerce se caractérisent aussi bien par leur diversité que par leur complémentarité. Nombreux sont les acteurs qui interviennent dans la chaîne de distribution (figure 1). En fonction de la place occupée dans cette chaîne, on distingue :

- les grossistes : leurs transactions portent sur de grandes quantités. Dans certains cas, le grossiste s'approvisionne directement auprès des producteurs. Les grossistes sont souvent des importateurs et des exportateurs. Leur chiffre d'affaires peut être élevé ;
- les semi-grossistes : ils constituent des intermédiaires dans le réseau de distribution. Ils s'approvisionnent auprès des grossistes. Leurs capacités financières et leurs possibilités de stockage ne leur permettent d'acheter des quantités importantes de marchandises ;
- les commerces de détail : ils permettent aux consommateurs d'acheter directement le produit en l'état. Les commerçants de détail s'approvisionnent à la fois auprès des grossistes et des demi-grossistes. Les produits du commerce de détail sont vendus en boutique, dans des magasins, sur les étals fixes dans les marchés, ou tout simplement dans la rue par les marchands ambulants.

Ainsi, du grossiste au commerçant détaillant tous les acteurs du commerce forment un système. Selon Dabo (2009, p. 52), « depuis l'avènement de la libéralisation économique, il n'y a plus de stade de commerce c'est à dire qu'il n'y a pas de distinction nette entre grossistes, semi-grossistes et détaillants. La notion de commerçant grossiste n'est qu'une construction fiscale ». Par exemple, des commerçants sont aussi bien des grossistes que des demi-grossistes.

Figure 1 Les relations entre les acteurs du commerce

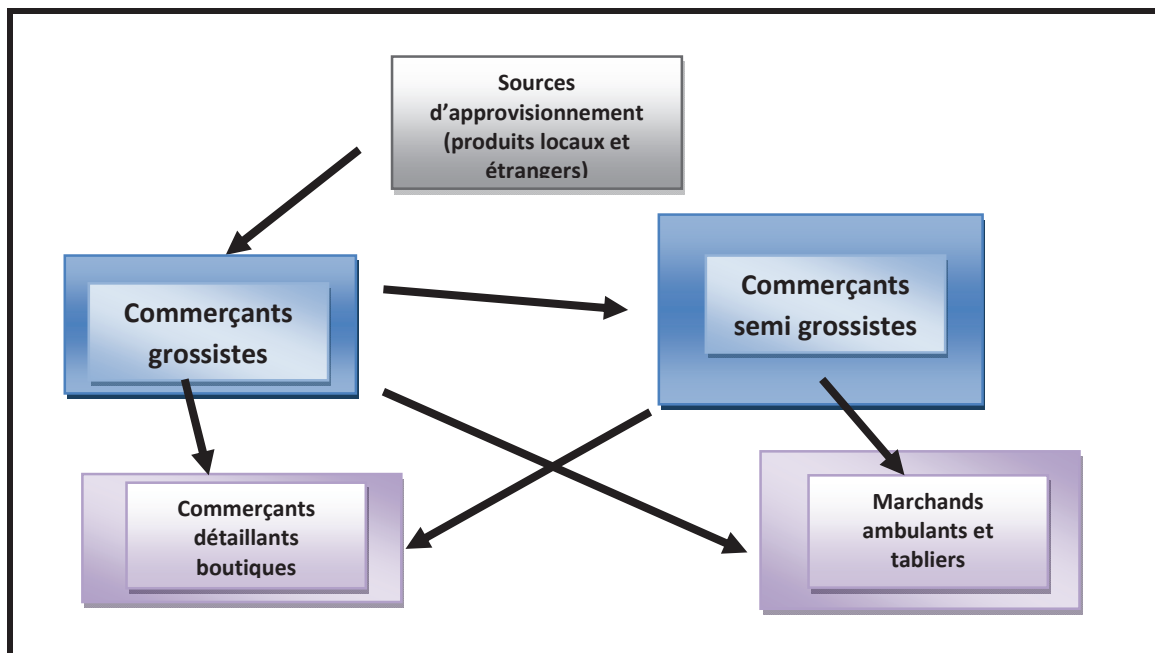


Schéma établi d'après les enquêtes de l'auteur 2014.

Les acteurs du commerce, quelle que soit leur position dans les réseaux, entretiennent également d'étroites relations entre eux. Comme nous l'approfondirons dans la deuxième partie, les pratiques commerciales des marchands s'appuient sur des réseaux familiaux, confrériques et ethniques et sont fondées sur la confiance. Par exemple, des marchands détaillants n'ayant pas les possibilités de payer au comptant peuvent s'approvisionner à crédit auprès des grossistes et demi-grossistes en attendant de constituer un capital leur permettant d'avoir une autonomie financière. L'analyse des itinéraires de certains grands commerçants révèle que beaucoup parmi eux ont fait leurs premiers pas dans le commerce de détail. Dans l'imaginaire populaire, le commerce de détail, plus qu'une étape dans l'évolution professionnelle est perçu comme une phase d'initiation qui permet de s'aguerrir en devenant un *nandité*. Pour certains marchands enquêtés, il faut être un *nandité* pour pouvoir réussir en ville, considérée à tort ou à raison comme un monde de roublardise. Les premières années d'arrivée en ville sont souvent difficiles pour ceux qu'on appelle les « come on town » condamnés à conquérir une place au sein de la ville.

Le commerce entretient également d'étroites relations avec la ville (figure 2). Toute ville est née plus ou moins de l'activité d'échange et les marchés ont joué un rôle majeur dans l'essor des villes. A cet effet, en Europe, des géographes se sont employés à travers différentes approches à faire ressortir les liens entre les villes et le commerce. Comme le montre la figure 2, étudier le commerce, c'est faire œuvre de géographie intégrale, à la croisée des apports d'au moins quatre de ses branches qui couvrent une

très grande part de la production géographique. Ce croisement des apports est une voie stimulante pour aborder la thématique de cette thèse qui affronte un réel complexe et délicat d'approche.

Figure 2 Les quatre champs d'investigation en géographie commerciale

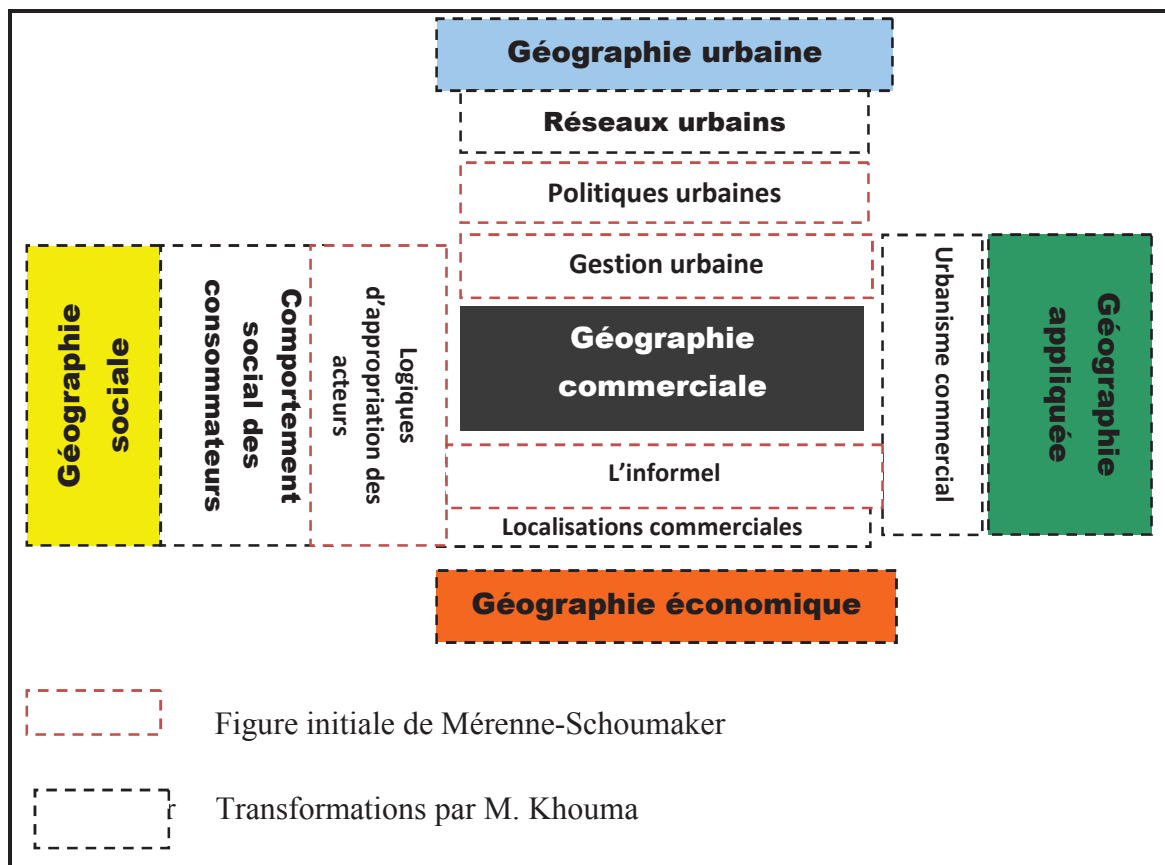


Schéma établi par M. Khouma, d'après B. Mérenne-Schoumaker, 1987

Le commerce dans les villes africaines revêt tout autant des aspects informels que formels. Ces aspects sont encore peu étudiés, en comparaison des nombreux travaux qui portent sur l'informel. Or la modernisation récente de l'appareil commercial avec la construction des centres commerciaux dans des quartiers de Dakar contribue à la transformation de la capitale sénégalaise. Ces centres commerciaux font partie des équipements marchands qui répondent aux attentes d'une certaine clientèle, marqueur de l'émergence d'une classe sociale intermédiaire de plus en plus exigeante. Ils s'intègrent également dans ce qu'on désigne par l'urbanisme commercial qui constitue l'un des centres d'intérêt des recherches sur la géographie commerciale. En Afrique, la notion d'urbanisme commercial présente certaines similitudes avec les exemples européens notamment à travers la présence des acteurs du secteur privé dans le financement de ces équipements marchands et l'arrivée sur le marché d'enseignes de sociétés occidentales évoluant dans la grande distribution. Cependant, l'immobilier

commercial tel qu'envisagé par l'académie des sciences commerciales présente des différences avec ce qu'on constate sur le continent africain car le modèle occidental s'intègre dans un schéma d'aménagement du territoire. L'urbanisme commercial est ainsi défini : « l'art d'aménager et d'intégrer des équipements commerciaux de gros ou de détail à une structure urbaine dans une cohérence d'ensemble, pour atteindre un équilibre harmonieux entre zones d'habitations, de circulation, d'activité, entre centre-ville, quartiers, périphérie, banlieues, en sauvegardant les sites et l'attraction propre à chaque entité. » ; « Ensemble des études et des techniques mises en œuvre pour parvenir à la réalisation d'équipements commerciaux répondant aux critères économiques et sociaux propres à satisfaire les besoins d'une population donnée. Ensemble des mesures législatives et réglementaires prises par les pouvoirs publics pour satisfaire l'intérêt général en matière d'urbanisme commercial. » (Académie des sciences commerciales, Dictionnaire consulté le 22 septembre 2013)

Une telle définition porte en elle ses limites quand on cherche à comprendre ce qui se passe en Afrique. Il est difficile de transposer le modèle de l'immobilier commercial occidental dans le contexte de la ville africaine car celle-ci est caractérisée par le déficit du contrôle de l'Etat et des municipalités sur l'aménagement de l'espace urbain. De plus, l'on ne saurait parler d'aménagement au sein d'un espace urbain dominé par les acteurs privés qui ont tendance à s'émanciper des pouvoirs publics. Dans le cadre de cette thèse et pour des commodités de l'analyse, nous avons utilisé la notion d'urbanisme commercial pour désigner les centres commerciaux construits soit par des privés seuls ou en partenariat avec des acteurs publics (l'Etat ou les municipalités). Il arrive, en effet que les autorités publiques d'une part, l'Etat et les municipalités et d'autre part les acteurs privés développent des logiques différentes et concurrentes qui constituent des facteurs limitant une politique d'aménagement urbain efficace. Comme le soulignent Bertonecello, S. Bredeloup et J. Lombard (2008, p. 250) « la privatisation ne contribue pas à l'assise d'une politique cohérente de développement urbain. Les opérations conduites par les acteurs privés sont le plus souvent programmées hors planification. Dans tous les cas, une fois, le terrain repéré négocié, les opérateurs envisagent leur projet de construction indépendamment du fonctionnement du quartier d'implantation. L'articulation de l'équipement avec l'existant, son raccord au tissu urbain n'entrent dans leurs préoccupations »

A Dakar, certains centres commerciaux ont fait leur apparition dans l'espace urbain à la suite d'une substitution d'usage. En fait, avec la crise du secteur du cinéma, des salles ont été transformées en centres commerciaux. C'est le cas du cinéma *Malick* devenu un centre commercial en conservant le même nom. Aux HLM 5, l'immeuble qui abritait le cinéma *Rex* a été transformé en centre commercial. Sous ce rapport, si le commerce est un des facteurs qui contribue le plus à la dynamique urbaine, la ville subit en réalité plus l'activité commerciale plus qu'elle ne cherche à l'organiser. Cette question des

localisations commerciales a éveillé les préoccupations des chercheurs qui se sont penchés sur les logiques qui sous-tendent cette localisation. Les recherches dans ce domaine ont abouti à l'élaboration d'outils d'aide à la décision afin de parvenir à une utilisation optimale de l'espace commercial.

Pour rendre leurs outils les plus opérationnels possibles, les géographes du commerce s'intéressent de plus en plus au comportement spatial des consommateurs car ils se sont rendus compte que certaines réalités commerciales ne peuvent pas être appréhendées avec les méthodes classiques d'investigation. Il ne s'agit pas uniquement de réalités mesurables mais plutôt de représentations d'acteurs, de leurs motivations et de leurs pratiques spatiales. L'analyse des pratiques spatiales ouvre à des champs d'investigation qui ne sont pas propres à la géographie et qui nécessitent un travail pluridisciplinaire avec des sociologues, des psychologues, des anthropologues. C'est ainsi qu'il faut comprendre les réflexions sur l'importance accordée au territoire au sein duquel se déploient les activités commerciales. Selon B. Merenne Schoumaker (1987) « étudier le commerce en négligeant les composantes du territoire où ce commerce est implanté conduit généralement à des travaux stériles sans intérêt. Implanter un commerce en oubliant de prendre en compte son contexte spatial aboutit aussi le plus souvent à des échecs. Commerce et géographie sont intimement liés. » Le territoire n'est pas que physique. Il est aussi mental. Le territoire n'est pas neutre. Il reste marqué par une dimension sociale voire symbolique. Pour G. Di Méo (2002), le territoire « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité ». G. Prévélakis (1995) pour sa part, souligne la fonction politique du territoire car, au sein du territoire se déploient des acteurs et des jeux de pouvoirs qui risquent de la transformer en un champ de tensions.

Ainsi, la géographie du commerce est marquée par une évolution qui l'oriente désormais vers l'étude des rapports entre les activités commerciales et les territoires, en tant qu'ils sont le lieu de l'incrustation spatiale de sociétés humaines. Une telle approche permet de mieux cerner les processus de mutations spatiales et de recomposition socio-économique des villes africaines où l'informel constitue la principale activité économique.

1.2. Le secteur informel : une réalité multiforme

1.2.1. Difficulté à définir l'informel

Si la littérature sur l'informel est assez fournie, il semble toutefois difficile de trouver une définition consensuelle de cette notion. Selon B.G.M. Bagalwa. et G. Muheme G (1992), « c'est en 1970 que l'informel a commencé à susciter un grand engouement. Le terme *informel* serait en effet, utilisé pour la première fois par Hart à l'occasion d'une

étude sur le Ghana en 1971 et publié en 1973. Pourtant, selon cet auteur, la réalité économique qu'il traduit est fort ancienne car dès le XIX^e siècle, des travaux de chercheurs rendaient compte d'une économie non officielle. De plus, les idées liées à l'informel étaient abordées par les premiers théoriciens du mouvement coopératif. Vu sous cet angle, on pourrait dire que de tout temps des activités économiques ont été assimilées à l'informel. Le regain d'intérêt qu'il suscite aujourd'hui ne doit pas faire occulter son existence antérieure. Toutefois, le terme *informel*, est équivoque. Il peut vouloir dire d'une activité qu'elle est sans forme ou en jouant sur les mots qu'elle correspond à une mise en forme autre que celles qui sont communément établies, admises et codifiées, formes qui traduisent la domination, à tout le moins le pouvoir en acte, la volonté de mettre en ordre, un certain ordre situé, daté, singulier. C'est sans doute ce qui amène Chandavarkar (1988) à le présenter comme une boîte vide ou un concept fourre-tout qui s'adapte à tous les usages à caractère juridique, économique et social. »

Pour les juristes, l'informel est opposé au secteur moderne ou formel. Selon leur approche, si le formel représente des pratiques ou des activités organisées sur la base de règles juridiques, reconnues, par contre, l'informel est considéré comme des activités qui évoluent dans l'illégalité car elles se soustraient notamment aux obligations fiscales. Pourtant, cette différenciation entre le secteur formel et informel du point de vue de la législation fiscale n'est pas pertinente car la plupart des artisans et des marchands s'acquittent des taxes. En fait, le non-respect de la réglementation concerne plutôt des aspects sociaux et les conditions d'exercice d'une activité telles que édictée par la législation. Dans le même sens, (Steck JF, 2004) pense que le non enregistrement et l'illégalité ne tiennent pas compte de la variété des types d'enregistrement et de reconnaissance légale à tous les échelons administratifs et territoriaux. De ce point de vue, l'illégalité dans laquelle on continue d'enfermer l'informel relève plutôt d'une conception occidentale. De la même manière, le salariat ne saurait également être un critère de marginalisation de l'informel dans la mesure où les solidarités sociales, les systèmes d'entraide fondée sur les réseaux familiaux compensent largement ce que le travailleur aurait pu gagner avec le salaire.

Sur un autre plan, le secteur informel se traduit par le développement de petites activités permettant aux migrants ruraux et aux citoyens n'ayant pu avoir accès aux emplois du secteur moderne de survivre (Charmes, 1990). Dans ce cadre, au cours des années 80, les pouvoirs publics reconnaissent l'existence d'un secteur informel. Il est caractérisé comme un « secteur non structuré moderne » produisant des biens et des services similaires à ceux du secteur moderne mais réalisés dans des conditions différentes. En réalité, l'informel recouvre des activités diversifiées qui touchent à l'essentiel des domaines de l'économie. Il s'agit de petits métiers de subsistance ne nécessitant aucune compétence particulière ; tel est le cas du commerce ambulancier, du travail des

charretiers, etc. L'informel englobe également des activités exigeant une certaine qualification et des compétences particulières comme le bâtiment et l'artisanat. De plus, le secteur informel, bien que présentant des formes d'économie de subsistance parvient à produire des biens et des services du secteur moderne. Néanmoins, le non recours de façon systématique à la technologie est considéré comme un obstacle à la modernisation du secteur car les entreprises du secteur informel demeurent en majorité confinées dans une production à faible échelle.

L'informel relève en fait d'une analyse en termes de choix. Certaines entreprises choisissent délibérément de ne pas se faire enregistrer pour ne pas s'acquitter des taxes qui pourraient grever leurs bénéficiaires. Au Sénégal, il est courant de trouver des acteurs informels plus riches que les entreprises formelles. A cet effet, sans la réorganisation du secteur informel toute l'économie sénégalaise peut glisser dans l'informel (Mbaye A.A., 2014).

Dans les villes africaines, il s'avère difficile de tracer une frontière étanche entre les activités formelles et informelles car il existe une imbrication organique entre ces deux types d'activités. Aussi des activités pourtant classées comme formelles recèlent-elles des aspects d'informalité. Cette imbrication va de la sous-traitance à la circulation des travailleurs d'un secteur à l'autre. L'économie informelle renvoie aux « économies populaires » (Engelhard, 2000). Il s'agit d'activités économiques structurées par le lien social et une logique de survie. Au delà de son caractère économique, l'économie informelle constitue en effet un mode de vie, voire un moyen de survie pour une bonne partie de la population urbaine, pour laquelle elle permet la satisfaction de besoins fondamentaux. Pour survivre, certains d'entre eux n'hésitent pas se livrer à des pratiques de corruption. Pour ce faire, des acteurs du secteur informel s'appuient sur les réseaux familiaux pour assurer leur insertion en milieu urbain. Dans cette optique, l'informel participe au processus d'urbanisation en offrant des emplois aux migrants « néo citadins ».

Selon une étude pour l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) en 2002 sur la principale agglomération de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production (UPI) dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. Lachard (1990) abonde dans le même sens en identifiant l'informel comme l'ensemble des activités après élimination des entreprises modernes c'est-à-dire celles qui ont une comptabilité normalisée. Ces définitions présentées dans les lignes précédentes comportent toutes des limites car le non enregistrement au fisc ne saurait être un critère pertinent. Dans les marchés, les marchands informels paient des taxes.

Pour les anthropologues, l'informel relève d'un autre mode de fonctionnement économique et social. Dans cette optique, certains auteurs analysent ces activités comme « une économie solidaire » qui s'inspire des modes traditionnels de sociabilité. L'informel est alors perçu comme un révélateur de pratiques sociales. Il ne sert plus à cataloguer exclusivement l'économie populaire des pauvres mais il révèle également une autre économie de puissants réseaux, celle d'hommes d'affaires souvent illettrés à la tête de puissantes associations et qui ont leurs connexions dans les hautes sphères politiques et religieuses. Ils exercent des activités économiques dont le chiffre d'affaires avoisine voire dépasse largement celui des entreprises dites formelles. Sous ce rapport, l'informel apparaît comme un secteur compétitif qui peut être à la fois concurrent ou partenaire des entreprises formelles. Or, paradoxalement, l'économie informelle continue de renvoyer aux activités de débrouillardise dans les pays en développement.

D'après une étude, de la Chambre économique du Sénégal (2009), sept critères ont été retenus pour caractériser le travail dans l'économie informelle :

- facilités d'accès aux activités
- utilisation de ressources locales
- propriété familiale des entreprises
- échelle restreinte des opérations
- utilisation de techniques simples et nombre réduit de travailleurs
- utilisation de techniques simples en nombre réduit de travailleurs
- qualification s'opérant en dehors des systèmes scolaires officiels
- marché échappant à tout règlement et ouvert à la concurrence.

D'autres listes ont été produites qui vont dans le même sens. Pour Muheme (1992), les activités considérées comme relevant de l'économie informelle ont été classées selon sept critères, remontant à Keith Hart et repris dans les années 80 par Gérard Grellet et Jacques Charmes. Selon ces auteurs, le secteur informel n'appartient ni au secteur moderne ni au secteur traditionnel, les sept critères suivants ont été définis pour le caractériser :

- la facilité d'entrée
- l'utilisation de ressources locales
- la propriété familiale des entreprises
- le faible niveau de la production
- l'utilisation de techniques à forts coefficients de main-d'œuvre
- un apprentissage effectué hors du système scolaire
- des marchés non enregistrés et concurrentiels.

Les définitions multicritères pèchent toutefois par leur incapacité à présenter une définition finalement admissible en toute circonstance de l'informel (Steck, 2004). L'auteur précise qu'il ne saurait être question de rejeter ces définitions sans autre forme

de procès. En réalité, ces définitions ont été d'un grand apport aux premiers travaux des statisticiens sur le sujet. Toutefois, le principal inconvénient de ces définitions multicritères comme celle du BIT réside dans leur incapacité à faire ressortir la complexité de la notion. Ces définitions mettent l'accent plus sur la description du phénomène que sur sa compréhension. Or, le secteur informel ne saurait être confondu avec l'auto-exclusion car les activités économiques menées par les populations pauvres ne représentent qu'une infime partie des activités du secteur informel qui est complexe et hétérogène. Il allie en effet des activités qui au regard de la loi sont considérées comme illégales et clandestines et des entreprises proches du secteur moderne. De plus, il existe au sein du secteur informel des activités qui ne nécessitent aucune expertise technique et d'autres activités qui exigent un capital et des modes d'exploitation similaires à celles du secteur moderne. Sous ce rapport, les chercheurs devraient insister sur la complémentarité plutôt que sur le dualisme entre le secteur informel et le secteur moderne.

Quoi qu'il en soit des débats théoriques, le secteur informel joue un rôle important dans l'économie des pays en développement même s'il s'avère difficile d'évaluer son impact avec précision. Par exemple, au Sénégal, l'économie informelle est la principale source d'emplois. Une étude d'AFRISTAT (2002) révèle qu'elle emploie trois à quatre millions de personnes. A Dakar, les activités de l'informel sont largement dominées par le commerce. Les marchands ambulants représentent plus de la majorité des actifs dans l'économie informelle. Ils exercent 53,3% des activités de commerce (AFRISTAT, 2002). L'explosion du secteur informel est surtout liée à la crise économique et sociale qui frappe la plupart des pays en développement. En fait, depuis le début des années 70, les effets négatifs de la sécheresse et des chocs pétroliers ont accentué les difficultés économiques et sociales du Sénégal. Le secteur dit moderne est particulièrement affecté par la crise économique. Il ne parvient plus à faire face à l'afflux massif de populations venues de l'intérieur du pays. L'exode rural a contribué à exacerber la pression sur le marché de l'emploi du secteur moderne. C'est dans ce contexte que les politiques d'ajustement structurel imposées par les bailleurs de fonds ont entraîné une forte baisse des effectifs au sein de l'administration et dans le secteur parapublic. Cette situation de morosité a poussé les demandeurs d'emploi et les déflatés de ces secteurs à se tourner vers l'informel. Ce dernier se présente ainsi comme une économie de substitution et un moyen de survie. Dans cette optique, l'informel pourrait jouer un rôle de régulateur social face à la crise de l'emploi en milieu urbain.

Le développement du secteur informel révèle ainsi des stratégies sociales d'adaptation à la crise. Par exemple, les migrants originaires de la campagne et ceux provenant des pays limitrophes adoptent une stratégie de regroupement à caractère ethnique ou bien familial dans le cadre de leur installation en ville. Pour ce faire, ils s'appuient sur ces

réseaux pour faciliter leur insertion en milieu urbain. Dans ce contexte, le secteur informel peut apparaître comme un régulateur des flux migratoires.

1.2.2. Informel et technologies de l'information et de la communication

L'avènement des technologies d'information et de communication (TIC) a constitué une opportunité pour le développement des activités informelles. L'Internet et l'essor de la téléphonie mobile ont en effet participé à la création de nombreux emplois. Du reste, le Sénégal dispose d'énormes potentialités susceptibles d'impulser le développement des TIC (Fall, 2010). Parmi ces potentialités, figure la présence de sociétés de télécommunication comme la SONATEL. Le territoire est progressivement équipé par la fibre optique. De plus, le pays bénéficie d'une position géographique privilégiée et sur le plan politique l'Etat du Sénégal a pris des mesures incitatives comme la libéralisation des télécommunications afin d'encourager les investissements dans ce secteur. Les TIC se sont aussi facilement adaptés à un environnement dominé par les activités de l'informel.

Les TIC sont des moyens de communication efficaces au sein de la société sénégalaise (Sylla, 2009). Certaines réalités spécifiques à ces sociétés ont contribué à favoriser l'appropriation des TIC par des groupes sociaux très hétérogènes. C'est le cas de la radio considérée comme une « ancienne TIC ». Son succès dans les campagnes et les villes s'explique, entre autres par la tradition de l'oralité. Les TIC jouent un rôle important dans l'établissement des rapports entre les gens. Elles exercent une influence sur le mode de vie des populations en suscitant de nouvelles sociabilités. Le développement des TIC participe, en effet à la transformation sociale et à l'établissement de nouveaux rapports avec l'espace. Ces mutations sociales et spatiales s'opèrent à l'intérieur de réseaux (Steck, 2013).

Les TIC occupent une part importante dans l'expansion du secteur informel. Elles ont suscité une prolifération d'activités qui se mêlent au tissu urbain (Photo 1). Au Sénégal, l'essor des TIC au sein de l'économie informelle remonte au milieu des années 80. En fait, dans le cadre de la politique d'accès au téléphone, la société de télécommunication, la SONATEL, qui, à l'époque exerçait un monopole sur la téléphonie fixe et mobile avait mis en place avec des opérateurs privés des télécentres gérés par ces derniers. Un télécentre est un espace aménagé destiné à la vente de cartes de recharge. Une ou plusieurs cabines sont aménagées à l'intérieur d'un local. Un appareil relié au téléphone permet de mesurer la durée de la communication en unité. L'unité de la communication qui correspond à 60 secondes était cédée à 60 FCFA aux opérateurs privés. Ces derniers facturaient l'unité d'appel entre 80 et 100 FCFA à leurs clients. Ce montant variait d'un quartier à un autre. Par exemple, les télécentres situés au centre-ville appliquaient le

maximum du prix de vente autorisé, c'est-à-dire 100 FCFA. Cela s'explique par la situation géographique du centre-ville caractérisé par la concentration des activités économiques et de l'administration. Les télécentres situés au centre ville offraient également plus de confort et des services tels que le fax, la reprographie et la reliure. Du reste, avec le temps et la concurrence, les télécentres ne s'étaient pas uniquement limités à l'offre de communication par téléphone, la plupart d'entre eux ont été transformés en boutiques et proposaient d'autres produits aux clients. Certains commerçants avaient même aménagé dans un coin de leur boutique un box offrant le même service que le télécentre classiques. Selon Sagna (2012), l'avènement des télécentres participe d'une stratégie de l'Etat visant à démocratiser l'accès des masses au téléphone. Cette libéralisation a permis à des milliers de jeunes chômeurs, à des retraités, des déflatés du secteur public et privé d'avoir une activité économique leur assurant des revenus. La libéralisation de l'accès au téléphone à travers ces structures est également une aubaine pour la SONATEL qui réalise ainsi une bonne partie de son chiffre d'affaires à moindre frais (Sagna. 2012). Par exemple, « un bilan établi en 2006 faisait état de 18 500 télécentres totalisant 22000 lignes téléphoniques employant 30000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs CFA (représentant 33% du chiffre d'affaires de la SONATEL) ». Cet exemple montre l'interdépendance qui existe entre le formel et l'informel.

Photo 1 : Boutiques de téléphonie mobile sur l'avenue Blaise Diagne



Les TIC ont joué un grand rôle dans le développement des activités commerciales. Grâce à la téléphonie mobile, les sociétés de transfert d'argent ont connu un grand essor. Elles sont particulièrement présentes à proximité des marchés. Source : M. Kouma, 12 octobre 2015

Les sociétés de téléphonie utilisent également la sous-traitance pour la vente de leurs produits (cartes téléphoniques, Internet, appareils de téléphones, réparation de téléphones portables.). Cette sous-traitance a suscité la prolifération d'emplois dans l'informel. Sous cet angle, on note une forte imbrication entre les activités formelles et informelles car même, des entreprises considérées comme formelles recèlent de l'informalité. De plus, des activités considérées comme informelles sont pourtant enregistrées au sein des services fiscaux dans la mesure où elles paient la patente et

disposent d'un local fixe. En réalité, les acteurs qu'on considère comme informels au regard de la législation sont plutôt les marchands ambulants.

Dans la plupart des villes d'Afrique, les TIC sont devenues un phénomène urbain et elles offrent un modèle d'appropriation assez flexible pour s'adapter au pouvoir d'achat des populations urbaines, quel que soit le niveau de leurs revenus. Par exemple, à travers le commerce de produits informatiques et de télécommunication et les circuits de distribution, les TIC marquent les paysages urbains. Le commerce autour des TIC se réalise à l'intérieur de réseaux qui participent à la reconfiguration des territoires. En réalité, même si, les TIC sont avant tout l'expression d'un phénomène urbain, la téléphonie mobile joue un rôle important dans le désenclavement des espaces. Elle permet de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines. Le téléphone ne permet pas uniquement de communiquer, il est également utilisé dans le transfert d'argent. Dans ce cadre, avec un code et un numéro de téléphone, les personnes qui utilisent ces réseaux de transfert ont la possibilité d'envoyer ou de recevoir de l'argent. Les succès que connaissent les réseaux de système de transfert d'argent résultent de l'utilisation du téléphone portable, un outil devenu accessible au grand nombre. Par rapport aux structures bancaires ou postales classiques dont les activités sont régies par des horaires fixes d'ouverture et de fermeture, les réseaux de transfert d'argent n'ont pas d'horaires fixes. Le public peut accéder au service à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit car des boutiques dans les quartiers, des stations services, des restaurants offrent des services aux clients à tout moment. De plus, les sociétés de distribution d'eau et d'électricité, la SENELEC et la SDE ont noué un partenariat avec les sociétés de téléphonie qui permet à leurs abonnés de payer leurs factures au niveau à partir de leur téléphone portable.

Le recours aux TIC participe également à l'amélioration du système commercial. Par exemple, le Système d'information sur les marchés (SIM) appelé *Xam Sa Marsé*, littéralement en wolof « connaître son marché » et développé par une société dénommée Manobi permet de suivre en temps réel l'évolution des prix sur les marchés et d'informer les producteurs. Selon Sylla (2008) « la base de données du système est alimentée par des équipes d'enquêteurs qui suivent en temps réel sept places de marché "fruits et légumes" et trois places de marché "poissons". Ils prélèvent quotidiennement les prix des produits au détail, en gros ou demi-gros, selon leurs caractéristiques, leur variété, leur origine et leur conditionnement. Les informations ainsi collectées intéressent une soixantaine de produits (fruits, légumes et produits halieutiques confondus) observés dans plus d'une dizaine de marchés de Dakar (Castor, Dalifort, Sandiniéry, Thiaroye, Tilène, etc.), de Kayar, de Kaolack, de Touba et d'ailleurs à l'extérieur du pays. Les informations prennent également en compte les variations temporelles des prix de chaque produit considéré. » Le succès de ce système réside dans le fait que le service est gratuit car les coûts d'exploitation sont supportés par le

sponsoring. De même, les producteurs ne sont plus obligés de quitter leurs domiciles pour se rendre sur les marchés afin de connaître les prix de leurs produits. Grâce au téléphone dont ils disposent les producteurs ont en effet la possibilité de suivre régulièrement la structure des prix sur les marchés.

Les TIC participent ainsi à l'invention de la « modernité » (Cheneau-Loquay, 2008). Mais ne s'agit-il pas d'une modernisation paradoxale ? En effet, la modernité ne s'exprime pas de la même manière selon qu'on est dans un pays développé ou bien dans un pays en développement. Les pays en développement ont des spécificités. Dès lors, on ne saurait étudier les TIC sans tenir compte du contexte culturel. En fait, dans les pays du sud, les TIC s'insèrent dans des territoires qui ont leurs spécificités. De même, les modalités d'insertion de ces TIC dans ces territoires demeure fortement liées aux réalités économiques et sociales de ces pays marquées par la faiblesse économique des Etats, d'où la prédominance de l'économie informelle.

1.2.3 Retour à la définition de l'informel

La ville africaine est fortement marquée et configurée par l'informel (Steck JF, 2007). L'informel revêt non seulement des aspects sociaux mais il s'insère également dans l'espace urbain sous forme de multiples activités dans les quartiers. L'informel est révélateur d'une ségrégation urbaine et de l'échec des politiques publiques. En réalité, à côté de la ville « planifiée » se développent des pans entiers de l'espace urbain peu intégrés constitués de quartiers précaires non planifiés habités par des populations pauvres. Pour les populations de ces quartiers, les activités de l'informel demeurent leurs principaux moyens de survie. En conséquence, « la croissance du « secteur informel » témoigne de l'échec des politiques publiques industrielles dans le développement d'un emploi urbain adéquat ; l'extension du « squatting » est également symptomatique de l'échec des actions officielles ou semi-officielles en faveur du logement. » (Stren, 1985).

Toutefois, considéré comme un élément décompresseur, l'informel pourra-t-il continuer à absorber indéfiniment tous les demandeurs d'emploi qui y cherchent refuge ? En fait, le marché de l'emploi est soumis à une forte tension née du déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi (Fall, 2011). Pour des économistes, si le secteur informel souhaite s'inscrire dans une logique de développement, il ne peut se passer de l'Etat, donc de la régulation publique. L'exemple des pays asiatiques a montré le rôle important de l'Etat dans le développement économique et social. Pourtant en Afrique, l'informel est rarement pris en compte dans la planification urbaine (Steck JF, 2006), malgré sa forte présence dans la ville. Une telle situation révèle les limites de la gouvernance urbaine dans les villes africaine. Selon Stren (1995) « plutôt que de stigmatiser les systèmes informels, les pouvoirs publics feraient bien de passer en revue les dispositifs et

mécanismes en vigueur dans les marchés urbains informels. Les marchés officiels ont beaucoup à apprendre du bon rapport qualité/prix et des avantages pratiques que peuvent offrir les transactions foncières urbaines informelles » (ONU-Habitat, 2010, p 12).

Aujourd'hui, l'informel est reconnu comme une composante à part entière des activités, indissociable du formel. Il y a de l'informel même dans le fonctionnement de l'Etat, comme dans toute entreprise *a priori* formelle. Depuis la fin des années 80, une nouvelle approche s'est développée pour appréhender autrement l'économie informelle. L'informel est désormais appréhendé comme un concept englobant qui ne saurait se réduire exclusivement à sa dimension économique.

Ainsi, on pourrait définir l'informel comme l'ensemble des pratiques qui concourent à satisfaire des besoins ou bien à offrir des services aux populations sans mettre en application des procédures et des normes préétablies fixées par les détenteurs de l'autorité publique et considérées comme officielles.

1.3. Découvrir les acteurs du commerce par le langage

Les géographes ne s'intéressent pas seulement aux faits matériellement avérés. Les perceptions, les discours, les représentations, autrement dit la subjectivité des acteurs, sont objet scientifique. Les mots forgés, utilisés, déformés constituent un matériau important pour l'analyse géographique. Les pratiques sociales et spatiales des marchands de Dakar peuvent ainsi être appréhendées à travers le langage. Dans cette optique, la prise en compte de la dimension qui est accordée à l'espace dans le vocabulaire du quotidien est primordiale car les mots permettent de cerner l'évolution personnelle et professionnelle des individus (Bechoud, 2009). Pour Haeringer (1996) « le rapport de l'homme à l'espace est profondément modifié, imposant une nouvelle distribution des rôles, des dispositifs inédits, et de nouveaux thèmes de réflexion. Ces mutations nous invitent, en outre, à un effort de clarification et d'innovation conceptuelle ». En réalité, les mots charrient une forte charge symbolique qui peut dévoiler le choix d'un lieu d'implantation dans l'espace urbain. D'ailleurs, les individus concernés finissent par s'identifier à cet espace. Selon Veschambre (2004), « l'individu projette ses goûts ses valeurs, ses normes de configurations spatiales, dans des lieux, dans des édifices qui lui renvoient sa propre conscience d'exister ».

Les mots ouvrent donc des portes de compréhension du réel vécu. Ainsi les mots *Baol-Baol*, *Moodu-Moodu*, *Bana-Bana* sont-ils dans la terminologie populaire Wolof des expressions qui désignent des individus qui évoluent dans le commerce. L'analyse de ces termes permet de mieux cerner la dimension sociale et professionnelle du commerce à Dakar car la présence de ces acteurs induit de nouvelles pratiques au sein de l'espace

public urbain. Par exemple, le terme *Moodu Moodu* serait une déformation de Mouhamed (GEMDEV, ISTED, 2004, p.2). Il renverrait au nom du premier khalife de Touba, Serigne Mouhamadou Moustapha Mbacké. Plus tard, le terme *Moodu Moodu* a connu un glissement sémantique pour traduire une dimension économique. Il désigne ainsi l'action d'entreprendre une activité économique, d'où l'expression « *faire le Moodu Moodu* ». Il signifie également une technique de ruse utilisée dans le cadre des transactions commerciales ou simplement lors des marchandages afin de tirer un grand profit d'un produit ou d'un objet sans grande valeur.

Quant au terme *Baol-Baol*, il désignait d'abord les personnes originaires de l'ancienne province du Baol dont les limites géographiques correspondent à l'actuelle région de Diourbel. L'émergence de cette catégorie de commerçants a fortement concurrencé les activités commerciales des Libano-Syriens, lesquels ont pendant longtemps exercé un monopole sur le commerce de la capitale. Face à cette concurrence, des *Baol-Baol*, les Libano-Syriens se sont déployés vers d'autres secteurs tels que l'industrie de la restauration. Toutefois, certains d'entre eux continuent de maintenir leur présence dans le commerce des produits de luxe. Le terme *Baol-Baol* fait aussi référence à des pratiques commerciales fondées sur le sens des affaires. Aujourd'hui, même si le terme *Baol-Baol* est lié à une certaine culture mouride, l'expression *Baol-Baol* transcende désormais les appartenances confrériques pour désigner l'ensemble des acteurs du secteur informel. Dans ce cadre, le terme *Baol-Baol* désigne un caractère social, un type de comportement notamment économique caractérisé par l'âpreté au gain, le penchant à l'épargne, un certain fanatisme, des mœurs rustiques, la facilité d'adaptation aux circonstances, la sobriété (Ndiaye, 1997). Le *Baol-Baol* passe pour être un esprit vif, (*muus*) intraitable en affaire (*némé lu metti, dëkk fu sore, mëna ceddowu*) » (Ndiaye, 1997, p.422). Diouf (1999, p.22) poursuit dans la même logique en notant que le terme *Baol-Baol* « est une expression populaire qui est devenue un type de comportement, une manière d'être et de vivre, autrement dit d'une règle de conduite qui n'est plus propre aux *Baol-Baol* authentiques, mais elle désigne de nos jours tous ceux qui ont la capacité de se mettre dans la peau de ces derniers et adoptent en même temps leur manière de vivre ».

Une autre expression, très courante, *les marchands ambulants*, appelle des éclaircissements (tableau 1). Les ambulants occupent une grande place dans les circuits de distribution. Ils facilitent aux commerçants grossistes et demi grossistes l'écoulement de leurs marchandises. Toutefois, le terme marchand ambulant est difficile à définir en raison de la multiplicité des interprétations. Il est utilisé, d'ailleurs comme un « fourre-tout » regroupant tous ceux qui s'activent autour du commerce de rue qu'ils soient fixes ou nomades. Les autorités administratives évitent l'emploi de l'adjectif ambulant dans la mesure où le commerce de rue est interdit par les textes. Selon l'article 2 du décret n° 76-018 du 6 janvier 1976 portant réglementation « est considéré comme marchand dit

tablier, toute personne qui s'installe sur la voie et dans les lieux publics, pour son compte ou celui d'autrui en vue de mettre en vente des produits industriels locaux ou importés, des denrées alimentaires et des produits de l'artisanat ». La chambre de commerce et d'industrie de Dakar (2009, p.3) quant à elle propose cette définition, « les marchands ambulants sont définis comme des commerçants enregistrés ou non au registre de commerce qui vendent à la sauvette ou exercent leur activité dans des lieux installés sur l'espace public ». Dans la synthèse générale des journées de réflexion sur la problématique des marchands ambulants organisée par l'association dénommée Synergie des marchands ambulants de Dakar (SYMAD, 2010), la définition suivante est donnée du marchand ambulant « c'est une étape d'initiation pour toute personne qui cherche à se réaliser en exerçant une activité commerciale ». C'est cette approche qui a été privilégiée par Gueye (2001, p.24). Selon lui, « le commerce ambulant est un passage presque obligé pour de nombreux Sénégalais qui se livrent au commerce. C'est en quelque sorte un apprentissage, un parcours initiatique pour prouver que l'on peut partir de rien pour arriver à quelque chose et l'on est ainsi un homme. C'est le sort de nombreux jeunes qui sont dans la plupart des cas sous la tutelle des grands commerçants qui ont également connu ce passage de certains marabouts ». D'après ces définitions, le commerce ambulant apparaît ainsi comme un phénomène lié à la conjoncture économique. Il s'agit d'une stratégie d'adaptation à la crise. Mieux il est conçu comme une activité économique transitoire pour accumuler des ressources financières en vue de devenir de grands commerçants ou pour migrer vers d'autres lieux. Vu sous cet angle, les opérations de recasement et de sédentarisation des marchands ambulants risquent d'avoir une portée limitée car tous les jours, de nouveaux acteurs poussés par la crise économique s'engagent dans ce type de commerce. Les spécificités du commerce ambulant résident plutôt dans le fait que c'est une activité économique à mi-chemin entre le demi grossiste, le grossiste et les clients. Le marchand ambulant a sa propre logique en matière de transaction par exemple, il n'hésite pas à casser les prix pour écouler sa marchandise.

Tableau 1: les représentations lexicales du commerce de rue, informel et ambulant

Type de commerce	Principales expression en Anglais Espagnol Français	Champs et acteurs de la représentation lexicale	Information ou observation
Informel	*informal sector and trade *economia o comercio informal *secteur ou commerce informel	Economiste, experts en développement, gouvernements nationaux	Absence d'enregistrement, d'information statistiques et ou/ de perception fiscale
Sur la voie publique Ambulant	*street vendors/merchants Trading	Juristes, experts en aménagement urbain, gouvernements locaux	Normativité juridique de l'occupation légitime ou illégitime de l'espace public, visibilité dans le paysage urbain

Ambulant	*vendodores ambulantes / venta ambulante *marchands ou vendeurs ambulants	Clients et vendeurs, mass media	Mobilité du vendeur, instabilité du dispositif de vente
----------	--	---------------------------------	---

Source : Monnet J. (2006), « Le commerce de rue, ambulant ou informel et ses rapports avec la métropolisation : une ébauche de métropolisation », *Revue Autrepart* [en ligne], n° 39, p 3, Disponible sur : www.laburba.fr/app/download/7831886/Autrepart_39.pdf, consulté le 09 mai 2014.

En réalité, le commerce de rue ambulant ou informel est perçu comme une situation d'échange économique caractérisé par l'occupation temporaire ou précaire d'un espace de circulation ouvert au public. Selon Monnet (2006), le commerce de rue ambulant ne constitue pas un objet stable et net mais un objet « flou et fluide ». De ce point de vue, pour comprendre ce phénomène et mieux saisir sa complexité, il est important de tenir compte de son caractère changeant et incertain. Aussi les spécificités du commerce ambulant doivent-elles pousser les autorités à revoir les politiques qu'elles tentent de mettre en œuvre pour trouver une solution durable à l'occupation des rues par le commerce de rue. En réalité, ces politiques ont longtemps reposé sur le déguerpissement. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

Parler de façon générique du commerce ambulant est en fait peu satisfaisant. Il existe en effet différentes catégories de marchands ambulants. Selon une typologie fondée sur la nature de la marchandise vendue, la provenance géographique et les techniques de vente adoptées, Dieye et Seck (2010) distinguent :

- les marchands d'habits ou de tissus ;
- les sédentaires tabliers installés à Petersen qui vendent les rebuts et des produits invendus obtenus auprès de commerçants grossistes ;
- les *ndioganes* qui revendent de la friperie qu'ils achètent auprès des grossistes ;
- les marchands d'habits sans place fixe qui parcourent les rues et les marchés hebdomadaires (*loumas*, en wolof) avec leurs marchandises ;
- les marchands de produits « made in Sénégal » ou Djolofs qui collaborent avec les tailleurs des marchés de Colobane et de Sandaga, etc. et qui utilisent des tissus locaux pour la confection d'habits et autres ...
- les marchands tabliers, les *beuthieuks*, vendeurs qui écoulent leurs marchandises à crédit et les *boutigou mbagg* dont le nom signifie en wolof « porter la boutique sur ses épaules », technique de vente qui consiste à porter la marchandise sur soi et à parcourir les rues à la recherche de clientèle ; ils vendent des tissus, des draps ou rideaux ;
- les marchands vendeurs des produits chinois, produits qui ont la réputation d'être bon marché même si la qualité est souvent jugée médiocre ; ces marchands ambulants s'approvisionnent auprès des grossistes chinois, en s'associant très souvent pour acheter en gros dans le but d'avoir plus de bénéfices ; ces marchands sont généralement installés aux Allées du Centenaire à Dakar, à l'avenue Faidherbe, et à Petersen ; ils sont nomades ou sédentaires ; leurs marchandises

sont étalées sur des tables appelées d'où leur nom de «t abliers » ; les femmes sont très actives dans la revente de produits chinois comme les colliers, les bracelets ou boucles d'oreilles ;

- les marchands ambulants sans place fixes « promotionnistes » qui se déplacent dans les foyers, bureaux et hôpitaux et à l'intérieur du pays en faisant la « promotion » de leur marchandise auprès de la clientèle qu'ils attirent en affirmant faire une campagne de promotion au cours de laquelle une baisse est effectuée sur le prix de la marchandise ;
- les *gauloumanes*, expression qui signifie littéralement « ce qui intercepte » ; ce sont des intermédiaires entre les clients et les commerçants ; ils interceptent les clients dans la rue pour les conduire dans un magasin avec l'accord de son propriétaire dont ils connaissent déjà les prix ; le jeu consiste pour le *gauloumane* à céder un produit à un prix supérieur à celui fixé par le propriétaire pour empocher la différence ;
- les *rangoumanes* dont le nom vient du wolof *rangou* qui signifie endosser ou bien se porter garant ; les *rangoumanes* sont en général de fins connaisseurs du marché ; ils travaillent en collaboration avec des grossistes et des exportateurs qui leur font confiance ; ils se présentent comme de véritables commerçants, mais dans la réalité, ce sont des intermédiaires qui négocient avec des clients potentiels pour en tirer un bénéfice ; à la différence du *gauloumane*, il ne conduit pas toujours le client dans un magasin ou cantine, il lui amène les marchandises dont il a besoin, après avoir au préalable conclu un accord avec le commerçant sur le prix ; le *rangoumane* se comporte comme un grand commerçant mais, en réalité, il est un intermédiaire ;
- les bouquinistes ou « libraires par terre » qui vendent des livres d'occasion exposés à même le sol sur des nattes d'où leur appellation ;
- les *nayitemanes*, marchands ambulants qui vendent la nuit des chaussures de friperie, des habits et accessoires et des téléphones portables ;
- les *comonemanes* ou Gambiens qui s'approvisionnent en Gambie et viennent vendre dans les marchés hebdomadaires des marchandises très diversifiées ;
- les récupérateurs ou *boudioumanes* qui vendent des marchandises qu'ils recyclent à leur manière soit à travers la réparation ou bien en la destination initiale d'un produit, par exemple, des meubles fabriqués à partir des caisses en bois récupérés ; les *boudioumanes*, ils fouillent dans les ordures ménagères à la recherche d'objets qu'ils pourront vendre ;
- les *makétemanes* du mot anglais, *market* les *makétemanes* sont des marchands qui sont installés dans certains endroits du marché appelé *maket* dont la particularité réside dans le fait qu'on y trouve très souvent des produits de contrebande ou des objets volés.

Cette typologie révèle la diversité des pratiques spatiales des marchands. Les produits qu'ils vendent sont également très diversifiés. Parmi les marchands ambulants, on distingue aussi des quincaillers ambulants, des vendeurs de cartes de recharge de téléphones, des vendeurs de journaux, des vendeurs de café Touba, de thé, de sachets d'eau, des vendeurs d'accessoires pour les véhicules, des vendeurs de matériels électroniques, des vendeurs de colas et de cures dents, des marchands vendeurs de peaux de bêtes, des restaurateurs de la rue (*Tangana, forokh tiaya*), les vendeurs de fruits et légumes, etc.

Afin de mieux cerner la singularité des diversités dakaroises, une petite comparaison avec la France se révèle éclairante. L'exercice du commerce ambulant fait l'objet d'une réglementation. Selon Vinay (2004, p. 3), « les métiers ambulants dénommés aussi « non sédentaires » ont une activité qui s'exerce sur une dépendance du domaine public ou sur un emplacement appartenant le plus souvent à la commune ». L'auteur dégage la typologie des emplacements suivants :

- la voie publique (métro, gare, plage, zone d'activité comme un centre commercial, bord des routes...),
- les halles, les marchés, les champs de foire ou de fêtes,
- les lieux privés, où le métier s'exerce par voie de démarchage (exemple classique les comités d'entreprise),
- les ventes par tournées en camions magasins.

Les métiers ambulants sont exercés par des commerçants ou des artisans. Le terme officiel et générique de « commerçant non sédentaire » s'applique alors, même dans le cas, par exemple, d'un artisan charcutier inscrit au registre des métiers qui travaille sur le marché. Ces activités ambulantes font l'objet d'une réglementation. La loi française du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe les modalités d'exercice de ce commerce. Certaines activités ambulantes ne rentrent cependant pas dans le champ d'application de la loi du 3 janvier 1969. Parmi ces dérogations, nous pouvons noter :

- le colportage de presse ou de billets de loterie sur la voie publique,
- les opérations de démarchage réglementées (VRP, agent commercial, assurances...),
- les opérations de transport,
- l'exercice à titre ambulant sur le seul territoire de la commune où se trouve le domicile ou le principal établissement du commerçant,
- les tournées de vente ou de prestation de services à partir d'un établissement fixe.

L'une des différences majeures entre les deux situations est la mise en application très stricte des textes officiels en France et la codification rigoureuse de l'étendue des

pratiques du commerce ambulant. A Dakar, quelle que soit la réglementation, le champ des possibles, celui des pratiques, est toujours ouvert à l'innovation comme solution à la pauvreté et à la précarité.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Les activités commerciales constituent un champ de recherche étendu pour la géographie. Le commerce est en effet avant tout une activité d'interrelation. La localisation des activités commerciales obéit à des logiques qui participent à l'organisation et au fonctionnement de l'espace urbain. A cet effet, Christaller et Berry ont consacré une partie de leurs travaux aux aspects théoriques relatifs à la localisation des activités commerciales. C'est le cas de la théorie des places centrales développée par Christaller. Toutefois, l'économie et la rationalité ne suffisent pas à elles seules pour comprendre toutes les manifestations des activités commerciales car il existe des logiques qui relèvent du comportement humain (Beaujeu-Garnier, 1982). Par exemple, à Dakar, les acteurs qui évoluent dans le commerce développent des stratégies pour s'adapter dans la rue et dans les marchés. De plus, les activités restent dominées par l'informel. La revue de la littérature montre que l'informel est très souvent opposé au secteur moderne ou formel. Il regroupe des activités considérées comme illégales car d'aucuns considèrent qu'elles se soustraient notamment aux obligations légales, et tout singulièrement fiscales. Pourtant, cette caractérisation n'est pas pertinente car la plupart des artisans et des marchands s'acquittent des taxes. Ainsi, la plupart des définitions de l'informel mettent l'accent plus sur la description du phénomène que sur sa compréhension. En réalité, malgré la multiplicité des acteurs, l'informel a ses propres caractéristiques. En outre, les technologies d'information et de communication (TIC) ont largement participé à l'expansion des activités informelles à Dakar. Dans les quartiers et les marchés, de nombreux emplois ont été créés autour de la téléphonie mobile et d'Internet. Grâce à son rôle de pourvoyeur d'emploi, l'informel joue un rôle de régulateur social.

La question qui se pose aux autorités de tout échelon de pouvoir et à toutes les échelles est celle de l'incrustation des activités commerciales dans l'espace urbain. L'un des défis majeurs lancés aux municipalités demeure la gestion de ces activités commerciales dans leur diversité, leur profusion, leur étalement. L'espace urbain n'est pas un simple support d'activités, il est surtout porteur d'enjeux. La conflictualité qui s'y déploie signifie bien la multiplicité des questions qui se posent et des difficultés pour y apporter des réponses satisfaisantes pour le plus grand nombre. Les intérêts en jeu sont considérables. En fait, par-delà l'analyse des formes du commerce de rue, c'est bien à l'articulation entre l'espace urbain et les activités commerciales que doit se confronter le chercheur.

CHAPITRE 2 LA GESTION URBAINE : DES ACTEURS PLURIELS ET DES ENJEUX MULTIFORMES

L'urbanisation galopante qui caractérise les pays en développement a accentué les problèmes des villes et relancer l'intérêt des décideurs pour la gestion urbaine. La gestion urbaine renvoie à des activités de contrôle et d'organisation ; elle partage les mêmes préoccupations que l'aménagement du territoire. Gérer une ville en effet, c'est prendre en charge les besoins des populations dans des cadres qui imposent des contraintes et qui supposent des choix. En ce sens, gérer une ville, c'est également assurer un fonctionnement optimal de tous les services urbains. La gestion urbaine est une dimension majeure des politiques urbaines. Pour améliorer le fonctionnement de la ville, il est nécessaire de bien évaluer l'état de son organisation et de sa gestion au crible de la capacité des acteurs en responsabilité de promouvoir un réel développement social. La gestion urbaine, au Sénégal, s'inscrit dans un contexte particulier qui est caractérisé par la mise en œuvre d'une politique de décentralisation. A cet effet, le Sénégal a connu plusieurs expériences en matière de décentralisation. Celle-ci définit le champ de compétences entre l'Etat et les collectivités locales mais également les relations entre les collectivités locales, plus particulièrement entre la ville de Dakar et les communes qui la constituent. Avec la décentralisation, certaines compétences gérées par l'Etat ont été en effet transférées aux collectivités locales. Dans la pratique du pouvoir, il est vérifié que si l'Etat transfère bien des compétences aux collectivités locales, il veut rester maître du jeu. A Dakar, à y regarder de plus près, les enjeux liés au contrôle de la ville sur le plan politique l'emportent sur les préoccupations destinées à la recherche d'une plus grande efficacité dans la gouvernance ou la gestion urbaine. Dans ce contexte, si l'on y prend garde, les innovations attendues de l'acte III de la décentralisation comme la « territorialisation des politiques publiques » et la transformation des communautés rurales en communes pour renforcer leur efficacité risquent de ne pas opérer les ruptures attendues dans les pratiques des acteurs.

Ce chapitre procède à l'état des lieux des politiques de décentralisation au Sénégal notamment les relations des collectivités locales entre elles et les réformes envisagées dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Mais, avant de mener cette analyse, il nous semble nécessaire de revisiter les notions de gestion urbaine et de gouvernance afin de mieux délimiter et comprendre les enjeux liés à la gestion des espaces urbains.

2.1. La gestion urbaine et la problématique de la gestion des espaces urbains

Gervais-Lambony et alii (2007) soulignent combien la notion de gestion urbaine est ambiguë. Selon Osmont (1997, p.147) « La notion se rapporte d'un côté à la gestion au quotidien, allant de la tenue de l'état civil, à la perception des taxes sur les marchés en

passant par l'entretien de la voirie urbaine et la mise sur pied de plans comptables pour le budget communal, dans un sens plus large, le même terme évoque la gestion entendue comme contrôle de la croissance urbaine, avec l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de financement de l'habitat, des services marchands destinés à répondre à des besoins supposés locaux et à soutenir un effort important de mobilisation des ressources municipales par une meilleure collecte des taxes et impôts, effort complété le plus souvent par la création d'une institution financière de prêts aux collectivités locales. » La gestion urbaine est encore définie comme « l'ensemble des fonctions de coordination des services techniques et de régulation concourant au fonctionnement urbain. » (Dorier-April et Jaglin, 2002, p.6).

Ainsi, comme nous le remarquons dans la définition d'Osmont, la complexité de la notion de gestion urbaine est **liée au caractère pluriel des domaines qu'elle embrasse**. De plus, la gestion urbaine se réalise dans un contexte caractérisé par la pluralité des acteurs parmi lesquels l'Etat. En Afrique, l'Etat a en effet toujours joué un rôle important en milieu urbain à travers la mise en place de politiques urbaines dont l'un des objectifs est de maîtriser l'urbanisation (Osmont, 1997). Du reste, la place de l'Etat dans les politiques urbaines est un thème qui a suscité de nombreuses réflexions. Dans ce cadre, Dubresson et Jaglin (2002) notent avec justesse qu'au lendemain des indépendances, les élites contrôlant les appareils d'Etat avaient opté pour le renforcement de ces derniers. Dans le même ordre d'idées, Mbassi (2001) retrace l'évolution des politiques de gestion urbaine en Afrique. Selon lui, la ville africaine est un héritage de la colonisation. La plupart des villes africaines gardent encore sur le plan morphologique cet héritage colonial qui se manifeste sous la forme d'une « ville duale et ségrégative ». Dès l'indépendance, les premières réponses de la gestion urbaine étaient axées sur les voies et moyens de juguler la croissance urbaine, ce qui a conduit à l'élaboration des premiers plans d'urbanisme. Les deuxièmes formes de réponses ont consisté à la mise en place de programmes de logements sociaux réalisés par des sociétés étatiques. Dans les années 80, sous l'impulsion de la Banque mondiale, l'image négative que certains décideurs avaient de la ville africaine a évolué. Désormais, la ville est considérée comme un lieu de production de richesses. Ainsi, l'accent est mis sur l'amélioration des infrastructures et des services urbains. La ville africaine s'ouvre alors aux investisseurs privés lesquels à travers le mode de financement dénommé BOT (Build Operate Transfer). En outre, la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion est à l'origine du recours à la privatisation des équipements marchands dans certaines villes d'Afrique comme Abidjan. Dans la capitale ivoirienne, par exemple, la privatisation des équipements et des infrastructures commerciales comme les marchés remonte au début des années 90. Auparavant, ce sont les autorités étatiques et les collectivités locales qui étaient chargées de cette gestion. Toutefois, cette privatisation de la gestion présente des limites. Ainsi, selon Poyau (2005), « avec la privatisation des marchés, les commerçants les plus pauvres doivent payer cher leur intégration dans les

nouveaux systèmes de commercialisation. Le prix des places et des pas-de-porte sur les nouveaux marchés est élevé alors que la capacité financière des commerçants est faible : ainsi, pour obtenir une table au marché Clouetcha, il faut payer entre 130 000 et 250 000 FCFA (soit entre 198 et 381 euros) ». En conséquence, cette privatisation est à l'origine du renchérissement des services urbains, restés longtemps gratuits tant qu'ils étaient gérés par l'Etat et les collectivités locales. En réalité, en l'absence d'un organe de régulation, les entrepreneurs privés mus par leurs seuls intérêts ont accentué le phénomène de ségrégation et d'exclusion sociale à Abidjan (Bertoncello, Bredeloup, 2002).

Au Sénégal, la gestion urbaine a été longtemps caractérisée par **un interventionnisme de l'Etat**. Ainsi, dans le 5^{ème} plan de développement économique et social (1977-1980), les pouvoirs publics affectent 49,2% des investissements au secteur urbain. En outre, l'Etat intervient massivement dans la production de l'espace urbain en s'arrogeant le monopole dans l'affectation du sol urbain. Il s'est également investi dans la promotion de l'habitat social au bénéfice des couches moyennes de la population avec la création de l'Office des habitations à loyer modéré (OHLM) et de la Société immobilière du Cap Vert (SICAP). En réalité, l'Etat a été le principal pourvoyeur des ressources financières qui assurent le fonctionnement des villes. Une telle option prise au lendemain des indépendances était guidée par un souci de consolider les bases du nouvel Etat. A cet effet, l'Etat exerce un monopole dans la gestion urbaine. Par exemple, le code l'urbanisme met un accent particulier sur les prérogatives de l'Etat en matière d'aménagement urbain. Ainsi, les commissions d'urbanisme dans les régions de l'intérieur du pays doivent articuler leurs propositions d'aménagement et d'habitat aux options stratégiques de l'Etat en la matière. C'est avec cette approche centralisatrice que la croissance urbaine avait été gérée. L'accroissement accéléré de la population urbaine a posé de nombreux problèmes. La population de Dakar a été en effet multipliée par trois entre 1960 et 2013 alors que les services n'ont pas suivi le rythme d'accroissement de cette population. Aussi, les populations urbaines sont-elles confrontées à des difficultés d'accès aux services urbains d'autant plus que les équipements collectifs de base demeurent insuffisants pour satisfaire la demande sans cesse croissante des populations comme l'accès à l'eau potable, à l'électricité et au logement. Au total, les interventions de l'Etat sont multifformes. À travers des fonds dont il a le contrôle l'Etat assure le financement des projets et des programmes urbains.

Face à ces problèmes urbains, **la décentralisation** a été considérée comme une des alternatives dans la recherche de solutions. La décentralisation offre un nouveau cadre d'action pour les collectivités locales. L'Etat continue cependant d'intervenir en apportant son appui aux collectivités locales par le biais du fonds de dotation de la décentralisation (FDD). Les collectivités territoriales, dotées de la personnalité morale et juridique gèrent des compétences jusque-là assumés par le pouvoir central. A travers,

ce transfert de compétences, le législateur vise à la fois à désengorger le pouvoir central, en vue d'une plus grande efficacité mais également à rapprocher l'administration des administrés. Ainsi, l'Etat se trouve allégé de certaines tâches que ses moyens et ses structures ne permettaient d'assurer de manière efficace. La décentralisation offre en même temps aux populations l'occasion de participer au processus de décision. Les ressources nécessaires à la prise en charge de ces compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité soit par dotation ou par les deux à la fois. Toutefois, actuellement, le fonds de dotation de la décentralisation est le seul moyen par lequel s'effectue la compensation financière des compétences transférées aux collectivités locales. Ce fonds reçoit chaque année dans le cadre de la loi des finances une dotation équivalente à un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue au profit du budget de l'Etat. Le fonds de dotation de la décentralisation est réparti selon des critères définis par le conseil national des collectivités locales (CNDL). Un autre fonds dénommé fonds d'appui aux communes (FAC) a été aussi mis en place avec le concours de la Banque mondiale. Ce fonds poursuit deux objectifs :

- apporter un appui institutionnel aux communes,
- assurer des investissements communaux notamment un programme d'investissements prioritaires (PIP) et un programme d'entretien prioritaire (PEP).

La structure d'exécution de ce programme pour les communes, est l'Agence de développement municipal (ADM). De plus, avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Etat du Sénégal a mis en œuvre, par le biais de l'Agence de Développement Municipal (ADM) le programme d'appui aux communes (PAC). Le PAC a pour objectif d'impulser et d'accompagner le programme de redressement financier des communes tout en apportant un appui à leurs programmes d'investissements. Pour la réalisation de ces objectifs, l'ADM a passé avec les communes des « contrats de ville » exécutés dans une période de trois ans. Ces « contrats de ville » s'articulent autour d'un plan d'ajustement municipal ; du programme d'investissement prioritaire et d'un programme d'entretien prioritaire.

Il existe d'autres acteurs à l'œuvre dans la gestion urbaine au Sénégal. Ces acteurs proviennent d'horizons différents. Ils appartiennent principalement à des appareils institutionnels comme **les collectivités locales**. Il s'agit des élus qui sont les représentants des populations au sein des municipalités. Ces dernières disposent d'un conseil qui élit le maire. Le conseil municipal est le principal organe de gestion de la collectivité locale. Il est chargé de la gestion des affaires administratives et financières. Il constitue l'instance qui procède au vote du budget de la collectivité locale. La collectivité locale s'appuie également sur un secrétariat municipal dont l'un des rôles essentiels est d'assurer le suivi des activités de la collectivité locale. Pour le cas de la ville de Dakar, des directions techniques, comme celle de l'aménagement urbain ont été créées afin de mettre en œuvre la politique définie par les autorités municipales. Avant l'adoption de l'acte III de la décentralisation, le Conseil régional, a été aussi un acteur

important dans la gestion de la ville. Il participait à l'élaboration, l'exécution des politiques économiques et sociales à l'échelle de la région de Dakar dans le cadre de l'intercommunalité. Il est désormais remplacé par le Conseil départemental.

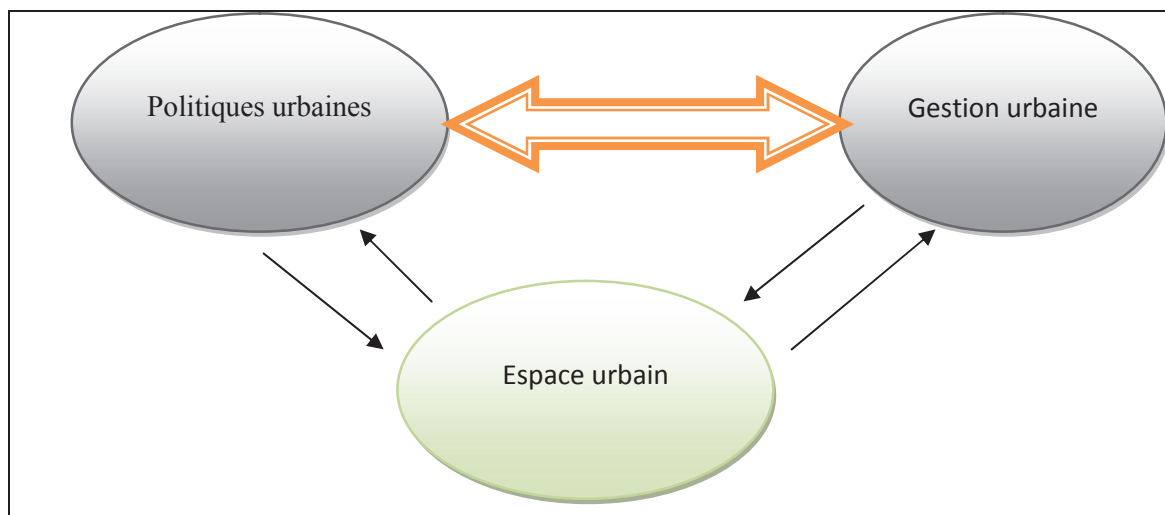
A côté de ces acteurs institutionnels, on note de plus en plus la présence massive du secteur privé. Ce dernier est très actif dans la construction, l'entretien des infrastructures, des équipements marchands, la gestion des ordures ménagères, l'entretien de la voirie. De plus, le secteur privé est très présent dans la construction des centres commerciaux. Dans ce cadre, la ville de Dakar avait noué un partenariat avec des acteurs du secteur privé. Ce partenariat peut prendre la forme d'une contractualisation, ou d'une concession. Par exemple, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de certains équipements collectifs, la Banque mondiale avait suggéré aux collectivités locales de confier la gestion à des opérateurs privés dans le cadre de concession qui consiste pour une personne publique à déléguer la gestion d'un service public à une personne morale privée (Lombard, 2009). C'est cette option qui a été retenue pour la gare de Petersen dont la gestion a été confiée à la société privée VIMAX SAGES (Wade, 2010). L'autre mode de gestion a consisté en un partenariat entre la collectivité locale et les acteurs qui interviennent dans le même domaine. Ce modèle est mis en œuvre à la gare Pompiers. Par exemple, organisés en groupement d'intérêts économiques (GIE) et associations, ces acteurs assurent l'entretien de la voirie et certains travaux au sein de la gare. Quant à la collectivité locale, elle se charge de l'éclairage et de la sécurité des lieux. A travers ces modes de gestion, les acteurs perçoivent des taxes dont une quote-part est versée à la collectivité locale. Cependant, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés dans ce mode de gestion. Par exemple selon Wade et Ndiaye, (2010), « la gestion financière est opaque et il n'existe pas d'états financiers réguliers et fiables. De nombreux conflits entre les acteurs trouvent leur origine dans la gestion des recettes. Les collectivités locales éprouvent parfois des difficultés dans la perception des taxes journalières au niveau des lignes après les départs des véhicules ».

Des **ONG** interviennent aussi dans le développement urbain en menant des activités en relation avec les collectivités locales. Elles sont porteuses d'initiatives visant à renforcer la participation des populations dans la gestion de leurs affaires. D'ailleurs, pour accompagner les initiatives du secteur privé et contribuer à la lutte contre la pauvreté, la ville de Dakar a créé le crédit municipal. Il s'agit d'un fonds destiné à soutenir les activités des artisans et les travailleurs du secteur informel. Dans la même perspective, **les associations** constituent aussi une catégorie d'acteurs très présents dans les quartiers et les activités professionnelles. Il y'a parmi ces associations, celles qui mobilisent leurs membres pour défendre leurs activités professionnelles et d'autres qui mènent des activités économiques dans le cadre de groupements d'intérêt économique (GIE). Dans certains quartiers dits traditionnels, le pouvoir religieux et traditionnel est très présent.

Du reste, les imams et les chefs de quartiers sont des interlocuteurs des municipalités au sein des populations.

Toutefois, les résultats décevants enregistrés par les politiques sectorielles de gestion urbaine et l'absence de coordination des différents acteurs institutionnels font qu'à la fin des années 80, **la notion de gouvernance** a été de plus employée dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques urbaines (Dubresson, Jaglin, 1997). Dans ce cadre, la Banque mondiale a largement contribué à l'ancrage de la notion de gouvernance dans les politiques urbaines en Afrique. Cette notion est au cœur de la réflexion sur la problématique liée à la gestion des villes (figure 3).

Figure 3 : Relations entre politiques urbaines, gestion urbaine et espace urbain.



M. Khouma, schéma établi d'après Osmont (1997).

La gouvernance est une notion polysémique, issue de divers courants de pensée. Il faut d'abord préciser en partie la généalogie de ce terme qui vient en fait de gouverner. Selon Tournier (2007), c'est Platon le premier qui utilisa le verbe *kubernáo* (Κυβερνάω). Ce terme renvoie à l'action de conduire un navire ou un char. Plus tard, le terme a été employé au sens de gouverner les hommes. Ainsi, du champ militaire, le terme a glissé vers l'espace politique. Le verbe gouverner signifie ainsi le pouvoir exercé par un individu placé à la tête de la cité. On retrouve également le terme « gouverner » (*guberno*) dans le latin. C'est ainsi que dans la littérature des auteurs comme Cicéron, Tite Live ou Sénèque l'utilisaient souvent dans un sens métaphorique. Plus tard, les mots *gubernatio* et *gubernantia* ont été traduits par *gouvernement* et *gouvernance* en français, *gobierno* et *gobernanza* en espagnol, *governo* et *governança* en portugais ou encore *government* en anglais. Mais la gouvernance, tel qu'est employé désormais ce mot, n'est pas l'équivalent du gouvernement. Elle renvoie à une modalité du gouvernement, une façon d'exercer l'autorité, pour ne pas dire le pouvoir, sur les

citoyens. Elle fait référence à toute politique publique ou privée relative à la prise en charge de certaines questions ou des besoins exprimés par les populations. C'est ainsi qu'on parle de la gouvernance de l'emploi, gouvernance de l'environnement, gouvernance de l'éducation. Dans les pays francophones, le mot gouvernance a été vulgarisé avec le développement de la science politique canadienne. Pourtant, il fait son apparition pour la première fois dans un article de l'économiste Ronald Coase intitulé « The nature of the firm », publié en 1937. La gouvernance renvoie aux modes de coordination interne au sein de l'entreprise en vue d'optimiser les coûts de transaction suscités par le marché. Elle touche également à l'organisation interne de l'entreprise du point de vue fonctionnel et de ses relations avec ses partenaires extérieurs. La finalité est de parvenir à une meilleure efficacité au plan interne et externe. Au cours des années 80, la notion de gouvernance s'ouvre aux sciences politiques anglaises. Ces dernières, soucieuses d'apporter des réformes au mode de fonctionnement des gouvernements locaux avaient initié une étude portant sur la recomposition du gouvernement local. Le diagnostic de ces gouvernements locaux avait révélé de nombreuses distorsions telles qu'un coût élevé de fonctionnement et une inefficacité dans les modes d'interventions. Dès lors, il était important de les restructurer tout en renforçant la centralisation du pouvoir et la privatisation de certains services.

La gouvernance pourrait être définie comme « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (Commaille J., 1998). La gouvernance cherche à concilier l'officiel et l'informel. Elle fait intervenir des acteurs qui appartiennent aux structures officielles de l'Etat et des acteurs qui évoluent dans la sphère informelle. La gouvernance repose également sur le principe de remise en cause de la toute puissance de l'Etat et du caractère coercitif de son pouvoir. Désormais, toute décision doit faire l'objet d'une recherche de consensus en vue de concilier les points de vue les plus contradictoires. Elle implique également le partage des responsabilités entre acteurs. La gouvernance induit une recomposition des modalités d'intervention et de l'équilibre entre les différents acteurs. Elle part du postulat qu'aucun acteur ne peut à lui seul agir en ignorant les autres. Aussi dans le cadre de responsabilités partagées, la négociation, l'arbitrage et la recherche de consensus sont-ils recherchés. La notion de gouvernance s'applique à diverses échelles d'intervention allant du niveau local au niveau international. C'est ainsi que l'on parle de gouvernance mondiale. La gouvernance induit une recomposition des modes de gestion de la ville. Cette dernière est un espace où de nombreux acteurs sont impliqués. Il s'agit principalement de l'Etat, de la société civile. En conséquence, la gouvernance a connu un regain d'intérêt dans le cadre de la redéfinition du rôle et de la place de l'Etat dans les politiques publiques dans les pays africains soumis aux plans d'ajustement structurel des années quatre-vingt-dix. Elle se présente comme une stratégie de sortie de crise. Du reste, l'Etat n'a pas le choix et ne saurait se soustraire à cet exercice. Etant en

faillite, il n'a plus les moyens de mettre en œuvre les politiques qui justifiaient son interventionnisme à outrance dans la vie économique et sociale. C'est la raison pour laquelle, la Banque mondiale et le FMI parlent de « bonne gouvernance » qui consiste à revisiter les modalités d'intervention des pouvoirs publics en vue de rendre plus efficaces les politiques qu'ils mettent en œuvre. C'est ainsi que les politiques d'ajustements structurels ont été, en effet, accompagnées d'une redéfinition du rôle et de la place de l'Etat dans la gestion des affaires publiques. Pour la Banque Mondiale et le FMI, il est important de réduire le niveau d'intervention de l'Etat et de renforcer la privatisation des services publics. Désormais, pour les pays soumis à l'ajustement structurel, l'octroi et/ou le rééchelonnement de la dette sont assujettis à une réforme de l'Etat.

En ce sens, la gouvernance, qualifiée de bonne, est une mise en œuvre des théories économiques libérales classiques ou orthodoxes, porteuses d'une certaine vision du monde dictée par les Américains dans leur position de domination sur le monde. En outre, la gouvernance fait référence à l'éthique qui doit sous-tendre la gestion des affaires publiques. Cette éthique implique la reddition des comptes. La gouvernance découle de la crise de la gouvernabilité dans la sphère publique. Selon Osmont (1997), la gouvernance a été importée dans le domaine urbain par la Banque Mondiale bien avant la crise des années quatre-vingt-dix. La majorité des élites d'alors, de connivence avec l'Etat, a fait de la résistance. L'Etat central a continué de s'impliquer massivement dans la production immobilière et les programmes conventionnés destinés aux couches moyennes.

L'intervention de la Banque Mondiale est orientée vers l'aménagement du territoire. En fait, les villes occupent une importante place sur le plan économique car elles produisent une partie importante du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, elles demeurent confrontées à de multiples défis. Par exemple, la croissance démographique a contribué à accentuer les problèmes urbains parmi lesquels la dégradation des services et des équipements urbains. Dans ce contexte de dégradation, liée à celle des finances publiques, la Banque Mondiale a estimé qu'il fallait renverser ces tendances négatives grâce à la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation orientée vers les investissements du secteur privé, tout en prônant l'amélioration des ressources humaines impliquées dans la gestion urbaine. Toutes ces recommandations devenues souvent injonctions l'ont été sous couvert de l'affirmation du développement urbain et de la lutte contre les exclusions sociales créant une ville à deux vitesses opposant les populations urbaines intégrées et celles qui en sont exclues. C'est à ce point de la réflexion que s'impose la thématique de la gouvernance urbaine, forme institutionnelle visant au développement. Cette gouvernance urbaine dépasse aujourd'hui le cadre de la municipalité. Par exemple, selon Paquet (2011) « le glissement du gouvernement municipal vers la gouvernance urbaine est le résultat de trois grands mouvements :

d'abord la mondialisation qui a donné aux villes et à tous leurs acteurs une plus grande importance parce que ces petites unités sont plus agiles et flexibles, peuvent se retourner plus vite et surfer mieux sur un environnement turbulent qui commande des ajustements rapides; ensuite le passage de Grand G à petit g : la gouverne de toutes les organisations (publiques, privées et sociales) est passée d'un mode traditionnel (hiérarchique, autoritaire, coercitif) à un mode davantage horizontal, participatif, expérimentaliste parce que le pouvoir, les ressources et l'information sont entre plusieurs mains , c'est pourquoi il faut collaborer. »

Toutefois, la gouvernance est souvent perçue comme une manière de réduire l'influence de l'Etat en aliénant sa souveraineté. Le rôle de l'Etat dans la définition des politiques publiques est relégué au second plan. Telle que conçue par les bailleurs de fonds et les organismes de développement, la gouvernance est considérée comme une simple technique, une modalité de mise en œuvre des politiques urbaine. Une telle conception crée une césure entre l'échelon national « dépolitisée » et l'échelon local chargé de réaliser les politiques.

Or une telle vision intègre mal la réalité vécue par les populations au plus près de leur quotidien. La ville se caractérise par une fragmentation. En conséquence, le rapport qu'entretiennent les populations avec la ville est souvent lié à leur situation sociale et de la perception qu'elles ont de l'espace urbain. Aussi dans cet espace fragmenté, n'est-il pas étonnant d'assister à des processus d'exclusion sociale car ceux qui ne parviennent pas à s'intégrer dans la ville dite « moderne » ont recours à des activités ou à des métiers du secteur informel, comme nous l'avons déjà démontré dans le chapitre 1. Sous cet angle, la pauvreté suscite l'exclusion sociale, dans la mesure où la majorité de la population, parce que pauvre ne parvient pas à s'intégrer à la ville dite moderne. Mieux, cette pauvreté limite également la participation des citoyens au processus de décision. Dès lors, si l'objectif de la gouvernance de la ville est de parvenir à un développement urbain grâce à la création de normes qui doivent impliquer l'ensemble des composantes de la société urbaine, l'exclusion de la grande masse des populations limite cet objectif. Selon Osmont et al (2008, p. 71), cette exclusion sociale est plutôt une dissidence urbaine définie : « comme un ensemble de pratiques collectives de citoyens généralement regroupés en réseaux de structure non officielle, qui s'organisent sur une base familiale élargie, ou sur une base de proximité territoriale, ou encore sur une base religieuse, voire les trois à la fois. C'est actuellement la forme de dissidence urbaine la plus répandue, mais également la plus méconnue des politiques urbaines. »

A ce constat, s'en ajout un autre. Les collectivités locales ne sont probablement pas en mesure de prendre en charge correctement les responsabilités qui leur sont dévolues dans le cadre de la gouvernance. Selon Calame (2008), le fait d'assigner uniquement un domaine exclusif de compétences à chaque niveau de collectivité locale ne peut

conduire à une réussite. En réalité, « aucun problème concret de notre société ne peut être traité exclusivement à une seule échelle. Dès lors, ce qui est au cœur de la gouvernance moderne, ce ne sont pas les règles de répartition des compétences : ce sont les règles d'exercice d'une responsabilité partagée. C'est sur cette intuition que j'ai élaboré le principe de subsidiarité active qui doit, selon moi, régir l'articulation entre elles des échelles de gouvernance. L'art de la gouvernance est l'art, non pas de choisir entre diversité et unité, entre autonomie et cohésion, mais bien d'obtenir à la fois le maximum de diversité et le maximum d'unité, le maximum d'autonomie et le maximum de cohésion. »

En réalité, des défaillances peuvent apparaître dans le dispositif de mise en œuvre de la gouvernance car la multiplicité des acteurs, les frontières sociales qui les séparent et la montée des enjeux limitent les capacités de la gouvernance telle qu'elle est définie et mise en pratique, à promouvoir une démocratie locale ou de nouveaux modes de régulation fondés sur une dynamique consensuelle. Sous ce rapport, la gouvernance urbaine fait face alors à un paradoxe car si l'enjeu de la gouvernance demeure le développement urbain, la réussite de cet enjeu dépend de la capacité des responsables en charge des territoires, à promouvoir une participation inclusive de tous les acteurs. Or, dans de nombreux cas, une importante frange d'acteurs ne se retrouve guère dans cette pratique de la gouvernance incantatoire. Dès lors, le modèle de développement urbain tant vanté par les institutions de développement se trouve inopérant, d'où le scepticisme de certains acteurs quant à la capacité de la gouvernance à apporter l'efficacité nécessaire à la gestion urbaine dans une dynamique consensuelle.

En somme cette réflexion sur la notion de gestion urbaine et la gouvernance relance la problématique de la décentralisation. Dans ce cadre, le Sénégal a connu expériences en matière de décentralisation. La dernière réforme de 2013. Elle s'est traduite par l'érection de toutes les collectivités locales en commune.

2.2. Les relations entre les collectivités locales de Dakar dans le cadre de la décentralisation

Le processus de décentralisation au Sénégal a connu plusieurs phases. Ont tout d'abord été concernés les centres urbains avec la création des premières communes. Ainsi, Saint-Louis et Rufisque ont été érigées en communes dès 1872. En 1880, ce fut le tour de Rufisque et en 1887 pour Dakar. Ces communes dites de plein exercice jouissaient des mêmes droits que celles situées en France. Entre 1904 et 1957, la vague de communalisation touche les localités de Thiès, Tivaouane, Diourbel, Louga, Ziguinchor, etc. Ces communes créées sont dénommées communes mixtes ou de moyen exercice. En 1966, la loi 66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale réunit sous un même régime juridique les communes. En conséquence, la distinction

entre commune de plein exercice et celles dites de moyen exercice disparaît. En 1972, la réforme de l'administration territoriale et locale touche le monde rural avec l'adoption de la loi 72-02 du 1 février 1972 qui crée les communautés rurales. En 1990, une nouvelle réforme entre en vigueur. Pourtant, dans la réalité, les textes ne sont pas modifiés. Cette phase est caractérisée par la création de communes situées en milieu rural. Il s'agit des communes de Dahra, Koungheul, Ourossogui, Marssasoum. Selon Ndiaye (1994), cette communalisation opérée en milieu rural à la veille des élections des membres des conseils ruraux, des communes, et des régions de 1996 avait des soubassements politiques. Ce sont en effet de hauts responsables du parti au pouvoir qui avaient exprimé la demande car la collectivité locale sert avant tout de base politique. Cette communalisation tous azimuts a créé des communes ne disposant pas d'un niveau de développement suffisant encore moins des ressources nécessaires pour prendre en charge les compétences transférées.

2.2.1. La réforme de 1996

En 1996, la politique de décentralisation connaît une autre réforme. La loi 96 du 22 mars 1996 qui l'instaure opte pour un approfondissement de la décentralisation. Le principe de cette réforme repose sur le renforcement de la libre administration des collectivités locales. L'Etat transfère de nouvelles compétences aux collectivités locales. Pour renforcer cette autonomie de gestion, la tutelle qu'exerçait l'autorité administrative appelée contrôle *a priori* est supprimée. Elle est remplacée par le contrôle *a posteriori*. Désormais, seul le juge administratif est habilité à annuler les actes administratifs pris par les collectivités locales.

La réforme de 1996 a été également marquée à Dakar (tableau 2) par l'érection des communes d'arrondissement. La région de Dakar, avec la loi sur les Collectivités Locales de 1996, est divisée en quarante trois communes d'Arrondissements dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, quatre villes, deux communes et deux communautés rurales. Le dernier découpage la subdivise en quatre départements que sont Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. La ville de Dakar compte dix neuf communes d'arrondissements. Ces dernières sont dirigées par un maire élu par le conseil municipal de la collectivité locale qui regroupe l'ensemble des conseillers. L'Etat est représenté par le gouverneur dans les régions et par les sous-préfets dans les communes d'arrondissement.

Tableau 2 : compétences transférées à la ville de Dakar et aux communes d'arrondissement selon la loi de 1996

<p>Les compétences transférées à la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le vote et l'exécution du budget de la ville • la gestion des grands marchés et des grands travaux • le recrutement du personnel des services municipaux • la police municipale • la programmation du développement local et son harmonisation avec les orientations régionales et nationales • participation à la préparation/élaboration du plan régional de développement économique et social • l'exploitation des services d'intérêt public à caractère industriel et commercial • la redistribution du fonds concours aux communes d'arrondissements
<p>Les compétences transférées à la commune d'arrondissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la gestion des marchés de quartiers • les petits travaux d'assainissement et d'hygiène • la participation à la collecte des ordures ménagères • la surveillance et l'entretien courant du réseau d'éclairage public • le désensablement et l'entretien des rues, places et espaces vert • la participation à l'élaboration du plan de développement de la ville • la gestion de l'état civil • l'entretien des équipements scolaires, sanitaires et socioculturels • l'avis en matière d'urbanisme, d'éducation, de jeunesse, de sport et de santé

D'après la loi 96 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales

Le code des collectivités locales de 1996 introduit également le principe du contrôle de légalité. Auparavant la quasi totalité des actes pris par les collectivités locales n'était en effet exécutoires qu'après approbation par l'autorité administrative représentant l'Etat dans la circonscription. Désormais, selon l'article 334 du code des collectivités locales, les actes pris par celles-ci sont transmis au représentant de l'Etat auprès de la région, de la commune ou de la communauté rurale, lequel en délivre aussitôt accusé de réception. Les actes transmis au représentant de l'Etat sont de deux catégories :

- les actes pour lesquels le représentant de l'Etat dispose d'un délai de 15 jours pour en demander seconde lecture, demande qui revêt un caractère suspensif pour l'exécution de l'acte, ainsi que le délai de procédure contentieuse ;
- les actes exécutoires de plein droit dès leur publication ou leur notification aux intéressés, après transmission au représentant de l'Etat.

Dans le premier cas les actes concernés sont :

- les délibérations des conseils ou les décisions prises par délégation des conseils.
- les actes à caractère réglementaire pris par les collectivités locales dans tous les domaines qui relèvent de leurs compétences en application de la loi.

Afin d'assurer une meilleure gestion des services publics, le code de l'administration communale donne la possibilité aux communes de se regrouper dans le cadre de l'intercommunalité. Dans cette optique, les communes, parties prenantes, renoncent à

certaines de leurs compétences au profit de la structure de gestion collective. L'intercommunalité est un mode de gestion des affaires publiques. Une expérience antérieure à la loi de 1996 avait déjà permis de tels regroupements. Le décret 83-1131 du 29 octobre 1990 avait créé la **communauté urbaine de Dakar** (CUD), réunissant les communes de Dakar, Pikine, Rufisque et Bargny. La création de la communauté urbaine de Dakar était justifiée par l'objectif de mieux assurer la gestion de certains services publics comme la collecte et l'évacuation des ordures, l'entretien des voiries urbaines, des réseaux d'assainissement et de l'éclairage public. Sa création était également une réponse aux difficultés nées lors de la répartition du patrimoine de l'ancienne commune de Dakar entre les nouvelles communes. Ce patrimoine était constitué de l'hôpital Abass Ndao, du marché central des poissons qui était en cours de construction à l'époque et du centre de formation du personnel communal. La CUD pouvait à la demande des communes concernées mettre ses services techniques à leur disposition. Dans l'exercice de ses compétences, la CUD était l'instance agissant de plein droit au nom des communes la composant. En conséquence, son président et son comité exerçaient de plein droit les attributions conférées par les lois et règlements au maire et au conseil municipal des collectivités locales. Quant au budget de la CUD, il était financé par les contributions financières des différentes communes, fixées chaque année par le ministre des collectivités locales, en tenant compte des recettes ordinaires encaissées par la commune au cours des trois dernières années d'exercice budgétaire. La communauté urbaine était administrée par un comité composé des délégués des différentes communes selon la répartition suivante : cinq délégués pour Dakar, trois pour la commune de Pikine et deux pour la commune de Rufisque et Bargny.

Après quelque années de fonctionnement, si l'ancien maire de Dakar, M. Mamadou Diop a jugé le bilan de la CUD positif, par contre l'audit réalisé par l'Inspection général d'Etat IGE en 1997 avait décelé de nombreux manquements. Par exemple, de 1985 à 1995, les communes de Pikine, Rufisque, Guédiawaye et Bargny n'ont versé aucune contribution. De plus, sur les cinq milliards de budget de la CUD, la commune de Dakar continuait à elle seule de supporter les 4 milliards. Sur cette question, l'ancien maire de Rufisque, M. Mbaye Jacques Diop, à l'époque vice-président de la CUD justifiait ainsi le refus de sa commune de continuer à s'acquitter de sa contribution : « Notre refus de contribuer au budget de la CUD se justifiait parfaitement car elle était devenue une véritable propriété privée de la commune de Dakar où était réalisée la quasi-totalité des investissements. » (Ndoye M. et al. sd). C'est dans ce cadre que le gouvernement de l'époque a entamé un processus de restructuration de la communauté urbaine de Dakar. Cette réforme devait doter la CUD de ressources financières conséquentes en lieu et place des contributions financières des communes qui n'arrivaient plus à honorer leurs engagements.

En 1996, avec la réforme qui a créé les communes d'arrondissement, les difficultés financières de la communauté urbaine de Dakar se sont accentuées. La commune de Dakar devait en effet prendre en charge sur le plan financier les communes d'arrondissement qui ne disposaient pas encore de fonds propres en leur allouant une somme de 3 milliards par an et continuer de supporter les 4 milliards du budget de la CUD. Toutefois, faute de ressources financières, la CUD fut bloquée dans son fonctionnement. Pour décanter la situation financière de l'institution, l'Etat s'est substitué à la commune de Dakar et a versé mensuellement une avance de 500 millions de francs destinées à couvrir les dépenses liées à la collecte et à l'évacuation des ordures et au paiement des salaires et des autres charges de la CUD. Cette situation a perduré de 1996 à 2000. Malgré l'aide de l'Etat, la CUD ne parvenait toujours pas à assurer une évacuation régulière des ordures ménagères. Le premier ministre par l'arrêté n°00598 du 06 février 2001 a décidé la création d'une commission chargée de la dissolution de la CUD.

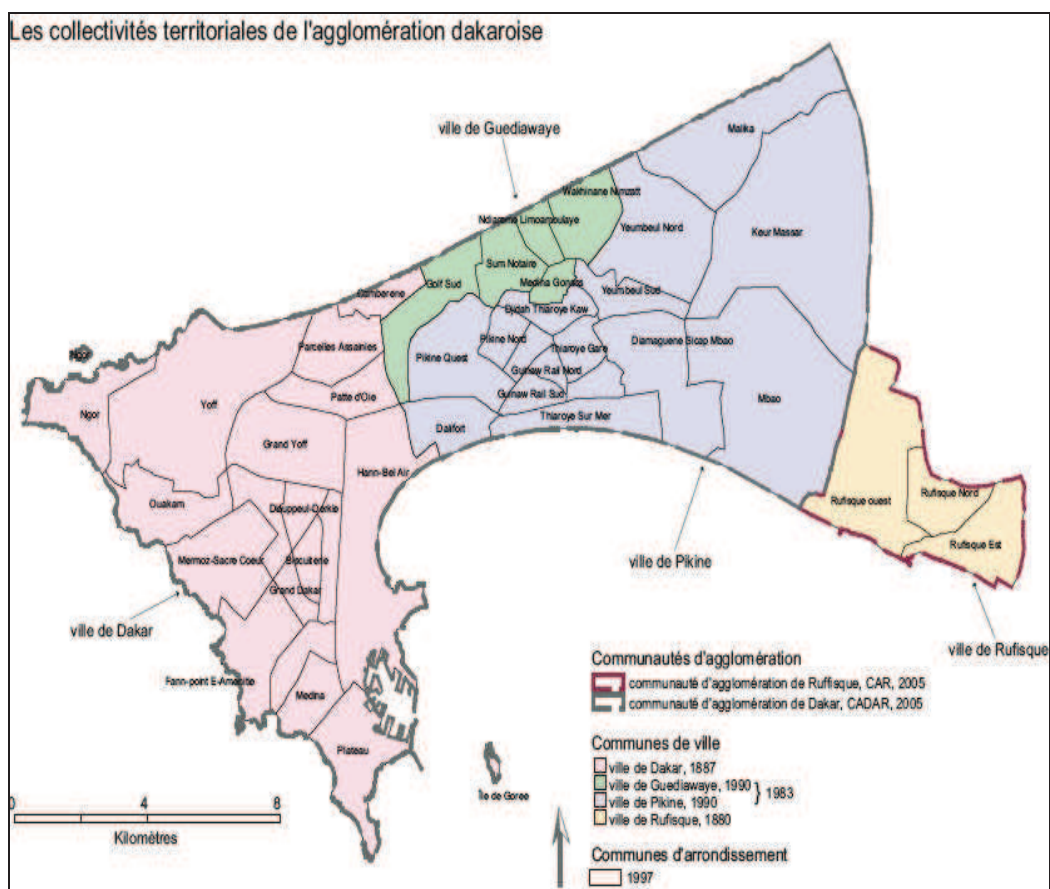
En août 2004, l'Etat du Sénégal créa la Communauté des agglomérations de Dakar (CADAK) et la communauté des agglomérations de Rufisque (CAR). L'objectif de la création de ces structures s'inscrit dans le cadre de l'intercommunalité dans le but de prendre en charge des problèmes spécifiques aux collectivités locales. Avec le soutien des bailleurs de fonds que sont l'agence française de développement (AFD) et l'association pour le développement international (IDA), ces structures sont chargées de la gestion de l'espace urbain, notamment le nettoyage des rues, la gestion des déchets solides, l'éclairage de la voirie, etc.

Dans le même temps que se mettait en place cette profonde réorganisation de l'espace urbain de Dakar, était créée l'Agence de Développement Municipal (ADM). Cette agence est une association de droit privé à but non lucratif créée en 1997 et régie par la loi 68-08 du 26 mars 1968 portant code des obligations civiles et commerciales du Sénégal. Elle est apolitique et s'interdit formellement toute discrimination d'ordre ethnique, religieuse, politique et philosophique. L'Agence a pour mission d'engager toute action susceptible d'assurer une meilleure prise en charge du développement municipal, à travers notamment des contrats de ville. L'Agence est notamment chargée de :

- favoriser le développement communal en appuyant les communes à assurer les missions essentielles de gestion urbaine ;
- mener des interventions destinées à faciliter le redressement de la situation économique et financière des communes ;
- contribuer à la mobilisation des financements au bénéfice des communes tant au plan national qu'au plan extérieur en vue de la mise en œuvre de programmes d'investissements prioritaires ;
- favoriser le développement de la gestion déléguée des services urbains ;

- assurer l'appui nécessaire aux administrations directement concernés afin qu'elles contribuent à l'effort de développement des communes ;
- exécuter tout programme qui lui est confié ;
- mettre en ouvre une politique de communication destinée à favoriser une connaissance de l'action de l'agence auprès des populations et des responsables communaux Les actions de l'ADM sont régies par : la convention tripartite Etat / ADM / AMS, les conventions de financement des bailleurs et son manuel de procédure.

Carte 2 Les collectivités territoriales de la région de Dakar



Source : ANAT 2002

Toutes ces réformes n'ont pas pour autant réduit les très nombreux dysfonctionnements. Par exemple, il est reproché au découpage territorial ayant donné naissance aux communes d'arrondissement (carte 2) de n'avoir pas tenu compte des critères économiques et d'être à l'origine de sérieux problèmes. De plus, dans le cadre de la gestion du foncier et des marchés, des conflits sont récurrents entre les collectivités locales car les grands marchés au potentiel fiscal plus important sont gérés par la mairie de Dakar tandis les marchés de quartiers ont été laissés aux communes. En outre,

L'utilisation des équipements collectifs et autres infrastructures donne souvent lieu à des rivalités entre la mairie de Dakar et les communes d'arrondissement. Selon Tall (2003), « entre les communes d'arrondissement nées de la réforme de 1996 et les communes de ville, s'établit une concurrence pour la gestion des équipements, principalement des marchés, qui produisent des ressources financières directes et rapidement mobilisables. Pour que les communes d'arrondissement puissent contrôler les ressources fiscales provenant des marchés, il faut que ces derniers soient déclarés "marchés de quartier". En effet, les ressources fiscales collectées dans "des marchés de ville" reviennent de droit à la mairie de ville ». La gestion des services en charge de la fourniture de l'eau potable et de l'électricité est également une autre pomme de discorde entre la ville de Dakar et les communes d'arrondissement. En 2013, une réforme est intervenue dans la politique de décentralisation au Sénégal pour corriger ces insuffisances qui ont été constatées. Il s'agit de l'acte III de la décentralisation.

2.2.2. L'acte III de la décentralisation adopté en 2013

En 2013, l'Etat du Sénégal a entamé une réforme de la politique de décentralisation. Il a été en effet constaté que les collectivités locales ont été incapables de prendre en charge, entre autres, les questions de développement local. Pourtant, l'un des objectifs de l'Etat à travers les précédents textes sur la décentralisation était de créer un cadre territorial capable d'opérationnaliser les politiques de développement à l'échelle locale. Dans ce cadre, le « local » était censé servir d'impulsion au développement. Toutefois dans le processus de mise en œuvre, un certain nombre de facteurs n'ont pas permis la réalisation de cet objectif. Du reste, c'est le constat qui ressort de la note de cadrage de l'acte III de la décentralisation, « dans les faits, l'état des lieux montre que le développement local a du mal à afficher les résultats à la hauteur des espoirs suscités par la décentralisation. Les changements souhaités, s'ils sont bien appréhendés, sont loin d'être amorcés et sont jusque-là marqués par une concentration sur les aspects institutionnels (personnalité juridique des Collectivités locales, domaines de compétences transférés), sociopolitiques (gouvernance locale, renforcement de capacités des élus), sociaux (projets de lutte contre la pauvreté) ou encore techniques (exercices de planification locale). Les limites observées relèvent à la fois de l'Etat, des Collectivités locales et de la Société civile et s'inscrivent aussi dans la faiblesse des stratégies et politiques de développement appliquées » (République du Sénégal, 2013, p.5).

Les facteurs qui ont limité le développement local sont donc à chercher dans les faiblesses constatées dans le cadre organisationnel. En réalité, ce dernier a été incapable d'assurer la promotion d'un développement territorial. De plus, les territoires définis se sont révélés peu viables, leurs potentialités ont été peu valorisées et les mécanismes de financement du développement territorial se sont révélés incohérents et inefficients.

Selon toujours ce diagnostic, les mesures de découpage territorial n'ont pas obéi à une logique de construction territoriale cohérente. Le principal critère de découpage territorial ne reposait que sur des ajustements politiques. Cette logique s'est traduite par la définition d'entités qui n'ont ni cohérence, ni viabilité économique ou spatiale, pouvant répondre de manière pertinente aux préoccupations des populations. Enfin, la multiplicité des acteurs caractérisés par des logiques différentes a contribué à fragiliser la gouvernance territoriale.

Afin de corriger ces imperfections et dysfonctionnements et de proposer des alternatives, l'Etat du Sénégal a pris une option de refondation des « territoires » à travers « l'acte III » de la décentralisation. Ce projet s'inspire de « l'option de territorialisation qui, en revisitant la démarche de conception et de mise en œuvre des politiques publiques, devrait permettre de bâtir le développement du Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque terroir » (République du Sénégal, 2013, p.6). La finalité est de définir un cadre territorial sur lequel les politiques publiques vont s'adosser. Cette nouvelle politique, selon les autorités, doit être articulée aux orientations déclinées par l'Etat à travers la stratégie nationale de développement territorial (SNDT), à la lettre de politique d'aménagement du territoire et de développement des collectivités locales (LPATDCL) et de la stratégie nationale de développement économique et social (SNDES). La vision de l'acte III de la décentralisation est selon le chef de l'Etat du Sénégal d' « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 ». Cette territorialisation des politiques publiques est également sous-tendue par une perspective d'aménagement du territoire. Ce dernier vise à réduire sinon à résoudre les contradictions spatiales. Il fait référence aux politiques et méthodes visant une meilleure répartition des hommes et de leurs activités. L'aménagement du territoire dans le cadre de l'acte III de la décentralisation doit renforcer la compétitivité des territoires en renforçant leur niveau d'équipements. Les services et les équipements structurants sont variés. Ils comprennent des infrastructures et des équipements marchands et non marchands et des équipements d'accès aux services sociaux de base.

L'acte III de la décentralisation s'adosse donc au processus de territorialisation et s'inscrit dans un processus de construction d'un projet de « société de terroir ». Dans ce cadre, le territoire sert d'aire d'expérimentation à de nouvelles formes de gouvernance. La territorialisation devient donc le principal instrument de mise en œuvre des politiques publiques. Elle est fondée sur une approche différenciée des territoires locaux. Cette territorialisation devrait faciliter la mise en cohérence des politiques publiques. Par exemple on ne se réfère plus à une population ou à un groupe mais plutôt à un territoire. Une telle approche se veut holistique. A ce titre, l'acte III de la décentralisation prévoit une cohérence territoriale grâce à la réorganisation de l'espace à partir de pôles de développement et des pôles urbains et périurbains. Il devrait

également aboutir à une architecture territoriale plus simplifiée et plus efficace permettant une concentration des ressources et des moyens autour des pôles de développement.

En outre, un des objectifs de cette réforme est aussi d'impulser une gouvernance territoriale en tenant compte la pluralité des acteurs afin de créer une synergie entre élus locaux, membres de la société civile et opérateurs économiques privés. Pour ce faire, les domaines de compétences sont redéfinis entre l'Etat et les territoires et l'Etat s'engage à accompagner le transfert de compétences pour leur prise en charge adéquate. À terme, ce processus devrait conduire à l'autonomisation financière des « territoires » grâce entre autres à une répartition judicieuse des ressources en l'Etat et les collectivités locales, la réforme du cadre juridique des collectivités locales pour leur permettre de recourir à l'emprunt, le renforcement des services financiers décentralisés à travers la réforme de la fiscalité locale dans le but de doter les collectivités locales d'un régime financier spécifique.

L'acte III de la décentralisation a donc entraîné une refonte de l'architecture territoriale et la mise en place de nouveaux cadres organisationnels plus appropriés afin de mettre œuvre les objectifs de développement (figure 4) :

- **la Commune**, échelon de gestion de proximité et de développement à la base ;
- **le Département**, échelon intermédiaire qui devrait favoriser une gouvernance locale et un développement territorial en mettant en synergie des communes partageant un vécu et des potentialités spécifiques dans une dynamique d'intégration entre le rural et l'urbain ;
- **le Pôle-Territoire**, échelon supérieur regroupant un ensemble de départements en synergie dans une dynamique de développement territorial durable et un rayonnement des territoires.

L'acte III de la décentralisation comporte toutefois des mesures dérogatoires concernant le statut de certaines collectivités locales. Ce sont les cas de Dakar, Pikine et Guédiawaye qui ne sont pas érigées en département avec le statut de collectivité locale. Cette mesure a été prise par les autorités, dans le but d'éviter de superposer sur le même territoire géographique deux types de collectivités locales (la ville et le département) et de risquer ainsi des conflits de compétences. En définitive, l'acte III de décentralisation suscite de nombreuses appréhensions au sein de la classe politique sénégalaise car cette réforme modifie les rapports entre la ville de Dakar et les anciennes communes d'arrondissement qui sont devenues des communes de plein exercice. En conséquence, des marchés qui ont été gérés par la ville de Dakar alors qu'ils se trouvaient dans le périmètre des communes sont désormais rétrocédés à ces dernières. Cette situation s'est traduite par d'importantes pertes de ressources fiscales pour la ville de Dakar.

Figure 4 : L'organisation territoriale de l'acte III de la décentralisation

<p style="text-align: center;">Le Pôle-Territoire échelon supérieur regroupant un ensemble de départements en synergie dans une dynamique de développement territorial</p>
<p style="text-align: center;">Le Département échelon intermédiaire qui devrait favoriser une gouvernance locale et un développement territorial</p>
<p style="text-align: center;">La Commune échelon de gestion de proximité et de développement à la base</p>

Schéma établi par M. Kouma

Pourtant, malgré cette bouée d'oxygène, les ressources financières des communes demeurent insuffisantes compte tenu de leurs nouvelles charges car, avec cette réforme, elles ont désormais la possibilité de recruter un personnel, ce qu'elles ne pouvaient pas faire avec leur ancien statut. De plus, toutes les collectivités locales ne bénéficient pas des mêmes opportunités en matière de ressources fiscales. Certaines disposent de marchés tandis que d'autres n'en ont pas. D'ailleurs, des critiques sont soulevées par des acteurs qui reprochent à l'acte III de la décentralisation d'avoir été mise en œuvre par les autorités pour des préoccupations purement politiques. Dans ce cadre, selon l'ancien maire de la commune de Mermoz Sacré Cœur, Thiam A. L., « l'acte III de la décentralisation vise à permettre un contrôle électoral, juste pour tenter d'équilibrer les forces des partis politiques. Ce n'est pas une politique d'émergence, ni de développement local, mais une tentative de bouleversement de la géopolitique, pour un gain électoral au crédit du Président de la République, Président de Parti. Il y aura beaucoup de problèmes dans les communautés rurales où il n'y a pas de marché, pas d'infrastructures, ces collectivités qui n'ont rien. L'acte III n'apporte pas de solutions aux problèmes de ressources, de viabilité et de survie. C'est là où se trouve le piège de cet acte III de la Décentralisation » (www.ferloo.com, consulté le 10 juillet 2014).

Du reste, les réformes introduites par le nouveau code électoral confortent de plus en plus des acteurs sur les calculs politiques qui sous-tendent cette réforme. Le nouveau code électoral supprime en effet le scrutin de ville pour cinq localités, Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thiès. Les candidats élus dans ces collectivités locales proviendront des scrutins majoritaire et proportionnel organisés dans les communes qui constituent l'agglomération urbaine. Des membres des partis de l'opposition ont vu à travers l'adoption de ce nouveau de scrutin de ces villes une stratégie subtile pour écarter le maire de Dakar, Khalifa Sall, car désormais, pour devenir maire dans ces villes, il faut être crédité d'une bonne représentativité dans les communes de ces localités.

CONCLUSION DU CHAPITRE DEUX

La gestion urbaine vise à trouver des solutions aux problèmes de ville. Elle fait partie intégrante des politiques urbaines, en mettant l'accent sur les infrastructures et les services urbains afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Mais elle est soumise à des réformes institutionnelles permanentes qui ne rendent difficiles la continuité et l'efficacité, quelles que soient précisément les visées des réformes entreprises. Les politiques de décentralisation sont sensées améliorer la gestion urbaine en allégeant le pouvoir central, car des compétences, jadis, gérées par l'Etat ont été transférées aux collectivités locales. Les champs de compétences entre l'Etat et les collectivités locales et les relations entre les collectivités locales ont été peu à peu redéfinis. La réforme de 2013, connue sous le nom d'acte III de la décentralisation est présentée comme une réforme majeure qui devrait opérer des ruptures dans la gestion des collectivités locales et dans les rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné et comme nous le développerons plus loin, particulièrement pour le cas de Dakar, l'Etat a transféré des compétences aux collectivités locales tout en continuant à intervenir dans leur gestion. Cette situation est l'origine de nombreux conflits entre la mairie de Dakar et l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la gestion du commerce de rue qui apparaît comme l'un des révélateurs majeurs des tensions suscitées par les réformes.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'étude des activités commerciales est éminemment géographique. La géographie du commerce cherche à analyser la répartition des activités commerciales dans l'espace, en mettant l'accent sur les logiques qui sous-tendent leur localisation. Ce faisant, un intérêt croissant se manifeste à l'endroit des pratiques spatiales des acteurs et par conséquent à la fabrication des territoires. Comme toutes les villes dans le monde et singulièrement en Afrique au sud du Sahara, Dakar est une ville structurée et animée par les activités commerciales. Comme toutes les villes africaines, la particularité qui la distingue toutefois des grandes villes mondiales, est l'ampleur de ce que l'on nomme l'économie informelle. Le commerce informel mobilise une pluralité d'acteurs et revêt plusieurs formes qui sont loin d'être archaïques. Par exemple, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont connu un grand essor grâce à l'informel et elles ont largement contribué à l'expansion de ce secteur. Ainsi, les grandes sociétés de téléphonie s'appuient sur les vendeurs de l'informel pour distribuer leurs produits. Informelles, dit-on, et pourtant elles contribuent au financement public, nombre d'entre elles acquittant la patente et autres taxes. Elles occupent l'espace et assurent des formes d'insertion sociale à ceux qui sont rejetés par les dispositifs officiels codifiés de l'emploi établi. La conviction que l'informel et le formel sont étroitement imbriqués dans ces sociétés des Suds est désormais partagée par tous les acteurs qui reconnaissent la porosité qui relie l'un à l'autre, créant du lien là où certains aimeraient ériger des barrières. S'interroger sur la complexité du fonctionnement des activités commerciales, c'est aussi s'interroger sur la gestion urbaine. Celle-ci se déroule dans un contexte marqué par l'accroissement de la population urbaine et les difficultés croissantes d'accès aux services urbains comme l'eau potable, l'électricité et le logement décent, le transport etc. Face à cette situation, la gestion urbaine suppose que soient mises en œuvre des réponses aux problèmes de la ville. Gérer une ville c'est prendre en charge les besoins des populations en assurant un fonctionnement adéquat des services urbains. Le défi le plus difficile est la conciliation entre une multitude d'acteurs aux intérêts souvent divergents. Au Sénégal, l'Etat a entrepris une politique de décentralisation qui devrait en principe consacrer le principe de la libre administration des collectivités locales, avec l'idée que rapprocher les instances de décision démocratique des populations est la meilleure voie pour répondre à leurs attentes. Les domaines de compétences sont redéfinis entre l'Etat et les collectivités locales. De plus, l'Etat s'est engagé à accompagner le transfert de compétences par des moyens importants afin d'assurer leur prise en charge adéquate. Toutefois, les multiples réformes montrent que les autorités sont toujours à la recherche d'un modèle de décentralisation capable d'assurer le développement des citoyens au sein des collectivités locales. D'ores et déjà, l'acte III de la décentralisation fait l'objet de vives critiques. Certaines voix s'élèvent pour affirmer que les réformes sont sous-tendues par des préoccupations plus politiques que techniques.

DEUXIEME PARTIE
LA VILLE DE DAKAR : LES DYNAMIQUES
COMMERCIALES A L'EPREUVE DE LA GESTION
DE L'ESPACE URBAIN

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Une fois clarifiées les notions d'informel et de gestion urbaine, ce qui a été l'objet principal de la première partie, la deuxième partie de cette thèse porte sur une analyse de la gestion des espaces commerciaux dans l'espace dakarois, là où se rencontrent les questions soulevées aussi bien par l'implantation de l'informel dans l'espace urbain que par les réformes institutionnelles instables et contestées. Dans un premier temps, il est indispensable de procéder à une identification des acteurs pour mieux comprendre les logiques et les modalités d'insertion des activités commerciales au sein de l'espace urbain dakarois en mutation.

Les études sur les villes africaines ont beaucoup évolué. Naguère, l'espace urbain en Afrique était perçu comme un « désordre » dans lequel il s'avère *a priori* difficile de déceler une certaine rationalité (Diop, 2007). Du reste, certains urbanistes et des planificateurs ont longtemps contribué à véhiculer et à entretenir une telle vision aujourd'hui dépassée. En réalité, ce « désordre » ne l'est qu'aux yeux de l'observateur non averti incapable de déceler les logiques et les représentations qui sous-tendent et structurent l'occupation de l'espace urbain par les populations (Mayer et Soumaharo, 2001). Les relations que les populations entretiennent avec leur espace sont en effet structurées à partir de leurs pratiques et de leurs représentations. L'espace urbain n'est pas seulement le support d'activités économiques ; il est également l'expression d'une territorialité nourrie par l'histoire et la culture des populations (Di Méo, 1993).

Aussi, le renouvellement des approches a-t-il permis de mieux comprendre la complexité de la réalité urbaine en Afrique, les logiques qui structurent l'espace et les rapports des citoyens à la ville. Dans ce cadre, le commerce constitue un élément déterminant de toute l'analyse. Les espaces commerciaux aux formes multiples se présentent comme les manifestations des processus de construction et de mutation de l'espace urbain dakarois. Par exemple, au centre-ville, les marchés sont au cœur de la vie urbaine. Ils ont des pôles économiques qui structurent l'espace urbain. Dans la banlieue et sur les fronts d'urbanisation, les marchés occupent une place importante dans les stratégies d'anticipation urbaine. Les marchés précèdent souvent l'implantation des habitants. Ce sont les cas des marchés de Diamniadio et de Tivaouane peul. En outre, l'espace commercial dakarois est également marqué par de profondes mutations liées au commerce, par exemple la prolifération de centres commerciaux. Ces derniers prennent place dans l'espace urbain sous des formes multiples. Tout en participant à la diversification et à la modernisation de l'offre commerciale, ces centres commerciaux constituent des aspects importants de la géographie du commerce dans l'agglomération dakaroise (Diop, 2009). De plus, aux côtés des centres commerciaux, fruit d'un partenariat entre les collectivités locales et des partenaires privés, on constate

l'implantation de nouveaux centres commerciaux financés aussi par des investisseurs privés. Ces centres commerciaux sont des moteurs de recomposition spatiale majeure. La réflexion ne doit pas s'arrêter à la seule matérialité urbaine des activités commerciales. Celles-ci fonctionnent également sous forme de réseau et le réseau est désormais une modalité majeure de la territorialité. Par exemple, le marché Sandaga et les grands commerçants du centre-ville, grâce à l'importation jouent un grand rôle dans la distribution et l'approvisionnement des autres marchés de la capitale et des villes de l'intérieur du pays. Cela concorde avec les travaux qui éclairent à toutes les échelles les nouvelles relations qui font tenir ensemble territoire et réseau, le stable et le mouvant.

Par ailleurs, les taxes payées par les marchands sont les principales ressources financières des collectivités locales. Ces taxes qui attisent des rivalités entre les communes et la mairie de Dakar sont indispensables pour trouver les ressources financières nécessaires aux charges de fonctionnement de la collectivité locale. Dès lors les communes sont incitées, en quelque sorte, à entreprendre ou à autoriser la construction tous azimuts sans aucun plan d'aménagement des marchés ou des cantines le long des artères ou sur la devanture d'édifices publics comme les mosquées ou les écoles. Le commerce est la source des revenus qui vont permettre les politiques urbaines. Il est donc un moteur de compétition entre collectivités.

Cette deuxième partie est composée de trois chapitres :

- Le chapitre 1 est une présentation de la ville de Dakar. Les données sont tirées du document relatif sur la situation économique et sociale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Les statistiques de ce document sont issues des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012 réalisées par l'ANSD en juin 2008 (République du Sénégal, 2008), des résultats des RGPH réalisées par l'ANSD (ex-DPS) en 1976, 1988 et 2002 et 2013.
- Le deuxième chapitre porte d'abord sur la description des profils des acteurs du commerce urbain, ensuite une analyse des facteurs qui seraient à l'origine de l'essor des activités commerciales dans l'espace urbain, et enfin une description des logiques d'insertion des activités de l'espace urbain par les activités commerciales. Il est illustré par les résultats d'enquêtes personnelles et des statistiques issues de l'enquête de l'ANSD sur le secteur informel en 2013.
- Le troisième chapitre analyse à travers des exemples précis l'impact du commerce dans les mutations de l'espace urbain.

CHAPITRE 3 LA VILLE DE DAKAR, UNE METROPOLE EN MUTATION

Dakar continue de connaître une forte croissance démographique. Les fonctions économiques, administratives et politiques qu'elles exercent en ont fait une ville attractive à l'échelle de l'Afrique, une métropole en pleine expansion. Les résultats du dernier recensement de la population de 2013 confirment encore sa place de première ville du Sénégal. La population de l'agglomération dakaroise est estimée à 2 956 023 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale du pays (23%) sur une superficie représentant 0,3% seulement du Sénégal. La concentration des activités économiques dans la capitale contribue à l'afflux des populations de l'intérieur du pays. Dakar est également une ville cosmopolite qui accueille de nombreux migrants ressortissants des pays voisins.

Cette forte concentration de la population pose de graves problèmes d'urbanisation. Pour les résoudre, plusieurs plans de développement urbain (PDU) ont été élaborés sans pour autant parvenir à des résultats satisfaisants, en partie parce qu'ils sont rarement appliqués.

L'Etat du Sénégal a lancé de grands travaux dans les domaines des infrastructures. Il s'agit, en autres de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, de la construction et du prolongement de la voie de dégagement nord (VDN). Ces projets participent à l'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar. De plus, l'Etat s'est également engagé dans un vaste programme de restructuration de la banlieue qui comprend la construction de programmes de logements sociaux pour recaser les populations des zones inondées. Un autre grand programme aux ambitions considérables a vu le jour, créer un nouveau pôle urbain à Diamniadio grâce à la mise en place d'infrastructures structurantes. Ainsi, avec l'ouverture de l'aéroport de Diass et la construction de l'autoroute qui doit relier Diamniadio à cet aéroport, la couronne périurbaine de Dakar est appelée à jouer un grand rôle dans le développement urbain de la capitale sénégalaise. D'ailleurs, les projets entrepris par l'Etat sont en train d'impulser de nouvelles dynamiques spatiales à Dakar et contribuer à renforcer la place de la capitale dans le réseau urbain du pays. Dakar sort de la presqu'île du Cap Vert et gagne vers l'est.

Pour bien mesurer ces évolutions, ce chapitre rappelle brièvement l'organisation administrative de Dakar dont les contours ont déjà été présentés dans le chapitre 2. Sont analysées ensuite quelques éléments saillants de la structure et de l'évolution de la population de Dakar. Enfin, le troisième point porte sur la répartition dans l'espace de la population et l'évolution de cette répartition. Ces éléments sont nécessaires pour affronter ensuite la question du commerce de rue et de ses implications dans la vie urbaine de Dakar.

3.1. L'organisation administrative de Dakar

La région de Dakar couvre une superficie de 550 km². Elle représente 0,28% du territoire national. La fondation de la ville de Dakar proprement dite remonte officiellement en 1857. Pourtant, des sources attestent avant cette création de l'existence dans la presqu'île du Cap Vert d'une population autochtone constituée de *Lébou* dont les descendants revendiquent une primauté d'installation et une autorité éminente sur la terre. C'est durant la période coloniale que Dakar a connu les premiers aménagements, les mises en ordre de l'exercice de l'autorité, les effets de la modernisation technique. Ainsi, le premier plan cadastral de la ville est réalisé en 1856. Les travaux de réalisation d'un port maritime sont lancés en 1860. En 1862, Pinet Laprade proposa le premier plan de lotissement de la ville. En 1872, la ville de Dakar obtint le statut de commune. Sa population, à l'instar de Gorée, Saint Louis et Rufisque bénéficie alors de la nationalité française. En 1875, Dakar devint centre d'arrondissement. En 1887, elle accède au statut de commune distincte de Gorée et le 9 décembre 1887, elle élit son premier maire en la personne de Jean Alexandre. En outre, grâce à son ouverture maritime sur l'Atlantique, sa position de carrefour des liaisons maritimes entre l'Europe et l'Afrique et la présence du port, Dakar fut très tôt une pièce maîtresse du dispositif administratif colonial en A.O.F. Selon Diop (2007), « la promotion de Dakar comme capitale de l'A.O.F. en 1902 consacra l'avènement d'éléments ayant contribué à la mise en place de sa très forte centralité : gouvernement de la colonie, camps militaires, building administratifs, équipements de transports et de santé etc. La ville est ainsi devenue l'espace du pouvoir central colonial. Elle demeura un lieu, un point d'où partent les décisions. Cette situation la propulsa à un niveau supérieur et favorisa l'émergence d'équipements administratifs ».

Depuis les indépendances, l'organisation administrative de la région de Dakar reste marquée par de nombreuses mutations, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre 2. Précisons-en encore quelques unes des plus récentes. En 2011, le décret n° 2011-422 du 29 mars 2011 crée de nouvelles collectivités locales dans la région de Dakar. Ainsi, la commune de Bargny a été scindée pour donner naissance à la nouvelle commune de Sendou. En outre, l'ex communauté rurale de Sangalkam a été divisée en quatre collectivités locales dont deux communes: Jaxaay- Parcelles-Naicoul Rab, et deux communautés rurales : Bambylor et Tivaouane Peulh-Niaga. En fait, la situation administrative de la région de Dakar est caractérisée par la cohabitation de deux modes de gestion déconcentré et décentralisé. Dans le cadre de la déconcentration, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet. Depuis la réforme de 1996, la commune est gérée par le conseil municipal. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation déjà présenté dans cette thèse au chapitre 2, les communautés rurales et

les communes d'arrondissement ont été érigées en communes. Dans ce cadre, Dakar jouit d'un statut particulier. Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque sont des collectivités locales mais elles ne disposent pas de conseils départementaux. L'article 28 du nouveau code des collectivités locales dispose : « à titre dérogatoire, les attributions dévolues au conseil départemental par le présent code sont exercées, le cas échéant, par la ville si son périmètre correspond au territoire du département ».

Ces réformes, parmi tant d'autres qui les ont précédées et assurément avant d'autres qui vont les suivre, traduisent bien la difficulté à trouver la bonne clef pour mettre en adéquation les exigences d'efficacité administrative et politique et les attentes des populations sur des territoires qui peinent à relever les défis de la croissance. Il ressort des décisions récentes un sentiment d'expérimentation permanente qui ne facilite pas le lancement de programmes nécessités pourtant par les urgences de l'aménagement de la métropole dakaroise.

3.2. Structure et évolution de la population dakaroise

En 2013, la population de la région de Dakar est estimée à 2 956 023 habitants (RGPH). La population de Dakar représente 21% de la population totale du pays, estimée à 11 841 123 habitants. La région de Dakar est la plus peuplée du pays.

La forte concentration de la population à Dakar est liée à la polarisation des infrastructures économiques, sociales et culturelles. La région de Dakar est attractive et ce à diverses échelles, celle du Sénégal certes mais aussi celle de toute la sous-région ouest-africaine. Dakar est le réceptacle de flux de population en provenance de l'intérieur du pays mais aussi, compte tenu de sa situation géographique et des opportunités économiques qu'elle offre, pour des populations venues d'autres pays, le Cap-Vert en particulier mais aussi de Mauritanie, de Gambie, de Guinée-Bissau, de Guinée, du Mali. Dakar est aussi un foyer de transit pour les migrations internationales orientées vers les pays du Nord. Le taux d'accroissement moyen de la population entre 1976 et 2013 a été de 6,2% en moyenne annuelle (tableau 3), taux très élevé mais conforme à ce qui est observé ailleurs dans les métropoles africaines. Entre 1976 et 1988 puis entre 2008 et 2013, le taux d'accroissement a été particulièrement élevé. Même si la croissance des villes moyennes est aujourd'hui mise en avant par les observateurs, la croissance de la ville capitale demeure très élevée et toujours dynamique. Cette situation est liée à la croissance naturelle de la population dakaroise mais aussi et surtout à l'arrivée massive de populations rurales, en partie liée aux années de sécheresse durant cette période.

La répartition par sexe révèle un grand équilibre : 50,1% de cette population est de sexe masculin et 49,9% de sexe féminin : le temps des migrations majoritairement

masculines semble révolu. L'analyse de la structure par âge révèle que la région de Dakar a une population très jeune et c'est cela qui retient l'attention des autorités débordées par la jeunesse tournée vers un avenir qui lui semble difficile. Ainsi, 44,7% ont moins de 20 ans (45,1% chez les jeunes de sexe masculin et 44,3% chez ceux de sexe féminin). 72,2% de la population a moins de 35 ans.

Tableau 3 : Evolution de la population résidente de Dakar de 1976 à 2013

Année	1976 (1)	1988 (2)	2002 (3)	2008 (4)	2013
Population résidente	892 127	1 488 941	2 167 793	2 248 155	2 956 023
Taux de croissance annuel moyen en %		5,7%	3,2%	0,6%	6,3%

Source : calculs effectués par le SRSD de Dakar à partir des résultats de : 1.recensement de la population de 1976, 2. recensement de la population 2002, 3. projection de la population de Dakar de 2002 à 2012, ANSD, juin 2008, 4. recensement de la population de 2013

Une telle croissance et une telle jeunesse constituent bien le socle sur lequel doivent se dessiner des politiques urbaines en mal d'efficacité. Le défi est immense pour les autorités et les résultats peinent à satisfaire les besoins élémentaires de ces populations en mouvement permanent.

3.3. Répartition de la population et évolution de l'espace urbain dakarois

La situation est d'autant plus délicate que de grandes disparités spatiales s'affirment dans l'espace dakarois. La densité de la région de Dakar est estimée à 5 404 habitants par km². Mais de fortes disparités sont constatées selon les départements :

- le département de Guédiawaye 24031 hab/km²
- le département de Dakar 23 612 hab/km²
- le département de Pikine 12 612 hab/km²
- le département de Rufisque 371,8 hab/km².

Les densités sont un paramètre majeur mais la répartition en absolu de la population régionale conduit à une autre lecture des disparités (tableau 4 et graphique 1) :

- 39,9% vit dans le département de Dakar
- 35,5% vit dans le département de Pikine
- 12,6% vit dans le département de Rufisque

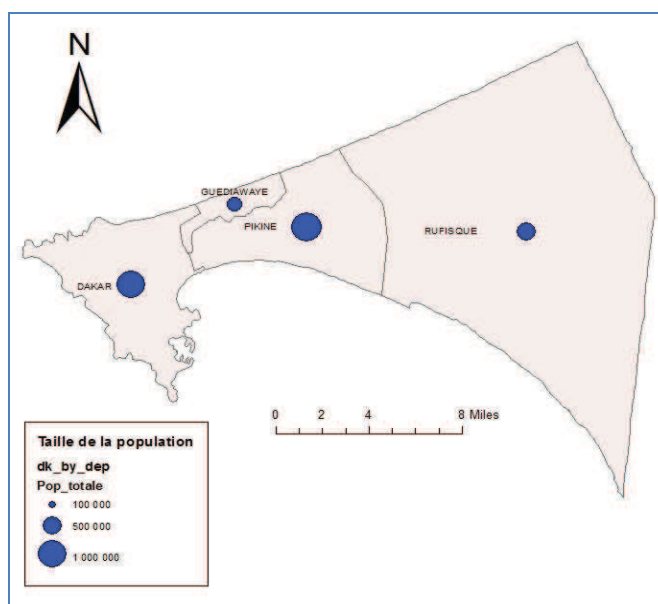
- 12,0% vit dans le département de Guédiawaye

Tableau 4: répartition de la population de la région de Dakar par département

Subdivisions administratives	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département de Pikine	557 493	544 366	1 101 859
Département de Dakar	546 517	534 705	1 081 222
Département de Rufisque	231 925	230 816	462 741
Département de Guédiawaye	153 896	156 305	310 201
Région de Dakar	1 489 831	1 466 192	2 493 382

Source : RGPHAE 2013

Graphique 1 : Répartition de la population selon le département



Carte établie d'après RGPHAE 2013

Le taux d'urbanisation de l'ensemble dakarois est de 97,2% en 2012. Les espaces ruraux décroissent très rapidement au sein de cet ensemble. De 1960 à nos jours, la poussée démographique a entraîné une extension urbaine et une pression foncière sur les zones déjà occupées. Pourtant, l'urbanisation de Dakar en 1945 était encore timide. Dans sa thèse, Mbow (1992) révèle qu'en 1945, l'espace urbanisé couvrait à peine une

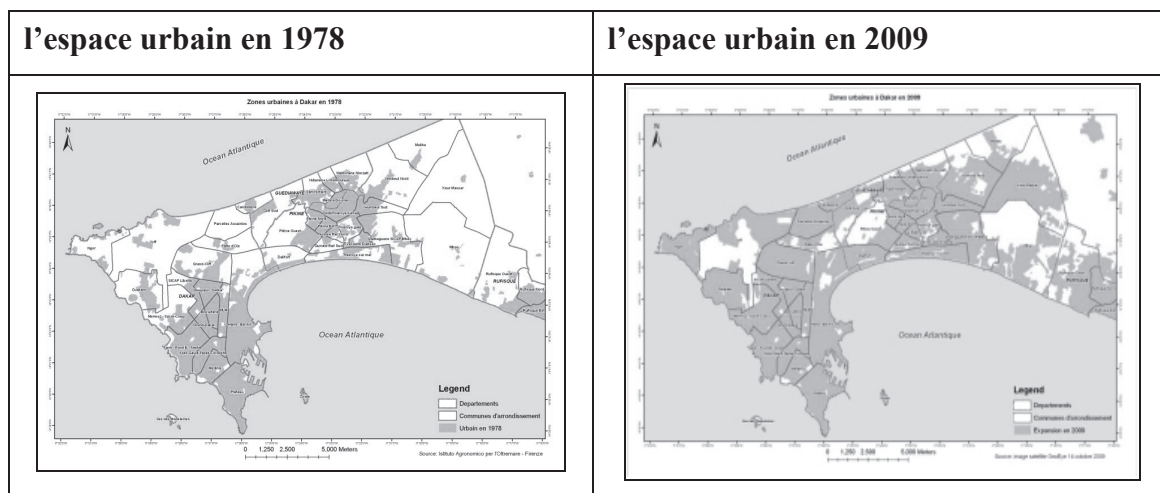
superficie de 1000 ha concernant « le plateau, la Médina, la Gueule Tapée et Colobane, des installations militaires dans les environs de Ouakam. » (Mbow, 1992, p.66)

Dakar a connu trois plans directeurs d'urbanisme, en 1946, 1961 et 1967. Toutefois, ces plans ne couvraient pas la totalité de l'espace régional. Par exemple, le plan *Ecochard* de 1967 se limitait à la forêt de Mbao. Il avait pour objectif, entre autres, la rénovation des quartiers de la Médina, Rebeuss et Grand Dakar.

Dans les années 50, l'extension de l'espace urbanisé gagne la partie méridionale de la région. La création des lotissements de la SICAP a contribué au redéploiement de la population vers cette zone. Cette période coïncide avec l'émergence de Pikine. Au lendemain des indépendances, la zone de Pikine connut une croissance spatiale et démographique sans précédent. Cette situation est liée au fait qu'elle a servi de terre d'accueil aux populations déguerpies des quartiers considérés comme irréguliers. La concentration des activités administratives et économiques a aussi contribué à l'hypertrophie du centre de Dakar et donc à la nécessité d'étendre hors des limites premières les processus d'urbanisation. Au cours des années 80 la pression foncière dans les quartiers centraux et l'arrivée de nouveaux migrants ont contribué à l'urbanisation des zones périphériques. C'est ainsi que des territoires et des espaces pourtant considérés comme *non aedificandi* sont occupés par les populations.

Désormais, la région de Dakar se déploie sur ses périphéries, tout en poursuivant la densification des zones urbaines anciennes (carte 3). Malgré cette poussée urbaine, le projet de stratégie de développement urbain du Grand Dakar signale que les PDU élaborés jusqu'à présent ne sont pas suffisamment appliqués pour orienter l'évolution spatiale de la région (ONU Habitat et alii, 2007, p.8). De plus, les grands travaux routiers sont, le plus souvent gérés par des agences ne prennent pas toujours en compte le Plan de déplacements urbains de Dakar (PDUD). Par conséquent, l'urbanisation de Dakar n'est toujours pas maîtrisée. Une telle situation se traduit par la dégradation du cadre de vie et des difficultés pour les populations à accéder à des services urbains de qualité.

Carte 3 Extension de l'urbanisation à Dakar



Cartes adaptées par M. Khouma d'après Instituto Agronomico per l'Oltremare et EC-JRS

Les problèmes majeurs de déplacement accrus par l'expansion urbaine ont conduit à la réalisation de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, et à la construction d'infrastructures structurantes sur l'axe Dakar-Thiès. Ces actions ont contribué à la revalorisation des espaces ruraux dakarois mais, dans le même temps, l'éloignement d'une part croissante des populations ainsi accompagné par ces nouvelles infrastructures, a accentué les pressions sur les mobilités quotidiennes, appelant ainsi à son tour de nouveaux programmes. On constate ainsi un glissement de certaines populations qui habitaient dans le centre-ville, à Grand-Dakar, les Sicap, quartiers soumis à une forte spéculation vers Keur Massar et la zone de Tivaouane Peul. En réalité, des retraités ou des familles gagnées par la pauvreté ont tendance à vendre leurs maisons pour s'installer dans les zones périurbaines. Grâce à l'argent tiré de la vente de leurs maisons, ces personnes peuvent acheter une parcelle, réaliser la construction et investir dans les activités génératrices de revenus. Les coopératives d'habitat sont également très actives dans le domaine de la production immobilière dans cette partie de la région de Dakar qui concentre les dernières réserves foncières de la banlieue soumises à une forte spéculation foncière. L'étalement urbain croissant avance plus vite que les politiques mises en œuvre pour le canaliser et l'organiser.

CONCLUSION DUCHAPITRE TROIS

Dakar joue un rôle capital dans l'économie du Sénégal. Elle réalise 55 % du produit intérieur brut (PIB) et concentre 83 % des entreprises modernes du Sénégal (DPEE, 2016). Le commerce est l'un des secteurs les plus dynamiques de cette économie urbaine. Dakar constitue le principal centre d'approvisionnement en produits manufacturés des autres régions du pays et le principal récepteur des productions de l'intérieur.

Ces dernières années, Dakar a connu une vaste expansion. L'Etat a entrepris de nombreux travaux qui ont changé la physionomie de la capitale. Les pouvoirs publics ont créé un nouveau pôle urbain à Diamniadio avec la mise en place d'infrastructures structurantes. Avec cette création volontariste *ex nihilo* l'agglomération dakaroise vit de profondes mutations. Cette nouvelle ville dans la couronne périurbaine de Dakar marque une étape dans l'histoire de Dakar. Dans ce cadre, les autorités ont prévu l'édification d'une cité résidentielle de 40 000 logements, de la deuxième université de Dakar, des hôtels, des espaces verts et des centres commerciaux et surtout l'implantation de nombreux ministères et administrations ainsi que de grandes entreprises privées. Ces investissements en cours ont des répercussions sur les réseaux commerciaux à toutes les échelles de leur fonctionnement et vont amplifier les mouvements déjà intenses qui animent la capitale du Sénégal.

CHAPITRE 4 ACTEURS ET CARACTERES DU COMMERCE A DAKAR

Pendant toute la période coloniale, Dakar, grâce à son port, a été une plaque tournante de l'économie de traite principalement orientée vers le commerce de l'arachide. Dakar a peu à peu supplanté la ville de Rufisque qui, avec les maisons de commerce, a exercé pendant longtemps une suprématie sur le commerce de la colonie. Les activités commerciales ont évolué et l'arachide n'est plus l'élément central de la dynamique commerciale de la ville. Cette diversification s'est opérée aussi dans les pratiques des acteurs du commerce. L'informel est devenu la modalité principale des pratiques commerciales et plus généralement de l'ensemble des pratiques économiques. Les résultats issus de l'enquête sur le secteur informel au Sénégal (ENSIS, 2013) montrent la place prépondérante des activités informelles dans l'économie dakaroise, activités devenues le premier secteur pourvoyeur d'emploi dans la capitale. En fait, la crise de l'emploi dans le secteur industriel et le phénomène de l'exode rural ont fortement contribué à son essor.

Ce chapitre se développe en deux temps. Le premier point aborde la place du commerce dans les activités informelles à Dakar et les facteurs qui en expliqueraient l'essor. Le deuxième point porte sur les caractéristiques sociodémographiques des acteurs du commerce informel. Les données analysées sont issues de l'enquête sur le secteur informel au Sénégal (ENSIS, 2013) et des enquêtes personnelles.

4.1. L'essor du commerce urbain à Dakar au cœur de l'économie informelle

La ville de Dakar entretient avec le commerce une relation très ancienne. Jusqu'en 1830, l'arachide transitait par le port de Rufisque. Toutefois, avec l'achèvement de la construction du port de Dakar en 1863, on constate un redéploiement des activités commerciales vers Dakar grâce à son port orienté vers l'économie de traite. Le port a joué un grand rôle dans l'essor global du commerce à Dakar. Ba et al. (2013) soulignent qu'« initialement conçu pour assurer l'approvisionnement en charbon, le port participait dès 1916 à l'intensification des échanges entre territoires de l'Afrique de l'ouest et le monde extérieur. » C'est en 1882 que Pinet Laprade fit établir le premier plan de lotissement de la ville de Dakar. Ce projet eut pour effet la marginalisation accélérée de Rufisque dont les commerçants subirent une hausse de leurs impôts afin de les contraindre à migrer vers Dakar (Sinou, 1993). Devant cette situation, des maisons de commerce s'installèrent progressivement à Dakar au détriment de Rufisque qui perdit son rayonnement. Mais c'est surtout l'achèvement de la voie ferrée reliant Saint Louis à Dakar qui allait accélérer le développement du commerce à Dakar. Le chemin de fer facilite le transport des marchandises en provenance de l'intérieur du pays.

Toutefois, la législation introduite par les Français a bouleversé les structures d'organisation du commerce local. Ainsi, « nombre de commerçants indépendants abandonnent leurs propres affaires pour se mettre au service des maisons coloniales surtout quand ils sont lettrés, envoient leurs enfants à l'école pour aller grossir les rangs de l'administration. Pour d'autres, la réaction s'est traduite par une désobéissance qui s'est concrétisée par la généralisation des pratiques de fraude. »

La position géographique de la ville de Dakar a également contribué au développement du commerce dans la ville et à la constitution d'une centralité autour de la place de l'indépendance. Selon Diop (2004), « le port et le marché Sandaga sont parmi les premières infrastructures commerciales ayant le plus contribué à la très forte centralité de la capitale du Sénégal. Dans des registres différents, ces deux équipements constituent une source d'emploi importante pour nombre de migrants venus en ville. Implantée sur un site de baie, Dakar a très tôt bénéficié de travaux de grande envergure comme le port pour accroître sa capacité d'échange. Ainsi la ville devient, dans le cadre d'une économie de traite, un pôle de convergence de produits mais aussi de redistribution de marchandises. Avec son port de commerce, Dakar devient un carrefour commercial du fait de la polarisation d'un vaste arrière pays dont il règle l'exportation, l'importation et la distribution mais aussi grâce à sa position géographique par rapport aux routes maritimes. »

Dans cet essor de la place commerciale de Dakar, ce sont de grandes maisons de commerce comme la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) et la Compagnie française d'Afrique de l'Ouest (CFAO) qui ont occupé joué un rôle majeur. Ces maisons de commerce étaient étroitement liées à des institutions financières comme la Banque Française de l'Afrique (BFA). La plupart de ces maisons de commerce étaient tenues par des Européens et des Libano-Syriens. Certains d'entre eux représentaient de grandes maisons de commerce d'outre mer, tandis que d'autres étaient des commerçants établis pour leur propre compte. C'est dans ce dernier groupe que l'on rencontre de nombreux Libano-Syriens dont le commerce est géré par des membres de la famille (Niaré, 2003). Au lendemain des indépendances, une bonne partie du commerce dans la ville Dakar était en encore tenue par ces familles.

A côté de ces grands groupes commerciaux, se sont développées rapidement des formes de commerce informel. La place de l'informel dans l'économie urbaine a fait l'objet de plusieurs études. L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), dans le cadre d'une enquête réalisée en 2002 sur le secteur informel à Dakar, a évalué la contribution du secteur informel commercial à 10,7% du PIB et 13,1% du PIB marchand non agricole. Lors du colloque sur la problématique de la formalisation de l'informel au Sénégal tenu à Dakar en 2008, la part des activités du commerce dans la valeur ajoutée du secteur informel était évaluée à 50% et 3 à 4

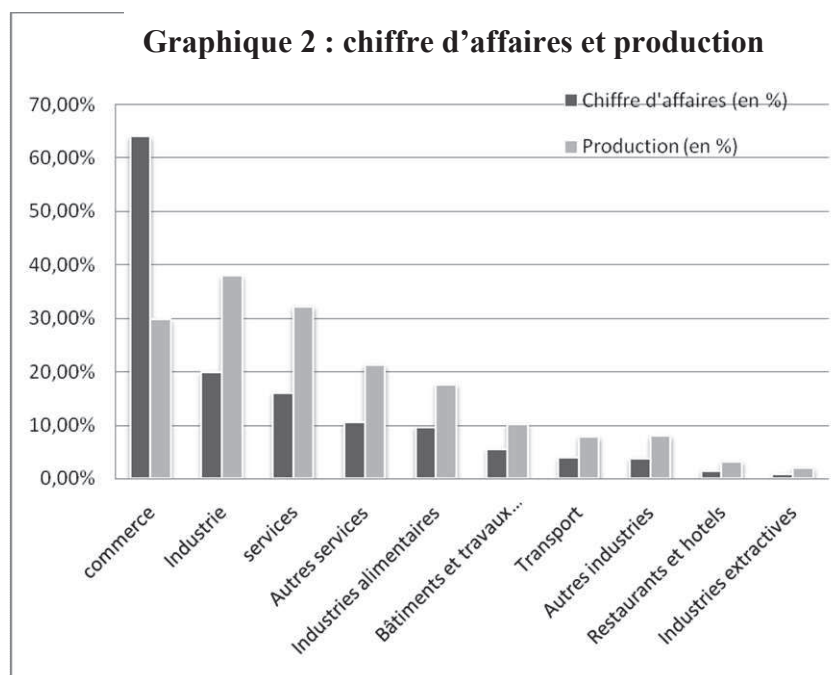
millions de personnes travailleraient dans les activités informelles marchandes au Sénégal. L’informel est ainsi le premier secteur pourvoyeur d’emplois au Sénégal. Il emploie plus de la moitié de la population active occupée. Il découle des résultats de la phase 2 de l’enquête 1-2-3 en 2008 que les 281 600 unités de production informelles des activités marchandes non agricoles de Dakar ont créé 434 200 emplois. Selon l’enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal (ENSIS) 2013, le secteur informel non agricole emploie 2 216 717 personnes, soit 48,8% de la population active occupée estimée à 4 538 360 personnes par l’ESPS II. Il a produit 4 336 milliards de FCFA en 2010, soit 39,8% de la production. Il a aussi créé 2 655 milliards de FCFA de valeur ajoutée représentant 41,6% du PIB et 57,7% de la valeur ajoutée non agricole. Le revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l’entrepreneur individuel et des petits patrons que le capital avancé, est la composante la plus importante de la valeur ajoutée avec 73,2%. La masse salariale totale versée au personnel s’est chiffrée à 600 milliards de FCFA avec un salaire mensuel moyen de 42 150 FCFA et le montant des impôts et taxes payés à l’Etat s’est élevé à 111 milliards de FCFA (tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des UPI par secteur d’activités

Secteurs d’activités	Structure des UPI	Chiffre d’affaires (en %)	Production (en %)	Valeur ajoutée (en %)
Commerce	56,20%	64,10%	29,80%	37,50%
Services	27,60%	16,00%	32,20%	35,10%
Autres services	21,20%	10,60%	21,30%	25,90%
Industrie	16,20%	20,00%	38,00%	27,40%
Bâtiments et travaux publics	6,90%	5,60%	10,30%	9,50%
Autres industries	6,60%	3,80%	8,00%	6,40%
Transport	4,80%	3,90%	7,80%	6,70%
Industries alimentaires	2,00%	9,70%	17,70%	9,70%
Restaurants et hôtels	1,70%	1,50%	3,20%	2,60%
Industries extractives	0,60%	0,90%	2,00%	1,80%

Source : ENSIS 2013

Traduit sous forme de graphique (graphique n°2), la primauté des activités commerciales, par ordre décroissant de contribution au chiffre d’affaires généré par l’ensemble des activités économiques, démontre bien la place majeure du commerce, alors que sa contribution à la production stricto sensu est moindre que celle de l’industrie ou des services. Les économies africaines, héritières des économies traditionnelles, demeurent des économies de la transaction marchande et Dakar en témoigne avec force.



Source : ENSIS 2013

Selon le rapport de l'Agence Nationale de la Statistique et démographique (ANSD, 2013, p.9), « la masse salariale totale versée au personnel du secteur informel se chiffre à 600 milliards de FCFA. En moyenne, une UPI verse annuellement 1,1 million de FCFA à ses employés et la moitié des UPI a une masse salariale annuelle inférieure à 521 429 FCFA. Le salaire annuel moyen perçu par un employé du secteur s'élève à 505 805 FCFA, soit un salaire mensuel de 42 150 FCFA ». Le commerce est le secteur le plus dynamique du secteur informel (tableau 5). Il représente 56,20% des UPI et réalise la plus grande part du chiffre d'affaires du secteur informel avec 64,10%.

Derrière ces statistiques, se cache en fait une très grande complexité qui englobe tout autant la vente fixe que le commerce ambulants. Il est difficile de déterminer le nombre exact de chaque catégorie de commerçants, même si les marchands ambulants sont considérés comme la catégorie la plus représentative du commerce de rue. Il n'est pas également facile d'évaluer le nombre exact de marchands ambulants. Les différences de chiffres entre les structures ayant en charge la gestion du commerce sont liées à l'absence de règles pour définir les conditions d'exercice du commerce ambulants, d'autant plus qu'il s'agit d'une activité considérée comme illégale. De plus, il n'existe pas au sein de ces structures un dispositif de suivi de la mobilité professionnelle des marchands ambulants alors que régulièrement des actifs quittent l'activité marchande pour évoluer dans d'autres secteurs, de nombreux jeunes viennent chaque jour grossir les rangs des marchands ambulants. Selon, le directeur de l'Agence chargée de la sédentarisation des marchands ambulants (ANAMA), « à l'heure actuelle, les chiffres produits ne sont pas fiables et ils présentent des écarts très significatifs d'une structure à

une autre. Quand vous allez à la mairie de Dakar, on vous communique un chiffre. L'équipe sortante de l'agence avait un chiffre. La chambre de commerce a un chiffre. Les chiffres des deux organisations des ambulants sont différents. C'est pourquoi, l'agence compte commanditer des opérations d'enquêtes d'une grande envergure. »

La mairie de Dakar qui a en charge la gestion des grands marchés estime le nombre de marchands ambulants à 5910 (Division des Halles et marchés de la ville de Dakar). Quatorze associations dont l'affiliation des membres dépend de la spécificité des produits vendus ont été répertoriées. La Direction du commerce intérieur estime pour sa part le nombre de marchands ambulants exerçant leurs activités à Dakar à 8 700. Ce manque d'harmonisation dans les statistiques des marchands ambulants pourrait être lié aux clivages entre autorités étatiques et responsables des collectivités locales chargés de la gestion du commerce urbain même si à la mairie de Dakar, on invoque plutôt l'insuffisance de moyens matériels et humains pour procéder à un recensement exhaustif des marchands ambulants.

Quelles que soient les insuffisances de l'approche statistique du phénomène, l'essor du commerce informel à Dakar apparaît étroitement lié à la forte migration à laquelle est soumise la capitale sénégalaise. La crise de l'agriculture due principalement à la sécheresse et son corollaire les difficultés de survie dans les campagnes ont été en effet, à l'origine d'un fort exode rural. L'arrivée massive de migrants en provenance des campagnes a coïncidé avec la dégradation des conditions de vie à Dakar. Dès lors, pour survivre, la plupart de ces migrants cherchent un moyen pour s'insérer dans le tissu économique de la capitale. Cette situation a contribué à l'essor des activités commerciales informelles. Il ressort du document de la Stratégie nationale de développement économique et social que : « le secteur informel est considéré comme un secteur refuge permettant de capter toutes les initiatives de création d'emplois. Ce qui en fait un levier attractif pour la plupart des jeunes, en butte à la restriction des capacités d'absorption du secteur structuré. L'emploi informel qui représente plus de 60% des emplois non agricoles, s'accroît avec l'urbanisation. » (République du Sénégal, 2012).

En réalité, le faible niveau d'instruction des migrants ne leur permet pas d'autres formes d'insertion professionnelle que celles offertes par les activités économiques informelles. Selon Boquier (1999), « le cas du Sénégal est loin d'être unique en Afrique où le développement du secteur informel est inhérent à l'incapacité du secteur moderne à répondre à la demande d'emploi. Il en résulte que l'activité informelle constitue la première stratégie de sortie de la pauvreté aussi bien pour les migrants ruraux qui ont fini par se fixer dans les villes et tous les jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail. » (in Fall, 2014)

L'informel ne tient pas seulement aux courants migratoires et à l'incapacité du marché de l'emploi à absorber des populations sans formation. Au cours des années 90, les politiques d'ajustement structurel ont largement contribué à des pertes d'emplois dans le secteur dit formel. En conséquence, de nombreuses entreprises sont tombées en faillite car n'ayant pas pu s'adapter à la libéralisation et à la concurrence des produits manufacturés importés. De plus, dans la fonction publique, le gouvernement avait mis en œuvre une politique de « départs volontaires » en vue d'alléger la pression sur la masse salariale. C'est ainsi que de nombreux agents de l'Etat ayant bénéficié de ces « départs négociés », ont réalisé des investissements dans le commerce.

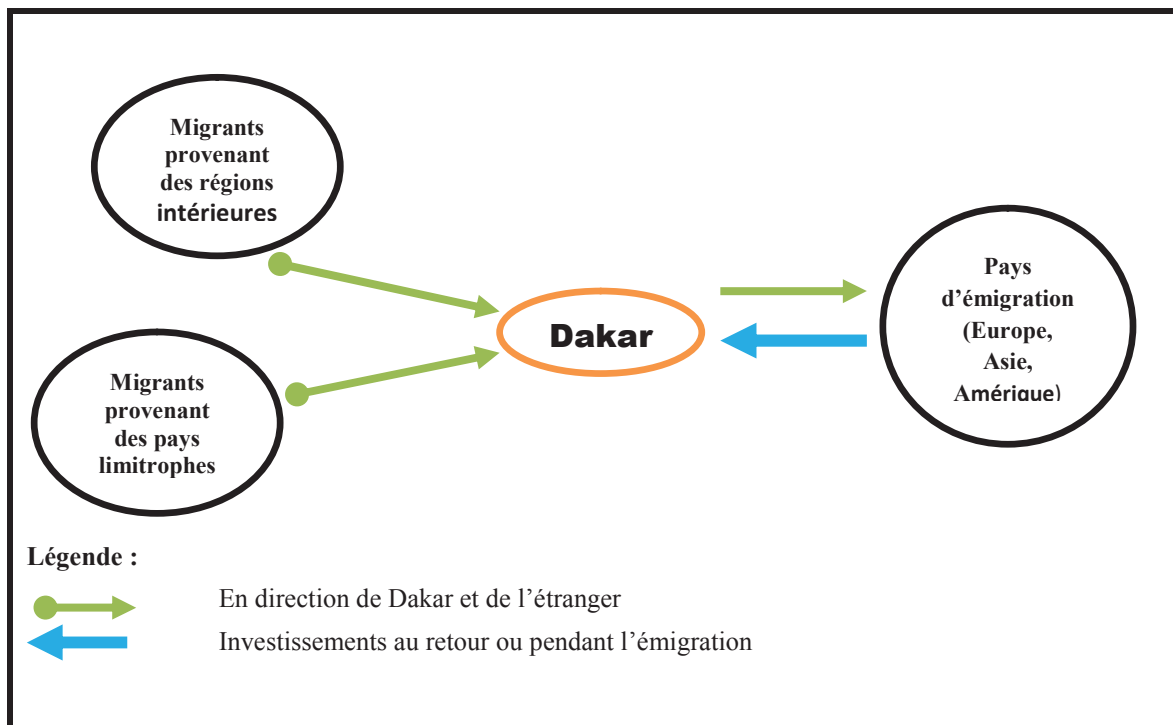
La ruée des jeunes vers le commerce est également une des conséquences de la crise post électorale que le pays a connue les années 90. Par exemple, au lendemain des élections présidentielles de 1988, la capitale sénégalaise a basculé dans une violence qui a poussé les autorités à décréter l'état d'urgence. La persistance de la crise post électorale a entraîné une « année blanche » pour les élèves et les étudiants. En 1993, lors des élections présidentielles, le Sénégal a renoué une nouvelle fois avec les violences post électorales. En 1994, l'année universitaire est décrétée « année invalide ». Ainsi, ces crises scolaires ont eu pour conséquence des exclusions massives d'élèves et d'étudiants du système éducatif. Pour ces jeunes exclus et pour des diplômés à la recherche d'un emploi, les activités commerciales se présentaient comme la principale alternative pour s'insérer dans le tissu économique. Dans ce contexte, « le secteur informel apparaît comme un exutoire des échecs scolaires. Il a donc une double fonction de régulation sociale... L'attrait du commerce au détriment d'autres métiers est réel. C'est le triomphe des gains immédiats et du succès rapide. » (Fall et Mboup, 1995).

Le commerce urbain est aussi considéré comme une activité provisoire, un moyen d'accumuler des ressources en attendant d'explorer d'autres cieux. Dans cette optique, l'essor du commerce urbain à Dakar est lié au rôle de zone de transit que la capitale sénégalaise joue dans le cadre des migrations internationales car le migrant perçoit l'espace dakarois comme une étape sur le chemin de la migration. Les activités dans le commerce permettent de réaliser des économies pour financer le départ pour la migration internationale. La région de Dakar occupe une place importante dans la géographie des migrations (ANSD, 2013). Elle constitue la première région d'accueil des migrants en provenance de l'intérieur du pays. Si certains migrants optent pour rester à Dakar, par contre pour d'autres migrants, leur arrivée dans cette localité s'inscrit le plus souvent dans un projet migratoire dont la capitale sénégalaise ne constitue qu'une étape. En raison de leur faible qualification, le commerce informel constitue la principale alternative pour trouver un emploi en ville le temps de faire des économies pour financer le voyage à l'étranger et payer des intermédiaires qui offrent leurs services aux candidats à l'émigration. Dans cette géographie des migrations, Dakar est considérée comme une « ville d'attente » qui attire de nombreux ressortissants des pays

limitrophes dont des Nigériens très actifs dans le commerce des pièces détachées et dans des activités illicites comme le trafic international de drogue. Selon Robin (2006), « Dakar accueille donc un flux croissant de migrants internationaux qui souhaitent transiter par le Sénégal pour rejoindre l'Europe. Beaucoup restent cependant bloqués en raison des mesures de contrôle à l'entrée dans l'espace Schengen, de plus en plus draconiennes et dont l'application est transférée aux frontières des pays du Sud. »

Dakar est également un foyer actif de redéploiement pour les investissements des migrants internationaux (figure 5).

Figure 5 Dakar : espace de transit et d'investissement durant et au retour de la migration internationale



M. Khouma, figure établie d'après Robin N. (2006)

En réalité, en raison de la plus value foncière et des opportunités, beaucoup de migrants internationaux réalisent des investissements dans l'immobilier commercial. D'ailleurs, ils demeurent très actifs dans la production de l'espace commercial aux alentours des marchés. Par exemple, aux marchés Nguélaw et des HLM 5, les rez-de-chaussée de la plupart des immeubles ou bien les devantures des maisons qui jouxtent le marché sont transformées en magasins à usage commercial. Certains migrants achètent aussi des cantines dans des marchés et dans des centres commerciaux. Ces cantines sont tenues par des proches ou par des employés. De plus, depuis la crise économique qui a frappé l'Europe, le commerce urbain sert d'activité de reconversion professionnelle pour les

migrants contraints au retour. Pour d'autres migrants, toujours actifs, le commerce est encore un lien qui les rattache à l'Europe. Ces migrants convoient régulièrement des conteneurs remplis de marchandises qu'ils écoulent dans les marchés en ravitaillant des commerçants ou bien, ils gèrent directement leurs affaires.

4.2. Les entrepreneurs du commerce à Dakar : caractéristiques sociales et logiques commerciales

4.2.1 Origines territoriales des commerçants

Les opportunités économiques qu'offre Dakar, de par sa position géographique de carrefour et la présence d'une forte population, sont autant de facteurs qui ont participé à stimuler le commerce dans cette ville. Les résultats de l'enquête sur le secteur informel à Dakar ont révélé que les acteurs de ce secteur, dans leur grande majorité, sont originaires des autres villes du Sénégal. Par exemple, 46,20% des entrepreneurs du commerce proviennent de l'intérieur du pays (Tableau 6), suivis par ceux qui sont originaires du monde rural et un peu moins nombreux ceux qui sont originaires de Dakar. Le commerce dakarais attire toutefois aussi des ressortissants étrangers, même s'ils ne sont pas très nombreux par rapport aux ressortissants sénégalais. Dakar est une ville cosmopolite.

Tableau 6 Origine des entrepreneurs de l'informel à Dakar

Secteur d'activités	Acteurs d'origine étrangère	Acteurs originaires de Dakar	Acteurs originaires d'autres villes	Milieu rural
Activités extractives	3,40%	2,60%	53,80%	40,20%
Fabrication de produits alimentaires	3,00%	6,70%	54,60%	35,70%
Branches manufacturières	3,60%	21,70%	49,10%	25,70%
Eau, électricité	0,00%	13,80%	69,20%	16,90%
BTP	1,10%	25,30%	48,40%	25,20%
Commerce	5,10%	17,90%	46,20%	30,90%
Hôtels, bars, restaurants	12,00%	21,30%	41,00%	25,70%
Transport	1,20%	13,70%	56,00%	29,20%
Autres services	3,50%	25,40%	48,10%	23,10%
Ensemble	4,10%	19,00%	48,20%	28,70%

Source : ENSIS 2013

➤ Les commerçants d'origine étrangère

Les accords de la CEDEAO relatives à la libre circulation des biens et des personnes, même si ces accords sont inégalement appliqués, et les opportunités économiques qu'offre ce principe de libre circulation expliquent la présence de milliers migrants originaires des pays limitrophes. Parmi ces migrants, les ressortissants guinéens sont particulièrement actifs dans le commerce. On les rencontre aussi bien dans le commerce formel qu'informel. Par exemple, « 60% des fruits des marchés Kermel, Sandaga et Tilène [sont vendus] par des Guinéens spécialisés dans la vente des agrumes (citron, orange, pamplemousse), des bananes et des ananas. L'orange importée du Maghreb et le pamplemousse de Gambie sont livrés à des détaillants et Libano-Syriens installés sur place. » (Diallo, 2009, p.64). Plusieurs tonnes de fruits sont acheminées depuis la Guinée forestière par des commerçants Peul installés à Dakar (Photo 2). Le commerce des Guinéens est train de concurrencer le commerce des Libano-Syriens au centre-ville. Les commerçants guinéens occupent en effet une place importante dans la distribution des produits maraichers tels que les légumes dans les marchés de Castors et des HLM5. Certains d'entre eux disposent même d'exploitations agricoles dans la zone des Niayes. D'autres sont aussi bien des producteurs et que des commerçants. Les marchands d'origine guinéenne vendent aussi du charbon de bois très utilisés car à cause de la cherté de la bonbonne de gaz, une bonne partie des ménages de Dakar a recours au charbon de bois. Ce combustible est vendu dans les quartiers où les marchands guinéens disposent d'enclos aménagés (Diallo, 2009).

Photo 2 : Commerçants guinéens installés à la rue Sandiniéry



Les commerçants guinéens sont spécialisés dans le commerce de fruits. Il est fréquent à Dakar de voir des regroupements de commerçants selon une logique ethnique, c'est également le cas de la rue Mouhamed V où l'on constate une forte concentration de commerçants marocains. Photo prise le 02 février 2015 par M. Khouma à la Sandiniéry

En ce qui concerne la communauté marocaine du Sénégal, elle est en partie constituée de commerçants. Les relations commerciales entre le Sénégal et le Maroc remontent au

IXe siècle dans le cadre du commerce transsaharien et portait sur des produits comme l'or, les épices, les tissus. L'arrivée des Européens sur la côte déstructura le commerce transsaharien et le réorienta vers l'atlantique. Selon Barry (1981, p. 41), ce phénomène « constitua la première victoire de la caravelle sur la caravane ». C'est aussi par le biais du commerce que les confréries *Quadiya* et *Tidiainya* se sont introduites au Sénégal. Ces confréries ont contribué à raffermir les liens entre les communautés religieuses des deux pays. Chaque année, des milliers de musulmans se rendent en pèlerinage à Fès au Maroc. Un grand quartier de Dakar porte le nom de Fass qui est une déformation de Fès. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des statistiques sur l'effectif de la communauté marocaine encore moins sur le nombre de commerçants marocains au Sénégal. La rue Mouhamed V continue de symboliser la présence commerciale marocaine au Sénégal. La plupart des commerçants marocains d'aujourd'hui sont des résidents permanents au Sénégal, contrairement à leurs aïeux qui faisaient le voyage entre les deux pays. En général, la clientèle de la rue Mohammed V est essentiellement composée de Sénégalais qui y affluent lors des fêtes d'Aïd El Fitr et d'Aïd El Adha pour se procurer des habits traditionnels marocains et des babouches.

Les Mauritaniens constituent un autre groupe très actif dans le commerce au Sénégal et à Dakar en particulier. Les commerçants mauritaniens investissent surtout dans le commerce de détail. Dans les quartiers de Dakar, ils sont communément appelés « Nar » en wolof. L'expression « boutique Nar » renvoie au commerce de détail. L'intégration des commerçants mauritaniens a été rendue facile par l'histoire commune entre le Sénégal et la Mauritanie. Ces relations remontent avant l'indépendance. Le fleuve Sénégal n'a jamais été considéré par les populations riveraines comme une frontière entre les deux pays. Des agriculteurs possédaient et exploitaient des terres situées de part et d'autre des deux fleuves. De plus, la religion a été un facteur qui a facilité l'intégration des commerçants mauritaniens. De nombreux Sénégalais partagent avec les Mauritaniens l'appartenance à la confrérie *Qadrya*. Chaque année, des milliers de Sénégalais se rendent en pèlerinage à Nimzatt en Mauritanie. Toutefois, en 1989, des événements tragiques portent un rude coup aux activités commerciales des Mauritaniens à Dakar et dans toutes les villes du Sénégal. Marion F (2008) est revenu sur ces événements : « En avril 1989, un incident frontalier entre éleveurs peuls mauritaniens et agriculteurs soninké sénégalais entraîne la mort de deux personnes et la prise d'otage de 13 autres. Exploité par les leaders d'opinion, il entraîne un déchaînement de violence contre les boutiques de commerçants maures installés à Dakar depuis des décennies, et des représailles sanglantes contre les Sénégalais installés à Nouakchott. Pour mettre un terme à ces violences intercommunautaires, les gouvernements sénégalais et mauritaniens décident d'organiser un pont aérien pour procéder au plus vite au rapatriement des Sénégalais et des Mauritaniens vers leur pays d'origine respectif. Plus de 50 000 commerçants maures installés au Sénégal sont ainsi ramenés en Mauritanie et autant de Sénégalais résidant en Mauritanie regagnent Dakar. Les relations

diplomatiques entre les deux pays sont rompues et la frontière mauritano-sénégalaise fermée pour la première fois depuis les indépendances des deux pays. » A la suite de l'expulsion des commerçants mauritaniens, toutes les boutiques de ces derniers ont été reprises par des sénégalais ou par des ressortissants d'autres pays. Avec la décrispation intervenue après le rétablissement des relations entre les deux pays en 1992, de nombreux commerçants mauritaniens ont effectué leur retour à Dakar. Certains d'entre eux ont pu reconquérir leur place d'antan dans le commerce de détail.

La communauté malienne vivant au Sénégal est également bien présente dans les activités commerciales. Grâce au chemin de fer qui relie les deux pays avec la desserte de la ligne Dakar-Bamako, des marchandises sont acheminées dans les deux pays. Dakar occupe une place stratégique dans les échanges entre le Mali et l'étranger (Steck B., 2004). Une grande partie des marchandises destinées au Mali transite par le port de Dakar avant d'être acheminée par la route en direction de ce pays. D'ailleurs, c'est dans le but d'impulser le commerce entre les deux pays que le corridor Dakar Bamako a été construit. La présence de la gare a suscité la création de l'espace commercial communément appelé « marché malien » créé dans les années 60. Avant son déguerpissement, ce marché abritait des commerçants grossistes et des détaillants dont les marchandises proviennent essentiellement du Mali. Le train qui dessert Bamako-Dakar débarque régulièrement des femmes commerçantes qui viennent vendre les produits en provenance du Mali. Il s'agit, en général de tissus bazin, des dattes, du beurre de karité, des objets d'art, des savons, des mangues, de la banane plantain, des fruits de cueillette. Les commerçants maliens sont aussi présents dans de nombreux marchés de la capitale sénégalaise comme Tilène, Castor, Grand Dakar.

Aux commerçants africains traditionnellement présents à Dakar, se sont adjoints, à partir des années 2000, de nombreux commerçants chinois (Diop 2009). Grâce à des produits très abordables dont la plupart proviennent de leur pays, ils ont pu, au fur et à mesure, se tailler une importante clientèle auprès de la population dakaroise. Les commerçants chinois disposent de relais constitués par les marchands ambulants qu'ils ravitaillent. Des commerçants de l'intérieur du pays viennent également s'approvisionner auprès d'eux. La présence des commerçants chinois a entraîné une recomposition sociale et spatiale du commerce à Dakar. Selon Diop (2009), « la présence des opérateurs chinois modifie les règles de l'économie de bazar et les procédures de mise au travail au sein du secteur informel. Par le jeu d'alliances avec d'autres acteurs, les marchands ambulants, bénéficiant aux deux parties, ils sont en train de déstabiliser toutes les stratégies commerciales développées par les *Moodu-moodu*. Les commerçants chinois ont, en outre, besoin de ces relais locaux dont le dynamisme, la mobilité et la connaissance du terrain facilitent l'écoulement de leurs produits ; quant aux marchands ambulants, ils y trouvent des moyens de subsistance dans un contexte économique qui ne leur est pas toujours favorable. »

➤ Les commerçants d'origine sénégalaise

En ce qui concerne l'origine géographique des marchands sénégalais, nos enquêtes ont révélé que la majorité d'entre eux est originaire des régions de l'intérieur du pays (Tableau 7). Les marchands en provenance de la région de Diourbel (35%) sont parmi les plus nombreux. La région de Dakar (20%) vient en seconde position suivie des régions de Kaolack, Saint Louis (10%), Fatick (6%) et Kaffrine (5%).

Tableau n° 7 Répartition des marchands selon l'origine géographique

Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Saint Louis	Autres régions du Sénégal	Autres pays
20%	35%	6%	5%	12%	10%	7%	5%

Source : M. Khouma, enquêtes personnelles

Pour les marchands qui proviennent des localités de l'intérieur du pays, le choix de s'installer à Dakar n'est pas fortuit. La plupart des marchands sont attirés par le marché que représente la forte concentration humaine de la ville capitale. C'est ce qui ressort du témoignage de S. B., un marchand ambulants qui exerce son commerce à Dakar (enquête du 23 février 2015) : « La ville de Dakar m'a toujours fasciné. Dakar est la plus grande ville du Sénégal. Elle présente plus d'opportunités que dans les autres régions du Sénégal. Il y'a des touristes qui arrivent de partout. On trouve également des gens dont le pouvoir d'achat est important. Il s'agit des fonctionnaires. De plus, étant donné que la plupart des marchandises que nous vendons proviennent de Dakar, il vaut mieux s'y installer pour réduire les coûts de transport. Des amis qui m'ont devancé dans cette ville m'ont parlé des potentialités de Dakar. »

Ce témoignage est loin d'être un cas isolé. La ville de Dakar continue d'exercer une forte fascination sur les populations de l'intérieur du pays. Selon Diop (2008) « Dakar est aussi le milieu des marginaux, des exclus sociaux, des bidonvilles, où le problème du transport public est aigu. Sous ce rapport, la vie n'y est pas facile. Cependant, dans les représentations populaires, les opportunités économiques qu'offre Dakar sont sans commune mesure avec celles qu'on pourrait avoir dans le reste du pays. »

La vie commerciale de Dakar est influencée de façon déterminante et tout à fait singulière par les liens qui l'unissent à la ville de Touba. Les commerçants mourides qui habitent dans cette cité religieuse sont très dynamiques dans les activités commerciales informelles à Dakar mais aussi dans le secteur de la distribution où ils détiennent de

grands magasins. Le chiffre d'affaires de certains parmi eux avoisine plusieurs millions de francs CFA. Il ressort de nos enquêtes que de nombreux commerçants de Touba réalisent des investissements complexes, à la fois commerciaux et religieux. Les commerçants mourides ont un sens aigu des affaires. Certains parmi eux se ravitaillent principalement en Europe, en Asie. Dans ce dernier continent, ces commerçants mourides se rendent en majorité en Chine et à Dubai. Les marchandises achetées dans ces pays sont directement acheminées vers Touba où elles sont vendues à un prix inférieur à ceux de Dakar, bien que ces marchandises soient débarquées au port ou bien à l'aéroport de la capitale. Aussi, de nombreux commerçants établis à Dakar ou dans les autres localités viennent-ils à Touba pour s'approvisionner. Certaines personnes provenant des localités de l'intérieur du pays s'y rendent aussi pour acheter des produits dont ils ont besoin. Les produits achetés à Touba sont le plus souvent des matériaux de construction comme le ciment, les carreaux, du matériel des tissus, du matériel électronique, etc.

De nombreux facteurs expliquent la compétitivité des prix des marchandises à Touba. En réalité, dès l'arrivée des marchandises, en provenance de l'étranger, des intermédiaires entrent en jeu. Ces derniers peuvent être des transitaires ayant pignon sur rue, mais le plus souvent, il s'agit de gens qui sont bien introduits auprès des services de douane. Ils parviennent à négocier avec les douaniers les formalités liées à la détaxe des marchandises. Grâce à un système de corruption très rodé, ces intermédiaires arrivent toujours à passer les barrières douanières. En passant par ces circuits détournés, une partie du ciment destinée à l'exportation et exonérée de taxes est acheminée à Touba. Ce ciment détourné coûte moins cher dans les magasins des commerçants de Touba qui s'adonnent à ces pratiques frauduleuses. Cette situation crée un manque à gagner pour les commerçants qui s'approvisionnent sur le marché local et qui s'acquittent de la TVA. Par conséquent, ils éprouvent des difficultés à écouler leur ciment car le prix du ciment frauduleusement affranchi de la TVA défie toute concurrence. Devant l'ampleur de la fraude et animés par l'appât du gain, les commerçants qui essayaient de respecter les procédures ont fini par rejoindre les fraudeurs. Les pratiques frauduleuses portent également sur le marché des médicaments. Touba est la seule localité du Sénégal où la législation sur le commerce des médicaments n'est pas respectée. La majorité des pharmacies de la ville religieuse appartient à des commerçants dont la plupart sont analphabètes. Les médicaments détournés approvisionnent une partie du marché dakarais. Par exemple, avant son déguerpissement par les autorités, l'endroit dénommé Keur Serigne Bi situé sur l'avenue Blaise Diagne à hauteur de la gare de Petersen était une plaque tournante du trafic de médicaments à Dakar. Des produits pharmaceutiques de toutes sortes étaient vendus par des marchands. Ces derniers avaient mis en place un système qui reposait sur des rabatteurs qui interceptaient de potentiels clients dans la rue pour leur proposer des médicaments. Par la suite, les clients étaient conduits dans les magasins tenus pour la plupart par des marchands mourides. Keur Serigne Bi a pendant

longtemps joui d'une situation d'impunité du fait de la proximité des commerçants avec de puissants marabouts mourides installés à Touba. C'est à la suite de fortes pressions exercées par l'ordre des pharmaciens que l'Etat a consenti à déguerpir les cantines qui se trouvaient dans cet espace. Toutefois, le déguerpissement des marchands n'a pas mis fin au trafic de médicaments. Des rabatteurs continuent encore d'intercepter des gens pour leur proposer des médicaments. Le contournement des procédures de douanes n'est le seul facteur explicatif des prix très compétitifs de Touba. En réalité, les stratégies des commerçants mourides sont à la fois originales et complexes. Par exemple, l'argent tiré de la vente de certains produits est réinvesti dans d'autres secteurs d'activités commerciales. Ils parviennent ainsi à créer des sources de financement de leurs activités. Selon, B. Diané, un commerçant établi à Touba explique à travers le témoignage qui suit le procédé qui permet de comprendre la raison pour laquelle, certains produits peuvent être obtenus à Touba à un prix inférieur à celui du marché. «En général, pour les produits de consommation courante ces commerçants s'approvisionnent auprès des sociétés de la place. Etant le plus souvent, de fidèles clients, les responsables de ces sociétés leur fournissent les marchandises à crédit selon un délai de paiement qui peut aller jusqu'à 4 mois. Les commerçants qui ont besoin d'argent pour financer d'autres activités font baisser le prix en diminuant leurs marges bénéficiaires. A travers ce procédé, ils parviennent à écouler rapidement leurs marchandises. L'argent obtenu est réinvesti dans d'autres activités jugées plus rentables. Avec une partie des bénéfices tirés de ces dernières, ils remboursent les marchandises obtenues à crédit auprès des fournisseurs. » (B. Diané, 3 avril 2014). En dehors de ces pratiques, d'autres facteurs expliquent la compétitivité des prix à Touba. Par exemple, alors qu'à Dakar, la location des magasins coûte cher, ce qui se répercute sur les prix de vente des produits alors qu'à Touba, les magasins sont loués à des prix plus abordables. Parfois, le commerçant est le propriétaire des magasins.

4.2.2 Hommes et femmes entrepreneurs du commerce dakarois

Une autre caractéristique du commerce de rue à Dakar est révélée par nos enquêtes. Les hommes sont plus représentés que les femmes. La forte présence des hommes dans le commerce de rue concerne principalement ceux qui exercent le commerce ambulants. Cette situation s'explique par la pénibilité du travail. Les marchands ambulants parcourent en effet, des kilomètres avec leurs marchandises. Par contre, c'est parmi les *tabliers* que l'on rencontre le plus de femmes. Elles vendent notamment des légumes et des poissons dans les marchés HLM 5 et Castors. Les femmes commerçantes sont également très actives dans la vente de tissus. A la veille des fêtes de Korité et de Tabaski, celles d'entre elles qui n'ont pas la possibilité d'avoir une cantine disposent d'étals posés à même le sol le long des rues qui ceignent le marché des HLM 5. L'activité commerciale exercée par les femmes constitue pour la majorité d'entre elles un moyen de sortir de la pauvreté. Adjiamagbo A. et al. (2005) établissent ce constat :

« Pour des raisons, liées aux conditions d'accès au marché du travail et plus généralement à la place qui leur est attribuée dans la vie sociale et familiale, les femmes exercent rarement dans le secteur formel de l'économie et se retrouvent plutôt cantonnées dans les emplois précaires du secteur informel. En réponse à la crise économique qui sévit en Afrique depuis les années 1980 et à la diminution corrélative des opportunités d'emploi dans le secteur public formel, ce secteur a pris une place prépondérante dans les villes et une part importante des femmes y trouvent une source de rémunération. »

Même mariées, les femmes cherchent coûte que coûte une activité économique pour subvenir à leurs besoins car, à cause de la crise économique, leur mari, malgré son statut de chef de ménage n'est pas toujours en mesure de couvrir tous les besoins du ménage. Pourtant, , exercer l'activité de commerce pour de nombreuses femmes n'est une chose aisée. Cette situation est liée à la réticence des maris car en Afrique, les réalités socioculturelles confèrent à l'homme le statut de chef de famille (Rondeau et al, 2007). Le fait pour la femme d'avoir des revenus en dehors de l'argent donné par le mari est souvent interprété comme une volonté d'indépendance financière qui pourrait se traduire par l'érosion de l'autorité de l'homme au sein du couple. Malgré ces obstacles, les femmes sont très actives dans la restauration, la vente de sachets d'eau fraîche et de fruits. Elles sont également très présentes dans les gares routières de Colobane, Petersen. En réalité, « diverses activités sont menées par les femmes afin de répondre aux besoins alimentaires des familles. Compte tenu de leur niveau d'étude peu élevé, l'accès au travail dans le secteur moderne est quasi impossible. Elles sont généralement obligées de s'orienter vers le secteur informel et particulièrement dans le petit commerce et la vente d'aliments dans la rue. Malgré l'effort fourni, elles sont souvent condamnées à rester dans ces activités de survie car les bénéfices tirés de leur petit commerce sont toujours investis dans les dépenses familiales, ce qui limite leur possibilité d'épargne et de réinvestissement. » (Ndoye F. et al, 2001, p.49).

Dans l'entretien que nous avons eu avec Mme Annie Diouf, présidente de l'association des femmes commerçantes et marchandes ambulantes (15 janvier 2014), cette dernière insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités des femmes dans les activités commerciales. Selon, elle, « les femmes méritent une plus grande attention de la part des pouvoirs publics. Grâce à leurs activités, les femmes participent à la lutte contre la pauvreté. Parmi les commerçantes, on trouve des divorcées et des femmes célibataires. L'Etat doit appuyer les femmes commerçantes dans la réalisation de leurs projets. Les programmes de lutte contre la pauvreté doivent prendre en compte les femmes qui exercent le commerce. »

4.2.3 Réseaux confrériques et familiaux

Les commerçants de Dakar sont toujours insérés dans des réseaux complexes sur lesquels ils s'appuient en permanence. Par exemple, le commerce des mourides se réalise dans des réseaux qui utilisent à la fois les relations familiales et confrériques pour financer les activités. Selon Ebin (1992, p. 98), « les hommes d'affaires donnent aux jeunes une direction et les moyens de travailler ; en contrepartie, ils bénéficient de services essentiels. Grâce à cette structure hiérarchisée, ils ont contribué à l'émergence d'une division du travail au sein du marché et également à la création de réseaux internationaux en plaçant leurs *taalibe* à des endroits stratégiques, que ce soit à Sandaga ou à l'étranger. »

Ces réseaux sont particulièrement actifs dans les activités du secteur informel. Le réseau est un capital social. Il constitue une des modalités des pratiques d'intermédiation. Pour Fall et Mboup (1995), il apparaît à la fois comme une demande sociale et une des réponses à la crise car « les réseaux sociaux sont des instruments de satisfaction des besoins spécifiques quand les institutions sociales se révèlent impuissantes. Ainsi leur apparition est la conséquence de dysfonctionnements des formations sociales dans une société en transition. Ils sont donc des rapports sociaux activés c'est-à-dire des relais informels et construits. »

Au centre-ville de Dakar, des marchands ambulants enquêtés ont affirmé avoir bénéficié de soutien au moment de débiter dans le commerce. Il existe, par exemple, chez les marchands mouride des *dahira* qui regroupent les disciples d'un même marabout. Certains marchands sont souvent hébergés par des membres des *dahira*. De plus, avec la cherté du loyer, les marchands ont tendance à se regrouper pour prendre une chambre en location. Le *dahira* est un espace de rencontre qui facilite à ses membres l'insertion en ville. Très souvent, les marchands se connaissaient déjà avant de former un *dahira*. La plupart des marchands proviennent, en général, d'un même village. C'est le cas des marchands originaires de Réfane dans la région de Diourbel. D'après le témoignage d'un président d'un *dahira*, « Le *dahira* regroupe en majorité des marchands. C'est la religion qui nous recommande la solidarité. Le migrant qui vient en ville pour la première fois a besoin d'aide, c'est la raison pour laquelle nous lui venons en aide. Par exemple, il nous arrive de mettre en rapport les jeunes marchands débutants avec de grands commerçants qui leur fournissent des marchandises pour débiter. » (F.D. entretien, 8 février 2015)

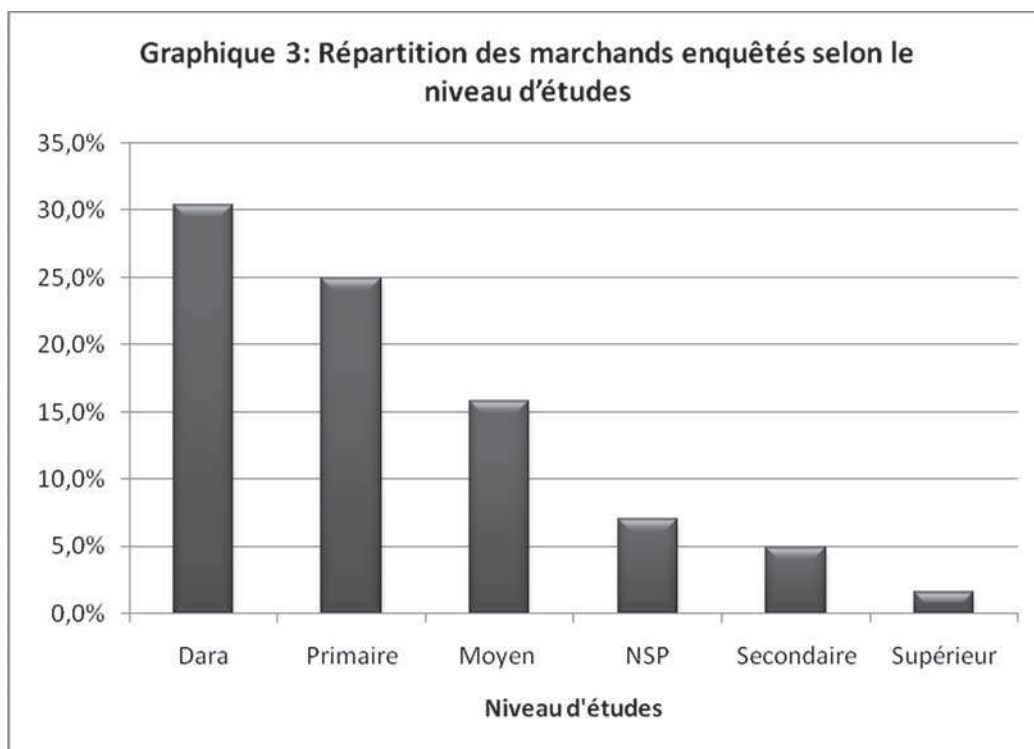
Ainsi le *dahira* est un cadre qui peut faciliter l'insertion de migrants en ville. Toutefois, certains migrants s'appuient aussi sur d'autres formes de solidarité comme la famille. Par exemple, au marché Sandaga, des candidats à l'émigration au moment de leur départ ont cédé leurs cantines à des proches. Ce système a permis à de jeunes

marchands de posséder une cantine. Il arrive également que certains émigrés continuent à s'appuyer sur des parents marchands pour pouvoir écouler des marchandises.

4.2.4 Effets du niveau d'études des commerçants

Il ressort des résultats de notre enquête que la majorité des marchands est constituée de personnes ayant effectué des études dans les *dara* (école coranique) (graphique 3). Il s'agit d'anciens talibés issus du Saloum, du Ndiambour et de Touba. Après avoir terminé leurs études dans les *dara*, ces jeunes qui n'ont reçu aucune formation professionnelle se lancent dans le commerce avec les économies réalisées avec le soutien de leurs proches. De l'avis des marchands enquêtés, le commerce est considéré comme une activité noble d'autant plus certains expliquent que le prophète de l'Islam était lui-même commerçant. Avant d'exercer le commerce, ils reçoivent la bénédiction de leurs marabouts. La plupart de ces marchands conservent des liens avec leurs anciens maîtres d'école coraniques. Ils reviennent régulièrement visiter leurs anciens *dara* lors des cérémonies comme le *Gamou* qui marque la célébration de l'anniversaire de la naissance du prophète.

En outre, les exemples de puissants hommes d'affaires ayant fait leurs humanités dans les *dara* sont souvent cités par les marchands. C'est le cas Serigne Mboup, actuel directeur général du groupe CCBM. Il a étudié au *dara* de Coky. Il est présenté comme une figure de réussite dans le secteur informel. De plus, d'aucuns pensent que le *dara* prépare à la vie pratique car les endurance subies et les épreuves traversées tout au long des études ont pour but de préparer l'individu à affronter les difficultés de la vie. Des timides réformes des *dara* sont entreprises pour intégrer désormais la formation professionnelle afin de faciliter plus tard l'insertion professionnelle des talibés. Toutefois, certains maîtres coraniques ne partagent pas cette idée qui risquerait de dévoyer l'éducation religieuse. Pour les conservateurs de cette option, le *dara* doit être exclusivement réservé à l'éducation religieuse.



Source : M.Khouma, enquêtes personnelles

Une autre révélation des enquêtes est le taux élevé d'abandon des études par les commerçants qui ont accepté de participer à l'enquête et qui ont fréquenté l'école secondaire : 58,7% d'entre eux affirment n'avoir pas terminé leurs études secondaires. Ils invoquent souvent la pauvreté des parents et le manque de soutien pour expliquer leurs échecs scolaires. L'un d'entre eux L.B. explique sa situation : « Je suis né à grand Dakar. J'avais de bons résultats à l'école. Mais c'est le déménagement de mes parents dans la banlieue à Keur Massar qui a perturbé mes études me poussant à abandonner. En effet, j'étais en classe de 3^{ème}, j'étais orienté au lycée Limamou Laye. Etant donné que mes parents n'ont pas de moyens, j'étais obligé de marcher tous les jours pour aller à l'école. Il y a deux ans notre maison a été inondée et une bonne partie de la concession était inaccessible à cause de la stagnation de l'eau. Dans ces conditions, il m'était difficile d'étudier dans la sérénité. J'ai dû me résoudre à arrêter mes études en attendant d'avoir des moyens de les poursuivre. » (entretien du 14 janvier 2014).

Le pourcentage des marchands qui ont fait des études longues est en fait assez faible : 4% des marchands enquêtés ont déclaré avoir effectué des études secondaires ; deux sont titulaires du master tandis que quatre ont obtenu la licence. Selon Salam (1995), « le secteur informel apparaît comme un exutoire des échecs scolaires. Il a donc une double fonction de régulation sociale : il occupe une partie des victimes de la sélection scolaire à qui, faut il le rappeler, aucun autre dispositif d'accueil n'est réservé » (Fall et Mboup, 1995).

Les difficultés pour entrer et poursuivre des études à l'université sont évoquées pour expliquer le choix d'entrer dans le commerce informel. C'est aussi l'inadéquation ressentie entre la formation reçue et le marché de l'emploi qui explique de tels parcours. Avoir fait des études peut toutefois constituer un atout. Selon M.D. rencontré au marché Pikine, « Grâce aux études, je parle deux langues, le français et l'espagnol. Il nous arrive souvent de côtoyer des clients expatriés et cela nous facilite les échanges ». C'est dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qu'on rencontre le plus de marchands ayant effectué des études. Beaucoup de jeunes s'activent dans la vente de téléphones portables. D'autres se sont lancés dans la réparation et le décodage des téléphones.

4.3. Les motivations des marchands

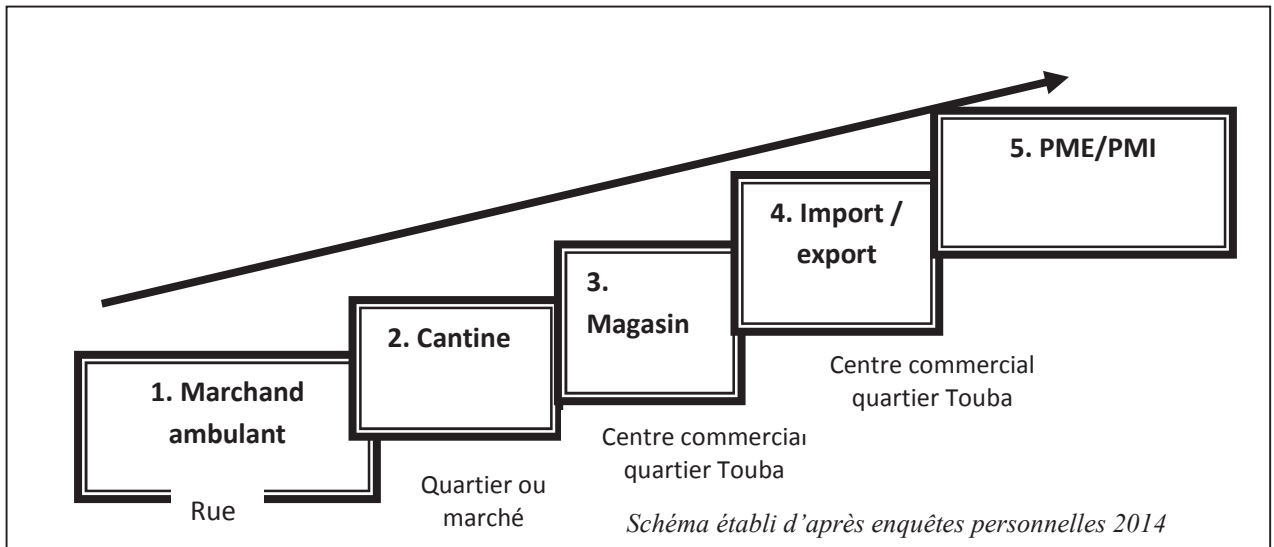
Les marchands enquêtés exercent le commerce de rue pour diverses raisons. Selon, la majorité d'entre eux, il s'agit d'un choix personnel. Lorsque l'on fait le croisement entre le niveau d'étude et la motivation, on constate que la plupart des marchands qui déclarent que leur activité commerciale est un choix personnel, ont fréquenté l'école coranique ou bien ils ont eu à faire des études de langue arabe. Certaines femmes marchandes interrogées affirment que pour la plupart d'entre elles qui sont mariées, le commerce est une activité qui n'est pas très contraignante car, il leur permet d'avoir plus de temps pour s'occuper de leurs foyers.

28,80% des enquêtés déclarent qu'ils sont dans le commerce en attendant que d'autres opportunités s'offrent à eux. Les marchands qui sont dans ce groupe sont la plupart des jeunes qui ont eu à faire des études secondaires ou supérieures. Le commerce est considéré comme une activité provisoire. En réalité, ils affirment qu'ils n'avaient pas d'autres choix. Le commerce peut être aussi une activité familiale. Des marchands interrogés expliquent qu'ils ont été inspirés par leurs parents surtout le père dans le choix de cette activité.

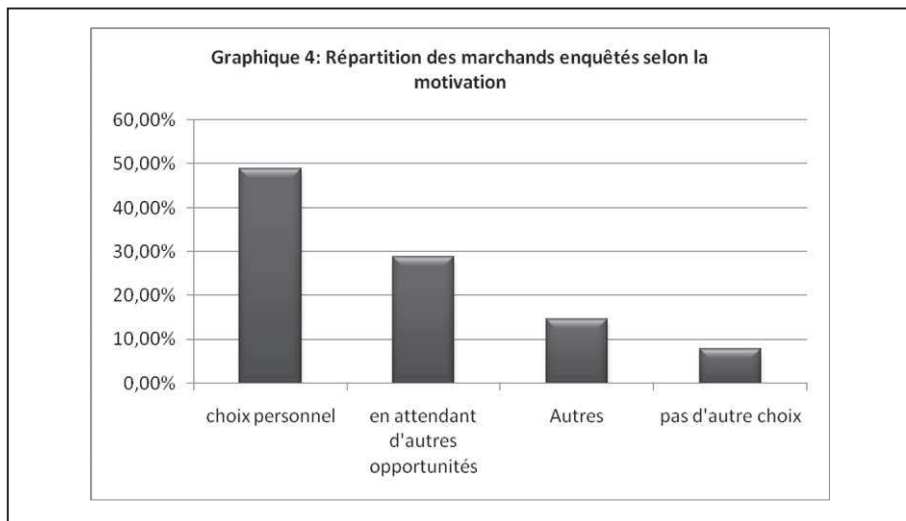
L'analyse des itinéraires professionnels des marchands enquêtés permet de mieux comprendre certaines réponses car la plupart des enquêtés ont affirmé qu'ils n'exerçaient auparavant aucune activité professionnelle. Le commerce est en effet la première activité professionnelle qu'ils ont eu à faire et ils envisagent d'y rester dans le but de « de devenir de grands commerçants » (figure 6). Selon, Mbaye Diop un des délégués du marché HLM 5, « le rêve de chaque marchand ambulancier est de devenir un jour un grand commerçant. En réalité, beaucoup de grands commerçants qui ont pignon sur à Dakar ou bien qui ont créé de grandes sociétés commerciales ont été d'abord des marchands ambulants. Le commerce ambulancier est une phase d'initiation indispensable pour gravir des échelons dans le commerce. Serigne Mboup, l'actuel patron du Centre commercial Bara Mboup. et qui réalise un chiffre d'affaires de plusieurs milliards est un

ancien marchand ambulant. La plupart des grands commerçants qui tombent en faillite ou qui rencontrent des difficultés dans leurs activités n'ont pas fait le commerce ambulant.

Figure 6 Le commerce de rue : une étape dans le parcours des marchands ambulants



La majorité des marchands qui affirme exercer le commerce de rue en attendant d'autres opportunités et ceux dont la motivation s'explique par la précarité de leur situation liée au chômage envisagent à l'avenir d'évoluer dans d'autres secteurs d'activités ou de voyager à l'étranger (graphique 4). De plus, beaucoup de marchands qui sont dans l'attente d'autres opportunités ont exercé d'autres activités comme l'agriculture, l'élevage, avant d'embrasser le commerce.



La rue n'est pas seulement un lieu d'exercice d'une activité commerciale : « elle est également un espace de socialisation et d'apprentissage de la profession de commerçant. » (entretien du 25 février 2014 au marché HLM5).

Enfin, pour ce qui concerne les perspectives, la plupart des marchands envisagent de réaliser des investissements plus importants dans le commerce si les moyens le leur permettent. Malgré les problèmes auxquels ils sont souvent confrontés, la plupart des marchands jugent le métier noble. Certains parmi eux déclarent aussi avoir des projets dans des secteurs comme l'élevage et l'agriculture. En réalité, ce sont les difficultés rencontrées dans les premières activités qui poussent certains marchands à chercher une reconversion à travers le commerce de rue. Parmi ces marchands enquêtés, on trouve d'anciens salariés du secteur formel qui ont perdu leur emploi et espèrent, à travers le commerce de rue, gagner leur vie. Le commerce de rue est considéré comme une étape. Au début, le marchand exerce son commerce dans la rue. Cette première phase lui permet de faire son apprentissage mais aussi d'accumuler des ressources financières. Le capital de départ peut provenir des revenus tirés des récoltes. Le marchand ambulant bénéficie également souvent de l'aide de parents ou de personnes de la même confrérie comme chez les « mourides ». Au fur et mesure qu'il accumule des ressources, le marchand peut disposer de cantines et plus tard de magasins dans les quartiers ou bien dans les centres commerciaux. A long terme, certains d'entre eux deviennent de grands commerçants qui font de l'import/export ou bien ils investissent dans l'industrie du conditionnement. Par exemple, ils importent des produits comme le lait en poudre et créent des unités de conditionnement sous forme de PME/PMI pour, par la suite écouler les produits mis dans des sachets dans le marché local. Parfois, ils donnent aux produits conditionnés une marque à connotation local, par exemple, « Bara lait » dont le promoteur est un commerçant du nom de Bara Mboup.

Pour certains marchands ambulants enquêtés, le commerce de rue est considéré comme une activité d'appoint. Dans ce cadre, beaucoup d'entre eux cumulent deux activités professionnelles, par exemple celui de tailleur et de marchand. C'est le cas de Baye A, marchand ambulant : « Je suis tailleur de profession. Mon atelier se trouve à Diourbel. A la veille des grandes fêtes de korité et de Tabaski, je reprends mon métier de tailleur. Mais en dehors des grandes fêtes, la clientèle qui nous sollicite pour la couture devient rare. C'est la raison pour laquelle j'exerce le commerce de rue en alternance car, il est plus rentable » (entretien du 23 janvier 2014)

Confortant les analyses possibles des motivations qui ont conduit les commerçants à se lancer dans l'aventure, l'analyse de la durée d'exercice des activités commerciales est également un bon indicateur des choix opérés. La durée moyenne pendant laquelle les marchands enquêtés pratiquent le commerce est de 8 ans. Ceux qui disent avoir opté volontairement pour le commerce évoquent 10 ans, voire 15 ans de pratiques, leur ayant permis de parcourir une partie du cursus décrit ci-dessus. Pour ceux qui reconnaissent

une orientation par défaut ou par obligation, ils évoquent une pratique de 2 à 5 ans. Dans les faits, toutes les situations sont possibles. Certains, partis sans trop savoir dans l'aventure du commerce, y sont demeurés, selon les occasions qui ont pu se présenter à eux, peu à peu.

CONCLUSION DU CHAPITRE QUATRE

Dakar demeure une ville commerciale. L'essor des activités commerciales, certes héritée de l'histoire coloniale, est surtout lié aux opportunités économiques qu'offre Dakar, ville carrefour disposant d'infrastructures majeures comme son port et son aéroport. Ce commerce dakarois est dominé par l'informel. Il attire de larges couches de la société dont une partie est issue des migrations, qu'elles soient internes à l'espace sénégalais ou internationales. Dakar est une ville cosmopolite où l'on rencontre des ressortissants de diverses nationalités comme les Libano-Syriens, les Mauritaniens, les Guinéens, les Maliens et désormais les Chinois. Leur présence est principalement commandée par le commerce. Dakar est considérée par certains migrants comme une étape dans leurs itinéraires migratoires. Les activités commerciales permettent de réaliser des économies pour financer le départ pour l'étranger.

Elles permettent aussi tout simplement de répondre aux aspirations personnelles et familiales, qu'elles soient celles de l'urgence quotidienne de la survie ou à l'autre bout du gradient, celles de faire fortune pour asseoir sa situation. Pour ce faire, les marchands s'appuient sur des réseaux familiaux et confrériques qui les aident dans cette voie. Si certains marchands ont des moyens financiers leur permettant d'acquérir ou bien de louer une cantine ou un magasin dans les marchés ou dans les quartiers, pour de très nombreux marchands le commerce ambulant est un passage obligé pour réaliser des économies afin d'espérer devenir un jour un grand commerçant. La rue est également considérée comme un lieu d'initiation et de formation au commerce. Grâce à la mobilité qui le caractérise, le commerçant ambulant est estimé plus rentable car il leur permet d'accéder facilement à la clientèle. C'est la raison pour laquelle il est important de bien appréhender ces logiques du commerce de rue car elles aident à comprendre l'attitude des commerçants ambulants envers les projets de relogement dans les centres commerciaux, projets qui ne leur conviennent pas. La rue est un passage nécessaire, formateur, rémunérateur pour accéder ensuite à d'autres activités. Se procurer une cantine dans les centres commerciaux n'est pas nécessairement leur objectif.

CHAPITRE 5 : COMMERCE ET MUTATIONS DE L'ESPACE URBAIN A DAKAR

L'espace commercial est un espace aménagé ou non destiné à la pratique des activités commerciales. C'est le cas des marchés, des centres commerciaux, ou bien des magasins aménagés dans les devantures de certaines maisons. Il arrive très souvent en milieu urbain que des rues et des carrefours soient occupés par des marchands ambulants et des marchands tabliers pour vendre divers produits. L'espace commercial ainsi défini est une composante essentielle des processus de la dynamique de l'espace dakarais. Le commerce participe au processus d'urbanisation et de mutations de l'espace dans la capitale sénégalaise.

Le commerce urbain a ses propres logiques d'appropriation de l'espace urbain. Par exemple, le marché occupe une place importante dans les quartiers où des espaces lui sont dédiés et réservés. Toutefois, avec la prolifération de ses activités marchandes, le marché déborde des limites qui lui étaient réservées et glisse vers les rues adjacentes. Parfois ce sont des propriétaires des maisons se trouvant aux alentours du marché et des promoteurs immobiliers qui participent à son extension en construisant des magasins ou des centres commerciaux. Cette situation fait que le marché est dans la rue. Une telle situation d'occupation de l'espace public par des activités privées, fussent-elles le fruit d'une nécessité partagée par nombre de citoyens, pose problème à l'organisation et à la gestion des fluidités urbaines tout aussi nécessaires.

Ce chapitre propose une typologie de l'espace commercial à Dakar. Il s'agit d'une identification des différents modes d'insertion des activités commerciales dans la ville de Dakar et la manière dont les activités commerciales participent à la construction de la ville de Dakar.

5.1. Typologie de l'espace commercial

Les activités commerciales s'insèrent sous des formes multiples dans les paysages urbains de Dakar. La notion de centralité a été longtemps utilisée dans l'analyse de l'organisation de l'espace urbain. Elle est indissociable des modalités de localisation des activités de commerce et de services. Elle permet également de saisir les enjeux qui sous-tendent la configuration des activités économiques au sein de la ville.

Entreprendre de dresser une typologie dynamique des espaces commerciaux à l'échelle de l'agglomération dakaraise permet de mieux comprendre les mécanismes d'insertion des activités commerciales dans l'espace urbain et leurs effets. Les rapports entre commerce et espace urbain peuvent être analysés comme symétriques : autant les espaces urbains servent de support aux activités économiques, autant ces activités

participent à la production de l'espace urbain et de la société urbaine. De nouvelles centralités émergent et les activités commerciales sont un des moteurs des mutations spatiales des quartiers (Diop, 2009). Elles constituent dans le même temps un cadre d'analyse des transformations sociales qui animent certains quartiers de Dakar.

Analyser la manière dont les activités commerciales assurent leur insertion dans l'espace urbain dakarois c'est affronter la question de la diversité. Par exemple, à côté des marchés classiques, à l'origine bien délimités dans l'espace urbain, on trouve de plus en plus des promoteurs privés, seuls ou parfois en partenariat avec les municipalités qui réalisent des investissements dans la construction de centres commerciaux. L'espace commercial a aussi tendance à se dilater dans l'espace urbain à travers une *cantinisation* tous azimuts de l'espace dans les moindres recoins de la ville. Les activités commerciales sont également mobiles avec la prolifération des marchés hebdomadaires dans la plupart des communes de la région de Dakar.

5.1.1. Les marchés dans l'espace dakarois: caractéristiques et évolution

Dakar abrite de nombreux marchés. Ces derniers occupent une place importante dans l'espace urbain. Les marchés sont des lieux d'échanges qui participent à l'économie urbaine dominée par l'informel. Le marché joue également un rôle dans l'évolution de la ville. Nous allons d'abord définir la notion de marché en prenant compte les perceptions et les représentations des populations et des vendeurs, puis analyser le processus de création des grands marchés de Dakar.

5.1.1.1. La notion de marché

Selon la direction des Halles et Marchés de la ville de Dakar « le marché est un équipement collectif à caractère commercial mis à la disposition des populations ». Pour Georges (1984), le marché est un lieu de commercialisation de produits vendus en détail. Ces deux définitions ne tiennent pas compte de la diversité des formes que le marché peut revêtir, de la dimension temporelle des activités d'échanges, de la taille des marchés et de la diversité des pratiques commerciales. Certes, il y'a des marchés qui disposent d'installations comme des hangars, des magasins et des cantines destinées à faciliter la vente des produits mais l'existence du marché n'est pas forcément liée à la présence d'un équipement. Il existe des marchés dits officiels créés par les autorités avec des horaires d'ouverture et de fermeture ; c'est le cas des grands marchés comme Sandaga, HLM 5, Castors. Là encore, la fermeture ne concerne, le plus souvent que la partie centrale du marché. Les extensions du marché ne disposent pas d'aménagements pouvant assurer la fermeture. Selon Paulais (2005), « le vocable commun de « marché » recouvre deux entités territoriales distinctes, selon que l'on considère l'équipement seul,

ou cet équipement avec la zone commerciale (« le grand marché ») dont il a souvent suscité la création. Les emprises effectives de ces zones commerciales sont d'ailleurs difficiles à déterminer, dans la mesure où le processus d'extension s'effectue souvent de façon permanente selon une dynamique qui demanderait à être suivie presque mois par mois... »

Le marché est également assimilé à un équipement marchand. Celui-ci désigne un espace bien délimité où les marchands ont la possibilité d'exercer des activités commerciales encadrées par l'administration (Gueye, 2012). En réalité, les populations urbaines et les vendeurs ont leurs propres logiques commerciales. Dans certains quartiers de Dakar, il est fréquent de voir des vendeurs créer des points de vente qui finissent par s'agrandir et devenir un petit marché. Du reste, les habitants de ces quartiers désignent ces points de vente sous le terme de « *marché bou Ndaw* » qui signifie petit marché par opposition au grand marché. La principale préoccupation des vendeurs est l'accès à la clientèle. Le petit marché du quartier, parfois constitué de simples étals de marchand répond à un commerce de proximité. En outre, le marché peut fonctionner uniquement pendant le jour et être fermé la nuit. Par contre, dans certains quartiers de la capitale, des « marchés » sont créés et ne fonctionnent que la nuit. Ces marchés de nuit sont situés le plus souvent à proximité de certains grands carrefours et les vendeurs utilisent les trottoirs pour exposer leurs marchandises. Le marché peut également fonctionner de manière permanente tous les jours comme il peut être hebdomadaire. Le marché hebdomadaire se tient durant un jour choisi dans la semaine. Le jour où se tient le marché finit par donner le nom au marché, par exemple, le marché dit « *jeudi* », « marché samedi ». Enfin, le marché peut être occasionnel comme les foires qui sont organisées. De plus, lors des grandes fêtes de fin d'année, de la Tabaski et de la Korité, des municipalités autorisent de manière provisoire des points de ventes qui finissent par être assimilés à des marchés. Par exemple, pour la Tabaski, des « marchés » provisoires voient le jour dans de nombreux quartiers de Dakar. Pour améliorer la sécurité, certaines municipalités procèdent à l'installation de l'éclairage de ces lieux de vente. Ainsi, nous pensons qu'au regard de la diversité des pratiques commerciales et leurs logiques d'occupation de l'espace urbain, nous pouvons simplement définir le marché comme un lieu plus ou moins aménagé où se regroupent des commerces. Il est destiné à la vente des produits et rassemble des vendeurs et des acheteurs.

5.1.1.2. Création et évolution des grands marchés à Dakar

Le processus de création des marchés au sein de l'agglomération dakaroise semble indiquer une concomitance entre l'évolution de l'espace urbain, la dynamique démographique et la naissance des marchés (Ndiaye, 1996). Les marchés contribuent à la structuration des espaces urbanisés (De Maximy, 1987). Sous ce rapport, le processus

de création des marchés et leur insertion dans l'espace urbain permettent de mieux comprendre l'évolution des villes et leur fonctionnement en réseau. La région de Dakar abrite de nombreux marchés : 28 marchés de quartiers et 6 marchés de ville (Sandaga, HLM, Castor, Gueule Tapée, Colobane, Kermel) ont été identifiés. Pourtant, la différence entre marché de ville et marché de quartiers s'avère difficile à déterminer. Par exemple, « la distinction établie entre marché de ville et marché d'arrondissement repose sur des critères fluctuants. Tour à tour, les opérateurs publics mettent en avant l'effectif commerçant, le rayonnement différencié ou le niveau de spécialisation ou le niveau de spécialisation du marché. Pour les uns, un marché de ville doit contenir au minimum 1000 places et s'étendre au-delà d'un hectare, pour d'autres, un marché spécialisé dans la commercialisation des fruits et légumes a nécessairement une vocation qui dépasse la sphère locale. » (Bertoncello B. et al 2008, p. 157)

Qu'il s'agisse des marchés de ville ou de quartiers, leur création a accompagné le processus d'évolution spatiale et démographique de Dakar. Les premiers marchés remontent à la période qui a précédé les indépendances. En réalité, l'économie de traite a suscité le développement des maisons de commerce à Rufisque et dans la zone dénommée le Plateau. Kermel est considéré comme le plus ancien marché de Dakar (Photo 3).

Photo 3 Marché Kermel de Dakar



Carte postale montrant le plus ancien marché de Dakar, proche du port. Il a été rénové mais garde toujours son architecture d'origine coloniale.

Dans le premier lotissement de la ville de Dakar initié par Pinet Laprade, il était prévu un espace devant abritait un marché sur le site de la place de l'Indépendance (Bertoncello, 2008). Le nom Kermel serait une déformation de Quernel en référence au commerce des grains et des épices (Bigon et Sinou, 2013). Il a été fondé en 1907. Son modèle architectural renvoie à certaines structures de style arabo-musulman. Il est constitué d'une grande bâtisse qui présente une forme en dôme. Le marché occupe une

place stratégique dans la ville. Il se trouve à proximité du port de Dakar et de l'ancienne gare ferroviaire. Le marché Kermel était à ses débuts fréquenté par une clientèle constituée d'Européens et d'Africains considérés comme privilégiés (Ndao, 2009). De nos jours, le marché Kermel occupe une place importante dans l'approvisionnement de la ville de Dakar. En 1979, le marché est classé patrimoine de l'UNESCO

L'essor de ville de Dakar a, par la suite, suscité la création d'un second marché. Il s'agit de celui de Sandaga. Selon Diop (2007), « Si le port et l'aéroport sont des composantes de premier plan dans la centralité de Dakar, le marché Sandaga l'est encore davantage. En effet, ce marché est l'endroit certainement le plus fréquenté de Dakar. Non seulement il est proche du Plateau, donc du secteur de décision, mais il est aussi le plus grand marché du Sénégal. Sandaga qui a pris le relais du marché Kermel fut créé en 1930 (photos 4 et 5) et s'est spécialisé dans le commerce d'articles manufacturés divers comme les tissus, les appareils électroniques, la bijouterie, les chaussures, les produits de beauté etc. Ce marché constitue le pôle le plus dynamique du pays. »

Photo 4 Marché Sandaga de Dakar à sa création



Le marché Sandaga lors de son inauguration (source carte postale, "Cartes postales de l'Afrique Occidentale Française (1900-1960)", accessed March 2, 2016, <http://www.vincenthiribarren.com/dh/aof/items/show/1922>).

Photo 5 Marché Sandaga de Dakar aujourd'hui



Le marché de Sandaga actuel est un important carrefour commercial. Source : M. Khouma, 12 juin 2015 au carrefour de Sandaga

Dans les années 30, une épidémie de peste a été à l'origine de l'aménagement de la Médina. La population dite « indigène » du plateau a été installée dans cette partie de la ville. Le développement de la voirie a suscité la prolifération d'activités commerciales le long de l'avenue Blaise Diagne qui sert de ligne de partage entre Médina Est et Médina Ouest. L'augmentation de la population a incité les autorités à créer le marché Tilène. En outre, le développement spatial de la Médina a aussi favorisé la naissance de nouveaux quartiers que sont Gueule Tapée et Colobane. Ces nouveaux quartiers abritent à leur tour des marchés qui portent leur nom. Pour le marché Gueule Tapée, une bonne partie des activités commerciales tourne autour de la vente des produits halieutiques. Cette situation est liée à la proximité de la baie de Soubédioune qui sert de lieu de débarquement des produits de la mer. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'extension urbaine gagne le Grand Dakar. Celui-ci est subdivisé en plusieurs quartiers. Il s'agit de Point E, de Fann, Niary Tally, etc. Dans chacun de ces quartiers, un marché a été installé. Dans ce cadre, le marché Nguélaw créée en 1958 situé entre les quartiers Niary Tally et Bène Tally sert de lieu d'approvisionnement des habitants de la Sicap, des HLM.

Après les indépendances, la crise de l'économie de traite arachidière entraîne un redéploiement des maisons de commerces de l'intérieur du pays vers la capitale. Au même moment, la crise dans les campagnes est à l'origine d'un afflux massif de migrants vers la capitale. Beaucoup d'entre eux cherchent à travers le commerce informel un moyen d'insertion. L'augmentation de la population et la naissance de nouveaux quartiers suscitent également la création de nouveaux marchés dans les quartiers périphériques. C'est le cas du quartier des Parcelles assainies. Ce quartier est subdivisé en unités correspondant à des sous-quartiers. Pour ce qui concerne la banlieue, les premiers marchés remontent aux années 50. Par exemple, pour Pikine, le premier marché de cette localité date de 1952. Il s'agit du marché Chavanel. D'autres marchés ont vu le jour à la faveur de l'essor démographique lié aux différents déguerpissements de certains quartiers de Dakar. Pikine servait, en effet dans les années 50 de zone de recasement pour les déguerpis du quartier Baye Gaindé. Dans les années 70, on constate l'émergence de nouveaux foyers de peuplement au sein de l'agglomération dakaroise. Il s'agit principalement de l'extension de Pikine et de la création de Guédiawaye. Ces deux quartiers abritent des programmes d'habitat planifiés financés par l'office des habitations à loyer modéré (OHLM) et des programmes de logements financés par des coopératives comme la cité des enseignants (Tall, 2005). Plus tard, sous l'effet de la pression foncière, les villages traditionnels de Yeumbeul, de Malika se densifient avec l'arrivée de nouveaux habitants attirés par la disponibilité des terrains aux prix très abordables.

Selon une certaine logique, la création des marchés à Dakar résulte de l'évolution urbaine. Elle est également impulsée par des facteurs socio économiques et

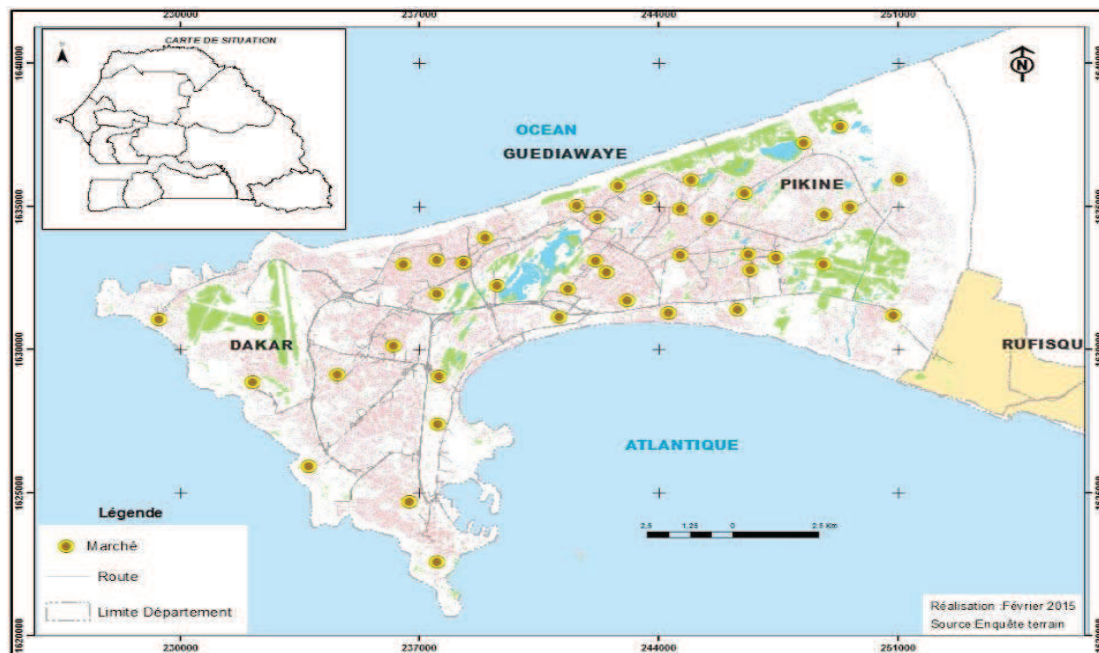
géographiques (Ndiaye, 1994). Le marché est en effet créé par les populations en vue de répondre à des besoins d'approvisionnement. Il permet également d'assurer des activités génératrices de revenus aux habitants, ce qui se retrouve partout dans les villes africaines (Allogho-Nkoghe, 2006). Dans ce cadre, les marchés dans les quartiers de Dakar constituent le principal espace d'échanges. Ils jouent aussi un rôle important dans la production de l'espace. Le marché possède ses propres logiques de fonctionnement. En fait, le marché n'est pas un simple équipement, il s'intègre dans un réseau complexe. Celui-ci comprend le système d'approvisionnement et de distribution des produits car c'est le marché qui assure l'approvisionnement des villes.

En outre, des relations complexes s'établissent entre les marchands et l'espace qui est considéré comme une ressource. Son appropriation obéit à des logiques d'intérêts. C'est sans doute ce qui expliquerait le rejet des marchands de rue des politiques de recasement des autorités étatiques et municipales. « Nous ne voulons pas regagner ces zones de recasement car personne ne nous connaît la bas » (Extrait d'un entretien avec un marchand le 13 mai 2015). Le commerce de rue est en effet une activité économique de proximité dans laquelle marchand et le client tissent souvent des liens personnels forts, amicaux, affectifs. C'est sans ce qui explique l'attachement des marchands de rue à certaines parties de la ville (Ndiaye, 2013).

Toutes ces activités marchandes participent aux mutations de l'espace. Dans certains cas, à Dakar, les mutations spatiales prennent l'allure d'un glissement dans l'usage de l'espace urbain ou de l'habitat. D'un espace servant à l'habitation, l'espace glisse vers un usage commercial. Ce phénomène est perceptible aux allées du Centenaire où les commerçants chinois sont parvenus à racheter leurs maisons aux premiers propriétaires (Diop, 2010). L'expansion de l'espace commercial ne concerne pas seulement le domaine public, elle contribue également à la transformation de l'espace privé.

Le marché participe également à l'impulsion des activités formelles comme les activités bancaires. Par exemple, autour de la plupart des marchés de Dakar, se sont installées des sociétés bancaires dont certaines évoluent dans le micro crédit. En réalité, les commerçants constituent une clientèle potentielle que recherchent les institutions bancaires et les opérateurs qui évoluent dans le transfert d'argent. Ainsi, à Dakar, les marchés constituent des espaces où se développent les activités commerciales formelles et informelles contribuant à structurer l'espace urbain (carte 4). La création des marchés a accompagné le processus d'urbanisation de la ville de Dakar. Le marché répond à des besoins d'approvisionnement des populations. Il offre également des opportunités d'emplois dans l'informel.

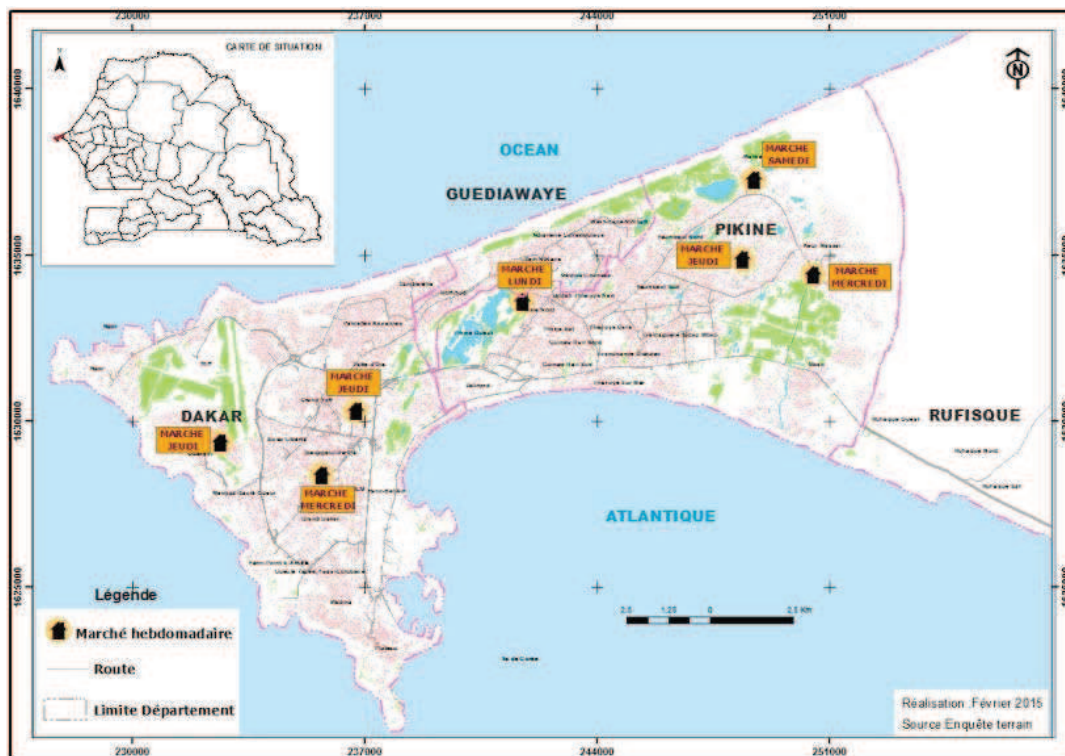
Carte 4 Marchés permanents de Dakar



5.1.1.3. Les marchés hebdomadaires ou les *loumas*

Un marché hebdomadaire est un marché qui se tient une fois durant la semaine. A l'origine, le marché hebdomadaire est un espace commercial dont le modèle provient du milieu rural (Ninot, Lesourd, Lombard). Il s'agit d'un lieu destiné à la commercialisation des produits agricoles. Il constitue le principal espace d'échanges en zone rurale. Avec l'urbanisation et le désir des populations urbaines de disposer d'un marché de proximité, le modèle des marchés hebdomadaires ruraux a été transposé en ville. Aujourd'hui, la plupart des grands quartiers de Dakar abritent chacun un marché hebdomadaire (carte 5). Ces marchés hebdomadaires se tiennent à tour de rôle. Par exemple, le mercredi, le quartier Gueule Tapée accueille son marché hebdomadaire. Celui-ci est organisé le long du canal 4. Le samedi, le quartier Front de Terre abrite à son tour un marché hebdomadaire. Le dimanche, le marché Djibi Sarr de Pikine Icotaf est le lieu de convergence des marchands qui souhaitent écouler leurs marchandises. Il arrive que plusieurs marchés hebdomadaires soient organisés sur le territoire d'une commune. C'est le cas de la commune de Biscuiterie qui abrite trois marchés hebdomadaires, le lundi, le jeudi et le samedi.

Carte 5 Principaux marchés hebdomadaires de Dakar



Le projet d'installation d'un marché hebdomadaire est très souvent une initiative des collectivités locales. Le marché hebdomadaire est un marché de quartier directement géré par la collectivité locale contrairement aux grands marchés lesquels avant l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation, étaient gérés par la mairie de Dakar. La prolifération des marchés hebdomadaires dans la capitale sénégalaise est donc fortement liée aux enjeux financiers. Depuis 1996, certaines compétences ont été en effet transférées aux collectivités locales sans pour autant que ce transfert ne soit accompagné de ressources financières pour les prendre en charge, comme nous l'avons déjà précisé dans la première partie de cette thèse. Le marché hebdomadaire est donc un moyen qui leur permet de disposer de ressources financières grâce aux taxes payées par les marchands. Toutefois, les enjeux financiers les emportent sur les soucis d'aménagement de l'espace car, ces marchés hebdomadaires occupent de façon anarchique certaines rues dans les quartiers de Dakar.

Si certains marchands enquêtés choisissent les marchés hebdomadaires faute de disposer de places fixes dans les grands marchés, d'autres ont opté simplement pour ce type de marché en raison de leur rentabilité. Ces marchands font le tour des quartiers de Dakar. Ils maîtrisent parfaitement le calendrier des marchés hebdomadaires. Parmi ces derniers, celui du quartier Front de terre est considéré parmi les plus fréquentés. Il se tient le samedi et s'étend sur un kilomètre. Quelques 1300 places ont été louées par la mairie de

Castor Derklé aux marchands (entretien avec l'agent voyer de la mairie de Biscuiterie le 16 janvier 2014). Pourtant, ce qui tient lieu de place est tout simplement un espace sommairement aménagé avec des tentes.

L'aire de chalandise des marchés hebdomadaires est difficile à délimiter car les acheteurs peuvent provenir de tous les quartiers. Certains clients choisissent d'acheter dans ces marchés en raison des prix jugés plus abordables pratiqués par les marchands. Ces prix sont très souvent inférieurs à ceux proposés dans les grands marchés. Cette situation est sans doute liée au statut précaire de certains marchands car la plupart d'entre eux ne disposent pas de places fixes. Ils cherchent à écouler leurs marchandises au plus vite pour ne pas avoir à payer encore pour les transporter ailleurs dans d'autres marchés ou bien les stocker. Pourtant, selon des marchands enquêtés, les marchés hebdomadaires ne sont pas exclusivement destinés à la vente de produits de basse qualité, on y vend également des produits de valeur. Selon l'un d'entre eux, « l'idée selon laquelle, les marchés hebdomadaires vendent des produits dont les prix sont abordables a contribué à attirer la clientèle. Cette représentation joue en notre faveur car nous profitons de ces marchés hebdomadaires pour écouler des produits de haute qualité comme les tissus, les ustensiles, de l'habillement prêt à porter, etc. Et, il n'y a pas une grande différence avec les prix pratiqués dans les marchés fixes. » (entretien du 5 février 2014).

La multiplication et la dispersion spatiale de ces marchés hebdomadaires ont suscité le développement du transport informel. Pour des charretiers, le marché hebdomadaire est une occasion de faire de bonnes affaires. Ils sont sollicités par les marchands pour transporter les marchandises. Certains charretiers ont même une clientèle régulière. Certains d'entre eux sont rémunérés mensuellement par les marchands. Ils suivent alors le marchand lors de ses différents déplacements d'un marché à un autre.

Les produits qui sont vendus dans les marchés hebdomadaires sont très variés. L'habillement occupe une place choix parmi ces produits. Il s'agit le plus souvent de vêtements issus de la friperie. Les marchés hebdomadaires assurent également la commercialisation des marchandises provenant des conteneurs convoyés par les commerçants depuis l'Europe et la Chine.

Dans le but de moderniser les marchés hebdomadaires et de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'espace, un projet de tentes démontables a été lancé par un groupe de 4 anciens migrants (photo 6). Ces derniers ont mis en place une société dénommée MADS, en référence à la première lettre des initiateurs du projet, à savoir Michèle, Assane, Daha et Sourakhe. Cette société dispose d'une équipe qui se charge de l'installation des tentes. Celles-ci sont démontées à la fermeture du marché. Cette initiative a rencontré l'adhésion des responsables des communes qui accueillent ces

marchés. Elle assure une meilleure maîtrise des taxes dans la mesure où c'est l'entrepreneur qui a en charge la récupération de l'argent de la location des tentes. Il verse une quote-part à la mairie. Selon, le maire de Biscuiterie, Lamine Dia, « de 80 000 frs par jour avant l'avènement du projet, les recettes sont passées à 170 000 frs » (Diaw, 2006). Jadis, limités en milieu rural, les marchés hebdomadaires occupent désormais une place importante dans les activités commerciales à Dakar. Ils constituent une importante source de recettes pour les collectivités locales. Ce succès a, sans doute poussé certaines communes à tenir ces marchés trois fois dans la semaine.

Photos 6 Tentes démontables destinées au marché hebdomadaire de Gueule Tapée



Ces tentes ont été introduites par le GIE MADS. Ces tentes permettent aux mairies de mieux contrôler l'occupation de l'espace par les marchands. Source : M. Khouma photo prise le 22 avril 2014 à Gueule Tapée

5.1.1.4. Les marchés de nuit à Dakar

La nuit tombée, certains trottoirs dans certains quartiers de Dakar sont transformés en marché. Les articles vendus sont le plus souvent constitués de chaussures, de chemises, de téléphones portables, des produits alimentaires etc. Ces activités marchandes concernent également la restauration de rue. Des vendeurs de sandwiches, de café Touba,

de cacahuètes installent des tables ou des chariots pour vendre leurs produits. L'analyse des facteurs de localisation géographique des marchés de nuit montre que ces derniers se développent à proximité des lieux fréquentés durant la nuit. Il s'agit généralement des devantures des discothèques, des bars, des boulangeries, des stations services, des supermarchés, etc. Les clients potentiels sont constitués par les personnes qui fréquentent ces lieux. Un marchand ambulant, habitué des marchés nous a expliqué les raisons qui l'ont amené à vendre au niveau des marchés de nuit : « les marchés de nuit sont liés à la vie nocturne à Dakar. Nous ciblons la clientèle qui fréquente certains lieux et nous adoptons les marchandises que nous vendons en fonction de leurs besoins. Par exemple, devant les bars dancing, nous proposons des chaussures pour femmes destinées aux prostituées qui fréquentent ces lieux. Nous vendons également des cartes téléphoniques et des téléphones portables. » (entretien du 25 mars 2013).

Les marchés de nuit se tiennent dans des quartiers comme les allées Cheikh Sidaty Aidara à Niary Tally. On retrouve également des marchés de nuit dans les rues et les carrefours des quartiers populaires, comme à Pikine, Thiaroye, Grand Yoff, etc. Par exemple, à Pikine, la route des Niayes est particulièrement animée par les activités marchandes. Outre ces marchés de nuit qui se tiennent régulièrement du fait qu'ils sont organisés à proximité des bars dancings, des stations services, des supermarchés, d'autres marchés de nuit ont un caractère ponctuel. Leur existence est en effet liée à certaines manifestations sportives ou récréatives qui se tiennent la nuit. Le marché cesse d'exister dès la fin de la manifestation. C'est le cas lors des concerts qui sont organisés en plein air dans certains endroits de Dakar. D'autres marchés de nuit ont parfois un caractère saisonnier. Les marchés liés aux matchs *navétanes* sont très actifs. Les *navétanes* sont des tournois sportifs qui se tiennent pendant les grandes vacances. Ils ont un caractère très populaire. Généralement, les activités tournent autour de matchs de football qui se jouent durant la nuit incitent des marchands à y installer des tables pour vendre leurs marchandises. Les clients sont généralement des spectateurs venus suivre les matchs. Les marchandises proposées sont des sandwichs, des boissons, des fruits, etc.

Ces marchés de nuit ont une singularité : ils échappent aux municipalités. Les marchands ne paient pas de taxes. Par contre, contrairement à la vente durant la journée, le marché de nuit cause moins d'encombrements et des désagréments à la circulation. Pour les marchands, le marché de nuit est considéré comme une activité secondaire. Certains marchands enquêtés exercent en effet leurs activités pendant le jour dans les grands marchés ou dans des marchés hebdomadaires. Mais la vente de nuit est considérée comme très rentable. D'après l'un des marchands enquêtés, « il m'arrive de faire des bénéfices jusqu'à 5000 frs en une nuit grâce à la vente de portables alors que je ne parviens à réaliser une telle somme au niveau des grands marchés. En plus, le problème de place ne se pose pas. On est plus à l'aise pour exercer notre commerce.

Nous avons des clients qui préfèrent venir acheter la nuit car c'est le moment durant lequel, ils disposent le plus de temps. » (entretien du 15 septembre 2013).

Les marchés de nuit permettent également à des clients d'obtenir à moindre prix des produits vendus plus chers dans les magasins ou dans les grands marchés. C'est le cas des chaussures dont certaines marques sont très prisées par les jeunes. Toutefois, le marché de nuit est un haut lieu de contrebande. Il sert souvent de lieu de recel à des marchandises volées. Ce qui explique les fréquentes descentes de la police dans ces marchés de nuit pour rechercher des receleurs.

5.1.2. L'insertion des activités commerciales informelles dans la ville : l'exemple de l'espace autour du port de Dakar.

L'espace aux alentours du port de Dakar abrite de nombreuses activités commerciales informelles. La présence du port est à l'origine du regain de ces activités commerciales. Le port accueille des conteneurs remplis de marchandises en provenance principalement d'Europe et d'Asie. Depuis la crise économique qui a frappé l'Europe, d'anciens migrants se sont reconvertis dans le convoyage de ces conteneurs remplis de marchandises neuves et de produits de récupération vendus dans des magasins d'occasion situés dans les quartiers ou bien dans les marchés.

Les produits qui y sont vendus tournent autour du matériel d'armement pour la pêche, bottes, gants, câbles, pièces détachées de bateau, des conserves etc. En ce qui concerne le textile et les chaussures et les autres produits de luxe, ils sont vendus dans les cantines du centre commercial du port situé sur le boulevard de la Libération. Certains marchands vendent sur les trottoirs du bois de récupération. Les échafauds en bois et autres planches provenant des conteneurs sont en effet récupérés et recyclés pour être vendus. Ils servent le plus souvent à la confection de tables ou de cantines,

La proximité du port a également été à l'origine du développement du commerce et des métiers qui tournent autour des nouvelles technologies. Par exemple, sur le boulevard Djily Mbaye à quelques encablures de l'espace portuaire se trouve le marché Alizé. Le nom est emprunté à une ancienne marque de téléphonie mobile devenue aujourd'hui Orange. La plupart des marques de téléphones portables y sont vendues, Samsung, Nokia, Erickson etc. On y vend également des cartes téléphoniques, des clés USB. L'offre de service s'élargit également à la réparation de portables défectueux. De nombreux marchands établis dans cet espace s'approvisionnent au port. Il s'agit, en général, d'articles tirés de la contrebande. Les circuits d'approvisionnement de ces commerçants ne se limitent pas aux produits issus de la contrebande. Par exemple, pour ce qui concerne l'électronique et d'autres accessoires, les grands magasins situés dans le centre-ville sont des sources d'approvisionnement des marchands.

La rue Henri Malan qui jouxte l'espace portuaire du môle 1 présente une certaine particularité. La majorité des marchands est issue de la confrérie mouride. Ils y sont installés depuis la période coloniale. Des marchands enquêtés avancent le caractère sacré des lieux pour justifier le choix de cet emplacement pour mener leurs activités. Lors de son départ en exil en septembre 1895, le fondateur de la confrérie *mouride* Cheikh Ahmadou Bamba a été en effet interné à cet endroit avant d'être, par la suite, acheminé au port pour être embarqué dans le bateau qui le transportait vers le Gabon. Une forte association religieuse dénommée *Dahira* regroupe les marchands de la communauté mouride. Chaque année, cet espace commercial est le lieu de ralliement de milliers de disciples qui viennent s'y recueillir afin de célébrer le passage du marabout. Selon certains marchands, la réussite de leurs activités commerciales est liée à la bénédiction des lieux, suite au passage du marabout mouride. Un de nos interlocuteurs nous renseigne que face aux menaces de déguerpissement, une délégation du *Dahira* des marchands s'est rendue à Touba, ville sainte des mourides pour y rencontrer le Khalif afin qu'il intercède à leur faveur. Non seulement le Khalif aurait intercédé en leur faveur mais il serait même disposé à acheter l'espace si une offre de vente lui est soumise. Par contre, les marchands du Môle 8 n'ont pas pu bénéficier de cette même tolérance des autorités car ils ont été déguerpis par les autorités du port.

Selon des marchands enquêtés, la présence de Dubai World Port a aussi eu un impact sur les activités commerciales informelles autour du port. Avec l'informatisation du système de déchargement et d'embarquement, les activités de contrebande qui contribuaient à approvisionner massivement le marché parallèle ont selon eux diminué. Toutefois, elles n'ont pas totalement disparu car des intermédiaires parviennent toujours à sortir frauduleusement des marchandises du port.

5.2. Les formes d'appropriation des espaces commerciaux à Dakar

La notion « d'appropriation de l'espace » est au cœur des questions centrales de la géographie, particulièrement de la géographie sociale. Elle est incontournable pour le géographe qui s'interroge sur les relations entre les espaces et les sociétés (Ripoli, 2005). Il s'agit d'une notion polysémique qui charrie des dimensions symboliques et matérielles. Elle peut s'inscrire dans une logique individuelle ou collective (Ripoll., Veschambre, 2005). La notion d'appropriation de l'espace est révélatrice de la nature des rapports que les individus ou les groupes entretiennent avec l'espace.

On peut parler d'appropriation lorsqu'il existe une prise de possession, ou une adaptation d'un bien matériel ou abstrait pour le rendre propre à un usage. En réalité, l'espace n'est pas seulement le support d'activités, il abrite également des rapports

sociaux et les imaginaires qui les accompagnent. Dès lors, l'appropriation de l'espace permet d'observer des inégalités dans l'accès, l'occupation et l'usage des différents lieux de vie. Elle constitue un cadre pour analyser les rapports de force entre les différents acteurs qui évoluent au sein de la société et qui partagent le même espace. Ce dernier est une ressource inégalement distribuée dont la valeur diffère d'un lieu à un autre en fonction des opportunités qu'il présente et de l'importance que lui accordent les individus ou les groupes. Selon Dupuy (1983), « toute société définit des modèles d'appropriation de l'espace en fonction de sa culture. Les différents groupes sociaux qui la composent s'écartent de ces modèles, instaurant une relation à l'espace qui leur est propre, et qui est à la fois le résultat de leur spécificité et l'expression d'une différence sociale. Chaque individu s'approprie un fragment d'espace en transformant sa matérialité en fonction de sa personnalité, mais aussi de son statut social et de son positionnement culturel. »

Vue sous cet angle, l'appropriation participe à la construction d'une identité propre aux différents acteurs qui composent la société. Elle laisse transparaître leur appartenance sociale. Dans certaines situations comme c'est souvent le cas pour les activités commerciales, cette appropriation s'inscrit dans une temporalité différentielle comme le montre les exemples des marchés fixe, hebdomadaire et de nuit. Dans tous les cas, les différents acteurs s'accordent à considérer l'espace comme une ressource. Par exemple, les collectivités locales conçoivent l'espace commercial comme une ressource qui leur assure des moyens financiers à travers les taxes. Pour les marchands ambulants, l'espace urbain est également un lieu qui leur permet de gagner leur vie. Sous cet angle, les modalités d'appropriation de l'espace commercial dépendent de l'emplacement géographique et du profil socio-économique du commerçant. En réalité, « la position de chaque acteur dans les processus d'appropriation des espaces urbains dépend pour une bonne partie des ressources dont il dispose » (Thérasme, 2011). Les pratiques des acteurs permettent d'appréhender l'espace public sous l'angle de la territorialité qui exprime les interactions entre les populations et leur espace géographique. Dans cette optique, selon Guy Di Méo (2002), le territoire « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. » Aussi le territoire reste-t-il marqué par une dimension sociale voire symbolique qui le particularise. Il fait l'objet de compétition entre acteurs aux intérêts divergents. Dans ce cadre, les jeux de pouvoir le transforment en un champ de tensions, ce qui rend difficile la gouvernance urbaine d'autant plus que l'on constate une fragmentation des pouvoirs.

Ces préliminaires étant posés, les modalités d'appropriation sont très diverses, même si l'une d'entre elles, domine. Les résultats de l'enquête sur la situation du secteur informel révèlent que 68,80% des actifs qui travaillent dans les activités commerciales ont loué leur emplacement. Les propriétaires représentent 21,30% (tableau 8).

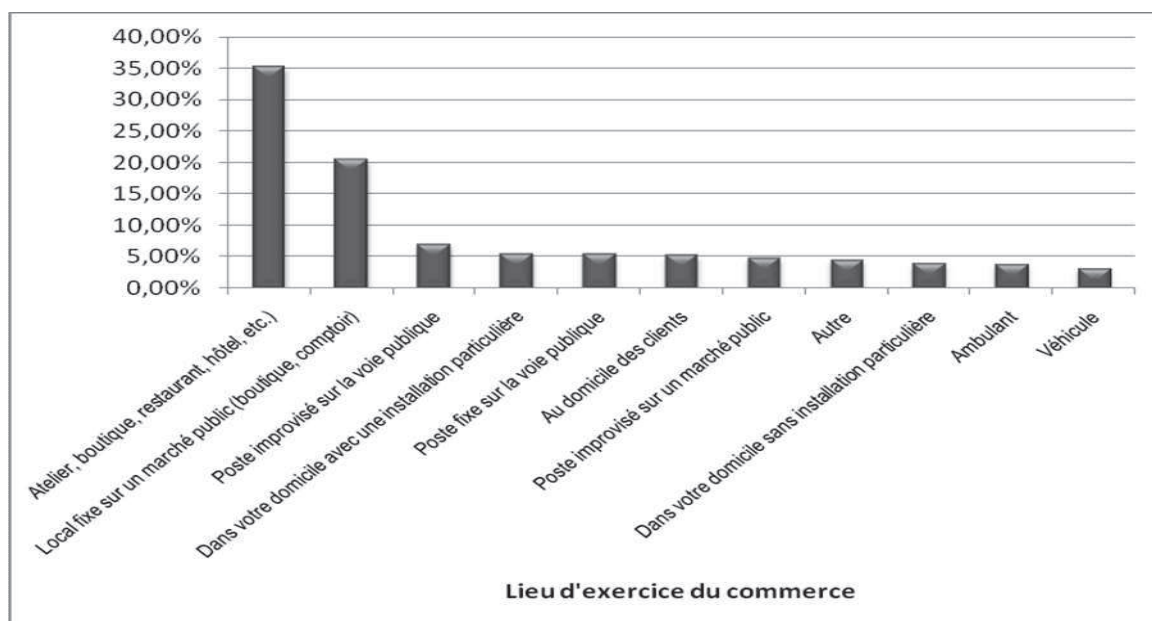
Tableau 8 Modes d’appropriation de l’espace commercial

Secteur d'activités	Propriété de l'UPI	Loué	Prêté	Familial	Autre
Commerce	21,30%	68,80%	3,90%	4,60%	1,40%

Source : ENSIS 2013

L’appropriation n’est pas seulement une affaire de statuts mais aussi une affaire de mise en relation avec l’espace. L’analyse du graphique 5 montre que la voie publique est un lieu privilégié qui abrite les activités commerciales. Il s’agit de postes fixes ou improvisés sur la voie publique. Même dans les marchés publics, une bonne partie des emplacements des marchands est constituée de postes improvisés.

Graphique 5 Lieux d’exercice du commerce

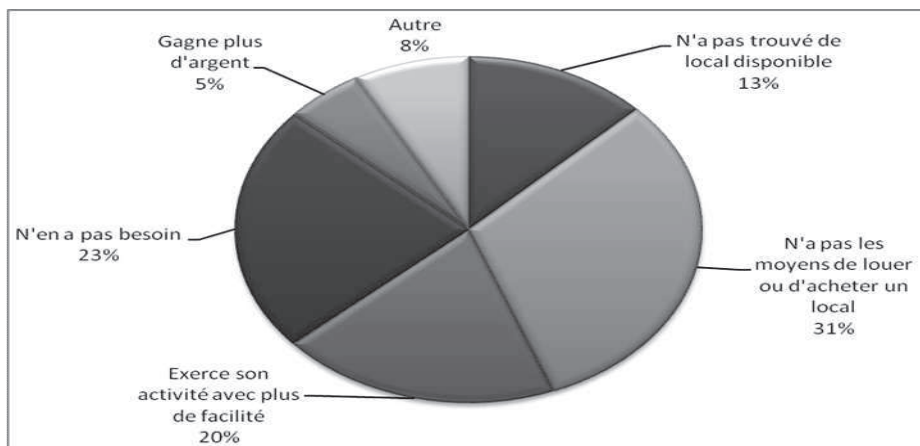


Source : ENSIS 2013

Ces résultats peuvent conduire à deux principaux constats : soit l’occupation spontanée de la voie publique découle d’un choix délibéré, d’une stratégie commerciale dans le but d’atteindre une plus grande facilité d’accès à la clientèle en vue de mieux vendre ; soit cette occupation de la voie publique est liée aux difficultés des marchands à louer ou à acheter un local (graphique 6). Il reste évident que beaucoup de marchands qui sont des

débutants ne disposent pas souvent de moyens pour pouvoir acheter ou louer un local. Dans une certaine mesure, le commerce de rue est considéré comme une première étape dans l'activité commerciale informelle. De plus, le commerce de rue, même s'il est interdit par la loi est une stratégie qui permet aux marchands ambulants de mieux vendre car ils ont un meilleur accès à la clientèle. D'ailleurs, ces avantages ont amené certains marchands à affirmer qu'ils n'ont pas besoin de local. Ce jugement révèle la manière dont les marchands ambulants perçoivent la rue. Cette dernière est en effet considérée comme un espace qui n'appartient à personne. Toutefois, l'occupation de la voie publique par les marchands est décriée par les commerçants qui ont des magasins car elle est perçue par les commerçants comme une concurrence déloyale.

Graphique 6 Motivations des marchands pour occuper la voie publique



Source : ENSIS 2013

L'analyse de l'insertion des activités commerciales à Dakar montre des formes plurielles d'appropriation de l'espace. En réalité, l'insertion du commerce dans l'espace urbain obéit à des logiques plurielles. Le marchand définit son rapport avec l'espace en tenant compte de ses propres contraintes pour acheter ou louer un local mais également des avantages qu'il pourrait réaliser à travers l'occupation de la rue. Nous allons d'abord analyser les mécanismes d'insertion des marchands dans marchés urbains, ensuite dans les espaces publics devenus des « espaces marchands » et enfin dans les centres commerciaux.

5.2.1. Les marchands ambulants et les modalités de leur insertion dans l'espace urbain

Le commerce ambulant est par nature un commerce en mouvement. Les marchands ambulants sont à la recherche de la clientèle et la mobilité est leur mode de vie. Un des enjeux pour eux est l'accessibilité de leurs activités (Photos 7, 8, 9). Elle

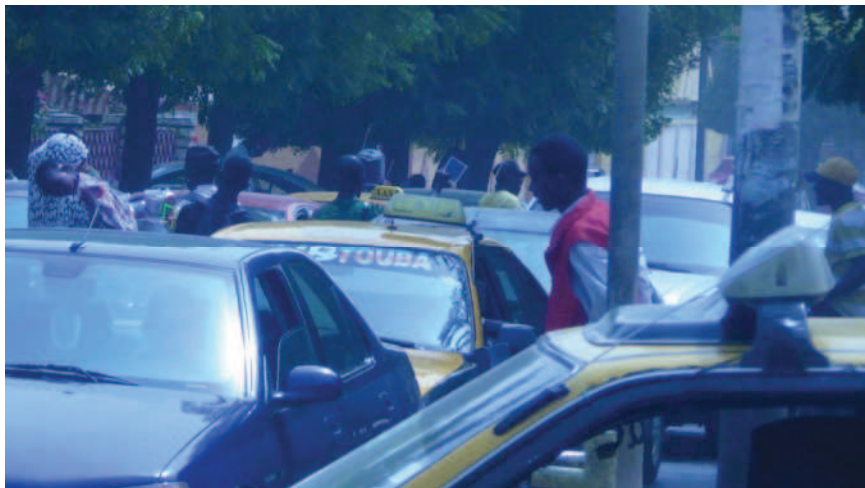
joue un grand rôle dans la structuration des activités commerciales. Les vendeurs ambulants développent des formes d'insertion urbaine assez diversifiées. Selon De Fatima Cabral Gomes et Réginensi (2007), « la plupart d'entre eux apprennent à évaluer les ressources disponibles dans l'espace urbain et mettent en jeu des compétences d'individus qui s'appuient sur des expériences et des savoir-faire mais aussi sur des réseaux. »

Photo 7 Marchands ambulants au marché HLM 5



Dans les marchés, commerce ambulant et fixe cohabitent. La marchand ambulant fonde sa stratégie de vente sur la mobilité. Source : M. Khouma photo prise le 12 apût 2014

Photo 8 Marchands ambulants dans un carrefour de Dakar, avenue Bourguiba



Les marchands ambulants tirent profit des embouteillages et des carrefours pour entrer en relation avec la clientèle. Source : M. Khouma photo prise 15 juin 2015

Photo 9 Marchands ambulants à Pikine



Les voies de passage des piétons sont utilisées par les vendeurs installés sur les glissières pour trouver les clients. Source : M. Khouma photo prise le 12 août 2014

➤ La mobilité comme mode de pratiques commerciales

Le commerce ambulant est un phénomène fluide et complexe. Avec la mobilité, les déplacements des clients et des vendeurs offrent des occasions de rencontre. En réalité, « le commerce ambulant n'est pas exclusivement caractérisé par la situation du vendeur, mais aussi par celle du client, qui achète voire consomme dans un espace de circulation » (Monnet, 2006). Les gares, les carrefours autour des feux de signalisation, les arrêts de transport collectifs sont en effet des lieux de vente privilégiés car ils créent des opportunités aux marchands (photo 8). Sur le trajet de leur lieu de travail, ou bien à l'intérieur de celui-ci, les clients et les vendeurs peuvent se rencontrer. Les transactions des marchands ambulants se développent donc en tirant profit des espaces de « *l'entre deux* », c'est-à-dire des interstices liés à la mobilité, à la spatialité et la formalité (Monnet, 2006). La mobilité est aussi un enjeu bien économique que social. L'attractivité des espaces commerciaux dépend de leur accessibilité car l'inaccessibilité entraîne une perte de clientèle. Pour le marchand ambulant, la mobilité est avant tout un mode de vie et un moyen de travail car le commerce ambulant est construit autour des relations entre les clients - consommateurs et les vendeurs (Photo 9).

La compréhension de ces relations permet au chercheur de mieux saisir les logiques commerciales et la manière dont les marchands ambulants s'insèrent dans l'espace urbain et comment ce processus contribue à révéler les centralités commerciales à Dakar. Nos enquêtes ont montré que les marchands ambulants se déplacent constamment à la recherche de la clientèle. Interrogés sur les endroits de la capitale où le commerce ambulant marche le mieux, la plupart d'entre eux sont unanimes à reconnaître que le centre-ville de Dakar, particulièrement l'espace situé aux alentours du marché Sandaga est très prisé. En fait, les marchands ambulants perçoivent l'espace urbain en fonction des opportunités qu'il leur offre et par rapport à la rentabilité de leurs activités. Leur clientèle est généralement constituée par les employés qui travaillent dans

l'administration, les sociétés privées ou bien des gens qui fréquentent le centre-ville pour des besoins personnels peuvent saisir l'occasion pour acheter des produits. Les heures de pauses et de fermeture des bureaux sont les moments où leurs marchandises sont les mieux vendues. Avec l'instauration de la journée continue, aux heures de pause de nombreux travailleurs sortent de leurs bureaux pour fréquenter les gargottes de fortune ou les restaurants. La journée continue fait que le centre-ville de Dakar grouille de monde tout au long de la journée.

Les marchands témoignent également de l'ampleur des variations d'activités selon la période du mois. Par exemple, c'est au début du mois que les produits se vendent le mieux. Un tel constat se comprend, car les salaires des travailleurs sont payés en début de mois et c'est durant cette période qu'ils disposent de plus de revenus.

Cette complexité qui est leur quotidien se retrouve dans leurs pratiques de déambulations. La plupart des marchands ambulants enquêtés sont domiciliés dans la banlieue dakaroise, particulièrement à Pikine et à Guédiawaye. Ils marchent pour se rendre au centre-ville de Dakar. Ils proposent alors leurs marchandises tout au long de leur cheminement. Ce qui est très singulier, c'est que les itinéraires commerciaux des marchands ambulants ne sont pas fixes. Si certains cheminent à travers les rues de la capitale selon le hasard, d'autres par contre choisissent leurs itinéraires selon leur flair et en fonction de leurs expériences de l'espace urbain. De plus, les marchands s'informent mutuellement sur les opportunités commerciales de tel espace de vente au sein de la ville. Un marchand ambulant enquêté témoigne : « J'habite à Guédiawaye. Chaque matin je quitte la banlieue pour me rendre au centre-ville. Je change souvent d'itinéraires car lors des échanges que nous avons avec des amis marchands, il arrive arrive qu'on nous indique que dans tel endroit de la ville, les affaires marchent alors je m'y rends pour tenter ma chance » (entretien du 22 février 2014).

La recherche de clients amène les marchands à circuler à travers les marchés (Photo 7). Avoir des clients réguliers est apprécié, bien qu'assez rare : 20% seulement des marchands ambulants enquêtés affirment être dans ce cas. Cette situation explique leur préférence pour certains itinéraires pour retrouver ces « fidèles clients ».

Les marchandises proposées par les marchands ambulants, ne sont pas choisies au hasard. Elles dépendent de la clientèle ciblée. Par exemple, des chemises, des parfums, des téléphones portables sont proposés aux gens qui travaillent dans les bureaux. Pour accéder à ce type de clientèle, des marchands ambulants squattent les devantures des immeubles abritant les services. De nombreux marchands ambulants s'approvisionnent auprès des grossistes de la friperie. Selon le témoignage d'un marchand ambulant, « nous achetons des chemises ou des tee-shirts provenant de la friperie. Souvent nous achetons ces tee-shirts et des chemises à 400 frs cfa. Nous payons le lavage et le

repassage à 300 frs et 100 frs pour l'emballage. Ensuite, ces chemises et ces tee-shirts sont vendus entre 1500frs et 2000 frs. L'université et les instituts de formation sont nos lieux de vente les plus prisés car les étudiants sont parmi nos clients les plus fidèles. » (Entretien du 22 février 2014).

Certains marchands ambulants disposent de matériel roulant. Il s'agit de pousse-pousse qui servent à transporter la marchandise. On trouve parmi ces marchands ambulants, des vendeurs de café, de thé et de sandwiches. Ce matériel roulant facilite le déplacement de leurs marchandises.

➤ **Les particularités du commerce ambulant féminin**

En ce qui concerne la répartition des marchands selon le sexe, les études montrent qu'en Afrique, la rue est souvent perçue comme un univers exclusivement masculin excluant ainsi les femmes de cet espace. Néanmoins, dans les marchés urbains et périurbains de Dakar, on constate l'insertion précoce des adolescentes dans les activités de production et dans le petit-commerce. Cette situation est liée à crise. En réalité, « en dépit des nombreuses législations nationales, régionales et internationales, le travail constitue, aujourd'hui plus que jamais, le principal moyen de « survie » ou de « débrouillardise » de milliers d'adolescentes et d'adolescents défavorisés au Sénégal. » (Diop, 1995). Les marchands ambulants utilisent différemment l'espace commercial selon le sexe. En réalité, les marchands de sexe masculin se caractérisent par leur grande mobilité dans l'espace urbain. Par contre, les marchandes ambulantes sont moins mobiles. Par exemple, celles d'entre elles qui habitent dans la banlieue prennent les bus des transports en commun pour se rendre au centre-ville à l'aller comme au retour. On rencontre ces femmes marchandes ambulantes le plus souvent dans les carrefours, au sein des gares routières comme la gare de Petersen. Ces femmes proposent à la clientèle de l'eau fraîche, des bonbons, des tissus, etc. La plupart d'entre elles associent la vente ambulante à la vente à partir d'un poste fixe. Ces femmes possèdent le plus souvent une cantine ou une simple table. Elles approvisionnent en même temps d'autres vendeuses qui peuvent être des membres de leurs familles ou bien des gens qui sont qui sont rémunérés en fonction de la quantité ou de la valeur des marchandises vendues. Par exemple selon une des marchandes enquêtées, « je quitte tous les jours le quartier Daroukhane à Pikine pour me rendre à Sandaga. Je dispose d'un abri. Je vends du café chaud et des beignets sur place. Mais j'ai à ma disposition de filles à qui j'ai remis des cafetières. Comme elles sont plus jeunes, elles parcourent les ruelles et les environs de la gare Petersen pour vendre. En fin de journée, elles me versent le produit de leurs ventes. A la fin de chaque fin de mois elles sont désintéressées. » (Entretien du 25 février 2013) Le commerce ambulant est aussi une expression des liens familiaux. Dans ce cadre, le travail est perçu comme un devoir moral à l'endroit de la famille. L'activité marchande assure une sorte de socialisation des filles. Par contre, il existe des situations

où les filles sont en rupture avec la famille. Dans ce cas, l'activité marchande est révélatrice d'une stratégie de survie (Diop, 2010).

➤ Les contraintes financières

Dans ces stratégies de survie, s'impose à de très nombreux marchands la difficulté financière qui les contraint aussi bien pour payer un emplacement que pour faire l'acquisition d'équipements marchands. A défaut d'avoir une cantine, une certaine catégorie de marchands exerce dans l'intermédiation. Il s'agit des *gauloumanes* et des *rangoumanes* (cf. chapitre 1.3) Ils demeurent des acteurs clé du commerce formel et informel à Dakar. Les *gauloumanes* pratiquent de l'intermédiation entre des clients potentiels et les commerçants. Le *gauloumane* peut travailler pour son propre compte ou en collaboration avec des commerçants. Ils interceptent les clients dans la rue ou bien dans le marché. Le client peut être une personne qui, en raison de difficultés économiques et sociales cherche à vendre des biens. Le *gauloumane* marchande avec le client en cherchant à tirer le maximum de bénéfices dans la perspective de la revente de ces biens. Il faut dire que le vendeur occasionnel n'a pas souvent le choix. Selon nos enquêtes, un salon acheté à 1 000 000 de FCFA est parfois cédé 200 000 FCFA. Le *gauloumane*, n'a pas de difficultés pour trouver l'argent pour payer au vendeur : soit il le tire de ses propres économies soit il emprunte auprès des autres commerçants. Par contre s'il travaille pour le compte d'un commerçant, c'est ce dernier qui lui remet l'argent pour acheter la marchandise. Le travail du *gauloumane* se poursuit car la marchandise achetée est revendue sur le marché. En fait, le *gauloumane* s'intéresse aux clients à la recherche de marchandises à acheter aussi bien des biens à vendre. Les *rangoumanes* travaillent en collaboration avec des grossistes et des exportateurs qui leur font confiance. Ils sont en général de fins connaisseurs du marché, ce qui explique le choix opéré par les commerçants en leur faveur. Le *rangoumane* peut intercepter le client dans la rue ou à l'intérieur du marché pour lui demander quelle marchandise il recherche. Le client reste sur place et il lui apporte la marchandise. Il peut également conduire directement le client dans le magasin et marchande directement avec lui. Il connaît au préalable les prix proposés par le commerçant. Par exemple, un flacon de parfum dont le commerçant fixe le prix à 1 500 FCFA peut être vendu aux clients à 2 000 FCFA. Le *rangoumane* est doublement rémunéré. Il perçoit en effet la plus-value de 500 FCFA et le commerçant lui remet ce qu'on appelle son *lék* : il s'agit d'un pourcentage que le commerçant lui cède sur le prix de la vente du produit.

En ce qui concerne les sources de financement de leurs activités, la majorité des marchands déclare avoir recours à des fonds propres. Parfois, il s'agit de cas de marchands qui ont déjà exercé un autre métier avant de se lancer dans le commerce. Par exemple, des marchands enquêtés ont affirmé avoir réussi à se constituer un capital grâce aux revenus tirés de l'exploitation agricole. Ce sont d'anciens paysans qui

travaillent désormais dans le commerce. D'autres marchands ont affirmé avoir bénéficié du soutien financier des membres de la famille. Certains d'entre eux ont été d'abord cooptés dans l'entreprise familiale avant de travailler pour leur propre compte. Il existe également le cas de marchands qui s'approvisionnent sous forme de prêts auprès des commerçants grossistes. Ces derniers leur fournissent la marchandise qu'ils revendent pour pouvoir rembourser le prêt. Les structures bancaires sont aussi sollicitées par les marchands même si certains d'entre eux affirment rencontrer des difficultés pour obtenir de gros prêts. Cette situation découle des garanties qui sont exigées par les banques. De plus, les taux d'intérêts sont jugés assez élevés et les délais de remboursement très courts. De même, les plafonds de crédit sont jugés faibles par les marchands. Pourtant, beaucoup de structures bancaires se sont installées près des marchés pour attirer les potentiels clients que sont les marchands. Enfin, de nombreux marchands ont recours aux tontines. Ces dernières ont acquis une grande popularité chez les marchands car elles leur permettent d'avoir des ressources financières sans intérêts.

5.2.2. L'appropriation des espaces dans les marchés urbains

Dans la région de Dakar, il existe 30 marchés dits de ville et une cinquantaine de marchés de quartiers. Les marchés de ville étaient gérés par la mairie de Dakar avant leur rétrocession aux communes avec l'entrée en vigueur de l'acte III de décentralisation en 2014. Tandis que les marchés de quartiers sont toujours gérés par les communes. Les marchés de ville sont les grands marchés, de Sandaga, de Fass, HLM 5, Castors, Nguélaw, etc.

➤ L'exemple du marché Sandaga

En ce qui concerne les grands marchés des HLM 5, de Sandaga, et de Sandika, il faut remonter à l'époque de leur création pour mieux comprendre la manière dont les marchands se sont insérés dans ces différents sites. Pour D. Diop, un notable considéré comme l'un des plus anciens du marché Sandaga, « A ses débuts, l'actuel marché se tenait autour d'un arbre appelé « Sand » d'où le nom de Sandaga. Les femmes venaient y vendre des produits divers. Ces premières marchandes utilisaient des pierres pour matérialiser leurs « places ». C'est en 1900 que le bâtiment central a été érigé. Il a un style soudanais. Les places étaient octroyées par l'autorité municipale sur demande. Le marché était subdivisé en plusieurs compartiments en fonction de nature des produits vendus. Il y'avait ainsi des espaces réservés à la vente des légumes, un autre aux tissus, etc., Après les indépendances, le marché a connu une excroissance et de nombreuses cantines ont été installées le long des rues qui ceinture le marché¹. » (Entretien du 20 novembre 2013).

L'espace qui ceinture le marché Sandaga appartenait jadis à des propriétaires Lébou. Il s'agit des quartiers Lébou de Sandial et de Thieudème. Il abrite également un sanctuaire religieux constitué par la zaouïa Tidiane située sur l'avenue Lamine Gueye. Avec la spéculation foncière, beaucoup de propriétaires Lébou ont vendu leur maison à des Libano-Syriens. Ces derniers ont transformé la devanture de leurs maisons en magasins où certains propriétaires exercent des activités commerciales. D'autres magasins ont été loués à des tiers.

L'espace qui entoure le marché Sandaga présente un intérêt stratégique (Photo 10). Cette situation explique la percée dans cet espace des commerçants sénégalais appelés les *moodu moodu* (cf. chapitre 1.3) qui, aujourd'hui ont tendance à se substituer progressivement aux Libano-Syriens.

Photo 10 : Le carrefour du marché Sandaga et de l'avenue William Ponty



La présence du marché le développement d'un immobilier commercial. La devanture de presque la totalité des maisons a été transformée en magasins. (Source : M. Khouma, 15 juin 2015).

Selon Diop (2008), « la stratégie d'appropriation consiste à enserrer les commerces de luxe libano-syriens par des bazars appartenant à des *moodu moodu* favorisant ainsi la dépréciation de l'espace urbain. Depuis lors, la recomposition sociale et le contrôle territorial de la zone centrale en cours dans cette ville sont symptomatiques de l'émergence et de l'affirmation de nouveaux acteurs façonnés à partir du vivier du marché Sandaga. »

➤ **Les cantines**

L'analyse des modalités d'appropriation des cantines au sein du marché Sandaga révèle le rôle joué par les réseaux confrériques et familiaux. La surface des cantines varie entre 15 mètres carrés et 25 mètres carrés. Certains marchands nous ont affirmé que les cantines qu'ils occupent leur ont été prêtées ou cédées par des proches parents qui ont

voyagé à l'étranger. Si pour certains commerçants, la cantine est « prêtée » par un parent dans l'attente d'un retour de l'étranger, d'autres ont acheté des cantines auprès des candidats à l'émigration. L'argent tiré de la vente de la cantine sert à financer le voyage. Une cantine peut coûter jusqu' à 15 millions de FCFA. Le prix dépend de l'emplacement. Ainsi, les cantines se trouvant à proximité des rues et des carrefours sont plus chères que celles situées à l'intérieur du marché. La cantine n'est pas seulement utilisée pour la vente, elle sert également à garder des marchandises dont les propriétaires sont, en général, des marchands ambulants. Ces derniers y déposent leurs marchandises chaque soir pour les reprendre le lendemain matin. Le montant demandé pour la garde dépend de la quantité des marchandises. Il peut varier entre 200 FCFA et 1000 FCFA frs par jour. Certains propriétaires de cantines considèrent, parfois l'activité qui consiste à garder les marchandises moyennant une rémunération plus rentable que la vente de marchandises. Le propriétaire de la cantine est garant de la sécurité des marchandises gardées et s'engage à les rembourser en cas de vol. Par contre, d'autres commerçants acceptent de garder gratuitement les marchandises tout en dégageant leurs responsabilités en cas de vol.

Nos enquêtes ont également révélé qu'au marché HLM 5, certains marchands ont pu disposer de cantines grâce à la location. Le prix de la location varie en fonction du standing de la cantine, de son emplacement et de la nature des produits vendus. Les cantines se trouvant près des carrefours et celles réservées à la vente de produits de luxe sont les plus chères. La location d'une cantine peut varier en 20 000 FCFA et 300 000 FCFA. En plus de la location, l'occupant est tenu de s'acquitter de la patente annuelle et de la taxe journalière lorsque la cantine se trouve dans le périmètre du marché.

Il ressort également de nos enquêtes que les propriétaires de ces cantines ne sont pas toujours des commerçants. Ils peuvent être des personnes qui évoluent dans d'autres domaines comme des employés municipaux, des fonctionnaires en activité ou à la retraite ou tout simplement des citoyens mus par la spéculation. La plupart d'entre eux ont pu disposer de cantines grâce à des réseaux de relations au sein des commissions chargées de leur distribution ou dans le cadre de projet de construction de locaux à usage commercial. Ces cantines obtenues sont souvent mises en location ou bien confiées à des proches. Il existe au sein des marchés de Dakar une forte spéculation sur les cantines. Cette situation s'est exacerbée avec la raréfaction des espaces disponibles dans le périmètre du marché.

Qu'il s'agisse de la location, de vente ou de l'achat des cantines au sein des marchés, l'intermédiation joue un grand rôle pour obtenir une place dans les marchés. En réalité, des courtiers très connus au sein des marchés proposent leurs services moyennant une commission. Ces courtiers, sont, en général d'anciens commerçants tombés en faillite ou bien dans l'attente d'un financement pour se lancer dans des activités économiques

plus rentables. Il existe des similitudes entre l'intermédiation dans l'immobilier à usage d'habitat et celui destiné à l'immobilier commercial. Ces courtiers sont devenus des acteurs incontournables dans le processus d'accès aux espaces commerciaux au sein des marchés.

➤ **Les tabliers**

Dans les différents marchés de Dakar, on constate à côté des détenteurs de cantines, des marchands communément les « tabliers ». Il s'agit de marchands qui disposent d'une table sur laquelle est exposée la marchandise. Il existe deux types de tabliers. Par exemple, dans certains marchés, il a été délimité un espace exclusivement réservé aux « tabliers ». Ces derniers ont obtenu l'autorisation des responsables du marché pour installer leur table. Aucune construction de cantine n'est en principe autorisée dans cet espace. Au marché castors, les tabliers vendent des légumes, du poisson, de viande, etc.

A côté de ces marchands « tabliers » autorisés par les responsables du marché, on constate aussi d'autres qui se sont installés devant les magasins. Les propriétaires de ces tables ont reçu au préalable l'accord du propriétaire du magasin pour s'y installer.

En outre, à la veille des fêtes religieuses, en l'occurrence, la Tabaski et la Korité, certaines communes autorisent à titre provisoire l'installation de marchands tabliers le long de certaines artères qui jouxtent le marché. C'est le cas au marché des HLM 5. La mairie de cette commune autorise ces marchands tabliers à s'y installer moyennant le paiement d'une taxe qui s'élève à 15 000 FCFA. Toutefois, l'installation de ces « marchands tabliers » n'est pas du goût de certains propriétaires de magasins qui les accusent d'empêcher la clientèle d'accéder à leur commerce. Qu'ils soient autorisés par les responsables du marché ou de la mairie, ou bien tolérés par les propriétaires de magasins, les marchands tabliers sont assujettis au versement d'une taxe journalière estimée à 200 FCFA.

5.2.3. *Cantinisation* : commerce et acteurs publics dans l'espace urbain à Dakar

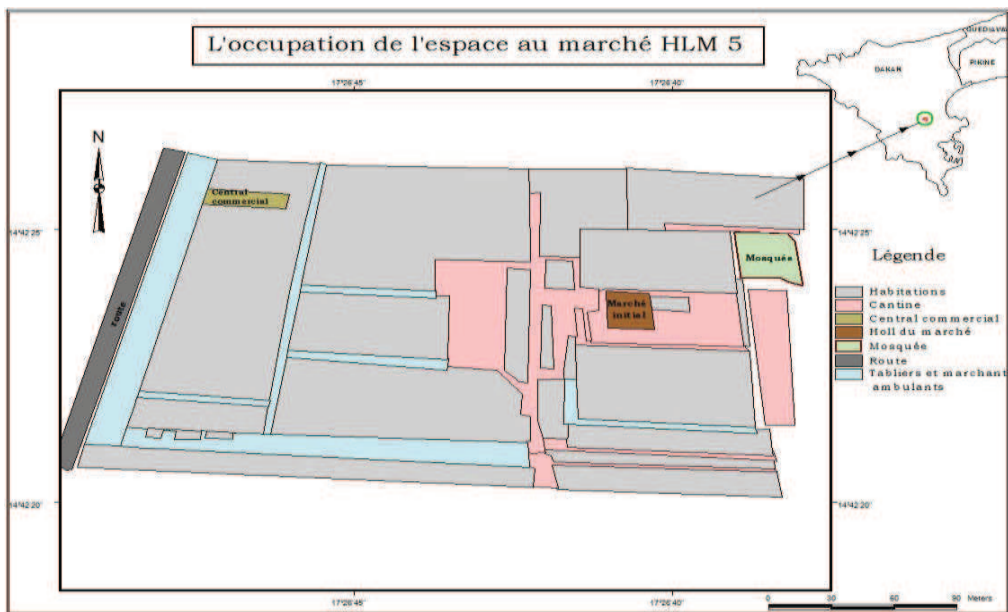
A Dakar, les municipalités sont très actives dans la production de l'espace commercial. Les enquêtes menées auprès de certaines communes montrent que les conseils municipaux procèdent régulièrement à des délibérations portant création et aménagement d'espaces commerciaux. Dans certains cas, pour l'observateur non averti, l'occupation des espaces publics urbains par les activités commerciales semble échapper aux autorités municipales, mais en réalité, elle est faite avec la complicité des autorités

municipales qui continuent d'exiger des taxes à des marchands, pourtant, considérés comme « illégaux ».

Deux formes d'interventions des collectivités locales ont été identifiées. Dans la première, il s'agit d'une intervention directe de la collectivité locale. Cette dernière procède sur ses fonds propres à des constructions de cantines. Ces cantines sont louées ou bien vendues à des commerçants. Une telle option a été constatée dans les communes, des HLM5, de Grand Yoff, de Pikine, etc.

Dans la deuxième modalité, la collectivité locale s'appuie sur des promoteurs privés. Ces derniers négocient auprès de la collectivité l'octroi de terrains à usage commercial. Dans ce cas, le nombre de cantines à construire et les conditions de cession sont consignés dans un cahier des charges. Ces dernières années, le phénomène de construction de cantines a atteint de grandes proportions (carte 8, photo 11).

Carte 8 Occupation de l'espace au marché HLM5



Carte établie par M. Khouma

Photo 11 Cantines installées le long de la route au marché HLM 5



A cause de la rareté de l'espace, les marchés s'étendent en dehors de leurs limites. L'extension du marché est également une stratégie des responsables des communes pour accroître les ressources financières de la collectivité locale, grâce aux taxes payées par les marchands. Source : M. Khouma 12 juin 2014)

Hors les marchés, il a été constaté une occupation anarchique des devantures des mosquées et des écoles par des cantines (photo 12). Les enquêtes menées nous ont révélé que les conditions d'autorisation de construction de ces cantines n'empruntent pas toujours la voie de la légalité. Il s'agit le plus souvent d'une privatisation, voire d'un détournement de l'espace public par des promoteurs immobiliers qui bénéficient d'une certaine complicité auprès de responsables de certaines municipalités. Il existe deux cas de figure. Dans le premier cas, c'est le comité de gestion de la mosquée ou bien de l'école qui entreprend des initiatives en partenariat avec des promoteurs immobiliers pour construire des cantines destinées à la location. Etant donné que la gestion des équipements est dévolue aux collectivités locales, l'autorisation de la mairie est nécessaire pour conduire un tel projet. Les raisons avancées pour justifier la construction de ces cantines sont la nécessité d'obtenir des ressources financières pour faire face aux charges de fonctionnement des mosquées et des écoles. Il s'agit du paiement des factures d'eau, d'électricité et de gardiennage. Jusqu'à une période récente, ce sont les collectivités locales qui payaient ces charges. Mais avec la multiplication des mosquées et des écoles et les difficultés financières, les collectivités locales ne peuvent plus faire face à ces charges. Désormais, les responsables des écoles et des mosquées doivent eux-mêmes trouver des ressources financières pour prendre le relais des collectivités locales dans le paiement de ces charges. Dans un premier temps, ils ont recours au système des cotisations. Par la suite, ces responsables ont pensé qu'avec la construction de cantines louées à des commerçants, ils pourraient disposer de ressources financières plus importantes d'autant plus que, les mosquées et les écoles situées près des marchés ou bien localisées dans un endroit présentant des opportunités sur le plan commercial.

Photo 12 Cantines construites le long du mur de l'école Cheikh M. Sakho à Ouagou Niayes



La proximité du marché HLM 5 a contribué à la pression sur cet espace. Source : M. Kouma, 12 juin 2014

A l'école Liberté 5, par exemple, selon le directeur de cet établissement scolaire, l'idée de construire les cantines vient de son prédécesseur. Le comité de gestion de l'école, avec l'autorisation de la mairie avait un projet de construction d'une trentaine de cantines le long du mur de clôture de l'école. Le comité de gestion de l'école n'ayant pas pu obtenir un financement pour construire ces cantines a fait appel à des commerçants qui ont préfinancé individuellement la construction de leur cantine sur la portion de terrain qui leur est attribuée par l'école. La somme investie par le commerçant est défalquée au fur et à mesure de la location jusqu'à concurrence du montant du financement consenti par les commerçants. Les propriétaires des cantines, en sus de la location sont assujettis au paiement d'une patente annuelle.

Ainsi, les constructions de cantines sur les espaces publics sont présentées par leurs promoteurs comme un moyen de rechercher des ressources financières pour faire aux charges de fonctionnement d'infrastructures comme les mosquées et les écoles. Toutefois, ce processus de *cantinisation* opéré par des membres des comités de gestion des écoles et des mosquées présente des risques de détournement. C'est le cas du projet de construction des cantines au CEM Malick Sy (Photo 13). Cette école est située près du centre commercial Maodo Malick Sy de la grande mosquée de Dakar. Selon, le directeur de l'école, la décision de construire des cantines autour du mur de l'école, répond à un souci de sécurité et de préservation de l'environnement de l'école car la proximité du marché a fait que le mur de l'école était transformé en urinoirs et dépotoirs d'ordures. Pourtant, les professeurs de l'école que nous avons interrogés nous ont révélé que le comité de gestion de l'école n'a pas été impliqué dans le montage du projet de construction de cantines. En réalité, un promoteur très influent au sein de la mairie a pris contact avec le directeur de l'école pour lui exposer son projet de construction de cantines autour de l'école. Après avoir obtenu la bénédiction de la mairie, une demande

à été adressée au ministre de l'Education nationale pour solliciter l'autorisation de construire des cantines. Après avoir essuyé un premier refus, le promoteur parvient à obtenir une autorisation émanant du ministère de l'Education. Ainsi une trentaine de cantines a été construite autour de l'école. Avec les revenus tirés de la location des cantines, ce projet était censé générer des ressources financières au profit de l'établissement. Toutefois, il n'y a eu aucune retombée financière pour l'école alors que les commerçants ont déclaré avoir payé leurs cantines auprès de l'entrepreneur avec l'autorisation de la mairie. Sur un autre plan, ces cantines causent de nombreuses nuisances aux pensionnaires de cet établissement. Selon des enseignants, outre le bruit, certains marchands utilisent les toilettes de l'établissement avec la complicité du gardien de l'école.

Photo 13 : Cantines construites autour de l'école El Hadji Malick Sy



Les espaces situés à proximité des marchés sont très convoités par les commerçants. Avec la pénurie d'espace à Dakar, des cantines sont édifiées autour des écoles. M. Kouma, 12 juin 2015.

A Thiaroye, un espace qui a été réservé à la construction de routes et à l'édification d'un parking d'un centre commercial a été détourné par la maire de la commune de Pikine Est qui a vendu le terrain à des commerçants qui y ont construit des cantines. En réalité, la commune de Thiaroye Gare avait initialement cédé l'espace à un promoteur immobilier. Toutefois, avant de mettre en œuvre son projet d'édification d'un parking, le maire de Pikine Est, sous prétexte que le terrain lui a été offert par le maire de Pikine a procédé à son morcellement. L'espace destiné aux cantines a été alors vendu moyennant un million de FCFA le mètre carré. A la suite d'une protestation du propriétaire immobilier, le préfet du département de Pikine et la Direction pour la surveillance et le contrôle des sols (DESCOS) ont interrompu les travaux de construction de cantines. Les commerçants qui avaient acheté des parcelles destinées aux cantines ont porté plainte contre le maire de Pikine Est qui a été par la suite arrêté. L'affaire est actuellement pendante devant les tribunaux.

Ainsi, les détournement d'espace pour y édifier des cantines sont fréquentes à Dakar. Des soit disant promoteurs immobiliers bénéficient très souvent de complicités au sein des collectivités locales. De plus, avec la saturation foncière, le mur de clôture de nombreux édifices publics comme les écoles est transformé en espace commercial avec la construction de cantines dont la gestion échappe à l'autorité. C'est pour prévenir l'occupation de l'enceinte des établissements par des activités marchandes que le ministre de l'Education nationale a pris une circulaire interdisant la construction de cantines autour et dans l'enceinte des établissements. Toutefois, cette circulaire n'a pas mis fin à la spéculation foncière autour de l'espace solaire.

5.2.4. L'insertion des commerçants chinois aux allées du Centenaire

Les allées du Centenaire, encore appelées boulevard général de Gaulle sont délimitées par la Médina au nord et la cité Gibraltar au sud constitue un exemple qui permet d'analyser l'insertion du commerce chinois dans la capitale sénégalaise. La cité a été construite en 1963 et de nombreux cadres y avaient élu domicile. Elle est desservie par un grand boulevard cerné par des rues parallèles. Le boulevard abrite régulièrement le défilé civil et militaire pendant la fête de l'indépendance du pays. Ce boulevard a connu un regain d'intérêt avec l'installation de certaines activités du secteur tertiaire dans la zone. Par exemple, l'agence de la BCEAO a été redéployée au nord-est du quartier dans les années 90. Le quartier abrite également l'école de formation en gestion dénommée CESAG de même qu'une banque, la BHS. La présence de ces institutions financières a contribué à rehausser l'image du quartier. Les allées du Centenaire peuvent être considérées comme un nouvel espace de centralité au sein de l'agglomération dakaroise. L'arrivée des commerçants chinois dans ce quartier a été à l'origine d'une ample recomposition socio-économique. Bertoncetto et Bredeloup (2009) tentent d'expliquer le processus de mutation du quartier dont les Chinois demeurent les principaux acteurs : « à leur retraite, n'ayant plus les moyens financiers suffisants pour entretenir leur famille élargie dans ces villas à un étage, construites selon les normes occidentales, un grand nombre d'entre eux ont accepté l'offre des commerçants chinois. Les uns ont ainsi loué leurs rez-de-chaussée pendant que d'autres réaménageaient seulement leur garage en boutique à céder. De la même manière, les allées Papa Gueye Fall, nouvellement investies par les commerçants chinois, hébergeaient précédemment des ateliers de réparation automobile et de vente de pneumatiques d'occasion lesquels avaient été développés en lien avec les aires de stationnement de cars rapides situées à proximité (rues Félix Eboué et Tolbiac). Autrement dit, l'arrivée des opérateurs chinois a favorisé un changement d'usage des bâtiments dans le quartier. »

Selon Diop (2008), les Chinois ont fait « une offre publique d'achat (OPA) sur les maisons sises au boulevard général de Gaulle. » Le choix fait sur ce boulevard s'expliquerait par sa position stratégique. Le boulevard général de Gaulle est en effet un

prolongement du centre-ville de Dakar. Il occupe une position de carrefour entre le marché de Tilène, la gare de Petersen située à l'Ouest et le marché HLM 5 au sud. De plus, il abrite le building communal de la mairie de Dakar et les sièges de banques comme la BHS et BCEAO.

C'est à partir des années 2000 que l'on assiste à une arrivée massive de commerçants chinois. Cette irruption des Chinois dans ce quartier qu'ils ont transformé en espace commercial coïncide avec la dévaluation du franc CFA. Cette dévaluation est diversement ressentie par la population car, dans une certaine mesure, elle a accentué la paupérisation des populations locales. Par contre, elle a dopé les possibilités d'investissement des émigrés. Devant une situation de paupérisation, les revenus tirés de la location constituent une aubaine pour certains propriétaires de maisons. Par exemple, nombreux parmi eux n'ont pas résisté à l'offre alléchante des commerçants chinois qui leur proposaient de transformer la devanture de leurs maisons en magasins destinés à la location (Photo 14). Mieux, selon (Diop, 2009), des membres des familles des propriétaires de maisons ont pu trouver un emploi comme vendeurs dans les commerces des Chinois.

Photo 14 Cantines occupées par les Chinois sur le boulevard du Centenaire



Cette avenue symbolise la présence croissante du commerce chinois à Dakar. Certaines maisons ont été achetées par des commerçants chinois. Source : M. Khouma, 15 mars 2014

« La présence des Chinois a créé une pression sur le marché locatif. Aujourd'hui, la valeur locative d'une cantine est 2 à 3 fois supérieure au coût du loyer de la maison en 1950 et qui était de 40 000 FCFA et 60 000 FCFA. Par rapport au prix de la location des magasins qui était de 15 000 FCFA, la valeur locative d'aujourd'hui est 10 à 20 fois supérieure. La rentabilité de ce marché locatif a poussé des propriétaires à entreprendre des travaux pour construire de nouvelles cantines et des appartements destinés à la clientèle chinoise. Ainsi, « sentant la bonne affaire, tous les propriétaires sénégalais ont contracté des prêts auprès des banques pour modifier leurs maisons pour mieux accueillir la nouvelle clientèle friquée. Des maisons simples et austères, les allées du centenaire sont devenues un regroupement d'immeubles à plusieurs niveaux avec des

rez-de-chaussée exclusivement réservée aux boutiques des chinois. Prendre en location un appartement pour un sénégalais est devenue presque impossible. Les magasins se louant entre 200 000 et 300 000 FCFA (458 Euros). Et les appartements se cédant entre 600 000 (916 Euros) et 1 000 000 FCFA (1.526 Euros). » (www.lasenegalaise.com consulté le 20 avril 2014)

La présence des Chinois a également suscité la prolifération des activités commerciales informelles de rue au sein du quartier. Des marchands ambulants viennent vendre désormais sur le boulevard et peuvent gagner par jour entre 10 000 FCFA ou 15 000 FCFA. Or à Sandaga, où la plupart d'entre eux étaient précédemment installés, ils gagnaient moins. A côté des marchands détaillants, quelques rares commerçants sénégalais ont loué des magasins, dans le but de vendre les produits chinois dans les mêmes conditions. Mais ils ne parviennent à faire face à la concurrence des commerçants chinois dont les prix sont jugés plus abordables par les populations. C'est sans doute cette concurrence que certains commerçants jugent déloyale qui a été à l'origine de la levée de bouclier de l'UNACOIS contre les commerçants chinois. Ces derniers sont accusés par l'organisation des commerçants de trouver des subterfuges pour éviter de payer des taxes. La qualité des produits qu'ils vendent est également décriée. Pourtant, les commerçants chinois sont soutenus par une association de consommateurs sénégalais (ASCOSSEN). En 2004, cette association avait organisé une marche en guise de soutien aux commerçants chinois. Aujourd'hui, les commerçants chinois ne sont plus uniquement cantonnés au boulevard du centenaire. Ils ont diversifié leur espace commercial. Beaucoup d'entre eux sont maintenant présents à Petersen et dans la banlieue à Pikine.

5.2.5. Les centres commerciaux et les supermarchés à Dakar : des révélateurs de mutations dans l'agglomération dakaroise

Les centres commerciaux sont des équipements marchands qui regroupent un certain nombre de magasins et boutiques. La taille d'un centre commercial est variable d'un lieu à un autre. A Dakar, la notion de centre commercial est un peu galvaudée : on trouve, par exemple, des édifices regroupant plusieurs magasins dont la surface varie entre 3 à 5 mètres et qui sont aussi appelés centre commercial. C'est l'exemple du centre commercial de la grande mosquée de Dakar constitué d'une quarantaine de cantines construite autour de cet édifice religieux. Les centres commerciaux peuvent aussi se présenter sous la forme d'immeubles comportant plusieurs étages. La saturation de l'espace à Dakar a en effet poussé des promoteurs à privilégier la construction en hauteur. Enfin, certains centres commerciaux sont d'anciennes salles de cinéma qui ont subi des transformations pour abriter des cantines (Photo 15). Ce sont les centres commerciaux El Malick situé à Sandaga et du centre commercial des HLM.

Photo 15 Centre commercial El Hadji Malick Sy



Il s'agit d'une ancienne salle de cinéma qui a été transformé en espace commercial, ce qui est fréquent à Dakar. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

Le processus de création de certains centres commerciaux traduit l'ouverture des collectivités locales envers les opérateurs économiques du secteur privé. En fait, dans le cadre du partenariat du secteur public et du secteur privé, le gouvernement du Sénégal a adopté une loi appelée BOT (Build Operate and Transfer). Il s'agit d'un cadre juridique qui régit le partenariat public-privé pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de service public dans le cadre de contrats dénommé Construction Exploitation Transfert (CET). C'est un contrat par lequel l'Etat, une collectivité locale, un établissement public ou une société à participation publique majoritaire (appelée autorité concédante) confie à un tiers (dit opérateur du projet) tout ou partie, la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'intérêt public. L'opérateur est rémunéré par le biais des redevances perçues. Ces réalisations entrent dans le cadre du concept d'urbanisme commercial et participent à la modernisation des infrastructures commerciales de la région de Dakar. De plus, les centres commerciaux sont présentés comme une solution à l'occupation anarchique des artères de la capitale par les marchands ambulants.

C'est dans ce cadre que la Société de gestion des complexes commerciaux de Dakar (SOGEDAK) a été créée. C'est cette société qui est chargée de la gestion du complexe commercial de Petersen. La SOGEDAK est une société anonyme de droit privé dont les actionnaires sont la Ville de Dakar, la Commune de Dakar Plateau, le conseil National du Patronat (CNP), le Conseil National des Entrepreneurs du Sénégal (CNES) et des organisations professionnelles de commerçants. En plus de la SOGEDAK, d'autres centres commerciaux ont été réalisés par des hommes d'affaires sénégalais ou par des étrangers. Ces centres commerciaux sont particulièrement concentrés au centre-ville. Cette partie de la capitale appelée Plateau abrite l'essentiel des activités administratives. Parmi les centres commerciaux situés au centre-ville figure celui de Touba Sandaga. Il est le premier centre commercial moderne au sein de la région de Dakar. Il est situé sur

l'avenue Lamine Gueye et a été inauguré en 2001 par l'ancien Président de la République Abdoulaye Wade. Ce centre commercial est une filiale du groupe CCBM. Il couvre une superficie de 11 000 m². C'est un immeuble qui comporte 5 étages à l'intérieur desquels sont répartis 174 magasins. Il comporte aussi un parking au rez-de-chaussée. En plus des activités commerciales, le centre commercial abrite au rez-de-chaussée des agences de voyage et des banques.

Les commerçants ont la possibilité d'obtenir des cantines ou de magasins dans les centres commerciaux soit par la location soit par l'achat. Par exemple, pour le centre commercial Touba Sandaga, le prix de vente des cantines ou leur location varient en fonction du palier et de la surface. Dans le cadre d'une étude consacrée au projet de lancement du centre commercial Dakar Horizon, (Ka, 2005, p. 15) a fait une analyse comparative des conditions financières liées à l'acquisition de cantines au sein des principaux centres commerciaux situés en centre ville. Ainsi, pour le centre commercial Touba Sandaga (Photo 16), les prix varient en fonction des paliers A titre d'illustration, en 2005, pour les cantines situées au rez-de-chaussée, le mètre carré est vendu à 800 000 FCFA. Le loyer mensuel est fixé à 12 000 FCFA le mètre carré. Au premier étage, le mètre carré est cédé à 500 000 FCFA et les commerçants paient 10 000 FCFA le mètre carré le mois. Ces mêmes tarifs sont appliqués dans les deuxième et troisième étages. Le pas de porte, somme d'argent qu'un commerçant remet à son futur bailleur lorsqu'il s'apprête à prendre en location un local à usage commercial, est généralement considéré comme un supplément de loyer. Il s'élève à 300 000 FCFA le mètre carré et le loyer est fixé à 8 000 FCFA le mètre carré. En outre, les premiers commerçants devaient également s'acquitter d'une somme de 3 000 000 FCFA en sus de l'achat ou de la location.

Photo 16 Centre commercial Touba Sandaga



Il constitue l'un des premiers centres commerciaux à Dakar. Il symbolise la forte présence des commerçants mourides au centre-ville de Dakar. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

Au Centre Commercial Touba Khelcom situé à l'avenue Jean Jaurès, il existe deux catégories de magasins. La première catégorie de magasin est vendue à 20 millions de

FCFA et la location est fixée à 150 000 FCFA par mois. La deuxième catégorie de magasins est louée à 300 000 FCFA le mois. Nos enquêtes réalisées dans les centres commerciaux du centre-ville ont révélé que les prix de la location et de vente des cantines ont fortement évolué. Par exemple, au centre commercial Touba Sandaga, les prix des cantines ont été presque multipliés par trois en l'espace de 10 ans. Elles coûtent entre 20 et 25 millions de FCFA. Le prix de la location des cantines a également connu une augmentation et varie toujours en fonction de la localisation des cantines. Par exemple, le montant la location mensuelle des cantines du rez-de-chaussée se situe actuellement entre 500 000 FCFA et 800 000 FCFA. Les cantines des étages supérieurs ont aussi connu une augmentation du prix de la location. Ainsi, au premier étage, il varie entre 400 000 et 600 000 FCFA. Si au moment de l'ouverture du centre commercial, les prix de vente et de location étaient fixés selon la surface occupée et la situation de la cantine, désormais les prix de la vente et de location sont négociés avec les anciens propriétaires.

Le centre commercial « Touba Khelcom » a connu la même inflation en ce qui concerne la vente et la location des cantines de même que la plupart des centres commerciaux situés au centre-ville Mais de tous les centres commerciaux situés au cœur de la capitale c'est de celui de Touba Sandaga qui a connu la plus forte inflation. La saturation foncière au centre-ville a fortement contribué à l'augmentation de la location et des prix des cantines dans les centres commerciaux. Selon un commerçant enquêté, « il est très difficile de trouver une cantine au centre commercial Touba Sandaga. Beaucoup d'anciens propriétaires ont cédé leurs magasins à des proches parents au moment de voyager à l'étranger. Le développement du commerce de luxe avec des marchandises en provenance de Dubai a contribué à l'inflation du prix des cantines au niveau du centre commercial. Le centre commercial Touba Sandaga est l'un des principaux lieux d'approvisionnement de nombreux commerçants dont certains proviennent de l'intérieur du pays. » (M. Fall entretien du 20 avril 2014).

Photo 17 Le centre commercial Sicap Plateau



Il a été construit par une société immobilière en partenariat avec la mairie de Dakar Plateau. Source : M. Khouma, 12 juin 2015.

En outre l'augmentation du nombre de commerçants qui sollicitent les centres commerciaux a également entraîné une flambée du prix des cantines. Actuellement, la plupart des promoteurs de centres commerciaux optent pour la location des cantines. S'il s'agit d'un immeuble, le prix de la location varie en fonction du palier et de la taille de la cantine. Des commerçants enquêtés ont été réticents à révéler le prix de la location. Toutefois, au centre commercial des HLM 5, la location d'une cantine varie entre 50 000 et 200 000 FCFA.

Outre cette augmentation élevée des prix, les commerçants doivent affronter de plus en plus souvent des conflits avec les promoteurs, lors du recouvrement de la location des cantines. Des promoteurs nous ont révélé rencontrer beaucoup de problèmes pour recouvrer la location. Certains contentieux sont même portés devant les tribunaux. Des commerçants locataires expliquent les difficultés à s'acquitter régulièrement de leur location par les effets de la crise économique et de la concurrence jugée déloyale que leur livrent les marchands ambulants. En 2010, les locataires du centre commercial Touba Sandaga avaient menacé de ne plus payer la location si des mesures n'étaient pas prises pour déguerpir les marchands ambulants qui s'étaient installés autour du centre commercial.

La concurrence traditionnelle, si l'on peut dire, est renouvelée par l'apparition des supermarchés dans le paysage commercial dakarois. Un supermarché, est un établissement de vente au détail proposant, en libre-service, des produits alimentaires ou de grande consommation. Ces espaces commerciaux présentent des différences en fonction du plan architectural, de l'offre commerciale. Les grands supermarchés comme *Filfili*, *Score Sarraut* sont parmi les premiers centres commerciaux à s'installer dans le centre-ville. Leur présence remonte aux années 70. Les grandes sociétés de la grande distribution s'appuient sur ses supermarchés pour vendre leurs produits. Des membres de la communauté expatriée contrôlent une bonne partie des centres commerciaux. Par exemple, on constate un repositionnement des Libano-Syriens dans la distribution des produits agroalimentaires. Ils se sont approprié des centres commerciaux dénommés Casinos. Certains de ces supermarchés sont situés au centre-ville tandis que d'autres ont été installés dans les quartiers de la Sicap, Yoff, et Ouest foire.

5.3. Le commerce à Dakar : entre mutations urbaines et émergence de nouvelles centralités

A Dakar, le commerce s'insère dans l'espace urbain en s'ajustant en permanence à l'évolution sociale et spatiale de la ville. Il suscite également des mutations urbaines. Aussi, les activités commerciales participent-elles à la construction de la ville. Il participe à la structuration de l'espace urbain. En fait, « la mutation de l'appareil

commercial contribue étroitement à la transformation de la ville » (www.fnau.org., consulté le 12 juin 2015). Le commerce et la ville entretiennent d'étroites relations car elles interagissent entre elles. Cette nouvelle perception des relations entre le commerce et la ville marque une évolution dans l'approche du commerce urbain. Pendant longtemps, les géographes ont en effet appréhendé le commerce comme une activité dont le développement est impulsé par la population, le pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, l'avènement des complexes commerciaux a permis de se rendre compte que le commerce pouvait impulser l'urbanisation et qu'en fin de compte, l'espace commercial participait à la construction du tissu urbain. A Dakar, les espaces commerciaux ne se limitent plus aux alentours des marchés ; les boutiques et les magasins gagnent les principales rues de la capitale. De même, on constate une prolifération de boutiques et de magasins dans les différents quartiers de la ville. La présence de certains équipements commerciaux participe à la structuration de l'espace urbain à Dakar en suscitant de nouvelles centralités (Diop, 2007). La notion de centralité que Christaller a beaucoup contribué à vulgariser fait référence au potentiel d'attraction d'un lieu et l'influence qu'il pourrait exercer sur les autres parties de la ville. La centralité renvoie à la hiérarchisation des espaces urbains. Cette hiérarchisation est déterminée par l'accessibilité, la distance et le facteur coût. En dernier ressort, la centralité conçoit la ville comme un système de réseaux. L'organisation de l'espace dans le cadre de la centralité crée des polarités. Les centres commerciaux suivent également le développement de la ville. Au sein des activités commerciales, l'informel, omniprésent à Dakar, participe, comme dans toutes les cités africaines à la construction de la ville (Steck, 2003).

5.3.1. Les investissements dans l'immobilier commercial à Dakar

La notion d'immobilier commercial renvoie à la construction de magasins, de boutiques ou d'espaces comme les centres commerciaux. L'immobilier commercial se distingue de l'immobilier à usage d'habitation, même si les deux types d'immobilier peuvent cohabiter dans un même espace. Partout à Dakar, on constate la prolifération de boutiques et de magasins dans tous les quartiers de Dakar. Plusieurs acteurs interviennent dans les investissements des locaux à usage commercial. Les promoteurs sont le plus souvent des commerçants, des émigrés et des propriétaires de maisons.

Les réalisations des émigrés dans le secteur de l'immobilier ont fait l'objet de nombreuses études. L'investissement dans l'immobilier est un choix qu'optent beaucoup d'émigrés. Pour ses investissements dans l'immobilier, l'émigré recherche avant tout la rentabilité. C'est ce qui explique qu'il porte son choix sur certains endroits de la capitale. Selon, Bredeloup (1998), « plusieurs immeubles de 3 ou 4 étages, situés dans l'avenue Lamine Gueye, cette artère vitale de la ville qui traverse le quartier commerçant et le marché Sandaga, ont ainsi été rachetés par des diamantaires,

notamment à des Libanais ». Aujourd'hui, à cause de la saturation de l'espace dans le centre-ville, on constate un redéploiement de ces investissements vers les quartiers périphériques. Par exemple, dans la banlieue de Dakar, les constructions destinées à l'activité commerciale ont fortement contribué au développement du commerce de gros, particulièrement des matériaux de construction et de l'alimentation, jusque là limitées dans les quartiers du centre-ville de Dakar (Tall, 2003). Pour l'émigré, l'immobilier offre l'avantage de présenter moins de risques par rapport à certaines activités économiques comme le commerce.

Dans les zones enquêtées, l'investissement immobilier destiné au commerce revêt plusieurs formes. Ainsi, certains propriétaires ont prévu, dès le début de leur projet de construction d'y inclure des magasins destinés à être loués. En général, les propriétaires qui disposent d'immeubles à étages réservent le rez-de-chaussée pour les locaux à usage commercial et les paliers supérieurs de l'immeuble sont destinés à un usage d'habitation. D'autres propriétaires ont procédé à des modifications de leurs maisons pour y construire des magasins. Dans ce cas, c'est la devanture des maisons qui est transformée pour accueillir les locaux à usage commercial.

Ces mutations urbaines sont particulièrement visibles aux alentours des marchés. Par exemple, au marché des HLM, la plupart des devantures des maisons jouxtant le marché ont été transformées par leurs propriétaires en locaux à usage commercial (Photos 18, 19 et 20). Ceux qui investissent dans l'immobilier privilégient la construction de magasins lorsque la maison est située près d'un marché. Les émigrés sont particulièrement actifs dans l'immobilier à usage commercial (Tall, 2009). Cette préférence pour les magasins s'explique par le fait que les locataires qui sollicitent des maisons à usage d'habitation ont tendance à s'éloigner des zones se trouvant à proximité des marchés à cause des nuisances.

En outre, aux côtés des émigrés, on trouve aussi parmi les investisseurs, des propriétaires de maisons à la retraite. La location de magasins représente pour eux une source de revenus. Cette situation est particulièrement constatée aux quartiers HLM et Castors. Il s'agit de quartiers anciennement destinés à des cadres moyens. D'après nos enquêtes, certains commerçants sont parvenus à racheter des maisons aux anciens propriétaires. Des acquéreurs parmi ces commerçants procèdent à des transformations. Du fait de la raréfaction de l'espace, de nouveaux propriétaires choisissent la construction en hauteur. Le rez-de-chaussée de la maison est transformé en magasins et les pièces situées à l'étage abritent les membres de la famille du commerçant. Même s'il a été difficile d'obtenir le prix d'achat des maisons, un commerçant nous a révélé avoir acquis sa maison à 85 millions de FCFA (entretien du 20 mai 2013).

Les projets immobiliers des propriétaires de maisons sont fortement influencés par les activités commerciales autour des marchés. Des propriétaires enquêtés jugent la location des locaux à usage commercial plus rentable que la location à usage d'habitation. Toutefois, il faut relativiser leur jugement dans la mesure où le prix de la location n'est pas fixe et varie d'un quartier à un autre. Mieux au sein d'un même quartier, on constate des différences de prix. Les locataires potentiels de maisons à usage d'habitation ont tendance à éviter les habitations situées trop près des marchés à cause des nuisances. L'encombrement de la voirie, l'insalubrité et l'insécurité découragent en effet les potentiels locataires. Cette situation fait que des propriétaires qui disposent encore d'espaces dans leurs concessions n'ont d'autres choix que de transformer le rez-de-chaussée en magasins pour les louer.

Photo 18 Magasins dans une rue du quartier Ouagou Niayes



L'immobilier commercial s'est développé dans ce quartier du fait de sa proximité avec le marché HLM 5. Le rez-de-chaussée est transformé en magasin. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

Photo 19 Construction d'une cantine dans une maison au HLM 5



Pour trouver des revenus, des propriétaires transforment une partie de leurs maisons en magasins destinés à la location. Ce phénomène est particulièrement visible dans les quartiers situés à proximité des marchés. Source : M. Kouma photo prise le 12 juin 2015.

Photo 20 Des magasins près du marché Tilène



La proximité du marché a amené leurs propriétaires à transformer entièrement leurs maisons en locaux à usage commercial. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

La prolifération des constructions à usage commercial ne se développe pas exclusivement aux abords des marchés. En réalité, on remarque aussi dans certains quartiers périphériques comme à Grand Yoff, aux Parcelles assainies et à Pikine, un développement de l'immobilier à usage commercial. Cette situation est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels, la pression foncière au centre-ville et la pénurie de magasins destinés à la location. Cette situation est à l'origine de l'augmentation du prix de la location de ces magasins. De plus, comme, pour les centres commerciaux, les commerçants s'insèrent dans l'espace urbain en tenant compte de la demande de la clientèle. Dans cette optique, ces dernières années, avec l'explosion démographique constatées dans les quartiers périphériques de Dakar, le commerce de gros portant généralement sur l'alimentation s'y est développé pour répondre aux besoins de consommation des habitants.

Le développement de l'immobilier à usage commercial est également lié au développement des activités informelles. Par exemple, à Petersen, dans les gares de Colobane et de Thiaroye, la présence des ateliers de réparation des mécaniciens a joué un rôle important dans la prolifération des activités commerciales informelles c'est le cas de l'ancienne usine Petersen construite dans les années 1930 et qui se trouve dans l'actuel site qui abrite la gare routière qui porte le même nom. Le stationnement des camions qui venaient décharger des tonnes d'arachides dans les entrepôts de l'usine a attiré des mécaniciens. Les premiers d'entre eux ont construit sur le site des ateliers de fortune. La présence des ateliers a suscité, à son tour le développement du commerce des pièces de rechange des véhicules. Selon le témoignage de B.D « Les premiers commerçants qui se sont installés sur le site de Petersen étaient attirés par les ateliers de mécaniciens. Ces derniers avaient en effet besoin de pièces de rechange. Il y'a des boutiques qui vendaient des produits autres que des pièces détachées. Cependant à cause

des nuisances et les problèmes d'accès, la clientèle avait fini par fuir. Au fur et à mesure, les vendeurs de pièces détachées ont fini par occuper la presque totalité des magasins du site. Des propriétaires qui disposaient de terrains sur le site de Petersen ont également construit des magasins destinés à la location. » (Entretien du 22 février 2013).

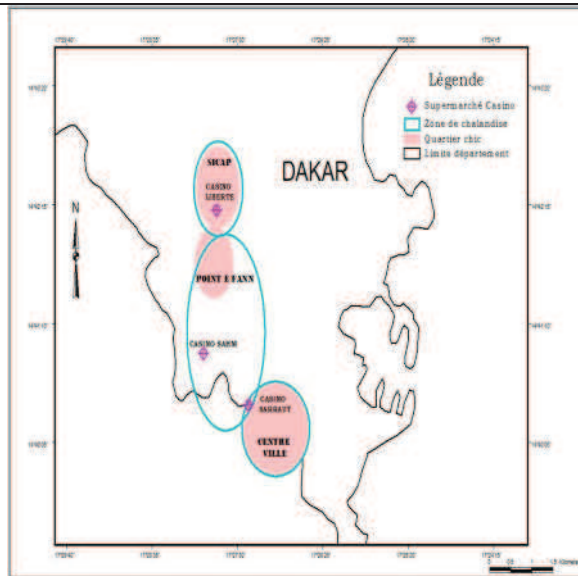
Après la fermeture de l'usine, une gare routière a été aménagée sur le site de l'ancienne usine. Les rues qui ceignent la gare de Petersen abritent de nombreux magasins et des entrepôts où l'on vend des pièces détachées. Régulièrement, des grands commerçants y débarquent des containers de pièces détachées en provenance d'Europe et d'Asie. Dans le quartier Colobane, la présence des garages de mécaniciens a également suscité le développement du commerce informel des pièces détachées pour les véhicules. Des propriétaires de maisons, flairant les retombées positives qu'ils pouvaient tirer de ces activités commerciales ont transformé la devanture de leurs maisons en magasins destinés à la location.

5.3.2. Le commerce et l'émergence de nouvelles centralités urbaines : l'exemple des supermarchés

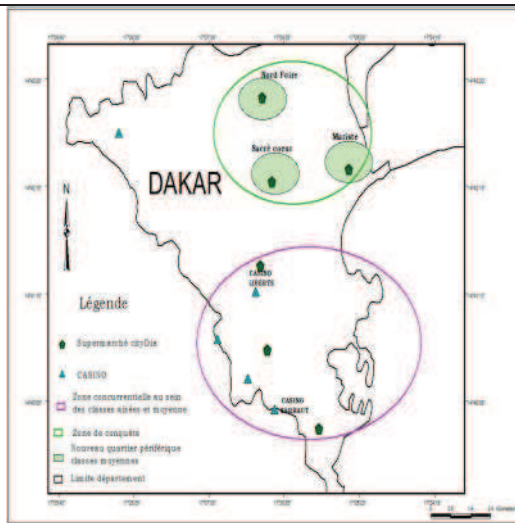
L'espace commercial dakarois est en pleine mutations. De plus en plus, on constate l'arrivée de grands opérateurs économiques qui orientent leurs investissements vers la construction de supermarchés destinés à la distribution. La création de ces espaces commerciaux participe à la reconfiguration de l'espace marchand à Dakar. Ils sont aussi des révélateurs d'une recomposition sociale et de nouveaux modes de consommation.

Le secteur de la distribution a été pendant longtemps dominé par le secteur informel. Par exemple, le réseau de distribution a durant plusieurs années tourné autour des boutiques et des marchés de quartiers. Toutefois, la forte urbanisation constatée à partir des années 90 a contribué dans une certaine mesure à la diversification de l'offre commerciale avec le développement de la grande distribution à Dakar (Amani 2013). L'urbanisation de Dakar s'est en effet accompagnée d'une recomposition sociale des habitants des quartiers. L'implantation des nouveaux supermarchés a suivi le mouvement d'urbanisation. Les logiques de localisation de ces supermarchés sont donc révélatrices de mutations sociales qui traversent la capitale sénégalaise. A cet effet le ciblage de la population expatriée ou des clients ayant un certain pouvoir d'achat se reflète à travers les produits proposés sur les rayons des magasins. Les supermarchés ont suivi le redéploiement de la population vers les nouveaux quartiers de Dakar. Ce phénomène constitue un prisme pour mieux appréhender les frontières au sein de la ville. Le lieu d'approvisionnement est souvent déterminé par le pouvoir d'achat. Par exemple, dans les quartiers des Almadies, sur la corniche et à Nord foire, on constate la création de Casinos (cartes 7, 8 et 9).

Carte 7 Situation de l'implantation des supermarchés Casino au début des années 2000



Carte 8 Situation de l'implantation des supermarchés Casino entre 2000-2010



Carte 9 Situation de l'implantation des supermarchés Casino au début des années 2010



Cartes établies par M. Kouma Source :<http://villesdafrique.over-blog.com/article-les-mutations-sociales-urbaines-au-revel-116477688.html>

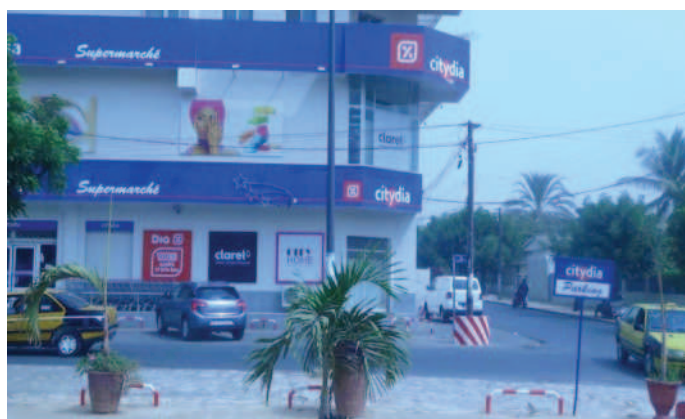
Il demeure évident que ces espaces commerciaux ciblent un type de clientèle issu des classes moyennes, parmi lesquelles des expatriés. En outre, Des promoteurs de ces supermarchés comme le groupe « Citydia » allient une double logique de localisation. Dans cette optique, des supermarchés sont ouverts dans des quartiers anciens comme le Point E et la Sicap. Ils développent également une logique de conquête dans les nouveaux quartiers (photos 21 et 22).

Photo 21 Le supermarché Casino situé à la SICAP Baobab



Il a été racheté par le groupe Casino. Jadis dénommé magasin Score, il a été implanté au quartier de la SICAP dans les années 70. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

Photo 22 Le supermarché Citydia au quartier Point E



Avec la saturation de l'espace au centre-ville de Dakar, le quartier du Point E est devenu un espace de redéploiement des activités commerciales. Source M. Kouma, 12 juin 2015).

En réalité, « les supermarchés sont alors en nombre limité, destinés à une clientèle d'expatriés et de Sénégalais aisés pour l'essentiel. La rareté de l'offre et de la demande s'accompagne de zones de chalandise relativement vastes. Le tout s'inscrit dans une géographie urbaine héritée du Dakar ancien, le centre ville et quelques quartiers autrefois périphériques, chics (Plateau, Point E, Fann) ou de classe moyenne (Sicap). En 2009 puis 2010 s'érigent deux nouveaux "Casino" au sein de complexes commerciaux, l'un aux Almadies, l'autre sur la Corniche, vitrine du "beau" Dakar. On cible ici clairement la clientèle la plus aisée qui investit la frange occidentale de la péninsule du Cap Vert. L'implantation massive des "Citydia" laisse paraître une double logique de localisation : d'une part une zone concurrentielle au sein de quartiers anciens avec un pouvoir d'achat significatif et d'autre part une zone de conquête parmi les nouveaux quartiers périphériques proposant des logements modernes et au loyer accessible. C'est

là un pari révélateur d'une mutation urbaine importante : la place croissante d'une classe moyenne au sein d'une capitale d'Afrique de l'Ouest. » (source : villesdafrique.overblog.com, consulté le 23 juin 2014)

Dans le centre-ville de Dakar, près du marché Kermel et de l'hôpital Aristide Le Dantec, on observe aussi l'installation de supérettes de la marque ATAC. Des produits portant les étiquettes « Auchan » sont vendus dans les rayons. Quant aux magasins Casinos, ils sont très présents dans les quartiers du Point E et de Yoff et d'Ouest foire. Le centre commercial Sea Plaza, situé sur la corniche, près de l'hôtel 5 étoiles Radisson Blue est l'un des centres commerciaux les plus célèbres de Dakar. Lafilliatre J. (2012) décrit ainsi cet espace commercial : « Dans les étages du « Sea Plaza », on trouve toutes les boutiques habituelles : Hugo Boss, Apple, Samsung, Benetton, L'Occitane, Citysport... Au fond à gauche, un supermarché Casino propose des Chocapic, des Golden Grahams ou des Rice Crispies au rayon céréales. En-dessous, on hésite longtemps avant de choisir le fast-food dans lequel on va s'installer pour déjeuner : italien, asiatique ou libanais? Peu importe finalement, puisqu'on peut terminer l'après-midi shopping par un bowling sur l'une des douze pistes du "Red Bowl", qui offre aussi une quantité impressionnante de tables de billard et de jeux d'arcades. Ce petit paradis du "retailtainment", on ne le trouve pas dans une ville périphérique de la région parisienne, mais à Dakar, capitale du Sénégal, qui se prépare dans la violence au premier tour de l'élection présidentielle. »

Cette insertion des supermarchés dans l'espace urbain dakarois éclaire d'un jour nouveau les mutations sociales et spatiales qui caractérisent la capitale sénégalaise. En réalité, la plupart de ces supermarchés se déploient dans la ville en tenant en compte des réalités socio-économiques des quartiers de Dakar, des conditions d'accessibilité géographique et des disponibilités foncières. La saturation foncière dans le centre-ville de Dakar et les nuisances liées à la dégradation du cadre vie ont en effet, entraîné un redéploiement de certaines catégories de population plus aisées vers des quartiers comme les Almadies, Ouest Foire et Nord Foire, devenus la zone de prédilection des nouveaux supermarchés. La localisation de ces espaces commerciaux modernes est également fortement influencée par les évolutions de la mobilité citadine. L'implantation des grandes surfaces obéit à une logique de rentabilité. Or les améliorations constatées dans la mobilité urbaine en constituent un paramètre décisif. Par exemple à l'occasion du sommet de l'organisation de la conférence islamique (OCI) en 2008, d'importants travaux ont été entrepris. Dans ce cadre, la route de la corniche a été agrandie. Elle compte maintenant quatre voies. Cette nouvelle infrastructure permet aux automobilistes de rallier très rapidement les nouveaux quartiers du nord de Dakar qui sont devenus plus accessibles. De plus, les promoteurs des supermarchés dans ces nouveaux quartiers ont tenu compte de la clientèle qui vient faire leurs courses en

voiture. Ainsi, la plupart des supermarchés disposent, soit de parkings au sous-sol, soit d'un terrain aménagé où les véhicules peuvent se garer.

5.3.3 La distribution à Dakar révélateur de mutations sociales et urbaines

Les activités commerciales assurent le ravitaillement de la ville. Le système de ravitaillement des villes emprunte des circuits hiérarchisés qui font intervenir un ensemble d'acteurs comprenant hiérarchiquement les commerçants grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. La distribution assure aux consommateurs urbains l'accès à des biens et à des services. Elle s'appuie également sur l'intervention d'intermédiaires. Aussi, les grands marchés entretiennent-ils des relations très étroites avec les petits marchés de quartiers, les magasins et les boutiques. De même, les marchands ambulants constituent un important maillon dans les circuits de distribution. Les produits qui entrent dans les circuits de distribution comprennent des denrées de première nécessité (riz, sucre, savon, etc.), des produits agricoles (légumes, fruits, etc.), des produits manufacturés importés.

L'analyse des circuits de distribution permet de mieux cerner les relations qu'entretiennent les différents acteurs du commerce en ville et leurs stratégies d'occupation de l'espace urbain. Les circuits de distribution sont des révélateurs des liens sociaux qui structurent leurs rapports aux territoires urbains. Dans cette optique, Lestrade S (2002) parle « d'univers d'approvisionnement » pour désigner les lieux marchands fréquentés par les consommateurs pour assurer leur approvisionnement. Ces univers d'approvisionnement sont très complexes. Dans les quartiers, le consommateur fréquente plusieurs univers d'approvisionnement. Les consommateurs urbains sont en effet très mobiles. Ils fréquentent aussi bien la boutique du coin que le marché du quartier. Les logiques d'achat des consommateurs sont guidées par les prix et la qualité des produits vendus. Par exemple, le supermarché moderne propose des produits haut de gamme tandis que le petit marché du quartier est un lieu qui permet aux femmes d'avoir des condiments pour faire la cuisine. Certains types de produits ne se trouvent en effet que dans les petits marchés de quartiers. D'ailleurs, Il est fréquent de voir dans les quartiers de la Sicap Liberté, du Point E, des Amitiés des étals tenus par des femmes.

Les logiques d'achat des citoyens sont également révélatrices de la recomposition sociale qui accompagne l'évolution de la ville et des quartiers. Selon Dubresson et Raison (2003), « si les dominantes sociales apparaissent à l'échelle de l'agglomération, à celle des quartiers c'est bien souvent la juxtaposition d'îlots socialement différents qui l'emporte, brouillant les schémas simplistes. » Dans ce cadre, la dépréciation du pouvoir d'achat des habitants pourrait entraîner des changements dans les modes de consommation. Par exemple, les quartiers que nous venons de citer ont été créés dans

les années 60. Leurs propriétaires étaient des cadres du secteur privé ou bien des hauts fonctionnaires de l'administration. Ils représentaient la classe moyenne dakaraise et pouvaient se prévaloir d'un pouvoir d'achat relativement important. C'est sans doute ce qui a guidé le choix d'implantation du supermarché dénommé *Score* dans le quartier de la Sicap depuis les années 80. Toutefois, depuis une dizaine d'années, ces quartiers sont caractérisés par une recomposition sociale. En fait, après le départ à la retraite, les anciens propriétaires ont perdu leur pouvoir d'achat. D'ailleurs, certains parmi ces anciens propriétaires ont vendu leurs maisons pour s'installer dans les quartiers périphériques de la banlieue. La composition sociale de ces quartiers a profondément changé. On constate, aujourd'hui parmi les nouveaux propriétaires, des personnes qui, jadis habitaient les quartiers dits populaires de Grand Dakar, Usine Niary Tally, etc. Ces nouveaux propriétaires sont soit des émigrés qui se sont enrichis grâce à la migration internationale soit de grands commerçants. Ces nouveaux habitants ont reconstitué dans ces quartiers leur univers d'approvisionnement, ce qui pourrait expliquer que la forte présence des activités commerciales informelles dans ces quartiers.

Par ailleurs, les boutiques de quartier jouent un important rôle dans la distribution. Ce sont des espaces marchands de proximité. Elles facilitent l'accès des populations aux produits de consommation courante. Certains boutiquiers offrent la possibilité à des clients auxquels ils font confiance d'acheter à crédit. Les boutiques sont ouvertes de jour comme de nuit. Au-delà de la fonction économique, les boutiques de quartier jouent un rôle social. Certains ménages confient leur épargne aux boutiquiers. De plus, ces derniers servent souvent d'intermédiaires entre des chefs de ménage travaillant à l'étranger et leur famille restée au pays. Par exemple, à la fin de chaque mois, l'argent servant à la dépense quotidienne de la famille est versé au boutiquier. Parfois, il peut arriver à ce dernier de faire des avances sur les dépenses destinées à la famille en attendant l'argent envoyé par le chef de famille migrant.

5.4. L'impact du réseau de transport sur les activités commerciales à Dakar

Dès lors que le commerce est affaire de mobilité, le transport joue un rôle majeur dans les pratiques commerciales et dans l'organisation de l'espace. Le réseau de transport exerce une forte influence sur les activités commerciales. Selon Rallet (2001), « la localisation urbaine des activités commerciales est une composante de ces schémas urbains au travers notamment du rôle qu'elle joue dans la question de la centralité urbaine. » Qu'il s'agisse du commerce fixe ou bien ambulante, le transport participe à la reconfiguration des espaces commerciaux. L'analyse des activités commerciales devrait en effet prendre en compte la mobilité des citoyens. Ainsi pour Van de Walle (2009, p.4), « commerce et mobilité s'influencent réciproquement. Les nouvelles formes de la mobilité urbaine ont un impact sur la structuration de l'offre commerciale. De même, l'évolution de l'appareil commercial et, en particulier, de sa localisation dans l'espace

urbain, a des répercussions sur la mobilité et sur les déplacements, notamment pour motif d'achats. »

La mobilité participe au fonctionnement de ville. Le réseau routier contribue à l'intensification des flux sans pour autant en réduire nécessairement la congestion préjudiciable à l'activité. Il crée des liens entre les territoires (Diagana, 2003). De plus, l'accessibilité est un important paramètre qui détermine dans une certaine mesure l'organisation de l'espace commercial. Ces dernières années, l'Etat du Sénégal a entrepris un vaste programme d'amélioration du réseau routier de la capitale sénégalaise (Lombard et al, 2014). Il s'agit de réalisations portant sur le renforcement de la voirie urbaine. L'objectif est de rendre la circulation plus fluide et de lutter contre les embouteillages. Ainsi, une route, appelée Voie de Dégagement Nord (VDN) qui traverse les quartiers Sacré-Cœur, Mermoz et qui se prolonge jusqu'aux quartiers de Nord Foire a été construite. Aujourd'hui, Il est envisagé son prolongement jusqu'à Tivaouane Peul. Il faut évoquer aussi les travaux de l'autoroute à péage Dakar-Diamnadio. De plus, dans le cadre de l'organisation du sommet de l'OCI, la route de la Corniche a été élargie. Il en est de même de la route de route de Soumbédioune qui dispose désormais d'un tunnel au droit du village artisanal. Ont été construits des échangeurs notamment sur les carrefours Cynos, sur l'avenue Malick Sy et sur la VDN. Ces projets d'envergure portant sur la voirie ont réussi à améliorer de manière sensible la circulation à l'intérieur de Dakar. Selon l'étude sur le profil urbain (ONU-Habitat, 2008), la ville de Dakar dispose d'un réseau composé de 469 km de voies revêtues. La voirie classée est estimée à 127 km tandis que la voirie communale couvre 342 km. Les trente-sept axes routiers qui composent la voirie communale convergent vers le centre-ville du plateau et du quartier de la Médina.

Mais la politique d'infrastructures ne suffit pas à elle seule à répondre aux urgences de la mobilité. Afin de trouver des solutions aux problèmes de mobilité, l'Etat du Sénégal, par la loi n° 97-01 du 10 mars 1997, a créé le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD). La création du CETUD s'inscrit dans le cadre de l'application de la lettre de politique sectorielle des transports édictée en 1996. Plusieurs actions ont été menées par le CETUD. Il s'agit notamment du programme d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU). Ce programme porte sur l'aménagement des gares routières urbaines, le renouvellement du parc du transport public particulièrement les minibus dits *Ndiaga Ndiaye*. Ce programme a été partiellement réalisé grâce à la constitution de GIE de transport. Grace au soutien de l'Etat, ces GIE ont pu se doter de bus de la marque TATA fabriqués par SENBUS.

Toutes ces actions ont cependant contribué au renforcement des fractures spatiales à Dakar. En réalité, « si ces nouvelles infrastructures permettent à l'ensemble des habitants de la presqu'île du Cap-Vert d'accéder plus rapidement au centre de Dakar, y

compris en les empruntant après quelques détours, elles favorisent surtout les quartiers aisés de Fann, Mermoz, Ouakam, Almadies, Yoff, Foire, dont une partie des habitants privilégie le transport individualisé pour se rendre dans le quartier des affaires, à l'aéroport ou vers les stations touristiques de la Petite Côte... En revanche, dans les parties est et nord-est, le long de la baie de Hann, sur l'ancienne route de Rufisque traversant la zone portuaire et industrielle ainsi que des quartiers densément habités (Yarakh, Hann Plage, Hann Montagne, Dalifort), les changements sont peu visibles, les infrastructures ont été peu, sinon aucunement, rénovées ; la congestion des axes y persiste et freine au quotidien la circulation des personnes et des biens. » (Lombard J., Steck B., Cissokho S., 2013)

Tout en prenant en considération de tels effets sociaux négatifs, l'amélioration de la voirie a eu un impact sur les gares routières qu'elle a contribué à redynamiser de même que sur les activités commerciales informelles autour de ces lieux (photos 23 et 24). Les gares les plus concernées sont celles de Colobane, de Petersen et des Pompiers. Nos enquêtes nous ont permis de constater que beaucoup de magasins, cantines, boutiques de luxe et centres commerciaux se sont implantés autour de ces gares. Le choix d'implantation des marchands autour de ces lieux est dicté par les gains très attractifs qu'ils peuvent tirer de la vente. La localisation des lieux de vente autour des gares permet aussi aux marchands d'être en contact permanent avec les clients potentiels (Lombard et Steck, 2004). Leur position géographique très favorable, fait qu'aujourd'hui, ces espaces sont devenus de grands espaces commerciaux, avec une gamme variée de produits tels que les produits alimentaires, cosmétiques, des effets vestimentaires, des meubles, des pièces détachées, etc.

Photo 23 Les carrefours Colobane (à gauche) et SAHM (à droite).



Les activités commerciales sont très développées dans les carrefours qui constituent des espaces de l'entre-deux. Source : M. Khouma, 12 juin 2015.

Photos 24 Le Parc Lambay à l'entrée de Pikine



Ce sont des marchands originaires de Lambay dans la région de Diourbel qui ont créé ce lieu de vente. Le commerce informel y est très développé. Une bonne partie des activités repose sur la récupération. Source : Khouma, juillet 2014

Le renforcement du réseau routier a ainsi fortement influencé l'organisation de l'espace commercial à Dakar. Par exemple, des magasins de la grande distribution adaptent leur implantation géographique en tenant compte des opportunités d'accessibilité qu'offre l'amélioration de la voirie. En conséquence, de nouvelles centralités commerciales émergent et obéissent à deux facteurs essentiels. Le premier est lié à la saturation du centre-ville de Dakar et les contraintes liées à la mobilité car les embouteillages peuvent décourager la clientèle qui se déplace en voiture.

Le deuxième facteur est en rapport avec la meilleure accessibilité des nouveaux quartiers de Nord foire, Almadies, grâce à l'amélioration de la voirie. En conséquence, le centre-ville de Dakar a tendance à perdre au fur et à mesure son pouvoir d'attraction commerciale avec l'implantation de nouveaux supermarchés dans ces nouveaux quartiers. « La centralité géographique n'est plus dans une agglomération un gage d'accessibilité. Elle est même, parfois, un handicap: par exemple pour les déplacements qui nécessitent une automobile. Les infrastructures de transport rapide, en particulier les nœuds d'interconnexion et les plates-formes multimodales, définissent de nouvelles zones de grande accessibilité qui polarisent diverses fonctions urbaines. La notion de centre-ville change de contenu. Des notions comme la polarisation, la spécialisation fonctionnelle, la concentration thématique seraient plus opératoires, tant pour décrire les villes que pour les planifier et les aménager. » (Heurgon, consulté le 12 mars 2016.)

Dans cette même optique, la voie de dégagement Nord (VDN) est devenue en quelques années une importante place commerciale. Longue de 6 km, cette principale artère de la ville de Dakar abrite aujourd'hui de nombreux commerces. Des supermarchés comme *Exclusive*, *Cytidia* et des grands magasins vendant des produits informatiques se sont installés sur cette avenue. L'accessibilité de cette avenue, sa proximité avec les quartiers de Sacré-Cœur, de Mermoz où vit une clientèle réputée solvable ont fortement influencé les promoteurs. Certains d'entre eux ont même quitté le centre-ville ou bien les quartiers

de point E, Fass, pour y installer leur commerce. Elle accueille également d'autres prestataires de services comme des restaurateurs, des sociétés de transfert d'argent, des hôtels, des banques. S'y sont installés également des parcs de vente de voitures d'occasion, plutôt haut de gamme. De plus, la VDN est le théâtre d'une intense activité immobilière. Les investisseurs dans cette zone privilégient l'immobilier de luxe. Parmi les projets immobiliers, nous pouvons citer la société *Banja* qui a construit la cité *Tobbago*, et *Mixta* qui a édifié dans la zone des appartements destinés à la location-vente.

Plus à l'ouest, les observations et les enquêtes menées sur la Corniche ont révélé que l'élargissement de cette artère a rendu plus fluide la circulation routière sur cet axe en permettant un meilleur accès aux quartiers des Almadies, Nord Foire et Yoff, etc. Toutefois, de nombreux marchands, surtout ceux qui y vendaient des meubles ont été chassés. Pourtant, au moment des travaux, les autorités leur avaient promis de les réinstaller à leur emplacement initial à la fin des travaux. Cependant, cette promesse n'a pas été tenue. Les autorités municipales n'ont finalement pas accepté le retour des marchands de meubles sur la corniche. Aujourd'hui, certains de ces marchands se sont réinstallés le long du canal 4 (Photo 25).

Photo 25 Les vendeurs de meuble le long du canal 4



Les vendeurs de meubles ont été déguerpis de la Corniche lors de la construction de cette route. Source : M. Kouma, 12 juin 2015.

Par ailleurs, l'analyse de l'impact du réseau routier sur les activités, commerciales offre également une opportunité pour revisiter les relations villes /campagnes (Lombard, 1997). En réalité, de tout temps, des flux relient la ville et la campagne. Il s'agit de flux qui partent des villages vers les gros bourgs, entre les villages et les villes voisines et entre la capitale nationale et les campagnes de l'intérieur du pays. Selon Wade (2010), « les marchés ruraux de la Grande Côte sont approvisionnés par les agriculteurs, qui y

écouler leurs productions auprès des consommateurs et des commerçants. Ce ne sont cependant ni les seuls lieux de commercialisation des récoltes ni forcément les plus importants. Les marchés ruraux hebdomadaires qui sont un des éléments de la densification des espaces ruraux de la Grande Côte n'ont pas sensiblement augmenté depuis 1960. Ils sont passés de 7 en 1970 à 12 en 2000. Et surtout les nouveaux marchés sont directement établis sur la route nationale reliant Dakar à Saint Louis. »

L'amélioration des routes et du transport a contribué à désenclaver les espaces ruraux de la région de Dakar. A cet effet, les agriculteurs bénéficient de meilleures conditions pour pouvoir écouler leurs produits et se ravitailler. Aujourd'hui, il est fréquent de voir des agriculteurs installer leurs produits sur les principales routes qui mènent à Dakar dans l'attente d'acheteurs potentiels. Les points de vente installés sur le long de la route peuvent être spontanés et ne concernent que quelques marchands. Toutefois, le regroupement des marchands peut atteindre une certaine importance et finir par créer un marché, c'est le cas du carrefour Diamnadio, de l'entrée de Pikine, dénommé « Bountou Pikine », du carrefour liberté 6. La création de ces marchés est liée à la position de carrefour de ces lieux et impulsée par l'automobile. Des clients à bord des véhicules individuels ou des transports en commun s'arrêtent fréquemment pour acheter des produits. Pour les marchands ambulants, les ronds-points et les carrefours sont très prisés car ils profitent du ralentissement des automobilistes pour proposer leurs marchandises.

Dans la zone des Niayes située dans la banlieue rurale dakaroise, l'amélioration du réseau routier a permis un meilleur écoulement de la production. La route assure une meilleure liaison entre les sites de production et les lieux de consommation en contribuant au désenclavement des localités. Par exemple, cette route des Niayes facilite le déplacement des habitants de Bayakh, Sangalkam, Mboro, Notto vers Dakar. Les producteurs ont désormais la possibilité de venir à Dakar écouler leurs produits et de rentrer en fin de journée. L'acheminement des produits maraîchers des zones de production vers les marchés de Dakar est également assuré par des intermédiaires. Ces derniers sont des marchands qui viennent s'approvisionner auprès des producteurs avant les revendre sur les marchés.

En ce qui concerne le système de distribution, le marché Syndicat de Pikine y joue un grand rôle. Grâce à la route des Niayes, Il est devenu un important relais dans le système de distribution. Il est en effet le principal lieu de débarquement des fruits et légumes dans la banlieue. Les produits proviennent aussi des autres régions du Sénégal et des pays frontaliers comme la Guinée, le Mali. Le marché Syndicat assure l'approvisionnement des autres marchés de la capitale en fruits et légumes. Par exemple, des marchands provenant des marchés de Castor, de Fass, Diameguene, etc. viennent s'y approvisionner.

CONCLUSION DU CHAPITRE CINQ

A Dakar, les activités commerciales s'exercent sur des lieux très diversifiés : rue, marchés, supermarchés. Nous avons vu que la trentaine de marchés de Dakar occupent une place importante dans l'espace urbain et jouent un rôle majeur dans la vie des citoyens. Ces marchés constituent aussi un moteur de l'évolution de la capitale dont ils accompagnent l'extension. Aux côtés des grands marchés permanents, nous avons pu démontrer le rôle des marchés hebdomadaires et des marchés nocturnes. Tous ces marchés fonctionnent en fait en réseaux hiérarchisés. Les grands marchés comme Sandaga, HLM 5 et Syndicat assurent, grâce à l'amélioration de l'état des routes l'approvisionnement des autres marchés de moindre envergure. des marchés.

En ce qui concerne, le commerce de rue, malgré son interdiction, nous avons observé que la plupart des artères de la capitale continuent d'être occupées par les marchands ambulants. Occuper la voie publique pour vendre des produits présente avec une sorte d'évidence des avantages pour les marchands ambulants qui ont ainsi un accès direct à la clientèle potentielle. Les marchands ambulants circulent à travers les rues et les quartiers à la recherche de la clientèle. La mobilité est donc une stratégie commerciale. Mais pour réussir, elle suppose que leur mobilité croise la mobilité des clients et par conséquent leur réussite suppose des instruments de mobilité pour tous qui, tout en étant des facilitateurs de mouvements, ne les accélèrent pas trop. Les marchands ambulants apprécient les congestions qu'ils contribuent pour partie à nourrir mais la pression des citoyens mobiles pousse à une fluidité croissante des circulations urbaines. Il y a là un élément de contradiction qui pèse sur les politiques à mettre en œuvre.

Aux côtés des marchands ambulants s'est développée l'installation de cantines qui jouent un rôle croissant dans l'espace commercial et les pratiques des dakarois. La plupart des quartiers et des espaces jouxtant des édifices publics comme les écoles et les mosquées, abritent désormais des cantines. Ce phénomène, plus connu sous le nom de *cantinisation* gagne du terrain à Dakar. Cette *cantinisation* de l'espace est très souvent réalisée avec la complicité de certains responsables au sein des collectivités locales. Ces cantines sont une source de revenus pour les collectivités locales grâce aux taxes perçus auprès des marchands. Cette *cantinisation* tous azimuts, malgré le succès observé, est un obstacle à un aménagement rationnel de l'espace urbain.

Par ailleurs, ces dernières années, de nouvelles centralités commerciales ont vu le jour à Dakar. Comme nous l'avons montré, c'est le cas des allées du Centenaire, encore appelées boulevard général de Gaulle. Ce quartier est devenu une plaque tournante du commerce chinois à Dakar. Les commerçants chinois ont fortement participé aux mutations de l'espace. Des commerçants de l'intérieur du pays et des marchands

ambulants viennent s'y approvisionner. Le commerce dans les allées du Centenaire connaît un succès du fait notamment de la compétitivité des marchandises vendues par les commerçants chinois jugées moins chères. Le commerce chinois dans cette partie de la capitale a bien suscité une levée de boucliers des commerçants sénégalais affiliés à l'UNACOIS. Ces derniers leur reprocheraient des pratiques commerciales déloyales et d'importer des marchandises de mauvaise qualité. Mais leur présence semble désormais bien ancrée dans le paysage dakarois.

Les évolutions les plus récentes font émerger de nouvelles centralités liées à l'implantation des centres commerciaux et des supermarchés dans les nouveaux quartiers de la capitale. C'est la traduction des liens qui associent certains types d'activités commerciales au redéploiement dans l'espace urbain de certaines catégories sociales. La saturation de l'espace au centre-ville a entraîné le déplacement de la population vers le nord de la ville, dans les nouveaux quartiers de Nord Foire, Ouest foire et des Almadies. La construction de nouveaux supermarchés dans ces quartiers participe à la reconfiguration de l'espace commercial à Dakar à la structuration de l'espace urbain.

Indissociablement liée aux évolutions des pratiques commerciales, la question du transport se pose avec acuité dans l'espace dakarois. Les carrefours et les gares sont des espaces commerciaux privilégiés car ils offrent aux marchands des possibilités de rencontre avec la clientèle. De plus, comme nous l'avons montré, les activités commerciales se sont intensifiées dans certaines artères de la capitale comme la VDN. De nombreux commerces se sont en effet redéployés au Point E et dans les nouveaux quartiers de Nord Foire et de Yoff. L'amélioration du réseau de transport du réseau routier a également contribué à renforcer les relations commerciales entre Dakar et sa banlieue rurale. Grâce aux nouvelles voies construites comme la route des Niayes, les légumes et autres produits de la banlieue ont désormais un meilleur accès aux marchés dakarois. Cela fait surgir un paradoxe majeur : plus les demandes de mobilité sont fortes, plus les aménagements favorisent les mobilités, plus les flux croissent. La spirale de la congestion est enclenchée et les activités commerciales y participent, à tous les niveaux, depuis le petit marchand ambulant jusqu'aux nouvelles formes de distribution internationale.

CHAPITRE 6 GESTION DES ESPACES URBAINS DAKAROIS : DES ACTEURS PLURIELS AUX STRATEGIES CONCURRENTES

Comme nous l'avons vu, les activités commerciales constituent une entrée pertinente pour analyser la gestion de l'espace urbain. Ces activités sont un révélateur des enjeux multiples liés à l'appropriation de l'espace. Les acteurs qui s'approprient l'espace appartiennent en effet à des catégories sociales différentes. Leurs rapports à l'espace urbain sont déterminés par des intérêts qui font que souvent qu'ils entrent en conflit.

Les processus de décentralisation auraient pu améliorer la gestion urbaine mais ils ont montré leurs limites. En réalité, elle n'a pas été accompagnée d'un transfert de moyens financiers suffisants pour prendre en charge de manière efficace les compétences transférées. A cet effet, Harsch E. (2001) note avec justesse que la tendance à la décentralisation observée dans un plus grand nombre de pays africains ces dix dernières années s'est rarement accompagnée du pouvoir fiscal qui permettrait aux pouvoirs publics locaux et aux communautés d'augmenter les revenus afin de financer les investissements et les frais de fonctionnement indispensables à une gestion saine des villes. Au contraire, l'Etat central a continué à exercer un monopole sur la fiscalité, sa principale ressource financière pour assurer sa survie. Dans ce contexte, les municipalités demeurent des entités qui se caractérisent par leur manque de viabilité au plan économique. L'exemple du Sénégal montre qu'elles ont été incapables de prendre en charge et d'assurer un fonctionnement correct des services urbains. Comme le constate Étongué, Mayer et Soumahoro (2010), les politiques urbaines en Afrique sont caractérisées par leur manque de vision. En conséquence, ces politiques ont, soit, maintenu le statu quo, soit exacerbé les inégalités sociales transformant ainsi la ville en un champ de confrontations entre des acteurs inégalement armés face à la montée des enjeux. Dans ce contexte, la coopération qui devrait s'instaurer entre les communes et la ville de Dakar a laissé place à une suspicion. Par exemple, la ville de Dakar assurait la gestion des grands marchés situés au sein des communes de même que leur fiscalité. Une telle situation avait fini par entraîner un manque à gagner pour les communes obligées de créer leurs propres marchés pour disposer de ressources financières à travers les taxes. En conséquence, le moindre espace disponible est transformé en cantines et des marchés hebdomadaires ont été créés au sein de leurs territoires, comme nous l'avons analysé aux chapitres précédents. La création de ces espaces commerciaux s'est aussi accompagnée d'une pression sur le marché foncier urbain exacerbant les conflits entre acteurs pour l'accès et le contrôle de l'espace urbain.

Par ailleurs, l'analyse des textes juridiques qui régissent l'organisation et la gestion du commerce de rue révèle un paradoxe car l'Etat libéralise l'exercice du commerce mais semble exclure une catégorie de commerçants que sont les marchands ambulants tout en faisant de tolérance vis-à-vis-à-vis d'eux. Cette tolérance dont fait preuve l'Etat vis-à-

vis en leur réclamant des taxes et des impôts est souvent interprétée comme une reconnaissante de fait.

Ce chapitre aborde d'abord, la manière dont la gestion de l'espace urbain est assurée par la ville de Dakar à travers ses différentes structures. Puis, Il analyse le cadre législatif qui organise le commerce de rue, la place des activités commerciales dans les finances des collectivités locales et les problèmes liés à ces activités commerciales.

6.1. La gestion des espaces urbains et des équipements marchands à Dakar : des acteurs pluriels

La gestion des espaces urbains et des équipements marchands à Dakar fait intervenir une pluralité d'acteurs. En ce qui concerne particulièrement les marchés, la gestion s'opère selon plusieurs échelles et suivant des modalités différentes. En réalité, la mairie de Dakar a ses propres organes de gestion distincts de ceux des autres communes. Depuis l'avènement de la loi 96 portant code des collectivités locales, les grands marchés étaient gérés par la mairie de Dakar, tandis que les marchés de quartiers étaient administrés par les communes d'arrondissement. Cette hiérarchisation des niveaux de responsabilités dans la gestion des marchés a été à l'origine de conflits de compétences entre la mairie de Dakar et certaines communes d'arrondissement (Bredeloup, 2009). Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, les grands marchés dont la ville de Dakar assurait la gestion sont désormais rétrocédés aux communes.

A la mairie de Dakar, la gestion des espaces urbains est une tâche dévolue à une multitude de services. Il s'agit de principalement de :

- la Direction du Développement Urbain (DDU). Cette structure est chargée d'entreprendre ou de faire effectuer tous les travaux de conception, d'études et de contrôle des projets techniques de la Ville. Elle assure, en même temps, la planification et la gestion de l'urbanisme dans la Ville ;
- la Division des Etudes et de la Programmation urbaines : elle a pour principale mission de promouvoir une gestion rationnelle de l'espace urbain. Elle est également chargée des études et de la programmation urbaines à travers l'élaboration des Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU), des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), des Plans d'Urbanisme de Détails (PUD) des zones d'extension, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement. Elle initie aussi des études de projets d'architecture et des études de base (trafic, circulation, etc.) nécessaires aux projets d'extension et d'entretien de la voirie ;
- la Division de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat : elle s'occupe de la promotion, de la reconstruction, de l'aménagement du territoire et de la restauration du littoral. Elle assure en même temps la gestion des opérations

d'urbanisme. Cette structure instruit également les dossiers de lotissement, les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les certificats de conformité et les permis de démolir ;

- la Division de Gestion du Stationnement et de la Voie publique : elle assure la gestion et le contrôle du stationnement, la gestion et le contrôle de l'occupation de la voie publique. A ce titre, elle est chargée de l'instruction technique des demandes d'installation de panneaux et de totems à caractère publicitaire sur la voie publique. De plus, elle s'occupe de la gestion de la fourrière municipale ;
- la commission Halles et marchés : elle est responsable de la gestion des marchés de la ville. Cette commission comprend : la perception municipale, les collecteurs, et les volontaires de la ville de Dakar. Dans les autres communes de Dakar, il existe aussi une commission halles et marchés. Ses membres comprennent des conseillers, un président et son adjoint. Dans ces collectivités locales, la commission halles et marchés s'occupe de l'entretien et de l'hygiène des équipements marchands. Les membres de cette commission sont également chargés de la réception des abonnements et droits de places perçus par le receveur municipal.

En outre, il existe à la mairie de Dakar un service chargé des recettes et de la fiscalité qui s'occupe du recouvrement des taxes. Il veille à la bonne organisation de la collecte des recettes financières dans les différents équipements marchands de la collectivité locale. Ce service est dirigé par le receveur municipal. Par l'intermédiaire d'une régie de recettes, les droits de places sont collectés, soit quotidiennement, soit sur une période fixée par le collecteur et auprès des commerçants contre une remise de tickets. Les collecteurs comme leur nom l'indique s'occupent de la collecte des droits de places, des taxes relatives à l'occupation de la voie publique. Le plus souvent, ces collecteurs sont des agents recrutés directement par la Mairie de la ville.

Dans le but d'assurer une meilleure gestion de l'espace urbain et du cadre de vie, particulièrement des activités commerciales informelles, la mairie de Dakar a également créé le corps des volontaires de la ville de Dakar (photo 26). Ces derniers assurent, en quelque sorte, les fonctions qui étaient conférées à l'ancienne police municipale. Ils interviennent dans la gestion dans la gestion de la circulation et voirie, dans les plages et les halles et marchés. Les volontaires de la ville de Dakar sont fréquemment impliqués dans les opérations de déguerpissement des marchands ambulants dans les rues de Dakar.

Il est évident qu'une telle multiplicité d'acteurs au sein même des services administratifs publics complique toute politique de gestion opérationnelle réactive aux évolutions et aux circonstances. La concertation entre tous ces services alourdit la mise en œuvre de toutes les actions concernant le commerce.

Photo 26 Une opération de déguerpissement



Les volontaires de la ville de Dakar lors d'une opération de déguerpissement de marchands au rond-point du marché Sandaga. (Source : www.leral.net consulté le 12 mai 2014)

La complexité (figure 7) est d'autant plus grande qu'il existe d'autres catégories d'acteurs sur le terrain. En ce qui concerne les marchés, il existe deux types d'organisations à savoir un comité de gestion et des délégués de marché. Le comité de gestion du marché est mis en place sur l'initiative des responsables des communes. Il joue le rôle d'intermédiaire entre les marchands et la commune. Quant aux comités de gestion, ils interviennent dans l'entretien, la salubrité et la sécurité des marchés. Les délégués des marchands sont désignés par leurs pairs pour défendre leurs intérêts auprès des autorités des collectivités locales. Le nombre de délégués varie d'un marché à un autre. Le délégué est appelé à jouer un rôle important dans le règlement des conflits entre les marchands eux-mêmes et entre ces derniers et les autorités municipales.

Le cas du marché central au poisson de Pikine créé en 1990 est un exemple qui montre toute la complexité de la gestion des équipements marchands à cause des tiraillements entre les autorités de l'administration centrale et les collectivités locales. En réalité, le principe de la libre administration énoncée à travers les textes de la décentralisation est mis à rude épreuve. Ce marché a été construit grâce à un financement de la coopération japonaise afin de désengorger le marché de la Gueule Tapée située près de la Médina. L'évolution du marché et celle de son système de gestion dévoilent les tiraillements entre les autorités de l'administration centrale et les collectivités locales. En réalité, le principe de la libre administration énoncée à travers les textes de la décentralisation est mis à rude épreuve.

Figure 7 La gestion des espaces urbains et des équipements marchands à Dakar : des acteurs pluriels

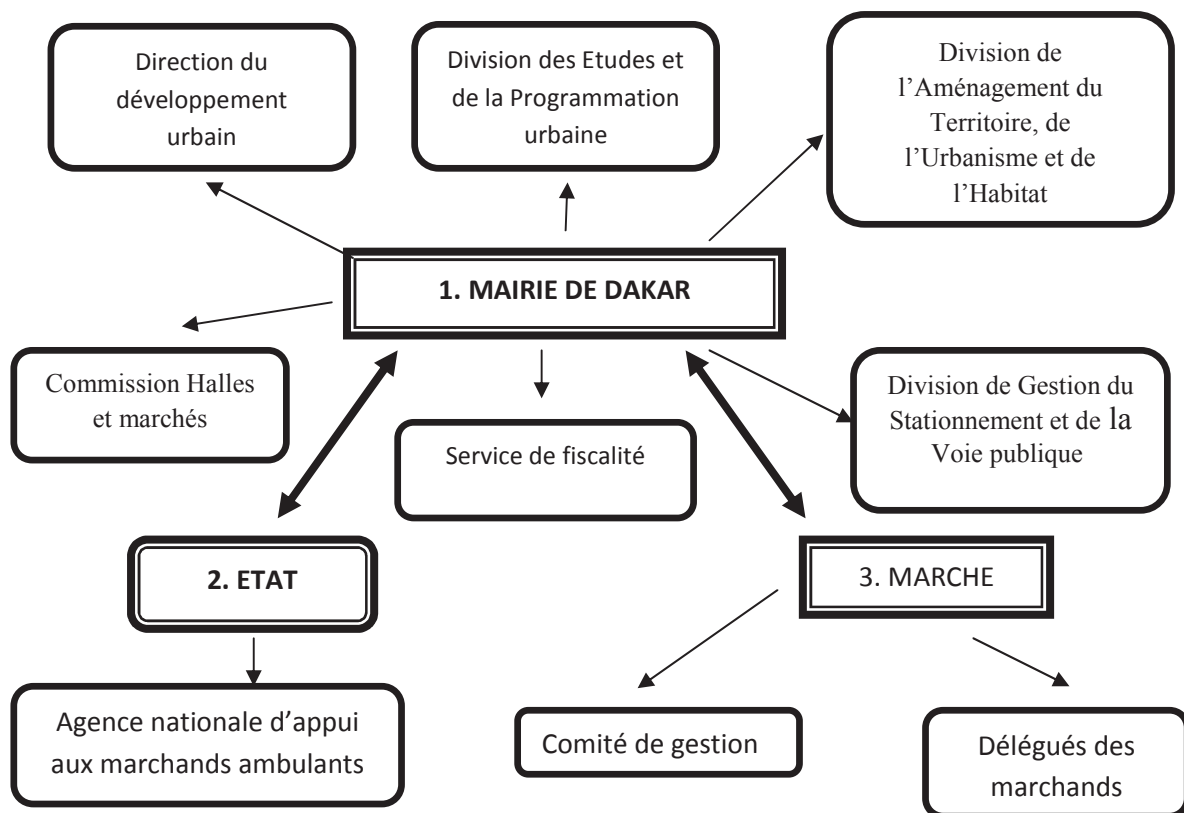


Schéma établi par M. Kouma

Dans un premier temps, c'est le décret n° 90-1138 du 8 octobre 1990 qui confie à la communauté urbaine de Dakar la gestion du marché. Le marché central aux poissons est considéré comme une régie à caractère industriel et commercial. Cette dernière disposait de ses propres organes de gestion. La régie était placée sous l'autorité du président de la communauté urbaine de Dakar. A la suite de la dissolution de cette structure, le marché est transféré à la mairie de Pikine qui assure la gestion jusqu'en 2010. Cependant, cette gestion est décriée par les associations de mareyeurs et par les vendeurs de poissons qui reprochent à la municipalité de Pikine de prélever des taxes sans pour autant assurer de manière adéquate la propreté et la sécurité des lieux. Pour contraindre la mairie « à s'acquitter de ces obligations », les mareyeurs et les vendeurs ont régulièrement recours au boycott des taxes. Face à cette situation, l'Etat, à la suite de l'échec des négociations avec les parties prenantes a décidé de retirer à la mairie de Pikine la gestion du marché. Ainsi, par l'arrêté primatorial n° 7076 en date du 9 août 2010 (Encadré 1), un comité de gestion provisoire du marché est mis sur pied. Ce comité assure l'ensemble des missions précédemment dévolues au Maire de Pikine dans la gestion et l'administration du Marché Central au poisson à l'exception de la nomination et de la révocation de son

Directeur. De plus, l'article 3 de l'arrêté primatorial dispose que « le Directeur du Marché Central est nommé et révoqué par le Premier Ministre. Il exécute le budget, gère les biens et administre le personnel du Marché Central au Poisson sous le contrôle du Comité de Gestion provisoire ». Le Trésorier payeur du Département de Pikine est le comptable du Marché Central au Poisson (Photo 27).

Encadré 1 : ARRETE PRIMATORAL n° 7076 en date du 9 août 2010 fixant les missions du Comité de Gestion Provisoire du Marché Central au Poisson.

Article premier. - Le Comité de Gestion Provisoire assure l'ensemble des missions précédemment dévolues au Maire de Pikine dans la gestion et l'administration du Marché Central au poisson à l'exception de la nomination et de la révocation de son Directeur.

Art. 2. - Le président du Comité de Gestion provisoire est l'ordonnateur du budget du Marché Central au poisson.

Art. 3. - Le Directeur du Marché Central est nommé et révoqué par le Premier Ministre. Il exécute le budget, gère les biens et administre le personnel du Marché Central au Poisson sous le contrôle du Comité de Gestion provisoire.

Art. 4. - Le Trésorier Payeur du Département de Pikine est le comptable du Marché Central au Poisson.

Art. 5. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le Ministre de l'Economie maritime, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel.

En 2013, la gestion du marché est à nouveau transférée à la mairie de Pikine. Pourtant, cette décision des nouvelles autorités est loin de faire l'unanimité au sein des acteurs qui interviennent dans le marché. Selon le témoignage du président de l'association des mareyeurs, « les sénégalais et les usagers qui ne sont ni amnésiques ni de mauvaise foi, s'accordent sur un constat : le marché central au poisson n'a jamais été plus mal en point que lorsqu'il était sous la tutelle de la ville de Pikine. A cette période, il était caractérisé, notamment, par une insécurité ambiante et une insalubrité rebutante, à nulle autre pareille. L'odeur nauséabonde qui sentait, à plusieurs kilomètres, avait contraint ceux qui s'y approvisionnaient à le délaisser, au profit d'autres marchés. En plus de cette situation, les moindres espaces vitaux ont été illégalement vendus pour abriter une pharmacie et trente six cantines. Ce n'est pas normal que les principaux acteurs que nous sommes soient exclus du processus, pour des raisons inavouées. » (Diémé I.K., 14 mars 2013, p 4).

Photos 27 Le marché central aux poissons de Pikine



Ce marché a été construit dans le but de décongestionner le marché de Gueule Tapée et de contribuer au développement de la pêche. Source : M. Khouma, 12 juin 2015.

Ainsi de nombreuses structures et d'acteurs interviennent-elles dans la gestion des activités commerciales à Dakar. Toutefois, on constate une absence d'articulation dans leurs interventions. Par exemple, entre la mairie de Dakar et les autres communes, les heurts sont fréquents. La plupart de ces conflits découlent des taxes provenant des marchés et de la délimitation des périmètres d'intervention de la mairie de Dakar et des communes dans les marchés. Avec l'acte III de la décentralisation qui a transféré la gestion des marchés aux communes, les conflits opposent désormais les responsables de ces communes. De plus, la mission des volontaires de la mairie demeure ambiguë. Ils ne sont pas préparés à jouer le rôle de police. Les heurts sont très fréquents avec les marchands ambulants. D'ailleurs, ces derniers les assimilent à une milice du maire de Dakar, Khalifa Sall et dénoncent leurs méthodes d'intervention jugées trop brutales.

6.2. Le commerce de rue, une activité interdite mais tolérée par les pouvoirs publics

Le commerce de rue est interdit par la loi. Selon l'article 2 du décret n° 76-018 du 06 janvier 1976, « est interdite toute vente ambulante sur la voie publique et dans les lieux publics, même de façon occasionnelle. De même, est interdite l'installation d'étals aux abords des marchés, boutiques et magasins mettant en vente des objets similaires à ceux qui y sont offerts. Le racolage de la clientèle sur la voie publique est aussi interdit ».

Dans le décret précité le marchand tablier est défini comme une personne qui s'installe sur la voie publique et dans les lieux publics, pour son compte ou celui d'autrui, en vue de mettre en vente des produits industriels locaux ou importés, des denrées alimentaires et des produits de l'artisanat. En principe, la vente de produits industriels sénégalais et d'importation ne peut être effectuée qu'en boutiques et magasins régulièrement installés par des personnes ayant accompli toutes les formalités administratives et fiscales exigées pour exercer la profession de commerçants, ou par des marchands dits tabliers

régulièrement autorisés. De plus, les autorités administratives, en l'occurrence le gouverneur de Région peuvent assigner des emplacements aux personnes dûment autorisées qui exercent la fonction de revendeurs d'articles réparés ou de récupération.

En outre, la loi n° 94-69 du 22 août 1994 fixant le régime d'exercice des activités économiques pose le principe du libre accès aux activités économiques. Cette loi apporte des allègements à la procédure d'autorisation d'exercice des activités commerciales. Désormais la déclaration préalable d'exercice est limitée aux simples formalités d'inscription au registre du commerce et au registre des métiers. En fait, cette loi libéralise le commerce et donne la possibilité à tout citoyen d'exercer des activités commerciales s'il le désire. Sous cet angle, on constate que l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du commerce urbain a connu une évolution. En réalité, c'est au lendemain du soulèvement des marchands ambulants en novembre 2007 que les autorités de l'Etat ont commencé à prendre en compte de manière spécifique les marchands dans les politiques nationales à travers le décret 2009-1410 du 23 décembre 2009 qui institue la commission nationale d'assistance aux jeunes marchands (CONAJM). Toutefois, la pléthore de structures et de textes ne facilite pas la gestion du commerce. Par exemple, le décret n° 2009-1302 du 20 novembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation de fonctionnement de l'agence nationale de l'aménagement du territoire assigne à cette structure la mission de participer à la lutte contre les encombrements de la voirie publique. Au même moment, l'agence nationale du cadre de vie et de la qualité de la consommation créée par le décret 2008-514 du 20 mai 2008 a également pour rôle, de « lutter contre les encombrements divers de la voie publique (marchands ambulants non autorisés, véhicules abandonnés) »

Sur le plan juridique, selon (Sakho, 1995), l'activité informelle n'est pas répréhensible en elle-même. Ce sont plutôt les formes d'exercice de cette activité qui entrent en conflit avec la législation. Dans ce cadre, on se retrouve devant deux cas de figure. Le premier cas relève d'une méconnaissance des lois et règlements de la part des acteurs du secteur informel. Le deuxième cas de figure fait référence à une volonté délibérée des acteurs du secteur informel d'éluder la législation en vigueur. Sous cet angle, la question qui mérite d'être posée est celle de l'inaptitude du droit actuel à légiférer des rapports sociaux complexes dans un secteur économique aux enjeux multiples. Le droit que les acteurs du secteur informel semblent ignorer ou bien rejettent de manière délibérée est le droit produit par l'Etat en vertu de son pouvoir régalién. Pourtant, les spécialistes de la science juridique font une distinction entre le droit et la loi. Le droit est en effet plus vaste et plus complexe que la loi. Même si l'Etat a pas le monopole de l'ordonnancement juridique, les acteurs du secteur du secteur informel ont leurs propres logiques que l'Etat semble ignorer. De ce point de vue, les autorités gagneraient à mieux connaître les pratiques des acteurs du secteur informel en lieu place de la répression qui a été longtemps érigée en règle, d'autant plus que selon (Igué, 1995), « plus cette

répression se développe, plus les méthodes d'organisation du commerce parallèle s'affirment, plus son impact devient évident dans les régions mal desservies par le commerce officiel. » Il faut attendre 2011 pour assister à un engagement plus prononcé des autorités dans la recherche de solutions du commerce de rue. Ainsi, par le décret 2011-266 du 23 février 2011, l'Etat a créé l'Agence nationale pour la sédentarisation des marchands ambulants (ASMA). Selon le rapport de présentation du décret, face à l'ampleur de l'occupation des rues dans les centres urbains, il était apparu nécessaire d'organiser et de rationaliser cette activité. Cette agence a pour missions de :

- rechercher des sites et de construire des emplacements commerciaux (cantines, étals) nécessaires à l'insertion professionnelle des marchands ambulants, et assurer leur sécurisation et leur hygiène ;
- recenser les marchands ambulants au besoin ;
- sélectionner les marchands ambulants tributaires ;
- mettre en place un centre de formation professionnelle ;
- contribuer à la conception, au financement et à la réalisation de projets permettant aux bénéficiaires de disposer de revenus appropriés en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

En 2013, le décret n° 2013-1078 du 12 août 2013 dissout l'ASMA. Cette dernière est remplacée par l'Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA).

En somme, la pléthore de structures ne facilite guère la gestion du commerce à Dakar. De plus, la gestion du commerce urbain se déroule aussi dans un contexte de rivalités politiques entre le pouvoir central et la municipalité de Dakar. Les marchands sont en effet considérés comme une clientèle électorale très courtisée et incontournable dans la stratégie de contrôle politique de la capitale. D'ailleurs, ce subtil intérêt des acteurs politiques à leur égard les a poussés à s'organiser en de multiples associations parfois rivales pour défendre leurs intérêts.

6.3. La collecte des droits de place dans les marchés de Dakar

Dans tous les marchés de Dakar, le droit de place communément appelé « duty » constitue la principale taxe payée par les marchands. Ce type de taxe est payé de façon quotidienne par les marchands et les tabliers. Le montant de ces taxes s'élève entre 100 FCFA et 200 FCFA Pour la fiscalité des locaux à usage commercial comme les magasins et les boutiques, les collectivités fixent le montant de la patente en tenant compte de plusieurs paramètres comme la surface du magasin, sa situation géographique et la quantité de marchandises exposées. En réalité, il n'existe pas de critères clairement définis pour fixer le montant de la patente. L'estimation est laissée à l'appréciation de l'agent voyer.de de la collectivité locale.

En outre, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation en 2014, les recettes tirées des équipements marchands étaient versées à la perception municipale de la ville de Dakar. Les collecteurs de la ville de Dakar étaient chargés de percevoir les différentes taxes.

L'analyse de la gestion des équipements marchands au sein de l'agglomération dakaroise révèle au grand jour des conflits de compétences entre d'une part les communes et la ville de Dakar, et d'autre part entre la ville de Dakar et l'Etat central. Comme le souligne Lombard (2006) « les textes de loi sur la décentralisation sont sources de malentendus. » De plus, la recherche effrénée de ressources financières à travers les taxes prélevées sur les activités commerciales est en effet à l'origine de cette « guerre de patrimoine » entre les anciennes communes d'arrondissement et la ville de Dakar. Il en résulte des conflits de compétences dans le cadre de la collecte des taxes d'autant plus que la délimitation de l'espace fiscal de la ville de Dakar et des communes d'arrondissement n'est pas aisée. Par exemple, dans certains marchés comme celui des HLM 5, les collecteurs de la ville de Dakar assuraient le prélèvement des taxes à l'intérieur du marché. Tandis que les collecteurs de la commune faisaient le même travail dans les espaces situés aux alentours du marché. Cette situation a longtemps suscité des tensions entre collecteurs mandatés par les différentes collectivités locales et entre les marchands évoluant dans ces espaces. Les marchands se trouvant dans le périmètre fiscal de la mairie de Dakar fustigeaient l'installation des marchands autour du marché et dans les différentes rues car cette situation empêche les clients d'avoir accès à leurs cantines et magasins.

Au marché des HLM 5 et au marché Tilène, ces marchands menacent régulièrement de ne plus s'acquitter des taxes si la ville de Dakar ne prenait pas des mesures pour régler cette situation. Cette situation avait fini par créer des tensions entre la ville de Dakar et les communes d'arrondissement qui abritaient ces marchés. Il était reproché à la ville de Dakar de percevoir les taxes sans pour autant assurer la salubrité du marché.

Tous ces conflits autour des activités commerciales sont dus en très grande partie à l'enjeu financier qu'elles représentent pour les collectivités car elles génèrent à travers les taxes des ressources financières. Certains maires ont pendant longtemps décrié l'absence d'un système de péréquation sur les taxes prélevées sur les marchés entre la ville de Dakar et les communes d'arrondissement, d'autant plus qu'ils prennent en charge la salubrité du marché. Pour contrecarrer la toute-puissance de la ville de Dakar, des communes ont réussi à se constituer un patrimoine qu'elles gèrent elles-mêmes. Ce patrimoine se présente soit forme d'espaces réservés aux marchés hebdomadaires, soit de cantines construites sur leurs initiatives ou avec des opérateurs privés. Cette recherche effrénée de ressources financières à travers les taxes payées par les marchands a également conduit des responsables de ces communes à faire preuve de laxisme face à

l'occupation de la voie publique par les tabliers et les marchands ambulants. Même si cette occupation est jugée irrégulière cela ne les dispense pas de payer des taxes. De plus, à la veille des fêtes de fin d'année, de Tabaski et de Korité, des responsables de communes autorisent l'installation provisoire de tabliers sur certains emplacements aux alentours du marché moyennant une taxe forfaitaire. Par exemple, à la commune d'arrondissement des HLM5, cette taxe est de 10 000 FCFA.

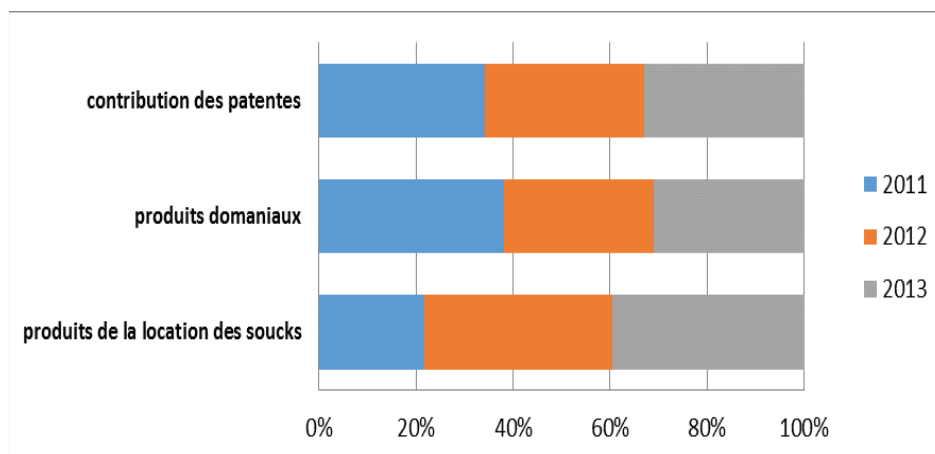
En fin de compte, l'on se trouve en face d'une gestion hybride entre la ville de Dakar et les communes sur fond de compétition autour des espaces commerciaux. Dans tous les marchés de Dakar, l'espace qui était initialement réservé au marché a débordé de ses limites. Au marché HLM 5, par exemple, le périmètre autour duquel la ville de Dakar est autorisée à percevoir des taxes est bien délimité. Il s'agit de l'espace aux alentours du grand hall. Sur les principales rues menant vers le centre du marché, la commune a autorisé l'installation de cantines, de marchands tabliers. Ce sont les collecteurs de la commune qui se chargent de percevoir les taxes payées par ces marchands.

Des communes se livrent également entre elles à une guerre de patrimoine autour des marchés. Par exemple, dans le département de Guédiawaye, un conflit oppose la commune de Wakhinane Nimzatt dirigée un maire du parti au pouvoir et la commune de Dieddah Thiaroye Kao dont le maire est un militant de l'opposition. Le différend qui les oppose porte sur le prélèvement des taxes municipales dans le marché Boubess, que se disputent les deux collectivités locales. Le prélèvement des taxes municipales de ce marché a été en effet toujours assuré par la commune de Dieddah Thiaroye Kao alors qu'il se trouve dans le périmètre de la commune de de Wakhinane Nimzatt. Devant les protestations des responsables de la commune, le préfet du département a pris un arrêté attribuant à la commune de Wakhinane Nimzatt l'exclusivité du prélèvement des taxes municipales sur le marché en questions. Cette situation a été à l'origine de heurts qui ont opposé des responsables de ces deux collectivités locales. Selon le maire de la commune de Dieddah Thiaroye Kao « l'État nous a donné des compétences dans le domaine social notamment, mais nous en a retiré dans le foncier. Depuis deux ans, nous n'avons plus de compétences en la matière et ne pouvons délivrer aucun titre. Mon seul levier d'action, c'est le permis de construire. Par ailleurs, nous n'avons pour seules ressources financières que les taxes locales que nous levons. Et encore, sur ce point, nous n'avons aucune marge de manœuvre. »

Les finances des collectivités locales dépendent pour une bonne partie des ressources financières tirées des taxes (patentes, impôts) prélevées sur les activités commerciales exercées aussi bien dans les marchés ou bien sur la voie publique. Dans la nomenclature du budget des collectivités locales, les produits domaniaux désignent l'exploitation du domaine communal. Les enquêtes effectuées auprès de certains responsables de commune ont permis de montrer que les taxes tirées et les patentes constituent

l'essentiel des ressources budgétaires. Toutefois, il a très difficile d'obtenir sur le nombre de marchands recensés. Pour la ville de Dakar, les informations obtenues proviennent de l'exploitation du compte administratif de la collectivité locale de 2011 à 2013 (graphique 7). A la mairie de Dakar, l'apport des recettes issues de l'exploitation des équipements marchands est jugé insuffisant (Compte administratif de la mairie de Dakar en 2013). Cette contribution est estimée faible par rapport au potentiel que représenteraient les 7 marchés et les 3 gares routières. 35% des recettes sont constituées par la patente. Les services techniques de la mairie éprouvent des difficultés pour recouvrer les taxes. Face à cette situation, la Recette Perception Municipale (RPM), mène souvent des opérations de grande envergure pour recouvrer la patente. Des actions similaires sont également menées par la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) pour améliorer l'assiette fiscale de la collectivité locale.

Graphique 7 Recettes de la ville de Dakar liées aux activités commerciales de 2011 à 2013

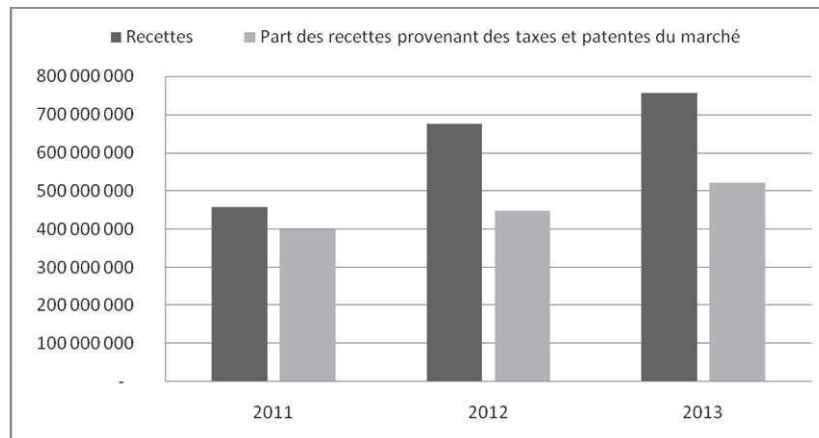


Source : ville de Dakar février 2014 juin 2015

Dans les communes, les recettes tirées des activités commerciales représentent l'essentiel des ressources financières de la collectivité locale. C'est le cas de la commune des HLM 5 où l'on estime à 250 000 FCFA les recettes journalières tirées du marché (<http://www.villededakar.org/taxonomy/term/27> consulté le 15 juin 2014). L'analyse de l'évolution du budget de 2011 à 2013 montre que les taxes et les patentes provenant des activités commerciales représentent plus de 65 % du budget de la commune (Entretien avec la secrétaire municipale de la commune des HLM5 le 23 juillet 2013), par exemple, dans le budget de 2012 de la mairie des HLM les recettes commerciales s'élèvent à 447 539 933 FCFA sur un budget 676 250 000 FCFA (graphique 8). Pourtant, dans beaucoup de collectivités locales, les responsables déplorent le faible niveau de recouvrement des recettes. En 2012, le niveau de recouvrement des recettes était estimé à 66%. L'essentiel des recettes tirées des activités

commerciales est alloué au fonctionnement de la collectivité locale. Par exemple, pour la commune des HLM 5, en 2012 les recettes tirées des activités commerciales étaient réparties comme suit : 380 450 517 FCFA pour le fonctionnement et 8 642 320 FCFA pour les investissements. De 2011 à 2013, il a été constaté une augmentation des recettes tirées des activités commerciales.

Graphique 8 Recettes générées par les taxes du marché des HLM 5 de 2011 à 2013



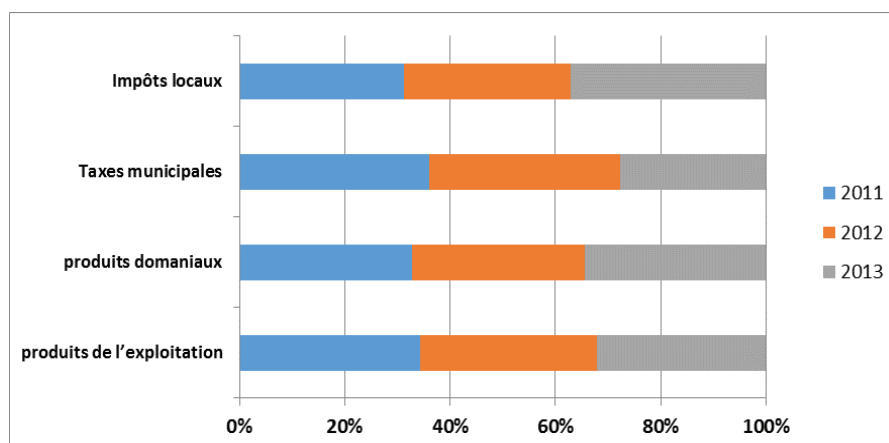
Source : mairie des HLM 5 février 2014.

Les enquêtes réalisées nous ont révélé que c'est à la veille des fêtes de Tabaski et de Korité que la commune parvient à engranger la part la plus importante des recettes. D'après le témoignage de l'agent voyer de la commune², « à la veille des fêtes de Tabaski, de Korité et de fin d'année, le marché des HLM 5 attire de nombreux clients qui viennent y faire leurs courses. La forte concentration de la clientèle attire également les marchands. Nous autorisons ceux d'entre eux qui font la demande à s'installer au niveau des rues qui mènent au marché moyennant le paiement d'une taxe qui s'élève entre 10 000 FCFA et 15 000 FCFA. » (Entretien avec l'agent voyer de la commune des HLM 5 le 23 juillet 2013).

En outre, le calcul de la patente est une pomme de discorde entre les marchands et les responsables des mairies. Le mode calcul est en effet jugé arbitraire par les marchands. Selon ces derniers, le montant fixé pour la patente ne tient pas compte de leurs capacités financières car ils ont d'autres charges à payer comme la location et l'électricité. Pour contraindre les marchands récalcitrants à s'acquitter des taxes, les responsables des halles et marchés des communes mettent les magasins des retardataires sous scellé.

A la mairie de Pikine, les taxes provenant de marchés représentent 35% des recettes des produits domaniaux (graphique 9).

Graphique 9 : Évolution des recettes de la ville de Pikine de 2011 à 2013



Source : Mairie de Pikine juin 2015.

Pikine abrite une dizaine de marchés qui étaient gérés par la mairie. L'acte III de la décentralisation a eu un impact sur les recettes de la collectivité locale car la mairie ne perçoit plus de taxes sur les marchés de la ville. Leur gestion est désormais transférée aux autres communes (Entretien avec le comptable de la mairie de Pikine le 13 juin 2015).

Ainsi, même si les activités commerciales représentent un enjeu financier important pour le budget des collectivités locales, il faut toutefois remarquer que ces dernières éprouvent d'énormes difficultés pour recouvrer les taxes provenant de ces activités. D'abord, les services techniques des collectivités locales sont dans l'impossibilité de déterminer de manière exacte le nombre de marchands exerçant leurs activités au sein des marchés. Ensuite, le mode de calcul de la patente varie d'une collectivité locale à une autre. Une étude d'ONU Habitat (2008, p. 12) révèle quelques faiblesses du système fiscal des collectivités locales. Il s'agit de :

- l'absence totale de toute implication du maire et de ses services dans le processus d'émission et de recouvrement des impôts locaux qui représentent plus de 90% des ressources ordinaires. Il résulte de cette situation des cas de sous estimation dans la détermination de l'assiette et de la liquidation des impôts locaux ;
- l'absence de mise à jour du fichier des contribuables ;
- le manque et l'insuffisance des moyens logistiques, financiers et humains pour le recensement exhaustif et le recouvrement de certaines taxes, redevances et impôts ;
- la prédominance des dépenses de fonctionnement sur celles relatives aux investissements.

Dans la plupart des collectivités locales de Dakar, le taux recouvrement des taxes sur les activités commerciales est jugé faible. L'insuffisance du personnel affecté dans le recouvrement des taxes, la connivence entre certains collecteurs et des marchands et le manque de maîtrise de l'espace commercial sont des facteurs qui expliqueraient cette situation. De plus, malgré les ressources financières qu'ils génèrent, la plupart des marchés de Dakar sont vétustes.

6.4. Les activités commerciales et les problèmes liés à l'insalubrité et l'insécurité

Beaucoup de chercheurs géographes, sociologues, économistes, etc. se sont penchés sur les problèmes des villes africaines, notamment l'insalubrité et l'insécurité. En réalité, faute d'une gestion adéquate, l'espace urbain dans ces villes est laissé à lui-même ou bien à des acteurs qui se livrent une compétition pour se l'approprier. Cette situation se traduit par l'occupation des espaces publics par les activités commerciales. La plupart des marchés sont désorganisés. Les produits y sont vendus sont conservés dans des conditions d'hygiène déplorable (Chaléard, 1986). Il y'aurait ainsi une crise de l'urbanisation qui apparaît à travers l'anarchie qui semble caractériser l'organisation des activités commerciales. Pourtant, pour certains auteurs, l'idée selon laquelle, l'informel serait la source de l'insalubrité et de l'insécurité perpétue une grille de lecture coloniale de la ville africaine qui conçoit l'espace urbain selon une logique ségrégationniste. Dans cette optique, ils constatent que l'informel est plus présent en périphérie qu'au centre de la ville. En réalité, pour des raisons d'esthétique et d'image à préserver, la présence de l'informel au centre-ville ne saurait être tolérée par les autorités. Il existerait donc une sorte de criminalisation de l'informel qui justifierait son rejet par les autorités urbaines. C'est cette perception qui ressort de la réflexion de (Steck JF, 2005). Selon lui, «... l'informel sert d'indicateurs à une certaine africanisation de la ville; laquelle véhicule un certain nombre de phantasmes qui de l'insalubrité à l'insécurité sont encore aujourd'hui, mais dans un autre contexte, les principaux ressorts des politiques anti-informelles conduites par les pouvoirs issus des indépendances. »

Vu sous cet angle, des clichés très négatifs sont associés à l'image de la ville africaine du fait de la présence des activités informelles, accusées à tort ou à raison d'être à l'origine des problèmes d'insalubrité. Toutefois, sans pour autant nier l'existence de ces clichés, il faut néanmoins reconnaître qu'à Dakar, la prolifération des activités commerciales informelles est à l'origine d'une occupation anarchique des espaces publics. La plupart des marchés de Dakar sont dans une situation d'insalubrité. Du reste, les commerçants ne cessent de dénoncer une telle situation et menacent souvent de ne plus payer de taxes si les autorités municipales ne résolvent pas ce problème. En plus de l'insalubrité, les marchés de Dakar sont également confrontés à

des problèmes d'insécurité. La plupart de ces équipements marchands sont vétustes et sont régulièrement touchés par des incendies.

6.4.1. Le problème de l'insalubrité

La question de l'insalubrité est l'un des défis majeurs liés aux activités commerciales informelles à Dakar. Ces activités commerciales sont en effet, à l'origine de nombreux problèmes liés à l'insalubrité. Cette insalubrité concerne aussi bien les rues que les marchés. Dans ce cadre, les marchés sont considérés comme de grands pourvoyeurs d'ordures. Il est fréquent de constater aux abords des marchés, une accumulation des ordures. Ces ordures entassées à même le sol causent des nuisances d'autant plus que le service de ramassage des ordures n'est pas régulier. Il arrive aussi que les ordures provenant des marchés et non évacuées touchent les habitations situées à ses alentours. Cette insalubrité est une source de tensions entre d'une part les populations riveraines et les marchands et d'autre part entre ces derniers et la municipalité. Les populations qui habitent aux alentours des marchés accusent les marchands d'être à l'origine de la dégradation de leur cadre de vie (Photos 28 et 29).

Photo 28 Une rue adjacente au boulevard du Centenaire



Cette avenue est jonchée d'ordures. Il n'existe pas de services chargés du nétoisement. Cette situation est à l'origine de l'insalubrité du quartier. Source : www.leral.net

Photo 29 L'avenue Lamine Gueye à hauteur du marché Sandaga



Ce dépôt d'ordures sauvages provient du marché Sandaga. Source www.leral.net consulté le 12/05/2014.

Pourtant, au sein des marchés, il existe des comités de gestion, comme nous l'avons déjà signalé. Les représentants des marchands au sein de ces comités sont les interlocuteurs directs des autorités municipales. Les marchands, pour amener les responsables de la municipalité à s'occuper de la salubrité du marché, n'hésitent pas à boycotter le paiement des taxes. Selon des responsables de collectivités locales enquêtés, l'insalubrité des marchés s'explique par l'état vétuste de la plupart des équipements marchands. Dans beaucoup de marchés, le système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ne fonctionne plus correctement d'autant plus l'entretien est rarement assuré. De plus, la pression foncière sur les marchés a abouti à une occupation anarchique de l'espace. Par exemple, les marchés dakarois dits traditionnels, Sandaga, Castors, Tilène ont dépassé leur capacité d'accueil depuis très longtemps. En conséquence, les cantines sont installées un peu partout ce qui rend difficile l'évacuation des ordures et des eaux usées. Cette situation résulte du fait que l'espace au sein des marchés n'est pas toujours aménagé de manière rationnelle. De plus, il existe rarement un lieu aménagé et réservé au débarquement des marchandises convoyées par les camions car de tels espaces n'ont pas été prévus au moment de la création des marchés. Les lieux improvisés à l'intérieur du marché pour assurer le débarquement de certains produits comme le poisson et les fruits sont particulièrement insalubres. Au marché Sandika de Pikine et au marché Castor, pour ne donner que ces exemples, des tonnes de fruits et poissons pourrissent dans ces lieux de débarquement spontanés et non contrôlés et situés aux abords immédiats des cantines.

L'insalubrité des marchés à Dakar est aussi liée à un système d'assainissement défectueux. Les canaux d'évacuation des eaux usées sont souvent bouchés ou bien inexistantes. Cette situation fait qu'en période d'hivernage, les clients et les marchands éprouvent des difficultés pour accéder à certaines parties des marchés. C'est le cas des marchés Sandaga, Nguélaw, Tilène. Le marché Kermel est l'un des rares marchés à disposer d'un réseau d'assainissement adéquat. Il a été rénové à la suite d'un incendie qui avait ravagé une bonne partie du marché en 2003. Sur un autre plan, l'insalubrité liée aux activités commerciales s'est également particulièrement accentuée avec la tenue des marchés hebdomadaires. Au lendemain de ces marchés hebdomadaires, les sites qui abritent ces activités sont jonchés d'ordures. Cette situation est liée à l'absence d'un dispositif de prise en charge des ordures occasionnées par ces activités commerciales.

Face à cette situation, des marchands ont développé des initiatives pour prendre en charge eux mêmes l'entretien et la salubrité. Par exemple, des toilettes payantes ont été aménagées au sein de quelques marchés. Le prix varie entre 25 FCFA et 50 FCFA. Avec l'agent recueilli auprès des usagers, le comité de gestion paie les charges liées à leur entretien (eau, électricité, gardiennage et femmes de ménage). Toutefois, même si le prix pour utiliser ces toilettes est jugé abordable et symbolique, certains marchands et des clients continuent de fréquenter ces toilettes publiques payantes. Ils préfèrent faire

leurs besoins naturels le long des murs et dans des coins peu fréquentés du marché. En réalité, ces toilettes publiques sont en nombre insuffisant.

6.4.2. Des marchés confrontés à une insécurité

L'insécurité demeure une vive préoccupation dans la plupart des marchés de Dakar. Des incendies sont très fréquents dans ces équipements marchands. Cette recrudescence des incendies est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels la vétusté des marchés. Ce sont les cas des marchés Sandaga, Tilène, Nguélaw. Récemment, le maire de Dakar, Khalifa Sall avait envisagé de déguerpir ces marchés à cause de leur état de vétusté. En réalité, les marchés de Dakar, à l'exception du marché Kermel souffrent aussi de l'absence d'un plan d'aménagement respecté par les différents acteurs. Ils sont caractérisés par une spéculation foncière qui s'opère sur les places des marchés. De plus, des cantines ont été installées partout dans les marchés. Cette situation fait qu'en cas de sinistre, les pompiers et les autres secouristes éprouvent des difficultés pour pénétrer à l'intérieur des marchés (Photos 30 et 31).

Photo 30 Le marché Grand Dakar lors d'un incendie



Ce marché est régulièrement frappé par des incendies. Une grande partie des cantines est constituée de baraquements. Certaines personnes habitent même à l'intérieur du marché. (Source :www.leral.net . consulté le 12/05/2013).

Ces incendies sont dus le plus souvent à des courts circuits Selon, une marchande, « une telle situation ne saurait surprendre dans la mesure où des commerçante en complicité avec de agents de SENELEC procèdent à des branchements sauvages sur le réseau électrique sans une étude préalable. » (Entretien du 10 octobre 2013). En réalité, le système de branchement au réseau électrique réalisé dans ces conditions expose les personnes qui fréquentent le marché à un réel danger. Les fils électriques sont en effet installés selon le désir des marchands car le branchement électrique constitue une activité lucrative pour ceux qui détiennent un abonnement à la SENELEC car les

marchands qui souhaitent se brancher clandestinement sont obligés de payer. De plus, ils doivent s'acquitter d'un montant fixé par le propriétaire du compteur sur les factures d'électricité qu'il reçoit.

Photo 31 Le marché Sandaga pendant l'incendie du 26/10/2013



Le non respect de certaines règles de sécurité expose les marchés à des incendies. La vétusté du marché sandaga a amené la mairie de Dakar à envisager son déguerpissement. Source : www.leral.net . consulté le 12/11/2013.

Sur un autre plan, l'insécurité au sein des marchés serait également liée à d'autres défaillances dans la gestion de ces équipements marchands. Par exemple, le gardiennage n'est pas bien assuré et il n'existe pas d'horaire fixe d'ouverture et de fermeture des marchés. Les activités commerciales se prolongent tard dans la nuit. Pour pallier cette insécurité, dans certains marchés, les marchands se sont organisés pour assurer eux-mêmes la sécurité. Pour ce faire, ils ont mis en place un système de cotisation mensuelle pour payer des gardiens. Malgré ces mesures sécuritaires, des boutiques se trouvant à l'intérieur des marchés sont souvent l'objet de cambriolage.

ENCADRE 2 DAKAR : INSALUBRITÉ, ENCOMBREMENT DES MARCHANDS AMBULANTS, INSÉCURITÉ, ENSABLEMENT DES RUES

Défigurée par une incroyable insalubrité, l'envahissement des rues par les marchands ambulants, l'ensablement de ses routes, l'urbanisation sauvage, le manque ou l'insuffisance de l'éclairage public, le bradage de son patrimoine foncier, Dakar apparaissait et apparaît encore, dans une moindre mesure, certes, comme une ville abandonnée à ses prédateurs de tous acabits.....

Ce triste spectacle d'une grande métropole, devenue une ville-souks, dépotoir géant aux mains des spéculations les plus mafieuses, pourrait bien s'effacer si les actions déterminantes de la mairie se poursuivaient dans le rythme et l'efficacité qu'elles connaissent actuellement.

On a pu mesurer l'amplitude et l'intensité de cette détermination dans la gestion du dossier des marchands ambulants que le régime précédent traitait en clients-rois. Ils étaient ménagés, adulés et courtisés parce que, semble-t-il, ils auraient contribué à la défaite d'Abdou Diouf en 2000. Ils avaient tous les droits y compris de placer des étals de commerce partout, d'implanter des tables à tous les coins et recoins, de mettre le pays à feu et à sang à la moindre tentative de rappel à l'ordre...

Le gouvernement précédent avait poussé l'outrecuidance jusqu'à leur dédier une agence avec pour conséquences de légaliser l'illégal et de légitimer un commerce de faux, d'imitations, une pratique contrebandière de grande ampleur, ruineuse pour l'Etat, les vrais commerçants et magasins dûment établis et s'acquittant honorablement de leurs impôts. Certains chanteurs mal inspirés et autres crooners en quête d'audience leur ont même consacré des chansons, assurément trop élogieuses.

Avec la complicité de certains marabouts et sponsors politiques véreux, ils ont pris en otage la capitale,

Activité informelle infructueuse, le commerce ambulant s'est réduit en système de distribution de revenus sans valeur ajoutée, avec toutes ses conséquences sur le dépeuplement des campagnes, la bidonvilisation de Dakar, entre autres.

Il a fallu un sacré courage pour extirper les ambulants et autres tabliers de l'avenue Georges Pompidou, aujourd'hui pacifiée. Le nettoyage du Boulevard Général de Gaulle est une opération salutaire qui doit être prolongée jusqu'au carrefour Faïdherbe et le cœur du centre-ville...

Source : Momar Ndiaye Contribution publiée sur le site www.seneplus.sn le 2 avril 2014

Par ailleurs, le phénomène d'insécurité a été accentué dans certains marchés par le fait qu'à l'intérieur de ces équipements marchands, il existe des « *espaces de non droit* ». Il s'agit de lieux qui se trouvent au sein des marchés et qui semblent réservés à une clientèle particulière. Ces espaces sont communément appelés « *Maket* ». Les « *Maket* » des marchés de Colobane, de Thiaroye, de Pikine guinaw rail sont très célèbres. La police y fait souvent des interventions à la recherche de délinquants ou pour débusquer des receleurs.

CONCLUSION DU CHAPITRE SIX

La gestion des espaces urbains et des équipements marchands à Dakar se caractérise par l'intervention de plusieurs acteurs. Ainsi, la mairie de Dakar dispose de ses organes de gestion différents de ceux des autres communes. Depuis la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, les grands marchés étaient gérés par la mairie de Dakar et les marchés de quartiers par les communes d'arrondissement. Cette situation est l'origine de conflits de compétences entre la mairie de Dakar et les communes. Ces conflits découlent des enjeux liés au recouvrement des taxes. Pour contourner cette situation, certaines communes ont créé des marchés de quartiers ou bien elles ont procédé à des extensions de l'espace commercial autour des marchés pour y percevoir des taxes. Ces dernières constituent les principales ressources financières des collectivités locales. D'ailleurs, l'essentiel des ressources budgétaires est issu de ces taxes. Avec la récente loi sur la décentralisation entrée en vigueur en 2014, la gestion des grands marchés a été rétrocédée aux communes.

Du côté de l'Etat, la pléthore de structures et de textes ne facilite pas également la gestion des activités commerciales. Plusieurs ministères et des agences interviennent en effet sans une coordination dans la gestion des activités commerciales. De plus, ces interventions mettent l'accent plus sur la répression que sur la réorganisation de ces activités commerciales et leur intégration dans l'espace urbain dans le cadre d'un plan d'aménagement urbain.

En conséquence, de nombreuses défaillances sont constatées dans la gestion des marchés. De graves problèmes liés à l'insalubrité et à l'insécurité pèsent sur les populations concernées. Malgré les taxes payées par les marchands, les collectivités locales qui ont en charge la gestion des marchés ne parviennent pas à agir comme il le

faudrait pour assurer les conditions de la santé publique et de la sécurité de tous. L'absence de système d'assainissement, les insuffisances du réseau électrique trop souvent piraté, la vétusté des locaux témoignent de l'ampleur des efforts collectifs à accomplir pour permettre le déroulement des activités commerciales de façon optimale pour tous, marchands et clients. La délocalisation des marchés situés au centre-ville peut être une option mais elle soulève de multiples questions et éveille de très nombreuses contestations. Tout se passe comme si les dangers réels qui planent sur les lieux du commerce n'étaient pas suffisants pour faire bouger les choses.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

A Dakar, le commerce est le secteur le plus dynamique de l'économie urbaine. Il s'insère dans l'espace urbain de la capitale sous de multiples formes: marchés, étals de rues, boutiques de quartiers, centres commerciaux. On peut parler d'un système complexe qui articule un secteur moderne et des activités informelles, sans que puissent être tracées des limites rigides entre les deux. Le commerce informel joue un rôle aussi bien économique que social. Il constitue une réponse aux besoins de consommation des populations et contribue à leur insertion dans le marché de l'emploi. L'informel est, en effet, le premier secteur pourvoyeur d'emploi dans la capitale sénégalaise. L'importance des activités informelles est une des conséquences de la crise économique. Chaque jour des flux de populations en provenance de l'intérieur du pays et des pays limitrophes convergent vers la capitale à la recherche d'un emploi.

Au-delà de leur diversité, les activités commerciales ont la caractéristique majeure de fonctionner en réseaux. Le système de ravitaillement dakarais s'appuie en effet sur des circuits hiérarchisés qui mettent en relation un ensemble d'acteurs comprenant les commerçants grossistes, les semi-grossistes et les détaillants et des intermédiaires. Dans ce cadre, les grands marchés de Dakar à l'image de Sandaga, Castor, HLM 5, etc. sont en relation avec les petits marchés de quartiers, des magasins et des boutiques et avec les marchés de la zone rurale de Dakar qui assurent l'approvisionnement des marchés de la capitale en produits agricoles et halieutiques.

En ce qui concerne les centres commerciaux, ils jouent un grand rôle dans le système commercial dakarais. Des commerçants des autres marchés et de l'intérieur viennent s'y approvisionner en marchandises. Contrairement aux marchés classiques, ces centres commerciaux se caractérisent par une spécialisation des produits qui y sont vendus. Par exemple, des centres commerciaux comme Touba Sandaga, Khelcom sont rendus célèbres pour la vente de l'électronique. Tandis que le centre commercial DECOTEX ne vend que des tissus. De plus, les commerçants des centres commerciaux sont des hommes d'affaires qui importent leurs marchandises de Chine, Dubaï, des Etats unis, etc.

Cette dynamique économique est aussi une dynamique spatiale. Les activités commerciales ont impulsé de nouvelles centralités et contribué aux mutations de l'espace dans la capitale sénégalaise. Par exemple, ces dernières années, l'immobilier commercial s'est fortement développé autour des marchés et de nombreuses rues commerçantes ont fait leur apparition. C'est le cas aux allées du Centenaire où les commerçants chinois sont parvenus à racheter leurs maisons aux premiers propriétaires pour les transformer en boutiques. Le commerce contribue ainsi à la transformation de l'espace privé. De plus, on constate la construction de plusieurs de supermarchés et dans

les nouveaux de Nord Foire, Yoff et sur la Corniche où s'est redéployée une bonne partie de la population dakaroise du fait de la saturation foncière dans les quartiers centraux.

La croissance très rapide des activités commerciales bute sur la problématique de la gestion de l'espace urbain. Engorgement, congestion, occupation de l'espace public, nuisances et pollutions de tout type constituent le quotidien des dakarois et les activités commerciales en sont l'une des causes principales. Pour faire face à tous ces dysfonctionnements et toutes ces défaillances, la mobilisation des finances publiques est insuffisante et en outre conflictuelle. Les enjeux liés aux taxes perçues sur les marchés urbains exacerbent en effet les clivages entre les communes et la mairie de Dakar qui y percevaient les taxes avant l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation. De plus, chaque collectivité locale cherche à créer son propre marché ou bien parrainent des marchés hebdomadaires afin de profiter des taxes. Ces taxes sont les principales ressources financières des collectivités locales. Pourtant, malgré les ressources financières qu'ils génèrent, les marchés de Dakar sont vétustes se trouvent dans un état de délabrement.

Par-delà l'étude des activités commerciales à Dakar, c'est en fait la problématique à la fois scientifique et opérationnelle de la gestion urbaine qui est posée. Dans ce cadre, les politiques de décentralisation ont une portée limitée car les collectivités locales ont été incapables de prendre en charge de manière efficace les compétences qui leur ont été transférées et d'assurer un aménagement rationnel de l'espace urbain. En lieu et place d'une gouvernance urbaine inclusive, les communes sont plutôt transformées en champ de compétitions entre des acteurs inégalement armés face à des enjeux fonciers et aux luttes de positionnement sur l'échiquier politique entre la mairie de Dakar et l'Etat. Cette situation crée des conflits multiformes qui risquent de provoquer l'échec des politiques urbaines à Dakar.

TROISIEME PARTIE
LES ACTIVITES COMMERCIALES A DAKAR :
DES CONFLITS MULTIFORMES

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

L'insuffisante prise en compte du commerce dans les politiques d'aménagement de l'espace urbain est une réalité qu'il faut savoir affronter. L'approche qui a été privilégiée jusque là par les autorités en vue d'apporter des solutions à l'occupation des espaces urbains par les activités commerciales ne prend toujours pas en compte les particularités du commerce de rue. Certains acteurs du commerce informel ont en effet, leurs propres logiques d'insertion dans les espaces urbains. Leur appropriation de l'espace obéit à une logique de mobilité. Cette situation explique l'aversion des marchands ambulants envers les politiques de fixation dans des centres commerciaux. Cette relocalisation risque de les éloigner de la clientèle. Ils accusent, les autorités municipales et étatiques de ne pas prendre en compte leurs préoccupations dans le cadre de l'aménagement de l'espace urbain.

La gestion du commerce de rue par les différentes autorités est en outre perturbée par des calculs politiques ou électoralistes. Par exemple, l'ancien président de la République M. Abdoulaye Wade s'est particulièrement illustré par ses interventions récurrentes dans les conflits opposant Khalifa Sall, le maire de Dakar, l'un de ses principaux rivaux, aux marchands ambulants. En réalité, l'Etat et la mairie de Dakar mènent des politiques concurrentielles. L'hypothèse selon laquelle les rapports conflictuels entre la mairie de Dakar et les autorités du pouvoir central entraînent des blocages dans la recherche de solution à l'occupation des rues de la capitale par les marchands ambulants, mérite d'être vérifiée. Comme le constate Dubresson, « ...faute de véritables arbitrages ou de compromis explicites, les formes dominantes de gouvernance, locale accroissent la discontinuité et le cloisonnement des politiques publiques. » (www.gemdev.org consulté le 11 mai 2013)

Le problème ne se réduit pas seulement à des questions de rivalités politiques et administratives. De nombreux centres commerciaux ont vu le jour grâce à des opérateurs économiques privés. Cependant, les enjeux financiers et les luttes pour le contrôle de l'espace urbain font que la production d'espaces commerciaux grâce à l'intervention du privé est à l'origine de conflits d'intérêts d'autant plus que les conditions de partenariat entre acteurs publics et opérateurs privés ne sont pas clairement définies. Par exemple, le scandale qui entoure le montage du complexe commercial les Quatre C à Dakar montre des limites dans le partenariat public/privé.

Cette troisième partie comporte deux chapitres : le chapitre 7 porte sur les opérations de déguerpissement des marchands ambulants, les problèmes liés à leur recasement dans des centres commerciaux et les conflits de compétences entre la ville de Dakar et l'Etat dans la gestion urbaine ; le chapitre 8, analyse à travers des exemples les multiples conflits liés aux activités commerciales.

CHAPITRE 7 LES OPERATIONS DE DEGUERPISSEMENT DES MARCHANDS ET LES PROBLEMES LIES A LEUR RECASEMENT DANS LES CENTRES COMMERCIAUX

La ville africaine est fortement marquée par l'informel (Steck JF, 2006). Le développement de ces activités se traduit par une occupation des rues par des marchands. Du reste, l'informel est devenu un marqueur spatial des paysages urbains en Afrique. Pourtant, malgré sa forte présence dans la ville africaine, l'informel est rarement pris en compte dans la planification urbaine. C'est le cas à Dakar où la gestion des activités commerciales informelles constitue un des défis majeurs de la gestion urbaine. En réalité, face à une occupation jugée anarchique de l'espace urbain et sous la pression d'une partie de la population, les autorités municipales ont régulièrement recours à des déguerpissements. Cette pratique est longtemps apparue comme le seul mode de régulation de l'espace urbain. De plus, ces déguerpissements ressemblent plutôt à des opérations « coups de poing » organisées par les autorités municipales souvent dans des buts électoralistes. Le manque de suivi de ces opérations fait que les marchands déguerpis reviennent pour occuper à nouveau la rue et les trottoirs. Aussi, les opérations de déguerpissement s'avèrent-elles inefficaces comme mode de régulation de l'espace urbain d'autant plus qu'il arrive que l'Etat et les autorités municipales reculent face à la résistance des marchands comme ce fut le cas lors des manifestations violentes qu'ils ont organisées en novembre 2007 dans les rues de Dakar.

C'est à la suite de ces émeutes que l'Etat a décidé de réorganiser le commerce ambulants dans le cadre d'un projet de relogement des marchands ambulants dans des centres commerciaux construits au centre-ville. Il s'agit pour les autorités de procéder à la « formalisation » du commerce informel et de faire disparaître à terme l'occupation de la rue par les marchands ambulants. Toutefois, cette politique de formalisation se heurte à la résistance des marchands ambulants qui refusent de quitter la rue. Qui plus est, cette formalisation du commerce informel est d'autant difficile à mettre en œuvre que les différents acteurs ne parviennent pas à s'accorder sur ses modalités.

Ce chapitre 7 tente d'évaluer les stratégies mises en œuvre par les autorités par les autorités dans le cadre de la gestion des activités commerciales informelles à Dakar. Le premier point du chapitre aborde les opérations de déguerpissements de marchands ambulants et ses limites et le deuxième point analyse les problèmes liés au recasement des marchands ambulants dans les centres commerciaux.

7.1. Les déguerpissements des marchands des rues à Dakar

Dans le cadre de la gestion de l'espace urbain, les autorités municipales procèdent régulièrement à l'expulsion des marchands qui occupent certains espaces publics. Ces

actions menées par les autorités administratives pour libérer les espaces publics des activités commerciales sont désignées sous le terme de « déguerpissement ». Selon (Blot et Spire, 2014), « le déguerpissement peut se définir comme une expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les parcelles qu'ils occupent. Le recours à la violence, physique ou symbolique, accompagne généralement la procédure : les déguerpis sont le plus souvent déplacés par la force, ou brutalement sommés de quitter leur lieu de résidence. » L'origine du mot remonte à l'époque coloniale. Les citoyens qui sont expulsés sont jugés indésirables. Dans cette optique, le déguerpissement traduit des rapports de force entre les « déguerpis » et ceux qui sont à l'initiative de ces actions pour les expulser de la rue. Les personnes expulsées sont considérées comme ne bénéficiant d'aucun droit pour occuper des espaces publics

Avant l'indépendance en 1960, la ville de Dakar a connu des opérations de déguerpissement qui ont largement participé aux mutations de la ville. Par exemple, le quartier de la Médina a été créé en 1914 pour accueillir les habitants indigènes expulsés du centre-ville à la suite d'une épidémie de peste. Après les indépendances, les autorités étatiques et municipales ont souvent recours à ces opérations de déguerpissements, encore appelées « politique du bulldozer ». Ainsi, le quartier Pikine créé dans les années 50, a connu une extension fulgurante au début des années 60 à la suite des déguerpissements des bidonvilles de Ouagou Niayes, Colobane, Baye Gaindé (Vernière, 1973).

Aujourd'hui, les déguerpissements revêtent de nouvelles formes. Les déplacements autoritaires de populations occupant « illégalement » un domaine public sont devenus rares. Les opérations de déguerpissement actuelles consistent à chasser de la rue des marchands qui y exercent leurs activités de commerce. La différence avec les autres formes de déguerpissement réside dans le fait que pour le cas des marchands, il ne s'agit pas d'habitations mais plutôt d'un espace public occupé par des gens à qui on refuse le droit de s'y installer pour y mener des activités. A Dakar, la plupart des collectivités locales mènent des opérations de déguerpissements. Par exemple, au centre-ville, l'avenue William Ponty, l'avenue Lamine Gueye, le carrefour Sandaga, situés au centre-ville sont des lieux où les marchands sont régulièrement déguerpis (carte 10). Les déguerpissements s'étendent aussi à d'autres quartiers comme les allées du Centenaire, l'avenue Cheikh Anta Diop (Photo 32)

Le maire de Dakar, Khalifa Sall a joué un rôle important dans les opérations de déguerpissement des marchands. En réalité il essaie de concrétiser une promesse de campagne qui consistait à débarrasser la capitale des marchands ambulants et à lui « donner un visage digne d'une grande métropole ». Le déguerpissement, selon les autorités de la ville vise à « désengorger les artères de la capitale » dans le cadre de

l'aménagement urbain. Pour ce faire, les autorités municipales ont entrepris en partenariat avec des investisseurs privés de construire des centres commerciaux pour reloger les marchands déguerpis.

Carte 10 Les principales artères où les marchands ont été déguerpis au centre ville de Dakar



Fonds de carte : google earth

Photo 32 Opérations de déguerpissements



Déguerpissement de cantines appartenant à des marchands sur l'avenue Cheikh Anta Diop.
Source : www.dakaractu.com le 13/04/2014

Dans la banlieue, la mairie de Pikine procède également à des opérations de déguerpissement des marchands. Le carrefour, dénommé « Bountou Pikine » situé sur la

route nationale est régulièrement le théâtre d'opérations de déguerpissement des marchands. Cependant, aux yeux des observateurs, la manière dont les collectivités locales mènent les déguerpissements dénote d'une improvisation. Le seul but des déguerpissements est d'expulser les marchands accusés de ternir l'image de la ville. Par exemple, avant même la finition du site de la rue Félix Eboué destiné à reloger les marchands, les autorités de la mairie de Dakar ont procédé en février 2013 à leur déguerpissement du centre-ville. C'est ce caractère brutal qui expliquerait le refus des marchands ambulants de s'installer dans les sites provisoires prévus pour les reloger. Leurs délégués, lors des négociations avec la mairie de Dakar ont déclaré préférer attendre l'achèvement des chantiers du site de Félix Eboué même s'ils admettent que le site ne pourra pas reloger tous les marchands.

A Pikine, des marchands menacés de déguerpissement par les autorités municipales dénoncent l'absence de sommation. Pourtant, les responsables des communes affirment avoir respecté la procédure en matière de déguerpissement en servant au préalable des sommations aux marchands. En réalité, c'est par crainte de la réaction violente des marchands que les opérations de déguerpissement sont parfois menées sans avertir les marchands au préalable. Selon, M. B. (entretien du 20 février 2014) « les autorités ont toujours préféré agir avec l'effet de surprise. Par exemple, en 2012, elles ont attendu le départ de la plupart des marchands au *magal* de Touba pour nuitamment détruire les tables et les cantines des marchands. Les déguerpissements se soldent toujours par la destruction de nos biens. L'Etat doit comprendre que nous des citoyens. »

En outre, des marchands accusent les autorités municipales de recourir à des pyromanes pour incendier leurs cantines et tables afin de les contraindre à quitter les espaces publics qu'ils occupent. Même s'il s'avère difficile d'avoir les preuves de telles allégations, il faut de même remarquer que plusieurs sites qu'occupent des marchands ont connu des incendies au moment précis où ces derniers étaient menacés de déguerpissement. Par exemple, des centaines de cantines à Colobane et à Petersen ont été détruites à la suite d'incendies en 2015.

Malgré leur caractère spectaculaire, les opérations de déguerpissement ne parviennent pas encore à chasser définitivement les marchands des lieux qu'ils occupent pour y faire leur commerce. Profitant du répit des autorités municipales les marchands regagnent les lieux où ils sont été expulsés.

7.2. Questionnements étatiques sur l'informel et problèmes liés au recasement des marchands ambulants

Le secteur informel dont certains estiment qu'il va continuer à jouer un rôle essentiel dans l'avenir des villes africaines, pouvant générer 95% de leurs emplois (Delcourt,

2007), est cependant perçu très souvent négativement, sous l'angle de son opposition à l'Etat : « l'informel apparaît comme ce qui échappe à ce qui était voulu, prévu, organisé par une autorité. » (Poulet, 1994, consulté le 12 mai 2014). Sous cet angle, la formalisation est un processus qui consiste à amener l'informel à se conformer à la législation. L'Etat chercherait, en quelque sorte à récupérer un secteur qui lui a échappé.

Pour la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), compte tenu de l'utilité du secteur informel, il y'a une nécessité à mettre en place des mécanismes d'incitation à l'enregistrement des acteurs de ce secteur en leur offrant des opportunités de financement et de formation. La CEDEAO a également préconisé la mise en place d'un programme de régulation du commerce informel dans ses pays membres. Pour ce faire, elle s'active autour de la création d'une plateforme ou d'un réseau associatif régional des organisations professionnelles des commerçants, d'artisans et autres acteurs du secteur informel avec un point focal au sein de chaque Etat, et à la création des guichets uniques de facilitation et d'appui au commerce au niveau des corridors des pays membres.

Les projets de formalisation du secteur informel lancés par les Etats en Afrique sont avant tout sous-tendus par des enjeux financiers car les activités informelles sont toujours considérées comme un secteur évoluant en dehors de la législation fiscale. Pourtant, dans les marchés et dans la rue, les marchands s'acquittent régulièrement des taxes et autres redevances. Mais, pour les autorités, l'absence d'un dispositif capable d'identifier tous les marchands constitue un manque à gagner, car une bonne partie d'entre eux réussiraient à échapper à la fiscalité.

Au Sénégal, l'approche de la formalisation du commerce informel n'est pas cohérente. Tantôt les autorités font preuve de tolérance, tantôt elles ont recours à la répression. Dans un premier temps, l'Etat avait opté pour une formalisation forcée qui devrait se traduire par la fixation des marchands ambulants dans des sites prévus pour les accueillir. Cette politique est guidée par le désir d'améliorer l'aménagement urbain. Dans ce cadre, La fixation des marchands ambulants dans des sites aménagés devrait permettre une occupation plus rationnelle de l'espace par les activités commerciales. Cette formalisation forcée s'est traduite par des opérations spectaculaires de déguerpissement des marchands ambulants en novembre 2007. La réaction violente de ces derniers avait abouti à des émeutes qui ont conduit les autorités à revoir cette politique. Pour décanter la situation, l'Etat avait entrepris une concertation avec les marchands ambulants afin de trouver des solutions supposées prendre en considération leurs intérêts. C'est dans ce contexte que l'Agence nationale de Sédentarisation des Marchands ambulants (ASMA) a été créée par le décret n° 2011-266 du 23 février 2011. Cette agence avait pour missions de recenser, organiser et trouver des sites pour recaser les marchands ambulants. Toutefois, cette première tentative de formalisation du

commerce informel est un échec. En réalité, les associations de marchands ambulants ont rejeté toute idée de relogement forcé d'autant plus que cette agence ne disposait pas de sites aménagés pour les accueillir. Du reste, l'ASMA n'a pas pu mener sa mission à terme car lors du Conseil des Ministres du 1er novembre 2012, elle a été dissoute et remplacée par l'Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA), comme nous l'avions déjà évoqué plus haut. Les missions de la nouvelle agence sont mieux explicitées dans le décret l'instituant. Il s'agit de : « recenser, identifier et organiser les associations de marchands ambulants ; rechercher des sites et de construire des emplacements commerciaux (cantines, étals) nécessaires à l'insertion professionnelle des marchands ambulants et assurer leur sécurisation et leur hygiène ; mener des actions d'éducation et de formation devant contribuer à renforcer les capacités et le niveau de conscience des marchands ambulants ; faciliter la formalisation des activités développées par les marchands ambulants ; développer de nouveaux modèles pour l'insertion socioprofessionnelle des marchands ambulants dans les circuits commerciaux et d'autres secteurs économiques porteurs comme l'agriculture. » (Décret n° 2013-1078 du 12 Août 2013, consulté le 15 mars 2014)

En ce qui concerne cette formalisation, les marchands ambulants et les autorités municipales n'ont pas la même compréhension. Pour la mairie de Dakar, la formalisation signifie sortir les marchands ambulants des rues et les recaser. Sous cet angle, leur déguerpissement des différentes artères de la capitale est un préalable à ce recasement. Dans ce cadre, la mairie de Dakar a mis en place un programme de relocalisation des activités commerciales dans 3 centres commerciaux. Le premier est situé à Kermel, le deuxième à la rue Félix Eboué et le troisième à Sandaga. Le coût de l'investissement est estimé à 9 milliards de FCFA. Dans la mise en œuvre de ce programme, la mairie de Dakar avait dénombré près de 7000 marchands ambulants et tabliers.

Dans la mise en œuvre cette relocalisation des marchands ambulants, la mairie de Dakar a rencontré à plusieurs reprises les représentants des marchands. Selon le responsable des halles et marchés de la mairie de Dakar, « la mairie a opté pour une approche inclusive. D'ailleurs, un appel d'offre a été lancé. Les représentants des marchands ont participé au dépouillement et le GIE MADS a été choisi car il a présenté la meilleure offre aussi bien sur le plan architectural que financier. » (Entretien du 22 février 2015). Des représentants d'associations de marchands enquêtés ont confirmé avoir été associés dans le processus du choix de l'entrepreneur. Le centre commercial réalisé par le GIE MADS comporte des cantines et des box. Le nombre total de box est de 2800, tandis que les cantines sont au nombre de 215. Le prix de cession d'une cantine était initialement fixé à la somme de 3 200 000 FCFA pour les cantines du rez-de-chaussée, 2 800 000 FCFA pour les celles qui sont situées au deuxième étage et 2 500 000 FCFA pour les cantines du troisième étage. De plus, pour obtenir une cantine ou un box, les

marchands devraient verser un apport équivalent à 25% du prix. Le paiement est étalé sur 24 mois. Toutefois, les marchands ont jugé élevé le coût des cantines d'autant plus que le prix des cantines a été revu à la hausse. Selon le promoteur, cette hausse s'explique par les aménagements qui ont été apportés à l'architecture du centre commercial par rapport au plan initial. Avec l'intervention du maire de Dakar, le prix des cantines a été revu à la baisse. Par exemple, une baisse de 10 à 20% a été effectuée. De plus, l'apport des marchands est passé de 25% à 20%. Malgré, cette baisse, de nombreux marchands considèrent que cantines sont toujours chères et déclarent qu'ils n'ont pas les ressources financières pour pouvoir payer une place dans les nouveaux sites de recasement.

En réalité, la majorité des marchands ambulants montre peu d'enthousiasme pour regagner les centres commerciaux qui leur sont proposés du fait des rapports particuliers qu'ils entretiennent avec l'espace urbain. « Les marchands se représentent l'espace urbain comme un ensemble de « lieux-ressources » et de « personnes-ressources » où il sait pouvoir trouver une forme d'entraide, éventuellement une assistance, au moins une présence rassurante » (Meissonnier, 2006, consulté le 13 mars 2014). Sous cet angle, le relocalisation est perçue comme une « déterritorialisation forcée » qui signifie donc renoncer à des lieux dans la ville qui déterminent leur survie. En fait selon Steck (2006) « cette localisation privilégiée des activités informelles dans la rue mérite que l'on s'y attarde un instant car elle est la conséquence de ce que la rue représente pour ces activités: un espace visible et ouvert stratégique pour leur développement, un axe de circulation nécessaire à leur fonctionnement et une opportunité foncière. » Malgré les déguerpissements, les trottoirs sont régulièrement occupés par les anciens ou par de nouveaux marchands ambulants. Selon Thérasme (2010), afin d'éviter que les marchands retournent dans les rues, il faut que les projets de relocalisation des vendeurs déguerpis prennent en compte les spécificités du commerce ambulants en veillant à qu'ils ne se traduisent pas par une perte de revenus. Au centre commercial Petersen, au deuxième étage de nombreuses cantines n'ont pas trouvé d'acquéreurs alors que des marchands continuent d'occuper la rue qui mène à cet équipement marchand (Photos 33 et 34). Pourtant, selon le directeur du centre commercial Eboué, avec la construction de cet édifice, il ne devrait plus exister de marchands dans les rues du centre-ville de Dakar (Photo 35). Il n'est pas le seul à tenir un tel discours. D'après le maire de Dakar Khalifa Sall, la finalité de la création des centres commerciaux est l'élimination de l'occupation des rues par les marchands.

Toutefois, au regard du nombre croissant de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi qui n'ont d'autres lieux que la rue pour exercer le commerce et les marchands qui affirment n'avoir pas les moyens de payer une place dans les centres commerciaux, il sera difficile au maire de réussir de faire disparaître définitivement l'occupation des rues par les marchands à Dakar.

Photo 33 Centre commercial Petersen



Les marchands préfèrent vendre dans la rue plutôt qu'à l'intérieur de l'immeubles ou des cantines ont été construites. En réalité, la rue offre une plus grande visibilité et une meilleure accessibilité. Source : M. Khouma 12/12/2015.

Photo 34 A l'intérieur du centre commercial Petersen



Au premier et au deuxième étage de nombreuses cantines sont fermées faute d'acquéreurs. La partie la plus animée du centre commercial concerne le rez de chaussée. L'accessibilité est un critère déterminant qui oriente le choix d'installation des marchands. Source : M. Khouma, 12/12/2015.

Photo 35 Le nouveau centre commercial de la rue Félix Eboué



Destiné au relogement des marchands, il est constitué de 215 cantines et de 2800 box. Les autorités espèrent qu'avec cet équipement commercial, il n'y aura plus de marchands ambulants ou de tabliers dans les rues de Dakar. Source : M. Khouma, 12/12/2015.

7.3. La gestion de l'espace urbain : l'impossible compromis entre l'Etat et de la mairie de Dakar ?

La gestion de l'espace urbain à Dakar relance à nouveau la problématique des relations entre le pouvoir central et les collectivités locales. En réalité, la transmission du pouvoir du centre vers le local ne se réalise pas aisément (Jaglin S. Dubresson, 1995). Les enjeux politiques pour le contrôle des collectivités locales ou de ses ressources plombent en effet la gestion urbaine. Pourtant, la volonté du pouvoir central de mettre sous le joug les municipalités n'est pas un fait nouveau dans l'histoire politique du Sénégal. Ce processus remonte à l'indépendance en 1960. Pendant longtemps, les communes ont été des instruments du pouvoir central. A ce sujet, Diop et Diouf (1993, pp. 102-103) soulignent : « une analyse historique permet de dégager les caractéristiques de cette tradition de subordination du pouvoir urbain au pouvoir central. Dès la création de la municipalité, le patronage et le clientélisme ont pris le pas sur la gestion et la mise en place d'une administration efficace capable de prendre en charge la demande sociale urbaine et de résister aux empiètements du pouvoir central. »

➤ Le problème des marchands ambulants

L'Etat et la ville de Dakar ont des relations très heurtées au sujet de la gestion de l'occupation des espaces publics par les marchands ambulants. En réalité, des calculs politiques se dissimuleraient derrière les actes posés par l'Etat et les autorités municipales de Dakar dans le cadre de la gestion du commerce de rue, particulièrement celle concernant les marchands ambulants. La compétition que se livrent les hommes politiques et leurs partis constituent une toile de fond pour les débats plus techniques. Par exemple, la législation interdit le commerce ambulants sur la voirie mais dans la pratique, cette activité est tolérée voire acceptée de fait. Le laxisme des pouvoirs publics a renforcé les marchands ambulants en quête d'une légitimation. Les marchands sont désormais conscients de leur capacité à influencer les hommes politiques. D'ailleurs, certains d'entre eux ont créé des associations pour mieux défendre leurs intérêts. De plus, dans une optique électoraliste, ces associations de marchands sont courtisées par les hommes politiques qui, lorsqu'ils accèdent au pouvoir n'hésitent pas à leur faire des concessions en tolérant leurs activités commerciales dans la rue. Une telle situation ne facilite guère une gestion rationnelle de l'espace urbain.

Les politiques urbaines mettent en concurrence l'Etat et les autorités municipales sur fond de rapport de forces. Cette situation a été vécue lors du déguerpissement des marchands ambulants des artères de Dakar en novembre 2007. A la suite d'un conseil interministériel, les autorités qui avaient jugé intolérable l'encombrement de la voirie ont pris la mesure de déguerpir les marchands ambulants et de détruire les cantines qui empiétaient sur la chaussée des principales artères de la capitale. Les piétons, les

automobilistes qui avaient salué cette initiative car ayant permis une meilleure fluidité de la circulation ont vite déchanté car les manifestations violentes des marchands ambulants ont amené les autorités étatiques à revenir sur la mesure de déguerpissement. Les marchands ont, à nouveau occupé les rues et continué d'exercer librement leur commerce.

En réalité, l'attitude des autorités à l'égard des marchands est liée à des calculs électoralistes pour le contrôle de la ville de Dakar. Dans ce cadre, l'Etat central et la mairie de Dakar mettent en œuvre des approches différentes sur la question du commerce de rue. Le premier heurt entre le maire de Dakar, Khalifa Sall et les autorités de l'Etat central survient en 2009. En fait, la ville de Dakar avait engagé un entrepreneur pour procéder à la clôture d'un terrain de 4 hectares situé au quartier Cerf-volant. Ce terrain devrait abriter des cantines destinées à reloger des marchands déguerpis. Toutefois, sur ordre de l'Etat, la police est intervenue pour faire arrêter le chantier. Une grande partie du terrain a été finalement attribuée à des disciples mourides pour y construire une mosquée. Cette situation a amené la mairie de Dakar à renoncer à ce projet.

En outre, dans le cadre de son programme de relogement des marchands déguerpis, la ville de Dakar a toujours un fort besoin de terrains. Or, avec la saturation foncière qui sévit dans la capitale sénégalaise, le patrimoine foncier de la ville de Dakar pouvant abriter les projets de relogement des marchands ambulants est inexistant. Devant cette situation, la seule alternative qui s'offrait aux autorités de la ville était soit d'acheter des terrains auprès des personnes privées soit de solliciter l'Etat central. A la suite d'une délibération, le conseil municipal accorda l'autorisation à la mairie de Dakar d'acheter 5 terrains appartenant à des particuliers d'une valeur de 15,3 milliards de FCFA. Au lendemain de cette délibération, on pouvait lire dans le communiqué du conseil des ministres que l'Etat a décidé « d'ouvrir une information judiciaire concernant le projet d'acquisition de cinq terrains par le conseil municipal de Dakar. » (Agence de Presse Sénégalaise, 17 septembre 2010). De plus, des directives auraient été données au préfet de Dakar, par le ministre de la décentralisation et des collectivités locales, de ne pas approuver les délibérations de la ville de Dakar relatives à cette transaction. En réponse à cette décision prêtée à l'Etat, le maire de Dakar, Khalifa Sall déclare : « Je ne sais pas si cette information judiciaire sera ouverte contre Khalifa Sall ou contre le Conseil municipal. J'aimerais bien que le gouvernement, dans son communiqué, puisse nous communiquer à l'égard de qui cette information judiciaire est ouverte. Puisque la délibération est celle du Conseil municipal de Dakar. C'est beaucoup de délibérations, mais je crois que celle qui intéresse le gouvernement, jusqu'à ce que cela ait fait l'objet d'un communiqué de deux paragraphes du Conseil des ministres, ce sont les délibérations relatives à la consolidation ou à la reconstruction du patrimoine immobilier de la ville de Dakar. La ville de Dakar, depuis quelques années, avait le plus

important patrimoine immobilier et foncier du Sénégal. Mais quand nous sommes arrivés en avril 2009, nous n'avons pas trouvé grand-chose. De patrimoine foncier libre, il n'y en a presque plus. » (Journal Walfadjri, 19 septembre 2010)

Afin de contrecarrer les projets du maire de Dakar, des représentants d'associations de marchands ambulants qui s'étaient opposés à cette relocalisation avaient saisi le président de la République, Abdoulaye Wade, qui les a reçus et leur aurait donné des assurances qu'ils ne seraient pas déguerpis. Par la suite, le président de la République s'est farouchement opposé à l'achat de ces terrains par la municipalité car selon lui, l'Etat pourrait octroyer gracieusement des terrains à la mairie de Dakar. De plus, L'Etat a décidé de créer une nouvelle structure chargée d'encadrer les marchands ambulants. Il s'agit de l'Agence pour la Sédentarisation des Marchands Ambulants (ASMA) chargée de la mise en œuvre d'une politique de recasement des marchands. Selon le président de la République ce projet, venait en appui à « l'esprit d'entreprise avéré des marchands ambulants et au renforcement de leurs capacités de travail, à travers une formalisation et une mise en synergie de leurs activités. » (Communiqué du conseil des ministres du 17 février 2011). A la suite de négociations, l'Etat a finalement autorisé la mairie de Dakar à acheter un terrain de la rue Félix Eboué. Le site a été cédé par la mairie à un promoteur pour y construire un centre commercial devant accueillir les marchands ambulants déguerpis des rues du centre-ville de Dakar.

L'Etat et la mairie ont également étalé leurs divergences à propos d'un autre projet de la mairie. Il s'agit du centre commercial dit « Petresen ». La mairie de Dakar, en partenariat avec la « Société de Gestion des Complexes Commerciaux de Dakar » (SOGEDAK), avait en effet envisagé de construire un centre commercial. Toutefois, par le décret n° 2011-1029 en date du 25 juillet 2011, l'Etat a retiré le bail qu'il avait auparavant octroyé à la SOGEDAK pour affecter le terrain à l'Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants (ASMA) (Encadré 3).

Encadre 3 DECRET n° 2011-1029 en date du 25 juillet 2011 déclarant d'utilité publique, le projet de recasement des marchands ambulants sur le site de l'îlot « PETERSEN » ; prononçant le retrait partiel, pour cause d'utilité publique, de l'acte administratif approuvé le 08 février 2002, objet du bail approuvé au profit de la société de « Gestion des Complexes Commerciaux de Dakar » (SOGEDAK), représentée par Monsieur Hamadou Mbackiyou Faye, portant sur un terrain sis sur l'îlot PETERSEN, à Dakar, à distraire des TF 3026/DG, 4847/DG et 3424/DG, pour une superficie de 12.880 m² ; affectant au profit de l'Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants, l'assiette foncière en cause, devant abriter le projet de recasement desdits marchands ambulants.

Article premier. – Est déclaré d'utilité publique, le projet de recasement des marchands ambulants sur le site de l'îlot « PETERSEN ».

Art. 2. – Est prononcé le retrait partiel, pour cause d'utilité publique, de l'acte administratif approuvé le 08 février 2002, objet du bail approuvé au profit de la société de « Gestion des Complexes Commerciaux de Dakar » (SOGEDAK), représentée par Monsieur Hamadou Mbackiyou Faye, portant sur un terrain sis sur l'îlot PETERSEN, à Dakar, à distraire des TF 3026/DG, 4847/DG et 3424/DG, pour une superficie de 12.880 m².

Art. 3. - Est affectée au profit de l'Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants, dans les conditions prévues à l'article 33 de la loi 76-66 du 2 juillet 1976, portant code du domaine de l'Etat, l'assiette foncière en cause, devant abriter le projet de recasement desdits marchands ambulants.

En outre, la mairie de Dakar, avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates, la mairie de Dakar a initié un projet intitulé « Dakar Municipal Finance Project (DMFP) ». L'objectif de ce projet est de promouvoir « l'urbanisme commercial » en installant les marchands ambulants dans des espaces aménagés au commerce. Dans ce cadre, l'espace entre la rue Félix Eboué et Petersen a été programmé pour abriter une zone de commerce. Ce projet dont le coût est estimé à 41,8 millions de dollars devrait permettre à la mairie de Dakar de générer des ressources financières lui permettant de financer d'autres projets. Le conseil municipal de Dakar a autorisé la mairie à lancer un emprunt obligataire sur le marché financier de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Toutefois, l'Etat du Sénégal a opposé son veto à cet emprunt obligataire hypothéquant ainsi les projets du maire de Dakar.

L'aménagement de la place de l'Indépendance et de la place de l'Obélisque constitue d'autres projets pour lesquels le maire de Dakar a eu à faire face à l'adversité de l'Etat. Le gouvernement, par l'action du ministère du Renouveau urbain, a voulu se substituer à la mairie de Dakar pour réaliser ces aménagements. Toutefois, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement a finalement reculé.

➤ **Le problème des ordures ménagères**

Les logiques concurrentielles entre l'Etat et la mairie de Dakar apparaissent aussi dans la gestion des ordures et du cadre de vie. Certes tous les déchets ne sont pas liés aux activités commerciales et le problème dépasse très amplement celui des commerçants de rue. Mais leur rôle dans la vie quotidienne des habitants et dans leur cadre de vie est étroitement lié à la question des déchets. Cette question est un des principaux points de conflit entre l'Etat et les collectivités de proximité. De 1960 à 1971, la gestion des déchets urbains était directement assurée par une régie. Entre 1971 à 1984, l'Etat a décidé de confier la gestion à une société privée, la SOADIP. Cette société avait en charge la collecte et le traitement des ordures dans les agglomérations de Dakar, Pikine et Rufisque en dehors des cités des HLM, de la SICAP et du port autonome de Dakar, lesquelles disposaient de leur propre système de collecte. Dans le contrat qui le liait à l'Etat, la SOADIP a intégré dans son personnel les anciens travailleurs de la régie de la municipalité qui était chargée du nettoyage. Dans les années 80, les difficultés financières auxquelles elles étaient confrontées font que les communes n'étaient plus en mesure de respecter leurs obligations financières à l'endroit de la SOADIP. De ce fait, cette société s'est trouvée dans l'impossibilité de payer son personnel et de faire face à l'entretien et au renouvellement de son matériel de travail. A cause de cette situation, en mars 1984, la société mit fin à ses activités. Les services techniques municipaux reprirent le travail de collecte des ordures, appuyé par le génie militaire auquel l'Etat

avait recours pour éliminer les dépôts sauvages. En 1986, la Société Industrielle d'aménagement du Sénégal (SIAS) est créée pour remplacer la SOADIP dans le cadre d'une convention avec la communauté urbaine de Dakar (CUD). La SIAS est une société d'économie mixte avec une participation majoritaire de l'Etat. De 1986-1995, la SIAS a assuré le service de collecte et d'évacuation des déchets à Dakar. A la suite de difficultés financières, la société est dissoute en septembre 1995. Entre 1995-2000, l'Etat décide de poursuivre la gestion privée. Mais, il n'existe plus de monopole. Elle est désormais réalisée sur la base d'un contrat entre la CUD, l'AGETIP, le consortium sénégal-canadien, les sociétés privées, la Coordination des Associations et Mouvements de jeunes, et les GIE de quartiers. Entre 2001-2006 une concession globale est accordée à la société AMA supervisée par l'agence pour la propriété de Dakar (APRODAK). Cette société est créée par le décret n° 2005-268 du 25 mars 2005. Elle est d'abord rattachée au ministère de l'Environnement, ensuite à la Primature avant d'être mise à la disposition des collectivités locales de la région de Dakar dans le cadre de l'entente intercommunautaire créée par la communauté des agglomérations de Dakar (CADAK) et de la communauté des agglomérations de Rufisque (CAR). Toutefois la tutelle administrative est assurée par le ministère des Collectivités locales. L'Etat compte également s'impliquer de manière plus active dans le nettoyage des centres urbains de l'intérieur du pays en élargissant les missions de l'APRODAK en direction de ces localités. Moins d'un an plus tard, en 2006, l'Agence pour la propreté du Sénégal (APROSEN) est créée. Elle est chargée, entre autres, d'assurer pour le compte de l'Etat l'exécution des programmes de lutte contre l'insalubrité, en même temps, la gestion des ordures est transférée aux collectivités locales. En fait, le décret 2006-05 du 9 janvier 2006 transfère le programme de gestion des déchets solides à une nouvelle entité dénommé Entente intercommunautaire de Dakar. Cette nouvelle structure réunit la CADAK de la CAR. La création de l'Entente CADAK-CAR par les collectivités locales de la Région de Dakar répond « au besoin d'une prise en charge harmonieuse et homogène du système de gestion de la salubrité sur l'ensemble du territoire ». Pour ce faire, l'Entente gère le programme de gestion des déchets solides urbains de la Région. Cette gestion prend en charge la collecte, le transfert, la gestion de la décharge de Mbeubeuss et des autres infrastructures dévolues à cette activité, le nettoyage des rues. Toutefois, face aux défaillances constatées dans le système de collecte des ordures, l'Etat par le décret n° 2006-860 du 18 septembre 2006 décide pour une période transitoire de quatre mois de retirer aux collectivités locales la gestion des déchets solides urbains pour la confier au ministère de l'environnement. A la fin de la période transitoire, la gestion des ordures est à nouveau retournée à la communauté des collectivités locales, à charge pour elle de recruter un prestataire de services privé.

Le ministère en charge de l'environnement assure la maîtrise d'œuvre, l'Entente CADAK-CAR conservant la gestion financière du programme. Afin de se conformer à la réglementation sur les marchés publics et assurer une gestion durable des déchets

solides, l'Entente CADAQ-CAR présidée par Pape Diop alors maire de Dakar, procède à un appel d'offres pour le recrutement des prestataires chargés d'assurer la propreté de la Région de Dakar. Au terme de cet appel d'offre, *VEOLIA*, une société française et 19 autres concessionnaires sont adjudicataires du marché de la collecte des ordures de Dakar et sa banlieue. Toutefois, le changement de l'équipe municipale survenue en mars 2009 à l'issue des élections municipales, bouleverse le schéma d'organisation retenu par l'ancien maire Pape Diop. Le nouveau maire de Dakar, Khalifa Sall rejette en effet le contrat entre *VEOLIA* et la ville de Dakar en le jugeant très « léonin ». Le marché est cassé et un nouvel appel d'offres est lancé. Un délai de 6 mois est accordé au concessionnaire français pour poursuivre ses activités de nettoyage. Sur sa décision de casser l'appel d'offre de son prédécesseur, le maire de Dakar l'explique en ces termes, « notre conviction est de faire confiance aux Sénégalais, car le nettoyage est une affaire de rues, de maisons, de quartiers. Nous allons bâtir une conscience citoyenne urbaine et nous donner les moyens de relever le défi de la salubrité. » (Sungalsen.com, 5 janvier 2010). Cependant, la nouvelle procédure d'appel d'offre qu'il lance est attaquée devant l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) par un groupe de concessionnaires. Leurs griefs portent sur les critères de qualification qu'ils jugent discriminatoires. Un autre appel d'offres est lancé au mois de mars 2011. Mais, dès le lendemain, le président signe le décret n°2011-329 daté du 16 mars 2011 portant « réorganisation et fonctionnement de l'Agence pour la propreté du Sénégal (APROSEN) ». Désormais, l'APROSEN, logée au ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de vie, devient la maîtresse d'ouvrage déléguée pour la gestion des Déchets solides urbains (DSU) de Dakar et sa banlieue. Cette nouvelle situation constitue un manque à gagner de 10 milliards pour la mairie de Dakar.

Ainsi, la gestion des ordures prend une tournure politique d'autant que la ministre de la Culture et du cadre de vie qui pilote le dossier est une militante du parti démocratique sénégalais, de l'ancien président de la République Abdoulaye Wade. De plus, la dame est connue pour être l'une des têtes de file de la « génération du concret », un courant du parti démocratique sénégalais (PDS) proche de Karim Wade, fils de l'ancien président de la République. Les nouveaux maîtres d'œuvre de la gestion des ordures à Dakar entreprennent des démarches en vue de trouver des investisseurs pour exécuter le ramassage des ordures. Des concessionnaires américains manifestent leur intérêt. Mais pour que les investissements qu'ils consentent à réaliser soient rentables, il leur faut traiter 3 200 tonnes d'ordures par jour. Or, après évaluation, les techniciens de l'APROSEN ont estimé que la région de Dakar ne pouvait pas dépasser 1 500 tonnes d'ordures par jour. En conséquence, pour obtenir le tonnage nécessaire, le ramassage des ordures devrait s'étendre à l'ensemble du territoire national. Afin de résoudre cette équation, le gouvernement décide de créer la SOPROSEN (Société pour la Propreté du Sénégal) dont les activités vont couvrir tout le pays. Pourtant, l'Etat avait suspendu la restructuration de l'APROSEN et la mairie de Dakar avait lancé un

appel d'offre dont la commission d'attribution du marché devait statuer le 17 août 2008. Cependant, le lendemain contre toute attente, l'assemblée nationale vote la loi portant création de la SOPROSEN. Dès lors, la création de la SOPROSEN par l'Etat vient contrecarrer les projets de la mairie de Dakar en matière de gestion des ordures. En riposte, L'Entente CADAK-CAR décide de renoncer au protocole d'accord avec l'APIX portant sur la réalisation de projet de voirie, dans le cadre du Projet d'Autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

Lors du vote de la loi portant création de la SOPROSEN, la ministre de la Culture et du cadre de vie avait pourtant laissé entendre que la création de cette société s'est faite sur une base consensuelle. Ce que le maire de Dakar conteste. Selon lui, la loi portant création d'une société nationale chargée de la gestion des ordures n'a pas été élaborée dans un esprit de concertation encore moins emporté l'adhésion de la Ville de Dakar. Mieux, la ville de Dakar et l'entente CADAK CAR qu'il dirige n'ont pas été informées encore moins associées à une concertation autour de ce projet. De plus, le maire juge impertinente une telle initiative, d'autant plus que le transfert de la gestion de toute la filière déchets ainsi que toutes les ressources financières et matérielles y afférentes à la SOPROSEN est contre productif et cela constitue une régression par rapport à la décentralisation en ce sens qu'il constitue une violation du principe de la libre administration des collectivités locales. De plus, l'Etat viole la loi car on ne saurait affecter d'office la Taxe sur les ordures ménagères (TOM) à une société nationale et lui déléguer la gestion des ordures pour le compte des collectivités locales sans leur consentement. En dernier recours, le maire de Dakar invite les parlementaires à saisir le Conseil constitutionnel pour annuler cette décision de l'Etat. Les partisans du maire de Dakar voient à travers ce projet de l'Etat des manœuvres politiciennes. Selon, l'un partisan du maire de Dakar, « l'Etat veut dépouiller les collectivités locales gérées par Bennoo [coalition des partis de l'opposition qui a gagné les élections présidentielles et législatives de mars 2012]. Ils ont commencé par le marché au poisson, les délégations spéciales, la création de SOPROSEN, entre autres, pour affaiblir les maires Bennoo³. C'est une stratégie planifiée par les tenants de ce pouvoir. » (Deme, H. in Journal le Populaire, 27 août 2011).

Aux élections de mars 2012, le paysage politique sénégalais connaît un nouveau changement. Le parti du président Abdoulaye Wade perd en effet les élections présidentielles et législatives. Parmi les premières mesures prises par les nouvelles autorités figurent le retour des collectivités locales dans la gestion des ordures. Par exemple, en décembre 2012 adopté lundi à l'unanimité une loi confiant la collecte des ordures ménagères aux collectivités locales, une mesure législative qui annule la loi

portant création de la Société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN) créée en 2011. En réalité, la société n'a jamais mené des activités sur le terrain.

Les deux exemples développés ci-dessus montrent qu'après plusieurs années de mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités sont à la recherche d'une approche administrative pertinente permettant de prendre en charge la gestion de la cité et de créer un équilibre entre ces collectivités locales. En conséquence, la gestion du commerce informel est prisonnière des logiques concurrentes de l'Etat et de la mairie de Dakar. L'Etat a sa propre logique de relogement ou de recasement des marchands ambulants. La forte implication de l'Etat dans la gestion des marchands ambulants constitue un des paradoxes de la décentralisation. L'Etat a transféré en effet, des compétences aux collectivités locales tout en continuant d'intervenir directement dans la gestion des compétences transférées. La gestion du cadre de vie à travers la gestion des ordures révèle également les conflits d'intérêts opposant L'Etat et les collectivités locales, surtout lorsque les maires n'appartiennent pas au même camp politique que le parti ou les partis au pouvoir.

CONCLUSION DU CHAPITRE SEPT

La gestion des activités commerciales informelles à Dakar est plutôt fondée sur une politique de répression résultant d'une vision négative de ce qu'elles sont : le commerce exercé par les marchands ambulants est considéré comme un « encombrement », une nuisance qui porte atteinte à l'image d'une ville moderne que les autorités municipales veulent donner à Dakar. Aussi, les autorités municipales procèdent-elles régulièrement au déguerpissement des marchands qui occupent les espaces publics. La régulation du commerce informel repose donc uniquement sur la police de l'espace. Toutefois, cette répression a des effets limités car, une fois déguerpis, les marchands occupent à nouveau les espaces publics. Cette répression est d'autant inefficace que les autorités municipales et l'Etat ne parlent le même langage. A plusieurs reprises, l'ancien Président Abdoulaye Wade s'est opposé au déguerpissement des marchands ambulants. Des associations de marchands ambulants ont même battu campagne en sa faveur. Cette bataille de positionnement entre l'Etat et la mairie de Dakar constituent un frein au développement optimal de la capitale.

Tout en continuant à mener les actions de déguerpissement, la mairie de Dakar met parallèlement en œuvre une politique de relogement des marchands ambulants dans des centres commerciaux. Dans ce cadre, elle a acquis des terrains et en partenariat avec des promoteurs privés des centres commerciaux ont été construits. L'objectif est de faire quitter les marchands ambulants des rues de Dakar et de les installer dans ces centres commerciaux. Néanmoins, malgré des facilités qui leur ont été accordés pour acquérir une cantine dans ces nouveaux espaces commerciaux, les marchands continuent de

vendre dans les rues de Dakar. Les cantines de ces centres commerciaux peinent à trouver des acquéreurs. Le commerce de rue est jugé plus lucratif. Il est aussi plutôt bien vécu par les acheteurs potentiels qui, dans les mobilités permanentes qui sont les leurs, y trouvent dans le chaînage de leurs propres parcours quotidiens ce dont ils peuvent avoir besoin. Sous cet angle, il sera difficile voire impossible de mettre fin à l'occupation des rues de Dakar par les marchands ambulants. Quant au cadre de vie dont le commerce de rue est une composante, sa gestion, face à une dégradation manifeste, il devient un enjeu politique majeur, opposant des logiques tout aussi inconciliables. Reloger les commerçants ambulants et traiter les déchets, bien que non totalement superposables en termes de questionnement et de mesures à prendre, illustrent l'un et l'autre le poids des enjeux de pouvoir sur les territoires. Ils démontrent aussi que les cadres institutionnels, administratifs, politiques en place ne sont pas nécessairement pertinents et efficaces. En fait c'est la question de la démocratie dans la vie quotidienne des citoyens au plus près de leurs attentes qui est ainsi posée. Dakar est un laboratoire de formes émergentes de démocratie dans un continent qui peine à trouver des voies propres de conciliation d'intérêts différents sinon divergents.

CHAPITRE 8 COMMERCE ET ESPACE URBAIN A DAKAR : DES CONFLITS MULTIFORMES

A Dakar, la gestion urbaine se réalise dans un contexte caractérisé par les difficultés qui affectent le fonctionnement des collectivités locales. En réalité, les collectivités locales n'ont pas encore réussi à mettre en place des politiques pertinentes permettant de trouver des solutions à l'insertion harmonieuse des activités commerciales dans l'espace urbain. En fait, le développement de Dakar s'est réalisé en l'absence d'une planification. Les plans de développement urbain (PDU) qui devraient encadrer l'évolution spatiale de la ville ne sont pas appliqués. Cette situation a largement contribué à accentuer les dysfonctionnements urbains et exacerber les tensions au sein de la ville. Par exemple, dans de nombreux quartiers, les habitants pour s'opposer à la présence des marchands créent des mouvements citoyens. Ces mouvements créés de manière spontanée, sont révélateurs d'un malaise urbain mais aussi des frontières sociales au sein de la ville entre les citoyens et les marchands venus « d'ailleurs » et considérés comme des « envahisseurs ».

A leur tour, les marchands tentent de s'organiser à travers des associations. Leurs membres organisent souvent des manifestations violentes pour s'opposer à la politique de déguerpissement. Toutefois, leurs organisations professionnelles sont minées par des luttes intestines. De plus, la plupart d'entre elles, manipulées par le pouvoir en place interfèrent dans le jeu politique dans le bras de fer qui oppose l'Etat et la mairie de Dakar.

Sur un autre plan, la ville de Dakar connaît de profondes mutations liées à l'émergence des centres commerciaux. Adossés sur une logique d'accaparement de l'espace urbain, ces centres commerciaux accentuent la privatisation des espaces publics et les conflits fonciers à Dakar. En conséquence, face aux problèmes liés aux activités commerciales, il est important de repenser le mode de gestion urbaine, jusque là appliqué. Dans le même sens, il paraît utile de redéfinir les relations entre l'Etat et les collectivités locales car la décentralisation n'a pas encore réussi à améliorer la gestion urbaine.

Le premier point du chapitre huit porte sur les conflits entre marchands et populations riveraines autour des espaces publics. Le deuxième aborde les associations de marchands dans le bras de fer qui les oppose aux autorités municipales. Le troisième point analyse à travers des exemples les problèmes fonciers liés à l'appropriation de l'espace urbain par des promoteurs de centres commerciaux

8.1. Les conflits entre marchands et populations riveraines autour des espaces publics

De nombreuses études ont été consacrées aux conflits qui naissent de la cohabitation des acteurs. Les conflits liés à l'occupation des espaces urbains intéressent le géographe. Selon Hulbert F. (2009), « les multiples lieux de conflits et de luttes citoyennes que constitue l'espace urbain ne peuvent échapper à une analyse géographique nécessairement géopolitique puisqu'elle met en cause les nombreux décideurs. » En réalité, même, s'il suscite des conflits, l'appropriation des rues par les marchands est un phénomène entretenu par des propriétaires des maisons situées aux alentours des marchés. Sous ce rapport, l'*informalisation de la ville* ou l'insertion des activités informelles dans les espaces publics ou privés n'est pas seulement le fait des marchands ambulants, elle est également entretenue par les riverains qui voient en la rue une source de rente.

L'occupation de certains espaces publics par les activités commerciales informelles peut être temporaire ou permanente. Cette occupation temporaire intervient le plus souvent durant les jours d'affluence des marchés comme les samedis ou bien à la veille des fêtes de *Korité* et de *Tabaski* et de fin d'année. Au marché de Sandaga, et celui des HLM 5, la commune autorise des marchands ambulants et des marchands tabliers à s'installer provisoirement dans certaines rues pour vendre leurs marchandises moyennant le paiement d'une taxe. L'occupation permanente des rues par les activités commerciales informelles revêt deux aspects. Dans le premier, l'occupation se limite aux trottoirs, c'est le phénomène que l'on note le plus aux alentours des marchés. Des marchands s'installent de manière permanente sur ces trottoirs empêchant les piétons et les véhicules de circuler librement. Les marchands ambulants ne sont pas les seuls à occuper les trottoirs, des commerçants qui disposent de cantines utilisent la devanture de leur cantine pour y exposer leurs marchandises.

Dans le deuxième aspect, il s'agit d'une occupation permanente de la rue par les activités commerciales informelles. Par exemple, à Sandaga, une partie des rues Sandiniéry et Albert Bourgi est occupée de manière permanente par les vendeurs de légumes. Selon Mamadou Berthé, président de la commission d'urbanisme de la mairie de Dakar, « tout le département de Dakar étouffe de l'activité commerciale. C'est comme si le Dakarois, pour ne pas dire le Sénégalais, ne connaît pas d'autres activités que le commerce. Ce qui fait que nous vivons ce que j'appellerai l'urbanisme mercantile. Or, en principe, le plan directeur de l'urbanisme qui planifie l'occupation urbaine définit des zones dédiées. Des zones pour le sport, la santé, l'éducation, le culte, les loisirs. On ne peut pas être dans un magasin de 4m², et occupé 60 m² de trottoir. Aujourd'hui, le commerce est en train de phagocyter toutes les autres activités. Ce n'est

pas vivable. Ce qui fait qu'en un moment donné, vous ne pouvez pas circuler dans la ville parce que l'activité commerciale déborde. » (Baldé I. et Baldé F., 2011).

Cette prolifération des activités commerciales informelles est à l'origine de conflits entre les marchands et les populations qui habitent à proximité des lieux de vente. Dans beaucoup de quartiers différents de Dakar, comme Centenaire, les SICAP, Pikine, etc., des associations d'habitants ont été créées en réaction à l'accaparement des espaces publics par les activités informelles ou par des promoteurs immobiliers qui sont en connivence avec des responsables des collectivités locales.

Les conflits qui opposent les habitants aux autres acteurs constituent des moments privilégiés pour mieux appréhender les représentations des différents acteurs autour des espaces publics. En fait, ces conflits laissent transparaître des intérêts et des conceptions particulières autour de l'espace (Leimdorfer, 1999). Ces conflits sont aussi des révélateurs d'une certaine forme d'appartenance à une entité particulière de l'espace urbain, le quartier ou une rue que les habitants. Selon Cuny (2010, p. 13), « appréhender la participation du point de vue des habitants suppose d'abord de prêter attention aux discours qu'ils tiennent en public sur leur ville ou sur leur quartier. Il faut écouter les plaintes, les revendications, les problèmes ou les critiques qu'ils énoncent face aux élus locaux ou dans d'autres contextes publics (réunions de quartier, médias, pétition, etc.). Dans cette perspective, la participation des habitants est avant tout le discours formulé sur la ville par ses principaux usagers. »

La création des associations des habitants de quartiers s'est faite pour la plupart d'entre elles de manière spontanée. Toutefois, même si, elles déclarent défendre l'intérêt des habitants et préserver le cadre de vie, ces associations participent rarement à la définition des politiques urbaines au sein de leurs collectivités locales. De ce point de vue, leur participation à la gouvernance urbaine est négligeable. Leur rôle de contre-pouvoirs face aux institutions politiques locales comme les municipalités reste très limité même s'il arrive que sous la pression des manifestations les autorités de l'Etat ou des collectivités locales renoncent à certaines décisions, comme ce fut le cas lors de la destruction du stade Assane Diouf pour y ériger une « cité des affaires ». Cependant ces associations de résidents ne sont créées et ne se mobilisent que lorsqu'il y'a des problèmes liés à l'occupation de l'espace dans leur quartier. De ce point de vue, ces associations sont plus perçues par les autorités municipales comme des agitateurs que des partenaires dans la définition et dans la mise en œuvre de l'action publique. Ces associations ou les personnes qui déclarent les représenter utilisent régulièrement la presse pour dénoncer certaines politiques menées par les municipalités portant sur l'espace urbain. En fait, leur action est souvent ponctuelle et inscrite seulement dans la durée d'un conflit singulier. Elles émergent et disparaissent, une fois la question tranchée. Ce ne sont pas des formes stables de négociation globale pour l'aménagement

à long terme des quartiers et de la ville. En outre, elles sont trop souvent strictement liées à des réactions spontanées à certains problèmes provoqués par la présence des activités commerciales informelles.

L'émergence des associations de résidents dans les quartiers de Dakar traduit aussi des perceptions et des représentations différentes des populations à l'égard de l'informel. Les associations sont plus nombreuses et plus actives dans le centre-ville et dans les zones résidentielles, comme le Plateau, Allées du centenaire, Point E que dans les quartiers de la banlieue tels que Pikine, Guédiawaye. En réalité, comme à Abidjan, dans la capitale sénégalaise l'informel est plus toléré dans la banlieue que dans le centre-ville. D'ailleurs, la plupart des opérations de déguerpissement concernent les artères de la partie de la capitale appelée le plateau occupé par des marchands ambulants. En fait, le centre-ville est considéré comme une vitrine qu'il faut préserver des occupations commerciales informelles considérées comme envahissantes et polluées. Dans une contribution, parue dans la presse, l'association des résidents du quartier Sacré cœur III fustige la présence des activités commerciales informelles dans les rues de Dakar et l'attitude des autorités étatiques et municipales qui semblent cautionner une telle situation. La réaction des citoyens contre l'occupation des espaces publics ne concerne pas seulement les activités informelles, elle est également orientée contre certains promoteurs de centres commerciaux. Par exemple, l'association des résidents de Sacré cœur III s'insurge contre le projet de construction d'un centre commercial sur un espace public. La revendication citoyenne ne se limite pas à la préservation d'un cadre de vie mais certains habitants s'insurgent contre l'accaparement et la privatisation des espaces publics par des spéculateurs avec la complicité des mairies (Encadre 4).

Encadre 4 : ASSOCIATION DES RESIDENTS DE SACRE-CŒUR III

VERITES SUR LE TERRAIN SITUE A SACRE-CŒUR 3, EN FACE DE LA BOULANGERIE JAUNE

Dans moins d'un mois, les électeurs renouvelleront les équipes municipales et choisiront celles de départements. Dans ce contexte d'attente, certains de ceux qui assument la fonction d'exécutif local utilisent leur posture pour poser, dans la précipitation et la crainte de ne pas revenir à la tête de leur collectivité, des actes administratifs qu'ils n'avaient pas pu faire aboutir pendant presque toute leur mandature. A Sacré-Cœur 3, le terrain de 12 065 m² situé en face de la Boulangerie jaune et correspondant au lot n°B du titre foncier 365, a toujours hanté les deux derniers maires de la Commune, en l'occurrence Madame THIAM et Monsieur DIAZ. Madame THIAM a tenté par tous les moyens d'aliéner le terrain. Suite à une opération nébuleuse, elle a essayé de se faire couvrir par la Police en lui cédant le tiers de celui-ci, en compensation d'on ne sait quoi. **Auparavant, Mme THIAM avait passé un accord avec un entrepreneur qui commença à ériger sur le site des cantines pompeusement baptisées « éléments » d'un Centre Commercial.** C'est dans ces circonstances que, dans un sursaut citoyen et républicain, est née une

Association des Propriétaires et Locataires de Sacré-Cœur 3 Phase 4, pour combattre la folle boulimie foncière et affairiste de Mme le maire. à une mobilisation déterminée, intelligente, toujours dans le respect de la loi et du droit des citoyens à lutter pour un environnement sain, sécurisé et agréable, les projets de Mme le maire ont échoué. Elu dans des moments de mobilisation citoyenne pour un renouveau de la gestion municipale, Monsieur DIAZ fit illusion pendant un moment mais très tôt, il est apparu qu'il s'inscrivait dans la logique mercantile de l'utilisation des terrains reçus de la SICAP au franc symbolique. En effet, la SICAP, en cédant les terrains relatifs au titre foncier 365, au franc symbolique à la Commune d'Arrondissement de Mermoz-Sacré – Cœur, s'est conformée aux dispositions de l'article 77 du code de l'urbanisme qui impose au lotisseur, en guise de participation aux dépenses d'exécution des équipements publics, la cession gratuite, à l'Etat ou aux Collectivités publiques, des terrains d'assiette de ces équipements. La Commune d'Arrondissement de Mermoz-Sacré – Cœur, pour ce qui la concerne, doit assumer l'entière responsabilité de l'utilisation des terrains à leur destination normale aussi bien à l'égard de la SICAP qu'à l'égard des tiers, destination qu' il lui est interdite de changer. Les mairies n'ont donc pas le droit d'aliéner une propriété collective des résidents qu'elles gèrent en leur nom. Les mairies n'ont pas acheté ces terrains. Là est la stricte vérité qu'elles cachent en se posant comme les propriétaires des terrains dont elles peuvent faire n'importe quel usage, y compris la cession déguisée à des intérêts strictement privés et préoccupés uniquement par des gains faciles. Le terrain face à la Boulangerie jaune doit servir l'intérêt collectif des résidents et des citoyens de la ville de Dakar. C'est pourquoi l'Association a saisi par courrier, en mars 2014, le Maire de la Ville de Dakar pour solliciter des aménagements à l'image de ceux entrepris tout le long de la corniche ouest. Ampliation de ce courrier a été faite à Monsieur Diaz. Ces équipements répondent mieux à la destination originelle prévue par le lotissement de la Sicap à savoir un terrain de sport pour le lot B, objet de notre action citoyenne. Le Maire de la Ville de Dakar avait répondu favorablement à notre requête en envoyant une équipe technique qui est venue étudier sur place la faisabilité de tels aménagements. Monsieur le maire sortant veut faire du forcing et il est le seul à savoir pourquoi. N'est-il pas trop tard pour lui de chercher à aliéner le terrain situé en face de la Boulangerie Jaune ? Tout compte fait, les citoyens de Sacré-Cœur 3 et de toute la Commune auront l'occasion, le 29 juin 2014, par leurs suffrages, de peser sur l'orientation et le sort des ressources gérées en leur nom. Une Cité est un espace de vie où la solidarité, au-delà des rapports individuels, s'organise autour de la défense et de la promotion des intérêts partagés : la sécurité, la salubrité, la santé, un cadre de vie agréable... LA EST LA RAISON DE NOTRE ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE SACRE- 3 ET DE NOTRE COMMUNE.

ASSOCIATION DES RESIDENTS DE SACRE-CŒUR I II - PHASE IV

Source : http://www.seneweb.com/news/Contribution/verites-sur-le-terrain-situe-a-sacre-c-o_n_127323.html consulté le 02 juin 2014/

8.2. Les associations de marchands : entre rivalités et récupération politique

Au Sénégal, les entrepreneurs du secteur informel ont plusieurs associations dont la plus importante est l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS). Elle a été créée en février 1990 par d'anciens membres des GES (Groupements Economiques du Sénégal). En 1994, des entrepreneurs du secteur informel qui ne partageaient pas la démarche de l'UNACOIS créèrent le Rassemblement des Opérateurs Economiques du Sénégal (ROES). Cette nouvelle organisation est accusée d'être sous l'influence de l'Etat sénégalais, en vue de contrecarrer l'UNACOIS. Cette dernière, minée également par des divisions entre ses membres connut un éclatement. Deux entités distinctes sont créées à savoir UNACOIS/JAPPO et UNACOIS/FC. Chacune des deux entités revendiquant la légitimité. L'UNACOIS s'est montrée très active dans la défense des intérêts des travailleurs des commerçants sénégalais. Ainsi, en août 2004, elle a organisé une grève « journées ville morte » pour manifester son opposition à la présence des produits chinois. Selon, les responsables de l'UNACOIS, les commerçants chinois se positionnent sur les mêmes créneaux que les Sénégalais, en proposant des produits de moins bonne qualité, à des prix inférieurs à ceux pratiqués normalement. De plus, ils ne respecteraient pas la législation douanière et fiscale du Sénégal.

Sur un autre plan, l'UNACOIS continue de mener une farouche lutte contre la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) pour casser le monopole de cette société sur l'importation du sucre. L'Etat du Sénégal autorise en effet la CSS à importer un certain tonnage sucre qu'elle revend sur le marché intérieur en attendant qu'elle débute sa production locale. Cette concession de l'Etat du Sénégal a toujours été combattue par l'UNACOIS. Cependant, pour les responsables de l'usine sucrière sans ces importations, l'usine serait depuis longtemps en faillite et les conséquences sociales seraient désastreuses car elle emploie directement et indirectement environ 18 000 personnes, coupeurs de cannes, ouvriers de l'usine et des transporteurs pour une masse salariale d'environ 15 milliards.

Par ailleurs, la plupart des marchands surtout ceux dits ambulants ne se reconnaissent à travers l'UNACOIS. Selon eux, cette organisation défend plutôt les intérêts des grands commerçants. C'est la raison pour laquelle ces marchands ambulants ont créé leurs propres associations.

A travers un recensement réalisé en 2009, la mairie de Dakar a estimé le nombre de marchands ambulants à 5910 et regroupés à travers 14 associations (Mbaye B, 2010, p. 21). Toutefois, toutes les associations des marchands ambulants n'ont pas été recensées. La plupart des associations se sont constituées sur la base d'affinités de leurs membres.

Il s'agit le plus souvent de marchands qui exercent leur commerce dans le même marché ou dans la même rue. Par exemple, l'association *Waa Naajwi* (littéralement ceux qui travaillent sous le soleil) regroupe des marchands ambulants qui vendent au marché HLM 5. D'autres associations ont été créées pour réunir des membres qui appartiennent à une même ethnie, c'est le cas des « Marchands ambulants Poular ». L'association peut également opter de se regrouper selon le sexe. Par exemple, l'Organisation Nationale des femmes commerçantes, marchands ambulants et Tabliers (ONFECOMAT) regroupe des femmes qui exercent des activités commerciales informelles à Dakar. Elle peut être aussi une initiative individuelle portée par une personne influente. Cette dernière peut donner son nom à l'association, c'est le cas du « regroupement Lamine Niang ». Le principal responsable qui a donné son nom à l'association est un des délégués de marchands au marché de la Gueule Tapée.

Le recensement de la ville de Dakar sur les associations de marchands ambulants a également révélé que le nombre de leurs membres varie entre 50 et 500 membres. L'association est un moyen d'affirmer et de défendre leur occupation de l'espace. Les marchands ont en effet compris que pour mieux défendre leurs intérêts, il était nécessaire de créer des cadres comme les associations. Pour les autorités des collectivités locales, ces associations de marchands facilitent la concertation avec les acteurs du commerce informel. Toutefois, la prolifération des associations de marchands ambulants fait que les autorités municipales sont en face de plusieurs interlocuteurs aux intérêts parfois divergents. C'est pour éviter cette prolifération d'associations et dans le but de renforcer leur crédibilité devant les autorités que certaines d'entre elles ont choisi de se regrouper au sein de fédérations. C'est dans cette optique que la Fédération des Artisans Marchands Ambulants et Tabliers du Sénégal (FAMATS) a été mise sur pied. Elle regroupe plusieurs associations de marchands comme l'ONFECOMAT, WAA NAAJ. Au lendemain du déguerpissement des marchands ambulants les 22 et 23 novembre 2007 des rues du centre ville de Dakar et les émeutes qui s'en ont suivi, de nouvelles associations de marchands ambulants ont vu le jour. Selon, Kamara (2012), « cette floraison de commerces sur la voie publique est surtout due au fait d'une part que le gouvernement précédent avait un souhait de politiser les regroupements en vue de faire une base électorale mais d'autre part les nouveaux arrivants sur les trottoirs composés surtout de jeunes ont senti aussi la nécessité de se battre pour leur propre survie et ont aussi créé leur association. Mais, il faut aussi noter que certains anciens ne voulaient surtout pas les intégrer à cause de leur tempérament et de leur jeunesse qui leur permet d'être mobiles sur les artères des rues. Dans leur quête de recevoir les facilités du pouvoir beaucoup d'associations sont tombées dans le jeu politique qui a eu pour conséquence la division entre eux. Un président de mouvement l'a fortement décriée en disant ceci « On nous a divisé on nous obligeant à rentrer dans leur parti » « Tout ce qu'ils ont promis n'a pas été fait. »

Les manifestations violentes des marchands ambulants suite à leur déguerpissement ont poussé les autorités à changer d'attitude dans les stratégies à mettre en œuvre pour mieux gérer ces associations. Avant d'instaurer le dialogue avec ces dernières et dans un souci d'apaisement de la situation, le gouverneur de Dakar qui avait exécuté la décision de déguerpissement a été muté. Par la suite, les autorités ont cherché à contrôler ces associations car selon elles les marchands ambulants constituent une potentielle clientèle électorale sur laquelle elles pouvaient compter en cas d'élections. Certains responsables d'associations ont également pensé qu'en mettant sur pied ces associations pour porter les revendications des marchands ambulants, ils pouvaient exercer une certaine influence sur les autorités d'autant plus que, selon eux le problème des marchands ambulants est avant tout considéré comme une affaire politique qu'on ne pourrait régler que de manière politique. A la veille des élections présidentielles de 2012, une partie des associations de marchands ambulants a décidé de soutenir le camp présidentiel. Pourtant, malgré ce soutien contre les promesses faites à leur encontre de mieux prendre en charge leurs préoccupations, l'ancien président de la République Abdoulaye Wade a perdu ces élections présidentielles. Deux ans plus tard, en 2014, l'histoire a semblé se répéter, en prenant une autre tournure car lors des élections municipales, la coalition du maire sortant Khalifa Sall remporte la plupart des collectivités locales de Dakar alors que des responsables d'associations, très remontés contre sa politique de déguerpissement avaient donné des consignes de vote au profit de ses adversaires politiques.

Ces faits montrent que les associations de marchands ambulants n'hésitent pas s'immiscer dans le jeu politique à Dakar. Elles sont devenues de moyens de pression. C'est pourquoi, le nombre réel de membres est très souvent surestimé. En réalité, la plupart des associations de marchands ambulants se prévalent d'une représentativité qu'elles sont loin d'avoir. Elles ne fonctionnent pas de manière régulière. Beaucoup d'entre elles ont été créées spontanément dans un réflexe qu'on pourrait qualifier d'autodéfense face aux menaces qui pesaient sur leurs activités en ville. De plus, l'engagement politique affiché par des associations de marchands ambulants ne fait pas toujours l'unanimité au sein de tous leurs membres. Des responsables d'associations se sont en effet démarqués des consignes de vote en faveur de candidats lancées par certains d'entre eux à l'occasion des élections.

Quelle que soit leur représentativité, les associations de marchands ambulants demeurent faiblement impliquées dans la gestion de l'espace urbain à Dakar. Cela est lié à plusieurs facteurs. Le nombre pléthorique d'associations qui prétendent défendre les intérêts des marchands ambulants, leur manque d'organisation et leur manipulation par des acteurs politiques dans une perspective électoraliste font que ces structures ont une portée limitée en termes de contribution à la gouvernance des villes. Pourtant, mieux organisées, et davantage encadrées, ces associations auraient pu mieux faire prévaloir

leurs points de vue dans le cadre d'une approche concertée de la gestion urbaine (photo 36).

Photo 36 Des marchands ambulants lors d'une manifestation dans les rues de Dakar



Pour s'insurger les déguerpissements, les marchands ont souvent recours à des manifestations de rue. En 2008, les autorités n'ont pas pu mener jusqu'au but les opérations de déguerpissement à cause de la résistance des marchands. (Source : www.leral.net, consulté le 12/05/2014)

8.3. Les collectivités locales et les centres commerciaux : les problèmes fonciers

La ville de Dakar est confrontée à une pénurie de terrains disponibles pour abriter des infrastructures. Cette situation a pour conséquence l'accentuation de la pression foncière. Malgré l'existence d'une réglementation fixant la valeur du sol en fonction de la zone, le marché foncier est caractérisé par de fortes spéculations. Ces tendances spéculatives et l'absence de mécanismes efficaces de contrôle sur le sol urbain constituent un obstacle à l'application des plans directeurs d'urbanisme (PNU Habitat, 2007). C'est dans ce contexte de pressions multiformes sur l'espace urbain que l'avènement des centres commerciaux est venue rendre plus complexe la situation foncière à Dakar. La promotion de l'urbanisme commercial à travers les projets de construction de centres commerciaux constitue en effet, aujourd'hui l'un des modes privilégiés de la production de l'espace commercial à Dakar. Cette nouvelle forme d'appropriation de l'espace urbain par ces centres commerciaux relève d'enjeux fonciers et financiers considérables. Elle marque l'irruption en force des opérateurs économiques dans le contrôle des espaces publics urbains. Ce processus participe aussi à l'accélération de la privatisation des espaces publics à Dakar.

Pour les collectivités locales confrontées à la raréfaction des ressources financières publiques, le recours au partenariat privé était devenu inéluctable. Beaucoup de centres commerciaux ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités locales et des opérateurs privés. C'est le cas du centre commercial Dakar Horizon, né du

partenariat entre la mairie de Dakar le groupe CCBM, du centre commercial les 4 C, fruit d'une coopération avec un opérateur privé. Pourtant, l'expérience a révélé que le partenariat public / privé dans la création des complexes commerciaux réduit fortement les marges de manœuvre des collectivités locales dans le contrôle de l'espace urbain. Elles ne sont pas toujours en mesure de prévenir les abus et de faire face à d'éventuelles dérives des opérateurs privés. Ces craintes sont d'autant plus justifiées que les opérateurs privés ont tendance à privilégier leurs intérêts personnels au détriment d'un aménagement rationnel de l'espace (Bertoncello et Bredeloup , 2002). De plus, les conditions de montage de ces projets d'immobilier commerciales sont parfois opaques car elles mettent en œuvre une multitude d'intermédiaires uniquement mus par l'appât du gain. Les tractations se déroulent en dehors des instances régulières des collectivités locales. En réalité, « aucune instance de régulation et d'audit dotée, dotée d'autonomie pour arbitrer les jeux économiques et sociaux ne semble avoir été mise en place » (Bertoncello et Bredeloup, 2002, p.99).

Nous retiendrons trois études de cas symptomatiques de ces évolutions en cours à Dakar. : le centre commercial les quatre C, le projet de la cité des affaires Kawsara et le centre commercial de la grande mosquée de Dakar. Ils constituent quelques exemples parmi tant d'autres de l'accaparement de l'espace urbain dakarois par des promoteurs immobiliers privés qui tirent profit des failles qui apparaissent souvent dans le système de gestion des communes. Dans certains cas, ces promoteurs bénéficient de la complicité de responsables de ces collectivités locales. Cette présentation repose sur un travail de recouplement d'articles de la presse relatant les problèmes fonciers liés à ces centres commerciaux et d'enquêtes personnelles complémentaires.

8.3.1. Le centre commercial 4C : un détournement d'objectifs

Le centre commercial 4 C se trouve sur l'avenue Malick Sy. Il a été rebaptisé *Central Park*. Le projet de création de ce centre commercial remonte à 2002. Il est le fruit d'un partenariat entre la mairie de Dakar dirigée à l'époque par Pape Diop et un promoteur immobilier du nom de Philippe Buchbinder (Cheikh Yérim Seck, 2011). Ce dernier était au moment des faits le directeur de la société *Corfitex Trading Limited UK* qui évolue dans le commerce international (photo 37). Ce centre commercial *Central Park*, tel que décliné dans le projet initial est conçu dans le style d'une cité des affaires, comprenant, en autres, un parking de 500 places. Conçu comme un centre commercial ultra moderne le projet est vanté comme innovant à grand renfort de publicité. Selon Coulibaly A (2009), les promoteurs du projet, dans leur plan de communication, présentent le complexe commercial comme un investissement particulièrement rentable.

Photo 37 Le centre commercial les Quatre C



Présenté comme l'un des plus grands centres commerciaux du Sénégal, le complexe les « Quatre C » a été détourné de ses objectifs. La plus grande partie du terrain a été cédé à des spéculateurs fonciers. Source : M. Kouma, 12 juin 2014

Dans les supports de publicité destinés à attirer les potentiels investisseurs les avantages du centre commercial sont vantés, on peut lire : « Bienvenue dans un nouveau monde. investir aux « Quatre C » le nouveau monde des affaires. Parce qu'avec 12 à 17% de rentabilité nette, l'achat d'un magasin aux Quatre C constitue l'un des meilleurs investissements commerciaux et immobiliers en Afrique de l'Ouest. Parce qu'en investissant au Centre commercial les Quatre C, vous accédez enfin aux clés du succès universellement reconnu en matière de distribution : l'emplacement, l'accessibilité, le confort, l'offre, le service et la communication. » (Abdou Latif Coulibaly, mai 2009).

Cheikh Yérém Seck (2011), dans un article consacré à ce complexe commercial, relate les péripéties du projet du centre commercial Central Park. Elles méritent d'être rapportées pour bien saisir ce qui est en jeu dans ces relations troubles entre institutions publiques et partenaires privés, dans le grand vent des transformations commerciales qui agitent Dakar.

En réalité, c'est en 2002 que la ville de Dakar a conclu avec la société *Corfitex Trading Limited UK* un partenariat pour la construction d'un centre commercial. Le site couvre une superficie de 22000 m². Le terrain est cédé au promoteur à raison de 8000 FCFA le m² par la ville de Dakar, un prix largement en dessous de sa valeur foncière réelle. De plus, le promoteur n'aurait utilisé que les 8000 m². « Selon l'actuel maire de Dakar, « les 14 000 m² ont été vendus à un partenaire avec l'accord du représentant de la ville de Dakar de l'époque dans le Conseil d'administration à une valeur qui n'est pas acceptable ». En plus du terrain, la ville de Dakar a versé, « par l'intermédiaire des Etudes des Notaires Pape Sambaré Diop et Patricia Lake Diop, la somme totale de 3 milliards et 40 millions à la société Corfitex, pour acquérir des actions. Le premier

versement est effectué le 21 août 2003 par le mandat n° 6585, au nom de Me Patricia Lake, et porte sur la somme de 540 millions. Deux autres seront émis au nom de Corfitex le même jour et portant les numéros de mandat 4939 et 4940, libellés avec les sommes respectives de 500 millions et de 1 milliard. Un troisième mandat suivra avec le numéro 11327 en date du 11 octobre 2004 d'une valeur de 1 milliard émis au nom de Me Pape Sambaré Diop, portant le total de ces versements à 3 milliards et 40 millions (Cheikh Yérim Seck, 2011). Toujours selon, Cheikh Yérim Seck, la somme que la ville de Dakar devait verser au promoteur est de 3 milliards 600 millions de FCFA et il resterait un reliquat de 600 millions que le trésorier payeur refuse de verser car il se serait rendu compte qu'une grande partie des sommes d'argent versées par la mairie était détournée vers d'autres comptes que ceux du projet du complexe commercial. Devant ce qui apparaît comme un contentieux entre la mairie et le promoteur, le notaire serait intervenu pour obtenir « la réduction des actions de la mairie de 13200 à 11025, ce qui établit ses parts à ... 27,65% du capital. » En réalité, le promoteur n'aurait pas utilisé toute la superficie demandée pour y édifier le centre commercial. Il aurait hypothéqué une partie du terrain contre un prêt. Selon l'actuel maire de Dakar, Khalifa Sall « Ils ont construit 6000 m² sur les 22000. Les 16000 m² restants, un des partenaires les a pris pour lui, et ils ont mis une hypothèque de 9 milliards sur les 6000 m² ». En plus de ce détournement d'espace, le promoteur n'aurait pas respecté toutes les clauses contenues dans le contrat signé avec les commerçants. Selon, le Collectif des copropriétaires et des locataires des cantines du Centre commercial les Quatre C, dans les prospectus distribués durant la campagne de publicité, il était prévu une infirmerie, une garderie, une cité des affaires et un parking souterrain de 500 places. Or, depuis l'ouverture du centre commercial, ces infrastructures qui étaient prévues n'ont pas été réalisées.

Les cantines ont été cédées à des commerçants entre 20 et 30 millions de FCFA. Toutefois, la rentabilité du centre commercial tant vantée par le promoteur s'est révélée être tout simplement un coup publicitaire. En conséquence, de nombreux commerçants qui avaient pensé réaliser un investissement rentable ont dû déchanter. Les problèmes rencontrés par les premiers commerçants auraient certainement découragé d'autres potentiels acquéreurs. Aujourd'hui, de nombreuses cantines restent inoccupées. La ville de Dakar a été la grande perdante dans ce projet car 20 000 m² ont été octroyés par la collectivité locale à un promoteur privé sans pour autant exiger toutes les garanties requises au moment où la ville de Dakar peine à trouver des sites pour accueillir les projets de recasement des marchands ambulants.

8.3.2. La cité des affaires Kawsara : un projet avorté

La cité des affaires dite *Kawsara* était considérée comme l'un des plus importants projets de complexes commerciaux à Dakar. Le site prévu pour accueillir le projet est le

stade Assane Diouf à Rebeuss, un quartier de la Médina sur la corniche Ouest. Ce stade, créé dans les années 60 est l'une des rares infrastructures sportives de la Médina. En 1992, à l'occasion de la coupe d'Afrique des nations (CAN) par le Sénégal, le stade a été rénové. Mais, depuis lors, faute d'entretien, l'état du stade s'est détérioré, la pelouse, les tribunes et les vestiaires sont fortement dégradés.

Certainement, la situation de dégradation du stade qui donne le sentiment qu'il a été abandonné a fait croire aux promoteurs de cette cité des affaires, qu'ils pouvaient détruire le stade sans susciter des réactions hostiles de la part des populations, Cependant, malgré l'état de dégradation, le stade a continué d'être fortement fréquenté par les sportifs car la saturation foncière dans cette partie de la ville fait qu'il est impossible d'aménager des aires destinées aux activités sportives. D'ailleurs, plusieurs équipes sportives de la Médina ont sollicité le stade pour s'y entraîner. Pendant les grandes vacances, à l'occasion des compétitions sportives dites « Navétanes », les multiples équipes des quartier sont obligées de s'entraîner à tour de rôle dans le stade.

En 2007, l'Etat du Sénégal octroie le stade à des investisseurs chinois. Le projet de la cité des affaires devait comporter des immeubles et un grand centre commercial. La cité des affaires Kawssara faisait également partie du projet politique de l'ancien président Abdoulaye Wade. Cette infrastructure était présentée comme la première étape de la rénovation du quartier Rebeuss qui devait être le « Manhattan » de Dakar à l'image du célèbre quartier des affaires de New York. Le projet de rénovation de Rebeuss devait entraîner la délocalisation de la prison centrale qui se trouve à proximité du stade Assane Diouf. Les travaux de la construction de la future cité des affaires débutent en 2008 et le chantier est confié à l'entreprise chinoise *China National Electronic Import Export South West Company*. Dans la nuit du 24 au 25 février 2008, la tribune du stade Assane Diouf est détruite. La date et le moment choisis pour procéder à la destruction de la tribune du stade qui marque le début des travaux ne sont pas fortuits. La date choisie coïncide avec la célébration du *magal* de Touba. Durant, cet événement, cette ville sainte devient le principal le principal pôle d'attraction du pays ; une bonne partie de la population de la capitale se déplace pour se rendre à Touba pour le célébrer. Les autorités étatiques ont d'ailleurs l'habitude de choisir de faire coïncider les opérations de déguerpissement des cantines des marchands avec la célébration de cet évènement afin d'atténuer leur éventuelle riposte. Donc, la destruction de la tribune du stade Assane Diouf pendant qu'une bonne partie de la population du quartier était occupée à célébrer l'évènement religieux, de plus durant la nuit, s'inscrit dans une stratégie qui vise à mettre les populations devant le fait accompli afin d'éviter ou de d'atténuer les éventuelles manifestations violentes et hostiles.

Toutefois, les populations de Rebeuss ne tardent pas à manifester leur hostilité à la destruction du stade et au projet d'érection de la cité des affaires Kawssara. Pourtant,

ses promoteurs avaient développé une campagne de communication pour vanter les retombées potentielles positives de ce projet qui devrait contribuer à revaloriser l'image du quartier, jusque là perçu comme un lieu de délinquance d'autant plus que la présence de la prison centrale a contribué au renforcement de cette image négative. De plus, selon les investisseurs, la cité des affaires Kawssara est censée générer de nombreux emplois pour les jeunes du quartier. Cependant, ces multiples promesses n'ont pas réussi à dompter la vague de protestations suscitée par la destruction du stade Assane Diouf. Des marches ont été organisées pour dénoncer la destruction du stade. Dans ce contexte, des associations se sont constituées au sein du quartier pour porter la lutte, c'est le cas du collectif dit « René Sanchez pour la sauvegarde et la réhabilitation du stade Assane Diouf ». Avec la vague de protestation, les travaux de construction de la cité des affaires ont été suspendus mais les autorités et les investisseurs n'ont pas pour autant renoncé au projet.

En 2012, lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, le projet de la cité des affaires s'invite dans la campagne des candidats. Dans un discours tenu dans le quartier, Macky Sall, candidat à cette élection déclare, « J'ai entendu un candidat dire qu'il va transformer Rebeuss en Manhattan ; il faut plutôt restituer à Rebeuss son stade. » (www.dakarcatu.com 21 mars 2012). En cas de victoire à l'issue du second tour de l'élection présidentielle, il promet de restituer le stade aux habitants de Rebeuss. Quand il a été élu président de la République, les populations de Rebeuss n'ont pas cessé de lui rappeler cette promesse électorale. En 2013, le gouvernement, prit un décret pour retirer aux investisseurs chinois la concession du site du stade Assane Diouf. A travers, la presse, les investisseurs chinois et leurs partenaires sénégalais n'ont cessé à leur tour de dénoncer cette décision de l'Etat qui risquerait à leurs yeux de dissuader les potentiels investisseurs eu égard à l'absence de garantie.

Le projet avorté de la cité des Affaires Kawssara est un autre exemple qui dévoile encore la volonté d'accaparement des espaces urbains par des promoteurs privés. Ces derniers bénéficient souvent de la complicité de gens placés au cœur de l'Etat ou au sein des collectivités locales pour réaliser leurs objectifs. Les populations sont mises devant le fait accompli d'autant plus que très souvent, les investisseurs ne lésinent pas sur leurs moyens. Ils parviennent même à trouver des alliés au sein des populations locales pour défendre leur projet, comme ce fut le cas pour ce projet soutenu par une partie de la population. Pour justifier leur combat contre le projet Kawssara, la plupart des habitants de ce quartier affirme que la cité des affaires et la complexe commercial ne leur étaient pas destinés. Mieux, la présence de cette infrastructure constituerait une menace pour leur existence dans le quartier. Selon des membres du collectif « René Sanchez pour la sauvegarde et la réhabilitation du stade Assane Diouf », la cité des affaires Kawssara allait inéluctablement conduire au renchérissement de la valeur du foncier et entraîner leur déguerpissement du quartier Rebeuss (photo 38)

Photo 38 Maquette du projet de construction de la cité des affaires Kawsara à Rebeuss



Ce projet a suscité la révolte d'une grande partie de la population de Rebeuss dans un quartier souffrant d'une grande pénurie d'espace, au lieu même où se trouvait le stade Assane Diouf qui devait être détruit. (Source : www.dakaractu.com consulté le 05/05/2014).

8.3.3. Le centre commercial de la grande mosquée de Dakar

De plus en plus, on constate l'érection de cantines autour des mosquées, comme nous l'avons déjà analysé plus haut dans cette thèse. Ce phénomène est justifié par leurs promoteurs par la recherche de sources de revenus afin de faire face aux charges liées au fonctionnement des mosquées. Jusqu'à une période récente, ce sont les collectivités locales qui prenaient en charge le paiement des factures d'eau et d'électricité. Mais, avec la prolifération des mosquées et l'insuffisance de leurs ressources financières, les collectivités locales ont renoncé à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des mosquées. Face à cette situation, les fidèles organisés en comités de gestion de la mosquée ont d'abord, mis en place un système de cotisation mensuelle et volontaire pour trouver des ressources financières. Par la suite, pour certaines mosquées présentant des opportunités au plan commercial du fait de la proximité d'un marché ou bien d'un axe routier, certains comités de gestion en partenariat avec des promoteurs immobiliers ont construit des cantines destinées à la location. Une partie des revenus locatifs de ces cantines devrait être versée à la mosquée pour couvrir ses dépenses de fonctionnement.

C'est dans cet esprit que le centre commercial El Hadji Maodo Sylla a été créé. Il est situé dans la partie de la mosquée attenante à l'avenue Faïdherbe. Le site qui abrite la grande mosquée de Dakar est un ancien cimetière Lébou. C'est en 1964 que la mosquée financée par le royaume du Maroc a été inaugurée. Les travaux de construction du centre commercial de la grande mosquée de Dakar ont démarré en 2001. Le centre commercial est constitué de 150 cantines. Le premier initiateur du projet du centre commercial est un promoteur immobilier du nom A. Ly. Ce dernier, avec la complicité

d'agents des impôts et domaines parvient à obtenir un bail n'hésite pas à exhiber le bail enregistré sous le numéro 0814/Ct. En plus du bail, il obtient une autorisation de construire délivrée par la ville de Dakar le 12 décembre 2002 sous le numéro 004859. El Hadji Oumar Guèye, président du Comité de gestion de la Grande mosquée de Dakar est en même temps chargé de collecter les loyers auprès des marchands. Le promoteur devait percevoir 75% des revenus locatifs dont les 25% étaient destinés à la mosquée. Ces cantines sont vendues officiellement à 50 000 FCFA. Toutefois, certains acquéreurs des cantines ont vendu à 10 ou 15 millions leurs cantines» ou les ont louées aux commerçants Chinois moyennant 350 000 FCFA le mois.

En 2012, ce centre commercial fait l'objet de tiraillements entre les promoteurs et certains responsables de la mosquée. L'affaire a finalement atterri au tribunal. Le problème qui a conduit les promoteurs de ce centre commercial devant les tribunaux est lié aux différentes péripéties du projet de construction de cet espace commercial. Le premier promoteur qui s'était engagé dans le projet, en l'occurrence, A. Ly, n'a pas pu en effet terminer les travaux à cause de difficultés financières. C'est ainsi qu'un deuxième promoteur du nom T. Dramé s'est manifesté. Ce dernier dégage une somme estimée à 33 millions de FCFA pour terminer les travaux de construction des cantines. D'autres marchands regroupés autour du groupement économique (GIE) dénommé *Galoya* ont également versé des contributions financières. Toutefois, le secrétaire général de la mosquée qui est en même temps, le gérant du centre commercial, El hadji Oumar Guèye et le premier promoteur A. Ly ont continué de percevoir la location des cantines sans pour autant associer le deuxième promoteur qui avait achevé les travaux de construction des cantines. Selon l'Imam de la mosquée, les 20 % des revenus locatifs qui devraient être alloués à la mosquée n'ont jamais été versés dans les caisses de ce lieu de culte. En outre, pour rentrer dans ses « droits », l'un des promoteurs du centre commercial, T. Dramé saisit le procureur de la République d'une plainte, le 20 novembre 2007 contre El Hadj Oumar Guèye, secrétaire général de la grande mosquée, Oumar Diène et le promoteur Amadou Ly pour détournement de frais locatifs du centre commercial Maodo Sylla. Le montant est estimé à 112 millions FCFA. Les trois personnes mises en cause sont poursuivies pour les délits d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux et usage de faux et de complicité de ces trois chefs d'inculpation. Durant la période du contentieux, le juge a désigné le nommé Tanor Mbaye en qualité de séquestre chargé de récupérer les frais locatifs.

A l'issue, du procès, le secrétaire général de la grande Mosquée de Dakar, El Hadji Omar Diène et le promoteur du centre commercial Maodo Sylla, Amadou Ly, ont été condamnés par le tribunal des flagrants délits de Dakar à un an ferme. El Hadji Omar Guèye, Directeur de l'Institut islamique, lui, a écopé de 2 ans assortis du sursis. Ils ont été reconnus coupables d'abus de confiance, faux et usage de faux, escroquerie et

complicité. Ils ont été également poursuivis de détournement de l'argent du centre commercial à des fins personnelles.

Ce dernier exemple illustre, à son tour, les opacités qui entourent les montages complexes qui président à la création de centres commerciaux. Sont mêlés des intérêts privés, souvent en compétition entre eux, les intérêts des collectivités locales ou même de l'Etat, les acteurs de terrain que sont les commerçants, les habitants des quartiers et même désormais les communautés religieuses. Comme il se doit, chacun veut profiter de l'avenir des activités commerciales conçues d'abord et avant tout comme des activités rentables dès lors qu'elles sont associées à des projets immobiliers. Au bout du compte, les citoyens ordinaires n'y trouvent pas leur compte et les conflits qui lui échappent se déroulent hors de leur contrôle. La montée en puissance des réactions populaires soutenues par les réseaux sociaux de plus en plus puissants contribue à porter à la connaissance de tous les malversations de certains et pose ainsi le problème d'un aménagement réellement concerté avec ceux qui sont directement concernés.

CONCLUSION DU CHAPITRE HUIT

La cohabitation entre les activités commerciales et les populations urbaines dans plusieurs quartiers de Dakar est très souvent conflictuelle. Les activités commerciales informelles de rue sont considérées comme envahissantes. Dans de nombreux quartiers des associations ont été créées pour prendre en charge les revendications des populations. A côté des marches et des pétitions, la presse est souvent utilisée pour dénoncer les marchands ambulants et les spéculateurs fonciers. Ces protestations sont le signe d'un malaise urbain et de leur exclusion dans la définition des projets urbains. Les marchands, quant à eux, tentent à leur tour de s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. Toutefois, la pléthore d'associations, leurs accointances avec les acteurs politiques et les dissensions internes limitent leur efficacité.

Enfin, en l'absence de mécanismes efficaces de régulation, les activités commerciales ont accentué les problèmes urbains à Dakar. Ces activités commerciales sont l'origine de nombreux de nombreux conflits. La spéculation a pris le dessus sur la nécessité d'un aménagement rationnel de l'espace urbain. De nombreux conflits fonciers ont vu le jour avec les projets de construction de centres commerciaux et des cantines. En réalité, c'est la pénurie d'espaces qui a renforcé les pratiques spéculatives et de détournement de l'espace. Les spéculateurs bénéficient le plus souvent de complicités au sein des collectivités locales. Dans certains cas, comme celui du centre commercial les 4 C, les projets d'immobilier commercial ne servent qu'à masquer des détournements d'espace dans un contexte où la ville de Dakar est confrontée à une pression foncière du fait de la rareté des terrains. Cette situation accentue la privatisation des espaces publics dans la capitale sénégalaise.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Ainsi, la gestion de l'espace urbain à Dakar est caractérisée par l'implication de plusieurs acteurs, notamment l'Etat et les collectivités locales et par des conflits de compétences entre ces deux institutions. L'Etat est très souvent accusé d'interférer dans la gestion des collectivités locales. Ces interventions intempestives de l'Etat dans la gestion des communes révèlent les paradoxes de la politique de décentralisation au Sénégal car elles montrent que les collectivités locales ne sont pas encore, malgré les déclarations de principe, complètement émancipées de sa « tutelle ». Mieux, ces interventions de l'Etat obéissent, le plus souvent, à des calculs politiques et se traduisent par des batailles de positionnement d'acteurs qui se considèrent, avant tout, comme des adversaires politiques. Par exemple, les relations entre l'ancien président de la république Abdoulaye Wade et l'actuel maire de Dakar Macky Sall ont été particulièrement conflictuelles sur la question du recasement des marchands ambulants. L'ancien président de la république, après avoir en effet fait marche arrière à la suite des manifestations violentes des marchands en novembre 2007 dans les rues de Dakar, s'est subitement érigé comme leur « défenseur » en s'opposant à leur déguerpissement. En outre, dans un contexte de lutte de positionnement politique, les marchands ambulants sont considérés comme de potentiels alliés. D'ailleurs, des associations de marchands ambulants ont même battu campagne lors des élections de 2012 en soutenant le président sortant.

L'avènement d'un nouveau régime avec l'accession au pouvoir de Macky Sall n'a pas, non plus, contribué à l'instauration d'un climat de confiance entre l'Etat et le maire de Dakar. Ce dernier s'est montré, particulièrement, critique à l'égard de l'acte III de la décentralisation qui a retiré à la mairie de Dakar la gestion des grands marchés de la capitale lesquels ont, pendant longtemps, constitué ses principales ressources financières. L'Etat a également opposé son veto à un projet d'emprunt obligataire de la mairie qui devrait servir à financer, entre autres, la réalisation d'espaces commerciaux dans la ville de Dakar.

Sur un autre plan, des conflits de compétences apparaissent entre l'Etat et la mairie de Dakar à travers les organes chargés de la gestion des activités commerciales informelles. Par exemple, l'Etat a créé l'agence nationale d'appui aux marchands ambulants (ANAMA) destinée à encadrer les marchands ambulants. De son côté, à la mairie de Dakar, c'est la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) qui est chargée d'assurer la gestion des espaces commerciaux et le recasement des marchands ambulants.

Des conflits opposent aussi des communes qui se disputent la gestion de marchés car dans une situation où les charges des collectivités locales ont augmenté, eu égard à

l'acte III de la décentralisation, les marchés grâce aux taxes qu'ils génèrent sont devenus les principales ressources financières des communes.

Dans ce contexte, la présence d'acteurs aux logiques concurrentes constitue des obstacles à la mise en œuvre d'une gestion urbaine cohérente et efficace. Cette situation crée, en effet des dysfonctionnements dans la gestion urbaine notamment dans la gestion des activités commerciales. De plus, les autorités de la mairie de Dakar et celles de l'Etat n'ont pas réussi, jusqu'à présent, à mettre en œuvre des politiques susceptibles d'aboutir à des solutions durables à l'occupation des espaces publics par les marchands. Au contraire, le déguerpissement continue d'être la principale réponse des autorités face à l'occupation des espaces publics par les marchands. Or, cette stratégie n'a jamais réussi à les chasser définitivement de la rue qui leur sert de lieu de travail. Qui plus est, pour des milliers de jeunes qui subissent les contrecoups de la crise de l'emploi, le commerce informel est une réponse à la pauvreté et demeure la principale opportunité d'insertion économique dans la ville.

Dans le cadre du recasement des marchands ambulants entrepris par les autorités, les centres commerciaux ont été également présentés comme une solution à l'occupation des rues de la capitale par les activités commerciales informelles. Toutefois, certains marchands ambulants jugent exorbitant le prix de cession des cantines. De plus, ils appréhendent le recasement dans ces centres commerciaux comme un risque pour leurs activités car le commerce informel de rue est fortement lié à la fonction circulatoire car les marchands ambulants ont besoin de circuler à travers les rues pour pouvoir écouler leur marchandise.

Par ailleurs, les centres commerciaux présentés comme une des solutions à l'occupation anarchique des espaces urbains par les activités commerciales informelles présentent des limites, car la mise en place de ces équipements commerciaux n'obéit pas à un plan d'aménagement de l'espace urbain. Il s'agit d'initiatives portées par des promoteurs privés. L'activité commerciale n'est souvent qu'un prétexte pour obtenir des municipalités des réserves foncières, lesquelles feront l'objet de spéculations. En conséquence, ces centres commerciaux sont à l'origine de nombreux conflits. Dans ce cadre, la création du centre commercial « *les quatre C* » est un exemple révélateur des procédés d'accaparement et de détournement de l'espace par des acteurs qui ne visent que par leur profit personnel.

CONCLUSION GENERALE

Dakar constitue un territoire exemplaire d'étude des processus urbains. Quelles que puissent être les singularités qui la distinguent des autres métropoles africaines, les problèmes qui s'y posent, sont communs à toutes ces villes du Sud à la croissance si rapide, voire si brutale, qu'elle demeure non maîtrisée. Parmi tous les problèmes que les responsables des territoires, à quelle échelle que ce soit, doivent résoudre, s'impose la gestion des activités commerciales, au cœur même du processus de création urbaine. Dakar demeure une cité animée dans tous les sens du terme par la transaction marchande dans une infinie variété de modalités des pratiques commerciales. Dans le développement de cette thèse, nous avons souligné, à maintes reprises, la multiplicité des formes qu'y revêt le commerce : marché permanent, marché hebdomadaire, commerce de rue, cantines et tabliers, centres commerciaux, etc. Nous avons également souligné combien cette diversité de l'offre commerciale est adossée à un système commercial complexe en réseau : la distribution et l'intermédiation mettent en relation des espaces productifs, des foyers commerciaux et des acteurs pluriels.

➤ **Le commerce au cœur des dynamiques territoriales**

Par-delà la question de la prise en compte des formes que revêtent les pratiques commerciales, c'est bien une question d'organisation de l'espace qui se pose aux autorités. Les marchés urbains sont reliés à la banlieue rurale de Dakar par toutes les facettes du commerce des produits agricoles. Des marchands quittent chaque jour la ville pour venir s'approvisionner auprès de producteurs agricoles installés dans la campagne ; dans le même temps, des agriculteurs viennent, de plus en plus nombreux, vendre eux-mêmes leurs produits dans les marchés de Dakar. L'amélioration sensible du réseau routier a fortement contribué à cette dynamique commerciale entre Dakar, les campagnes immédiates et les villes de l'intérieur du pays comme Touba, Kaolack, Thiès, Thiès, etc. Paysans et marchands sont deux faces complémentaires, à bien des égards, de l'approvisionnement alimentaire de la métropole dakaroise. Les uns et les autres se rejoignent sur les lieux de vente, y compris dans les grands marchés comme Sandaga ou HLM 5. En ces grands marchés se rejoignent aussi les flux de proximité et les flux provenant du reste du monde, principalement de l'Europe et de l'Asie.

Cette thèse a démontré également combien le commerce participe aux profondes mutations de l'espace urbain. L'immobilier commercial est, en réalité devenu une composante essentielle du paysage urbain dakarois. Par exemple, la plupart des espaces situées le long des routes ou bien à proximité des marchés ont été transformés en magasins ou en cantines abritant un commerce. De même, des centres commerciaux qu'il est possible de qualifier de modernes, sur le modèle de ce qui se fait ailleurs dans

le monde, sont de plus en plus nombreux à Dakar. Certains d'entre eux ont été installés par des sociétés de grande distribution. Les logiques d'insertion de ces centres commerciaux dans l'espace urbain traduisent l'émergence de nouvelles centralités et sont révélatrices d'une recomposition sociale dans la capitale sénégalaise. Du reste, c'est cette recomposition sur le plan social qui explique le glissement des supermarchés du centre-ville vers les nouveaux quartiers aisés du nord de la capitale où s'est redéployée une partie de la classe moyenne dakaroise.

Ces évolutions économiques et financières commandent des évolutions réglementaires, voire légales. L'ensemble des textes qui régit les activités commerciales au Sénégal mais aussi les processus d'aménagement urbain, est en constante modification. La législation est confrontée à de nouveaux défis qu'elle n'encadre pas encore. Elle ne comporte aucune disposition qui organise les circuits de distribution encore moins les modalités d'insertion du commerce au sein de la ville. Il n'existe pas non plus une législation sur l'urbanisme commercial. Ce dernier n'est pas encore intégré dans l'aménagement urbain. La ville de Dakar et les autres communes ne disposent pas de textes définissant les modalités d'autorisation des commerces au sein de leurs territoires. Quand s'ajoute à cette absence de textes officiels encadrant les pratiques des acteurs privés la saturation du foncier à Dakar, il est aisé de comprendre le peu de choix laissé aux investisseurs. Il en résulte une spéculation conflictuelle sur le marché du foncier. Des centres commerciaux et des supermarchés évoluant dans la grande distribution ont été construits en dehors de toute norme d'aménagement urbain. Cette situation ouvre la voie à des pratiques de détournement d'espace à l'image du centre commercial les 4 C dont une partie du site, initialement octroyé à un promoteur par la mairie de Dakar a fait l'objet d'un détournement. Le projet avorté de la cité des affaires kawssara traduit également la boulimie foncière d'entrepreneurs qui n'ont pas hésité à détruire le stade Assane Diouf, l'une des rares infrastructures sportive du quartier de la Médina.

Les dérives spéculatives et les tensions qui ont été constatées autour de ces projets immobiliers montrent que l'Etat et les municipalités n'ont pas été préparés à l'arrivée massive des investisseurs de la grande distribution sur le marché foncier. Les projets de construction de centres commerciaux renforcent la spéculation sur le marché du foncier à Dakar. Ils suscitent également de nombreux conflits avec les populations riveraines. Dans certains quartiers de Dakar comme à Sacré-Cœur III, les associations regroupant les habitants se sont opposés, en organisant des marches de protestation, à l'accaparement des dernières réserves foncières qui leur restent par des promoteurs immobiliers. La dynamique négative de la spéculation entraîne en son sillage la mobilisation accrue des citoyens et l'émergence d'une puissante réaction que les réseaux sociaux canalisent en partie. La démocratie urbaine prend ainsi de nouvelles voies.

Aussi à l'instar de nombreux pays africains, tels la Tunisie, par exemple, le Sénégal doit s'atteler pour disposer d'une législation sur l'urbanisme commercial qui définit au préalable des règles relatives à l'insertion des centres commerciaux et des supermarchés dans l'espace urbain. Une telle disposition pourrait permettre de prévenir les conflits et d'assurer un meilleur encadrement de l'immobilier commercial au profit de l'ensemble des acteurs et des citoyens.

➤ Le commerce au cœur des dynamiques sociales

Ce travail de recherche conforte ainsi l'hypothèse que la rue n'est pas seulement un lieu qui permet d'exercer une activité marchande ; elle est également un espace de socialisation et d'apprentissage certes du commerce mais aussi de la vie collective. Elle est en quelque sorte une « école de commerce » en grandeur nature, une école de citoyenneté également. A travers des chansons, des musiciens rendent hommage aux marchands ambulants considérés comme des exemples de courage et persévérance. Du reste, comme cela est apparu à travers nos enquêtes, le rêve de chaque marchand ambulant est de devenir un jour un grand commerçant. De ce point de vue, d'aucuns pensent qu'on ne devient pas un grand commerçant *ex nihilo*. Le commerce ambulant est une phase d'initiation indispensable pour gravir des échelons dans le commerce. Qui plus est, dans l'imaginaire populaire, les grands commerçants qui ont été, d'abord, des marchands ambulants réussissent mieux dans les affaires que ceux qui n'ont pas connu le commerce de rue. C'est que, selon les représentations populaires, ils seraient plus aguerris grâce à l'expérience acquise dans ce milieu. D'ailleurs, certains parmi ces grands commerçants cités en exemple aiment rappeler avec une certaine fierté leur passé de marchand ambulant. Et une grande partie de la population de Dakar a le sentiment que les marchands ambulants sont des victimes des autorités étatiques et municipales dont ils subissent la répression au quotidien. Ces dernières sont accusées de n'avoir pris aucune initiative pour résoudre leurs problèmes.

Derrière ces représentations et ces discours, il en va de la position des Sénégalais par rapport à la migration. Une grande partie des travailleurs émigrés appelés *moodu-moodu* est composée d'anciens marchands ambulants. Ils ont pu, grâce au commerce de rue, réaliser des économies pour financer leur voyage à l'étranger. Au retour ou pendant la migration, nombre d'entre eux réalisent des investissements dans le commerce. Les activités commerciales constituent, dans ce cas, une sorte d'activité de reconversion professionnelle. Par exemple, les anciens migrants sont très actifs dans la vente des voitures d'occasion en provenance d'Europe, d'autres parmi eux disposent de cantines dans les grands marchés de Dakar comme à Sandaga. Cet investissement des sénégalais de l'étranger est une des composantes majeures des systèmes commerciaux dakarois et un élément des enjeux qui sont portés par la question du commerce à Dakar.

La question de l'étranger, au sens résidentiel du terme, fût-il sénégalais, est omniprésente dans les débats. Dakar est une ville commerciale qui a longtemps attiré les populations de l'intérieur du pays et des ressortissants des pays de l'Afrique occidentale, des Marocains et Libano-Syriens. Ces dernières années, la domination des Libano-Syriens sur le commerce du centre-ville est de plus en plus concurrencée par des commerçants mourides. Ces derniers disposent de nombreux centres commerciaux dans le centre-ville. Grâce à des réseaux fortement ancrés dans la confrérie, les commerçants mourides jouent un important rôle dans la distribution de divers produits dans la capitale sénégalaise. Par mer, avec des conteneurs en provenance d'Europe ou de Chine, ou par avion, ces commerçants débarquent régulièrement des marchandises sur le marché dakarois. Ces commerçants dont la plupart d'entre eux évoluent dans l'importation ont fortement participé au renforcement du rôle de Dakar dans le système commercial sénégalais. Autrement dit, la question du commerce de rue est directement liée à la question de l'ouverture du Sénégal à l'échange mondialisé.

➤ **L'informel en questions**

Cette thèse est également une occasion de contribuer au renouvellement de la réflexion sur l'informel. Au cœur des pratiques du quotidien, les activités commerciales informelles bien que diffuses dans l'espace urbain tiennent une place considérable, en complémentarité avec le commerce dit formel. Cette interaction qui traduit une absolue porosité entre les deux catégories, souvent artificiellement établies, suscitent de nouvelles centralités commerciales à l'image, par exemple, du quartier des allées du Centenaire devenu un haut lieu du commerce chinois à Dakar, incrustation locale d'une économie globale. Cette complémentarité stimule également de nouvelles alliances entre des acteurs aux logiques commerciales différentes mais interdépendantes. Ainsi des marchands ambulants s'approvisionnent régulièrement auprès des grands commerçants et leur permettent ainsi d'écouler leurs marchandises depuis le centre-ville de la capitale jusqu'aux périphéries les plus éloignées. Cette thèse a démontré comment le commerce formel s'appuie en grande partie sur ces intermédiaires de l'informel que sont, par exemple, les « rangoumanes ». Les pratiques d'intermédiation confortent le fonctionnement en synergie des deux systèmes repérés que sont le formel et l'informel.

L'informel touche une partie importante de l'appareil de production constitué par les petites et moyennes entreprises. L'informel est le premier pourvoyeur d'emploi au Sénégal. Ce secteur occupe un pan important de l'économie. Au Sénégal, il contribue pour plus de 50% au PIB. Compte tenu de la situation économique difficile que traversent les Etats africains de façon chronique, quand bien même les indicateurs de croissance économique semblent s'améliorer pour l'avenir proche, ce secteur peut être appelé à jouer un grand rôle dans la résorption du chômage. C'est, en grande partie, la crise économique qui a suscité l'expansion de l'informel dans l'économie et la société à

Dakar. L'informel est en effet une conséquence de la persistance du chômage en ville. En réalité, en l'absence d'Etat providence, les laissés-pour-compte du système socio-économique développent des stratégies de survie. A cet égard, les activités informelles sont une des formes d'adaptation à la vulnérabilité des populations. L'expansion de l'informel est révélatrice de l'incapacité de l'Etat à résorber le chômage.

Au-delà de la création d'emplois, l'informel concourt également à la satisfaction des besoins de consommation et de services des populations. Toutefois, malgré son importance, l'informel pas n'est suffisamment pris en compte dans les politiques économiques. Pendant longtemps, il n'a été en effet appréhendé que dans le cadre de ses rapports avec la fiscalité. A ce titre, pour les autorités, le principal enjeu du secteur informel sénégalais réside dans le manque à gagner pour les caisses de l'Etat à cause des recettes fiscales non payées par les acteurs qui évoluent dans ce secteur. Pourtant, ce jugement ne traduit pas la réalité car même les marchands ambulants s'acquittent de taxes auprès des autorités municipales. D'ailleurs, ils considèrent la perception des taxes qu'ils payent comme une légalisation de fait du commerce de rue, pourtant interdit dans les textes par l'Etat et la mairie de Dakar. Ces derniers reprochent aux activités commerciales informelles d'être à l'origine de l'anarchie dans les artères de la capitale.

En réalité, le secteur informel est désorganisé au Sénégal. Cette désorganisation constitue un des freins à sa formalisation, aussi paradoxale que cela puisse paraître. Il est urgent pour l'Etat de créer les conditions nécessaires à la réorganisation du secteur informel car, jusque-là, son attitude vis-à-vis de ce secteur a consisté à lutter contre ses conséquences à travers la répression des marchands ambulants qui occupent la rue, alors que la nécessité du dialogue et de la négociation s'impose. Mais, précisément, pour ce faire, il est indispensable que l'informel accède à des formes de représentativité qui permettent le dialogue permanent.

Compte tenu de son importance, le secteur informel doit être en effet mieux encadré. Du reste, les proportions prises ce secteur sur le plan économique font que tout programme de développement économique, pour être efficace doit intégrer l'informel. En réalité, il en va de la réussite des politiques urbaines qui doivent être fondées sur une meilleure prise en compte des activités commerciales telles qu'elles fonctionnent, dans l'aménagement urbain. Pour ce qui concerne, le commerce de rue, cela suppose une bonne compréhension des logiques de son insertion dans l'espace urbain. Avant tout, il faut, au préalable, définir un cadre favorable à l'intégration des acteurs de l'informel dans l'économie du pays en adoptant, entre autres, des mesures adéquates comme une fiscalité adaptée au secteur.

➤ Gérer l'espace urbain

Par ailleurs, les activités commerciales relancent la problématique de la gestion de l'espace urbain. Il n'existe pas en effet une politique cohérente de gestion des activités commerciales informelles à Dakar car les autorités sont dans l'incapacité de concilier la gestion de l'espace urbain et l'insertion des marchands ambulants dans cet espace, d'où le recours aux déguerpissements. Or, pour des milliers de jeunes marchands, les activités commerciales informelles constituent le principal moyen d'insertion dans le monde du travail. En réalité, l'espace urbain n'est pas uniquement un simple support d'activités, il assure aussi la survie d'une importante frange de la population.

En outre, la recherche effrénée de ressources financières tout autant pour les collectivités territoriales que pour les acteurs économiques, génère une forte spéculation foncière. Certaines collectivités locales à Dakar procèdent à des délibérations pour octroyer des terrains à des promoteurs privés. D'autres autorisent des constructions de cantines en dehors de tout plan d'aménagement. La saturation de l'espace urbain, la montée des enjeux et la multiplicité des acteurs ont en effet accentué cette spéculation foncière porteuse de tensions et de tiraillements avec les populations. En conséquence, l'analyse des processus d'appropriation de l'espace commercial montre qu'à Dakar, les espaces publics font l'objet d'accaparement par une multitude d'acteurs et la gestion des espaces commerciaux est caractérisée par des incohérences. Par exemple, les marchands ambulants exercent leur commerce dans la rue mais leur présence dans ces espaces publics est tantôt tolérée tantôt réprimée. La même attitude est observée à l'égard du phénomène de *cantinisation* de l'espace urbain. En réalité, les collectivités locales chargées de la gestion urbaine sont dépassées par la montée des enjeux d'autant plus que la construction tous azimuts de cantines dans les espaces publics est souvent réalisée en complicité avec des personnes bien placées dans les appareils des collectivités locales.

Dans le même contexte, l'analyse des relations entre commerce et la gestion de l'espace urbain montre les paradoxes de la politique de décentralisation. En fait, l'Etat a transféré des compétences alors que les moyens financiers pour les prendre en charge sont insuffisants. De plus, pour des raisons politiques, l'Etat continue d'interférer dans le fonctionnement des collectivités locales. L'acte III de la décentralisation entré en vigueur en 2014 et qui devrait corriger les insuffisances notées dans les précédents textes a, au contraire accentué les problèmes des collectivités locales et ravivé la méfiance et des conflits entre certains maires et l'Etat. De même, des communes se disputent la gestion de marché en raison des ressources financières qu'ils génèrent à travers les taxes.

Sous ce rapport, la décentralisation a transféré aux collectivités locales des compétences qu'elles ne peuvent pas assumer, faute de moyens et à cause de l'absence d'une réelle volonté politique. Cette situation ravive les conflits entre l'Etat et les communes autour de la fiscalité. Des conflits surgissent également entre collectivités locales autour de la gestion des équipements marchands. Cette situation accentue les dysfonctionnements au sein de la ville au moment où Dakar est confrontée à de multiples problèmes liés, entre autres, à des services urbains défaillants.

Toutes ces questions sont d'une toute première importance, tant le commerce est au cœur du fonctionnement de la ville. Il arrive en effet que la création du marché découle de la volonté des autorités de doter les populations d'infrastructures destinées à répondre à leurs besoins d'approvisionnements. Mais, le marché peut être créé sans les autorités. Selon de Maximy (1987), « les marchés peuvent apparaître et prospérer en dehors des décisions municipales, comme on l'a signalé. Ils sont alors tolérés, maintenus, puis reconnus. » Même si les marchés participent à la construction de la ville, certains d'entre eux sont mal gérés. Une telle situation risque de créer une anarchie et rendre difficile l'aménagement de l'espace urbain. D'ailleurs, dans tous les marchés de Dakar, des débordements ont été constatés. Le marché ne connaît pas de limites.

Cette difficile gestion de l'espace urbain est aussi la conséquence de l'approche sectorielle des autorités, malgré la présence de plusieurs acteurs dans la gestion urbaine. En réalité, il n'existe pas de vision partagée par les acteurs autour de l'organisation du commerce dans la capitale sénégalaise. Dans ce contexte, la régulation laisse place à des pratiques concurrentes autour des espaces urbains conduites par les marchands et les populations ainsi qu'à des politiques urbaines incohérentes élaborées et mises en œuvre par l'Etat et la mairie de Dakar sans aucune forme de concertation. Si l'on y prend garde, une telle situation risque d'être le principal obstacle à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine efficace et d'un aménagement rationnel de l'espace urbain à Dakar. Comme le remarque Allogho-Nkoghe (2003) « les problèmes d'aménagement et de gestion de l'espace urbain apparaissent bien d'abord pour ce qu'ils sont, des problèmes politiques avant d'être des problèmes techniques, administratifs ou de gestion. »

➤ **L'espace urbain dakarois un enjeu politique décisif**

La cristallisation des passions sur la ville de Dakar résulte de l'enjeu que représente Dakar en tant que capitale. C'est également en raison de la personnalité de son Maire, Khalifa Sall, présenté à tort ou à raison comme l'un des principaux challengers du Président Macky Sall (Sané, 2016). Les conflits sont de plus en plus persistants entre le gouvernement et le maire de la capitale. En 2016, l'Etat du Sénégal a opposé son veto à

l'emprunt obligatoire que la mairie de Dakar avait lancé pour lever des fonds afin de financer un certain nombre de ses projets tels que la construction d'espaces commerciaux. Les deux parties ont également étalé leurs divergences à propos de la gestion des ordures. L'entente CADAK CAR mise en place par la mairie de Dakar a été dissoute par le gouvernement. Désormais, l'Etat s'occupe directement de la gestion des ordures. De plus, les projets d'aménagement de places considérées par les plus symboliques de la capitale, la Place de l'Indépendance et la Place de l'Obélisque constituent des pommes de discorde entre le gouvernement et le Maire Khalifa Sall. Dans un premier temps, l'Etat, à travers le ministère du renouveau urbain a voulu se substituer à la mairie de Dakar pour y réaliser des aménagements avant d'y renoncer sous la pression de l'opinion publique.

Ces constats montrent que la gestion de l'espace urbain à Dakar se déroule dans un contexte d'incertitudes et de conflits opposant des acteurs sur fond de compétitions politiques entre la mairie et le gouvernement. Le cadre institutionnel, malgré de multiples réformes dans le cadre de la décentralisation est en effet toujours demeuré inadéquat. En conséquence, prise en otage par des querelles de positionnement pour le contrôle de Dakar, ville symbolique, les opérateurs de la gestion urbaine se trouvent dans l'impossibilité d'apporter des réponses pertinentes aux problèmes posés par les activités commerciales. Par exemple, en procédant à l'inauguration des nouveaux centres commerciaux de Petersen et Félix Eboué, le maire Khalifa annonçait la fin de l'occupation des rues de Dakar par les marchands ambulants. Pourtant, aujourd'hui, les marchands ambulants sont plus que jamais présents dans les rues de Dakar. Les cantines construites dans ces centres commerciaux qui devaient les accueillir trouvent difficilement des acquéreurs.

Malgré ses énormes potentialités sur le plan commercial, Dakar et son arrière-pays ne disposent pas encore d'un marché d'importance régionale qui aurait pu relancer davantage l'économie de la capitale dans une dynamique régionale y associant étroitement le monde rural. La pénurie des espaces urbains aidant, les équipements marchands de grande envergure ne peuvent être localisés que dans les campagnes proches qui disposent encore de rares réserves foncières à Dakar. La dimension politique d'une telle perspective n'échappe à aucun des observateurs et des acteurs de la vie politique sénégalaise.

Face à la pression des populations, la répression et le déguerpissement ont toujours constitué les réponses des autorités face à l'occupation des espaces publics par les marchands. Pourtant, la réalité révèle que cette répression n'est pas efficace car les marchands continuent de braver les autorités municipales de la mairie de Dakar d'autant plus qu'ils peuvent compter sur un Etat prêt à tous les compromis avec eux pour contrer les projets du maire de la capitale considéré comme un adversaire politique. La gestion

de l'espace urbain à Dakar est donc profondément engluée dans le jeu politique. Comme le souligne Allogho-Nkoghe (2003) « les problèmes d'aménagement et de gestion de l'espace urbain apparaissent bien d'abord pour ce qu'ils sont, des problèmes politiques avant d'être des problèmes techniques, administratifs ou de gestion. »

En fin de compte, les difficultés rencontrées par la mairie de Dakar dans la gestion des activités commerciales et la non prise en compte des espaces commerciaux dans l'aménagement urbain témoignent des limites des politiques urbaines à Dakar. Le cadre institutionnel est en effet hybride et instable. De plus, la décentralisation se limite uniquement aux textes lesquels sont souvent interprétés en fonction des intérêts et des enjeux politiques. Cette situation fait que l'Etat et les collectivités locales cohabitent sur fond de calculs politiques. Dès lors, les textes peuvent changer à tout moment en fonction des compromis ou des compromissions entre des acteurs qui se représentent avant tout comme des adversaires politiques.

Au terme de cette thèse, nous pouvons affirmer combien la problématique de la gestion des activités commerciales interfère avec de multiples ressorts de la vie politique locale et nationale, par certains aspects même internationale. Le Sénégal est toujours à la recherche d'un cadre institutionnel capable de porter le développement des villes de la façon la plus optimale possible pour répondre aux attentes de populations sans cesse croissantes, luttant pour leur survie ou pour l'accès à de meilleures conditions de vie. La formalisation de l'informel, sous des formes à inventer, dans le cadre spécifique du commerce urbain, est un des défis majeurs des responsables politiques confrontés aux incertitudes nées de la confrontation entre des logiques de proximité et des logiques d'ouverture à l'ailleurs non maîtrisé. Le temps des ruptures se dessine mais sans que nul ne puisse dire les nouveaux contours d'un cadre urbain renouvelé conciliant les besoins des citoyens pris individuellement et les exigences de l'aménagement collectif.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ET OUVRAGES

ADJAMAGBO A. et al, (2005), « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé », *Document de travail*, [en ligne], Disponible sur : https://www.researchgate.net/profile/Philippe_Antoine/publication/4742966, consulté le 18 juillet 2014

ANTOINE P et al (1995), *Les familles dakaroises face à la crise*, CEPED, Paris, 209 p.

ANTOINE P., BOCQUIER P. (1999), « L'insertion urbaine en Afrique. », *Chronique du CEPED*, janv.- mars, Paris, 4 p.

ANTOINE P., DIOP A. B. (dir.) (1995), *La ville à guichets fermés. Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, Dakar, IFAN/ORSTOM, 360 p.

ANTOINE P., OUEDRAGO D., PICHE V. (ed.) (1998), *Trois générations de citadins au Sahel ; trente ans d'histoire sociale à Dakar et Bamako*, l'Harmattan, Paris, Coll. « Villes et entreprises », 276 p.

ANTOINE P, RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F. (2001), « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart* [en ligne], 2/2001,(n° 18) , p. 17-36. Disponible sur URL : www.cairn.info/revue-autrepart-2001-2-page-17.htm

BA D., DIAW A. T., LECLERC G. et MERING C., « Analyse de la dynamique spatiale du port de Dakar de 1900 à 2009 : enjeux multi-scalaires et aménagements », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 635, Disponible sur : URL : <http://cybergeo.revues.org/25773> ; DOI : 10.4000/cybergeo.25773 consulté le 11 juillet 2014.

BAGALWA B.G.M. et MUHEME G (1992), « Les aspects productifs de l'économie informelle. Recherche des indicateurs pour une réponse au développement en Afrique », *Afrika focus* [en ligne], vol. 8, pp5-32, Disponible sur : www.gap.ugent.be/africafocus/pdf/92-8-1-Muheme.pdf, consulté le 14 mars 2015

BAILLY A.S, (1978), *L'organisation urbaine, théories et modèles*, Paris, centre de recherche d urbanisme, 2ème édition, 272 pages

BAILLY A.S, et al. (1984), *les concepts de la géographie humaine*, Armand colin, Paris, 204 p.

BAILLY A.S et BEGUIN H. (1982), *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Masson, coll. Géographie, 188 p

BARAUD-SERFATY (2011), « La nouvelle privatisation des villes », *revue Esprit*, mars-avril 2011, pp 140- 176

BARRY B. (1981), « Emiettement politique et dépendance économique dans l'espace sénégalais du XV au XVIIè siècle », *Revue française d'outre-mer*, volume 68, numéro 250-253

BARTHELEMY P. "Le secteur informel dans les pays en développement : une revue de littérature", université de Toulon et du Var, CRERI, notes et documents ; *Revue région et développement* pp 2-47

BASTIE J. ET DEZERTB. (1980), *l'espace urbain*, Paris, Masson, 381pages

BEAUJEU-GARNIE J, (1971), *La géographie, méthodes et perspectives*, collection de géographie appliquée, Paris, Masson, 141.

- BEAUJEU-GARNIER J. ET DELOBEZ A, 1977, *La géographie du commerce*, Paris, Masson, 282 p
- BEAUJEU-GARNIER J. (1980), *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 360 p.
- BECHOUD M.J.(dir) (2009), *Les mots de l'espace entre expression et appropriation. Contribution à une coordination des points de vue autour des sciences du langage*, Paris, l'Harmattan, 189 p.
- BERRY, B. J. L. (1971), *Géographie des marchés et du commerce de détail*. Paris, A. Colin, 252 p.
- BERTONCELLO B, BREDELOUP S., « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement » in Elisabeth Dorier-Apprill, Sylvie Jaglin (2002), *Gérer la ville entre local et global*, édition de l'aube IRD, Source : *la banlieue dakaroise : un espace nouvellement convoité*. Disponible sur : <http://villesdafrique.overblog.com/article-les-mutations-sociales-urbaines-au-revel-116477688.html>
- BERTONCELLO B. ET BREDELOUP S. (2009), « Des rues globales marchandes ? Les allées du Centenaire à Dakar », In : Zeneidi D. (ed.) *Où en est la rue face à la globalisation ? Géographie et Cultures*, 2009, (71), Disponible sur : <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010048723>,
- BIGON L ET SINOÛ A. (2013) « (Re-)Producing the Marché Kermel », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne]. Disponible sur : URL : <http://bcrfj.revues.org/7069>, consulté le 7 août 2014.
- BLOT J. ET SPIRE A (2014), « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique* [En ligne], 22 | 2014-1, mis en ligne le 18 mars 2014, Disponible sur : URL : <http://espacepolitique.revues.org/2893> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.,
- BOUDEVILLE J.R., (1972), *Aménagement du territoire et polarisation*, Paris, Edition M.TH.GENIN, 279 p.
- BERTONCELLO B, BREDELOUP S et LOMBARD J, (2008), *Abidjan, Dakar : des villes à vendre*, Paris l'Harmattan, 352 p.
- BREDELOUP S. (1998), « Le diamant, le commerçant du fleuve Sénégal et le diamant », *Annales de la recherche urbaine*, [en ligne], n0 78, Disponible sur : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Bredeloup_ARU_78.pdf consulté le 12 mai 2015
- BREDELOUP S. (2004), « Autour des services urbains, l'émergence de dispositifs gestionnaires composites : confrontation d'expériences abidjanaises, dakaroises et d'urbanités, programme de recherche urbaine pour le développement, programme de recherche urbaine pour le développement », *Synthèse des résultats*, GEMDEV ISTD, 9 p.
- CALAME P. (2008), « L'économie urbaine au XXIème siècle : pour une gouvernance urbaine stratégique, réalités industrielles », *Revue-réalités-industrielles* [en ligne], Disponible sur : URL : <http://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2008-1-page-70.htm>, consulté le 12 mars 2014
- CARINE G. (2002), « L'investigation du territoire par l'image : apport de la notion de «série» dans l'exploitation de fonds photographiques. », *L'Espace géographique* [en ligne], (tome 31), p. 357-368. Disponible sur URL : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-4-page-357.htm, consulté le 10 mai 2015.
- CHALÉARD, J.-L. (1996), *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Paris, Karthala, 661 p.

- CHENEAU-LOQUAY A. (2008), « Rôle joué par l'économie informelle dans l'appropriation des TIC en milieu urbain en Afrique de l'ouest », *Networks and Communication Studies*, NETCOM, vol. 22 (2008), n° 1-2, pp. 109-126, [en ligne], Disponible sur : www.netcom-journal.com/volumes/articlesV221/Netcom109-126.pdf
- CLAVAL P. (1980), *Eléments de géographie humaine*, Paris, Editions M.TH.GENIN, 361 p
- CLAVAL P. (1982), *La nouvelle Géographie*, Paris, PUF, Que sais-je ? n°1693, 126 pages
- CLAVAL P. (1984), *Géographie humaine et économique contemporaine*, Paris, PUF, Colin, 254 p.
- COMMAILLE J. (1998), « La régulation des temporalités juridiques par le social et le politique », in *Temps et droit. Le droit a-t-il vocation de durer*, Ost F. et Van de Kerchov M. (sous la dir), Bruxelles 1998, 335 p.
- CONORD S. (2007), « Usages et fonctions de la photographie. », *Ethnologie française*, [en ligne], (Vol. 37), Disponible sur URL : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2007-1-page-11.htm, consulté le 18 avril 2015.
- De FATIMA CABRAL GOMES M. ET REGINENSI C. (2007), « Vendeurs ambulants à Rio de Janeiro : expériences citadines et défis des pratiques urbaines », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, Ambulantage et métropolisation, document 368, mis en ligne le 19 mars 2007. Disponible sur : URL : <http://cybergeo.revues.org/4870> ; DOI : 10.4000/cybergeo.4870. consulté le 03 décembre 2014.
- DESSE R.-P., FOURNIE A., GASNIER A., LEMARCHAND N., METTON A., SOUMAGNE J. (ed.), (2008) *Dictionnaire du Commerce et de l'Aménagement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Espaces et territoires 2008, 370 p.
- DESSE R.-P. (2009), « La géographie du commerce au risque de l'urbanisme commercial », *BSG Lg* [En ligne], 52 (2009/1) - La géographie... ma géographie. Disponible sur : URL : <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=3840>.
- DI MEO G. (2001), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, Coll. Géographie, 320 p
- DI MEO G. (2002), « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour* [en ligne], Vol. 77 n°2, disponible sur http://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873, consulté le 11 mai 2014
- DIABA BA, AMADOU TAHIROU DIAW, GREGOIRE LECLERC et CATHERINE MERING, « Analyse de la dynamique spatiale du port de Dakar de 1900 à 2009 : enjeux multi-scalaires et aménagements », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 635. Disponible sur : URL : <http://cybergeo.revues.org/25773> ; DOI : 10.4000/cybergeo.25773
- DIAL F.-B. (2008), *Mariage et divorce à Dakar. Itinéraires féminins*, Paris, Karthala, Coll. Hommes et Sociétés, 197 p.
- DIALLO I. (2009), *Les Guinéens de Dakar : migrations et intégration en Afrique de l'ouest*, l'harmattan, 184 p
- DIOP A. (2009), « Le commerce chinois à Dakar, expressions spatiales de la mondialisation », *Belgé* 2009, [En ligne], n° 3-4, Disponible sur <http://belgeo.revues.org>, consulté le 17 janvier 2017
- DIOP A. (2007), « Quelles centralités pour la ville de Dakar, Sénégal ? », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 26 | 2007. disponible sur URL : <http://rives.revues.org/921>, consulté le 07 décembre 2013

- DIOP D. (2006), *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?* Paris, Editions l'Harmattan, 267 p.
- DIOP M. C. et DIOUF M. (1993), "Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal" in *Pouvoirs et cités d'Afrique noire* (Jaglin S. et Dubresson A. dir.), Paris, Karthala, pp 101-125
- DIOP R. (2010), « Stratégie de survie et culture de jeunes dans les marchés urbains de Dakar : cas des adolescentes travailleuses (Sénégal) ». *African Sociological Review* [en ligne], Disponible sur : www.africabib.org/query_w.php?pe=!16300174X!&SR=3 14(1)
- DIOP M. C. (2008), *le Sénégal des Migrations*, Dakar étoile, Paris, Nairobi, Crepos-Karthala-ONU Habitat, 276 p
- DIOUF M. (1992), « Le clientélisme, la « technocratie » et après ? » in *Sénégal, trajectoires d'un Etat*. Paris, Karthala, pp 234-278.
- DOLLFUS O. (1980), *Espace Géographique*, 3ème édition, Paris, PUF, 126 p.
- DUBRESSON A, RAISON J-P. (2003), *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris, A. Colin, 2ème Édition, 241 p.
- DUBRESSON A. (1979), *L'espace Dakar-Rufisque en devenir, de l'héritage urbain à la croissance industrielle*, 371 p.
- DUBRESSON A. (2004), *Décentralisation et gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne*, programme de recherche urbaine pour le développement, synthèse des résultats, 7 p
- DUBRESSON A., BERTRAND M (dir.), (1997) - *Petites et moyennes villes d'Afrique*, Paris, Karthala, 326 p
- DUBRESSON A., JAGLIN S., (2002), « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne : pour une géographie de la régulation », in *Historiens et Géographes* [en ligne], www.documentation.ird.fr/hor/fdi:
- DULUCQ S. (1997), *La France et les villes d'Afrique noire francophone*. Paris, l'Harmattan, 222 p
- ENGELHARD P., (2000), « Economies informelles : la face cachée de la mondialisation », in Y. MICHAUD (dir), Université de tous les savoirs, Vol. 3, *Qu'est-ce que la société ?* Editions O. Jacob, Paris, 2000, pp.386-393.
- FALL A. S. et MBOUP A. (1995), « Pratiques de la médiation dans le secteur informel à Dakar », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 9 | 1995, mis en ligne le 20 juillet 2007. Disponible sur : [www.http://apad.revues.org/1491](http://apad.revues.org/1491), consulté le 16 juillet 2014
- FALL B, (2011), *Le travail au Sénégal au XXe siècle*, Paris, Karthala, 320 p
- FOUCHARD L., ISSAC OLAWALE A. (2003), *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIXème siècle à nos jours*. Paris, Karthala, 437 p.
- FREROT A-M. et al. (2004), *L'Afrique en question*. Paris, Editions Ellipses, 252 p.
- GEORGE P. (1974), *Précis de la Géographie urbaine*, Paris, PUF, 286 p.
- GEORGE P, (2006), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 280 p,
- GEORGE P., VERGER F. (2004), *Dictionnaire de la géographie*. Paris, PUF, 462 p.
- GUEYE C. (2002), *Touba, la capitale des Mourides*, Paris, Karthala, IRD, ENDA, 550 p.
- HAERINGER P. (1996), *La mégapolisation n'est pas une crise, Esquisse de mise au point sémantique et problématique*, [en ligne], disponible sur : www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010005817, consulté le 25 mai 2013.
- HARSCH E. (2001), *Des villes africaines fragilisées Divers projets visent à améliorer logements, services, sécurité et administration*, Afrique Relance Washington,.

Disponible sur : <http://www.un.org/fr/africarenewal/vol15no1/> consulté le 12 mars 2014.

HULBERT F. (2009), « L'espace politique de la ville : plaidoyer pour une géopolitique urbaine », *L'Espace Politique* [En ligne], 8 | 2009-2, mis en ligne le 30 septembre 2009, URL : <http://espacepolitique.revues.org/1330> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1330, consulté le 20 janvier 2015.

HURIOT J-M et al. (1998), *La ville ou la proximité organisée*, Paris, Anthropos, 237 p.

IGUE J. O. (1995), *le territoire et l'Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 284 p.

ISTED (1995), *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara*, Groupe de travail « Mécanismes et logiques de l'urbanisation », 170 p.

JAGLIN S. (1995), *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Paris, Karthala, ORSTOM, 659 p.

JAGLIN S. et DUBRESSON A. (ed) (1993), *Pouvoirs et cités d'Afrique Noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 308 p

KAKE I-B., MBKOLO E. et al. (1978), « La dislocation des grands empires », in *Histoire générale de l'Afrique*, vol n°3, 112 p.

KAMARA O. (2012), *Etude de cas sur les marchands ambulants*, [en ligne], disponible sur : <http://www.streetnet.org.za/docs/reports/2012/sp/Senegal.pdf> consulté le 15 mars 2015.

LE BRIS E. (ed) (1996), *Villes du Sud sur la route d'Istanbul*, Paris, ORSTOM, 289 p.

LE BRIS E., OSMONT A., MARIE A., SINOU A. (1987), *Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, l'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises 268 p.

LE GOIX R., LOUDIER-MALGOUYRES C. (2005). « La production privée des espaces publics » in *Annales de la Recherche Urbaine* [en ligne], n° 99. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00260167>

LEIMDORFER F (1999), « Enjeux et imaginaire de l'espace urbain à Abidjan, discours d'acteurs », *Politique africaine* [en ligne], n° 74, Juin 1999, www.politique-africaine.com/numeros/pdf/074051.pdf

LESTRADE S. (2002), « Les centres commerciaux dans la recomposition économique et culturelle des territoires urbains », *Flux* [en ligne], n° 50 Octobre - Décembre 2002. Disponible sur : <http://olegk.free.fr/flux/Flux50/pdf/Flux50/07Lestrade59-62.pdf>

LEU P. (2010) *L'appropriation privée d'un espace public : l'exemple du grand marché de Ouahigouya* (Burkina Faso), laboratoire citoyennetés, Etude récit n° 32, novembre 2010, 28 p.

LOMBARD J., STECK B. [sous la dir. de], (2004), « Transports aux suds : pouvoirs, lieux et liens », *revue Autrepart*, n° 32, 203 p.

LOMBARD J. (2006), « Enjeux privés dans le transport public d'Abidjan et de Dakar », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 81/2 | 2006, mis en ligne le 08 juin 2007, Disponible sur : URL : <http://geocarrefour.revues.org/1913> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1913,

LOMBARD J., STECK B., CISSOKHO S., (2013), « Les transports sénégalais : ancrages internationaux et dérives locales » in *(2000-2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, CRES,, Karthala, pp. 643-671. Disponible sur : <http://hal.ird.fr/ird-00934486>.

MARFAING L., SOW M. (1999), *Les opérateurs économiques au Sénégal : entre le formel et l'informel, 1930-1996*, Karthala, Coll. Hommes et Sociétés, 297 p.

- MARION F. (2008), « De l'exil au retour : le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal en perspectives », *Revue Asylon(s)* [en ligne], disponible sur: <http://www.reseau-terra.eu/article710.html>, consulté le 20 juillet 2014.
- MAYER E. M. et SOUMAHORO M (2010), *Espaces urbains tropicaux et leur appropriation dans la construction de la ville tropicale : enjeux de deux systèmes d'organisation, le formel et l'informel dans l'utilisation de l'espace*, Disponible : <http://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/volume1-numero1/espaces-urbains-africains-sub-sahariens-changements-et-conflits-spatiaux/>
- MBASSI J.P.E. (2001), « Les défis urbains et l'impact de la globalisation dans le contexte africain, Gestion urbaine et municipale en Afrique », Dakar, Sénégal, du 15 au 26 octobre 2001, [en ligne], disponible sur : <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/110577/dakar/docs/senegal1-3.pdf>, consulté le 2 juillet 2014
- MBOW (L.S), (1982), « Introduction à l'étude du commerce de détail dans Dakar », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines*, n°12, pp261-279 ;
- MBOW (L.S), (1985), « Une lecture des villes sénégalaises », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines*, DAKAR, n°15, pp265-268
- MBOW L.S. (1992), « Les politiques urbaines : gestion et aménagement », in Diop M-C. (dir) *Sénégal, trajectoire d'un Etat*, Dakar, CODESRIA, pp. 205-231.
- MEISSONNIER J. (2006), *Marchands de rue à Istanbul, présence urbaine d'une offre commerciale en perpétuelle recomposition spatiale*, les dossiers de l'IEFEA [en ligne], série la Turquie aujourd'hui, n0 19, Disponible sur: http://www.nord-picardie.cerema.fr/IMG/pdf/Marchands_de_rue_cle1d7dc8.pdf
- MERENNE-SCHOUMAKER B. (1987), « Géographie et analyse du commerce urbain : bilan et perspectives, recherches de géographie urbaine », *Société géographique de Liège*, [en ligne], Disponible sur: <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index>. Consulté le 11 mai 2014.
- MOATI P., LIBOUTON J., POUQUET L (2004), « L'évolution de la géographie du commerce en France : une approche par les statistiques d'emploi », *Cahier de recherche* [en ligne], n° 207, Disponible sur: www.credoc.fr/pdf/Rech/C207.pdf,
- MONNET J. (2006), « L'ambulantage : représentations du commerce ambulant ou informel et métropolisation ». *Cybergeog : Revue européenne de géographie* [en ligne], n°355, 17 oct. 2006, 20 p. Disponible sur : <http://193.55.107.45/articles/355.pdf/>
- MONNET J. (2006), « Le commerce de rue, ambulant ou informel et ses rapports avec la métropolisation : une ébauche de modélisation », *Autrepart* [en ligne], 3/2006 (n° 39), p. 93-109, Disponible sur : URL : www.cairn.info/revue-autrepart-2006-3-page-93.htm, consulté le 13 mars 2015.
- MUHEME B.B.G.(1992), *Les aspects productifs de l'économie informelle. recherche des indicateurs pour une réponse au développement en Afrique*, Afrika Focus [en ligne], Vol.8, Nr.1, 1992, pp 5-32. Disponible sur : www.gap.ugent.be/africafocus/pdf/92-8-1-Muheme.pdf
- NDIAYE M. (1997), *L'éthique ceddo et la société d'accaparement : les Modu Modu*, Presse Universitaire de Dakar, 670 p
- NDOYE F. ET AL, (2001), *évolution des styles alimentaires à Dakar*, ENDA GRAF CIRAD, 62 P
- NIANG D, (2007), *Quelle stratégie de restructuration foncière pour la commune noire*, Paris, Karthala, 326 p.

NINOT O., LESOURD M., LOMBARD J. « Nouveaux espaces, nouvelles centralités Échanges et réseaux en milieu rural sénégalais », *Historiens et géographes* n° 370 [en ligne], disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers3/010029302.pdf, consulté le 19 octobre 2014.

ONU HABITAT(2008) *Sénégal : profil urbain de Dakar*, 36 p

OSMONT A (1997), *Les avatars de l'Etat en Afrique*, GEMDEV, Paris, Karthala, 1997, 340 p

PAQUET G (2011), *Les défis de la co gouvernance urbaine*, [en ligne], disponible sur : www.gouvernance.ca/publications/11-03.pdf consulté le 22 juin 2014.

PAULAIS T. et WILHELM L, (2000), *Marchés d'Afrique*, Paris, Karthala ,191p.

PAULAIS T. (1998), « Le marché dans la ville d'Afrique noire », *Les annales de la recherche urbaine*, [en ligne], disponible sur : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Paulais_ARU-80-81.pdf, consulté le 12 /09/2014.

PELISSIER P. (1966), *Les paysans du Sénégal, les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Paris-CNRS, 939 p.

PELISSIER P. (1995), *Campagnes africaines en devenir*. Editions Arguments, 317 p.

PELISSIER P. (2002), « Citadins et ruraux en Afrique noire : une géographie métisse », in *L'information géographique*, n°4, 2004, p 293-307.

PERFORMANCES MANAGEMENT CONSULTING, 2012, *la grande distribution en Afrique : état des lieux*, 16 p. <http://www.perfcons.com/>

PIERMAY J.-L. (1993), *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 579 p.

PIERMAY J.-L. (2002), « L'invention de la ville en Afrique subsaharienne », in *Historiens et Géographes*, n°379, p 153-167.

PIERMAY J.L (2003), La production de l'espace urbain en Afrique Centrale, *L'information géographique* [en ligne], Année 2003 Volume 67 Numéro 1 pp. 62-65. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2003_hos_67_1_2854, consulté le 02 février 2014.

PIERMAY J.-L., SARR C. (ed.) (2007), *Villes sénégalaises, une invention aux frontières du monde*, Paris, l'Harmattan, 264 p.

PITIE J. (1973), *Géographie de la population mondiale*. Paris Sirey, 143p.

POURTIER R. (2003), *Afriques noires*. Paris, Hachette, 256 p.

POYAU A. (2005) « Les récentes mutations des marchés économiques dans la capitale économique ivoirienne », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2005/1 | 2005, mis en ligne le 21 juillet 2009, URL : <http://eps.revues.org/2744>, consulté le 10 février 2014.

PRÉVÉLAKIS G, (1995), « La notion du territoire dans la pensée de Jean Gottmann, le territoire, lien ou frontière ? » [en ligne], *Horizon documentation*, Disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/ consulté le 29 juin 2014.

RAFFESTIN C., (1980), *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, LITEC, 249 p

RALLET A., (2001), « Commerce électronique et localisation urbaine des activités commerciales » [en ligne], *Revue économique* vol 52 numéro hors série octobre, 267-288. Disponible sur : <http://www.persee.fr/web/revues/>

RAULIN A., (2001), *Anthropologie urbaine*. Paris A. Colin, 188 p.

RIPOLL F. et VESCHAMBRE V. (2005), « Introduction », *Noroi* [en ligne], 195 | 2005/2, disponible sur URL : <http://noroi.revues.org/477>

- ROBIN N. (2006), *L'émigration internationale à Dakar au cœur des nouveaux trafics mondiaux*, HAL Id: ird-00499427 [en ligne], disponible sur : https://hal-descartes.archivesouvertes.fr/file/index/docid/499427/filename/Robin_Nelly_IRD_version_definitive_sept_2006.pdf, consulté le 14 juillet 2014
- SAGNA O., (2012), *Économie populaire et marchande sur marché des TIC au Sénégal : entre concurrence, complémentarité et collaboration*, [en ligne], disponible sur : www.osiris.sn/download.php?fic=11dec_vf_7_sagna_1_.pdf, consulté le 14/05/2015
- SANE Y. (2016) « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le *statu quo* », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 796, mis en ligne le 05 décembre 2016, URL : <http://cybergeo.revues.org/27845> ; DOI : 10.4000/cybergeo.27845
- SANTOS M. (1971), *Les villes du Tiers-monde*, Paris, Editions GENIN, 420 p
- SECK A. (1970), *Dakar Métropole Ouest africaine*, IFAN-DAKAR, 516 p.
- SINOUE A. (1993), *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Karthala/ORSTOM, Paris, 364 p.
- SOHN C. (2005). « Le shebeen, révélateur de changements gestionnaires dans la ville post-apartheid Le cas de Windhoek (Namibie) », *Autrepart*, [en ligne], Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-autrepart-2002-3-page-25.htm> 2002,
- SPIRE A. (2011), *L'étranger et la ville en Afrique de l'Ouest, Lomé au regard d'Accra*, Paris : Karthala
- STECK B., (2004), « La mondialisation et le risque de la fragmentation territoriale Le cas d'un Etat enclavé du sud : le Mali (Afrique de l'Ouest) », *Belgeo*, Maritime and port economic geography, n° 2004-4, pp. 479-495
- STECK B. (2013), « TIC et construction des identités territoriales des populations immigrées, le cas du Havre » in *L'Homme@distance innovation et développement regards croisés* (Jean-Claude BERTIN et Emmanuelle ANNOOT, dir.), Editions du CNRS, Paris, 182 p., pp.71-92
- STECK J.F. (2005), « Abidjan et le Plateau : quels modèles urbains pour la vitrine du « miracle » ivoirien ? », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 80/3 | 2005, mis en ligne le 19 octobre 2007, Disponible : URL : <http://geocarrefour.revues.org/1200> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1200, consulté le 3 juin 2014
- STECK J.F. (2006), « La rue africaine, territoire de l'informel ? », *CAIRN.INFO, metropolis flux*, [en ligne], 2006/4-2007/1, n° 66-67, p 73-86, Disponible sur : www.cairn.info/revue-flux-2006-4-page-73.htm, consulté le 12 octobre 2012.
- STREN R. (1985), « L'Etat au risque de la ville : pouvoir et société urbaine en Afrique de l'est », *Politique Africaine*, 1985, (17), p. 74-87.[en ligne], Disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/17819.pdf, consulté le 17 octobre 2013
- SYLLA I. (2008), « TIC et accès des ruraux à l'information : L'exemple du Xam Marsé de Manobi au Sénégal », *NETCOM*, [en ligne], vol 22, n° 1-2, Disponible sur : www.osiris.sn/Ibrahima-Sylla-TIC-et-acces-des.html, consulté le 16 mai 2014
- TALL S. M. (2009), *Investir dans la ville africaine : les émigrés et l'habitat à Dakar*, Dakar-Paris, CREPOS-Karthala, 286 p.
- TALL S.M. (1998), « La Décentralisation et le Destin des Délégués de Quartier à Dakar (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 15 | 1998, mis en ligne le 20 décembre 2006. Disponible sur : URL : <http://apad.revues.org/567>.

- TOURNIER C. (2007), « Le concept de gouvernance en science politique », *Pap. Polít. Bogotá (Colombia)* [en ligne], Vol. 12, No. 1, 63-92, enero-junio, disponible sur: www.scielo.org.co/pdf/, consulté le 13 mai 2014.
- VAN DE WALLE I. (2005). *Commerce et mobilité L'activité commerciale face aux nouvelles politiques publiques de déplacements urbains* CAHIER DE RECHERCHE N° 216 NOVEMBRE Département « Evaluation des politiques publiques » dirigé par MARESCA B., centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), 92 p. Disponible sur : <http://www.credoc.fr>
- VESCHAMBRE V. (2004), *Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de définition*, [en ligne], Disponible sur : www.eso.cnrs.fr/_attachments/n-21-mars-2004-travaux.../veschambre.pdf, consulté le 11 mai 2008
- VINAY E. (2004), *Vendez sur les marchés*, édition APCE, deuxième édition, 44 p.
- WADE C.S., NDIAYE E. M., TREMBLAY R. (2010), « La gare routière et la ville de Dakar », *Revue perspectives et sociétés*, [en ligne], n° 1 janvier 2010., Disponible sur : www.carede.org/.../Article_de_WADE_C_S_TREMBLAY_R_El_Hadji_NDIAYE_M, consulté le 12 février 2014
- WADE C.T. (2010), « Réseau de transport et commercialisation de l'oignon dans les Niayes sur la grande Côte du Sénégal », RGLL, N° dec.2010. Disponible sur : <http://univ.net/rgll/8/rglleid0081116.pdf>

MEMOIRES ET THESES

- BADIANE E. (2004), *Développement urbain et dynamique des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal*. Thèse de doctorat de Géographie-Aménagement de l'Université de Toulouse Le Mirail, 396 p.
- BODIAN A. (1992), *Occupation et utilisation spontanées des espaces urbains. Approche socio spatiale des problèmes d'aménagement de Dakar : cas de Grand Dakar*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, UCAD, 77p.
- CUNY C. (2010), *Appropriation de l'espace et prise de parole, enquête socio-ethnographique sur la participation des habitants dans un quartier de grand ensemble à Berlin-Est*, thèse de sociologie université Paris VIII – Humboldt Universität zu Berlin, 542 p.
- DABO B. (2009), *Impact de la qualité de service perçue sur l'engagement à la boutique de quartier: application aux produits de petit déjeuner*, mémoire de DEA, université Cheikh Anta Diop, 102 p.
- DIALLO Y. (2007) *Décentralisation et gouvernance urbaine: Jeux des acteurs dans la gestion des équipements marchands à Rufisque*. Faculté des lettres et sciences Humaines, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Mémoire de DEA, 74 p.
- DIOP A. (2004), *Ville et Aménagement du territoire au Sénégal*, université Cheikh Anta Diop, Thèse de doctorat d'Etat, 404 p.
- DIOUF D. (1999), *Dynamiques de groupe et stratégies de développement des migrants Baol Baol. Le cas des ressortissants de Mekhé - Lambaye*, Dakar, UCAD., 132 p.
- DIOUF., S. (1980), *La ville de Thiès (Sénégal) : croissance démographique et démesure spatiale d'une ville moyenne en « pays sous-développés »*. Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Toulouse Le Mirail, 358 p.
- DUPUY S. (1983), *Modes d'appropriation et relations sociales face au programme de réhabilitation du logement social en France*, thèse de doctorat Université Lumière Lyon

2, 252p [en ligne], Disponible sur : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.mesnard_i&part=81766, consulté 12 mai 2015.

FAYE K. (2001), *Décentralisation et développement local : le cas de la commune de Diofior*, mémoire de maîtrise, UCAD, 92 p.

GUEYE M. (2001), *Dynamique des réseaux et des systèmes de communication des commerçants sénégalais en France*, DEA de géographie, université Michel de Montaigne Bordeaux 3, UFR de Géographie, 152p.

KA A., (2005), *élaboration de stratégie marketing en vue du lancement d'un nouveau centre commercial : cas de Dakar Horizon*, mémoire de fin de 3ème cycle du DESS *Stratégie et Marketing*, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

LE MARCHAND N. (2009), *Géographie du commerce et de la consommation : les territoires du commerce distractif*, Mémoire présenté en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Institut de géographie, université Paris IV-Sorbonne, [en ligne], Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00441196/document>, consulté le 06 mai 2015.

MARCELLIN-ALLOGHO-NKOGHE F. (2006), *Politique de la ville. A la recherche d'alternatives d'aménagement pour les quartiers informels de Libreville (Gabon)*, thèse de doctorat de géographie, université Montpellier III-Paul Valéry, 565 p.

MBAYE B. (2010), *Les marchands ambulants à Dakar : Diagnostic de l'existant et changement dans le cadre d'un projet de relogement*, CESAG, Institut supérieur de management des entreprises et autres organisations, 87 p.

MBOW L.S. (1992), *Dakar : croissance et mobilité urbaine*, thèse de doctorat d'Etat, université Paris X Nanterre, département de géographie, 712 p.

NDECKY E., (2012), *Plan d'investissement de la Commune de Thiaroye Sur Mer*, mémoire de Master II, Aménagement du territoire, décentralisations et développement local, université Cheikh Anta Diop, 96 p.

NDIAYE M. (1997), *Le marché et son espace dans l'agglomération dakaroise*, Thèse de doctorat 3ème cycle de géographie, UCAD, 200 p.

NDOYE M. et al, *L'intercommunalité : des enjeux pour nos territoires : le cas de la communauté des agglomérations de Rufisque (CAR) dossier DESS Décentralisation, Aménagement du territoire. MODULE : Politique Publique Territorialisée ENEA*, université de Toulouse Le Mirail, p 13.

NGOM M. CH., (2002), *Les marchés enjeux politiques et économiques dans la gestion communale : Cas de Pikine*, Mémoire de maîtrise, UCAD, 77 p.

NGUYEN-VAN-CHI-BONNARDEL R. (1978), *Vie de relation au Sénégal, La circulation des Biens*, Mémoire de IFAN-DAKAR, n°90, 928 p.

NIANE M. (1991), *l'organisation spatiale du commerce de détail à Dakar : l'exemple de Médian*, université Cheikh Anta Diop mémoire de maîtrise de géographie, 97 p.

PROST M.-A. (1963), *Hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et service*, thèse présentée et soutenue à l'université de Lyon, 321p.

SOW M. (2010), *L'agglomération dakaroise au tournant du siècle. Vers une réinvention de la ville africaine*, thèse de doctorat, université Paris Ouest-Nanterre, 322 p.

TALL, M. (2000), *Les investissements immobiliers à Dakar des immigrés sénégalais*, thèse de doctorat de l'université Louis Pasteur de Strasbourg, 553 p.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

AFRISTAT (2002), *Le secteur informel dans les principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA : performances, insertion et perspectives*, résultat de l'enquête 1, 2, 3, 8 p

ANSD, (2013), *Enquête nationale sur le secteur informel en 2011, rapport final*, 64 p

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR, (2009), *Le commerce des marchands ambulants à Dakar, état des lieux, enjeux et perspectives*, dossier économique n° 2 mai 2009, 14 p

DIRECTION DE LA PREVISION DES STATISTIQUES (2005) *situation économique et sociale, en 2004*, région de Dakar, 234 p

FALL P.D., *Projet de recherche : faire des migrants un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, Sénégal : migrations de travail et migrations*. Disponible sur :

<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/senegal.pdf>

GEMDEV, ISTD (2004), *Emergence de nouveaux acteurs locaux et recomposition des territoires urbains : appropriation de la centralité des villes par les Moodu Moodu*, , synthèse des résultats, programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) juin 2004, 9 p.

HAUT COMMISSARIAT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE - service de la statistique générale. (1953), *Commune mixte de Thiès, recensement de 1953*, 43 p.

HEURGON E. conseil national des transports, *nouveaux rythmes urbains et organisation des transports*, [en ligne], Disponible sur: www.cnt.fr,

KANE A., TALL M. J. C. (2009), *De la nécessité d'une réforme foncière pour relever les défis du développement économique, social et culturel du Sénégal*, Plateforme des ANE, 38 p.

ONU HABITAT, MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IAGU, ENDA ECOPOP, ENTENTE CADAK CAR, *Diagnostic territorial*, rapport consolidé, mai 2007, 145 p

ONU-HABITAT (2010), *l'état des villes des villes africaines 2010, gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains*, 279 p.

ONU-HABITAT, ENDA TIERS ECOPOP (2007), Ministère de l'urbanisme, Entente CADAK-CAR, *Diagnostic territorial*, 145 p.

PELISSIER P. (1970), *Les effets de l'opération arachide/mil dans les Régions de Thiès, Diourbel et Kaolack (Sénégal)*. Rapport de synthèse, 40 p

POULET I (1994), *Elasticité et résistance de l'informel : les politiques partenariales de prévention en Belgique*, document de travail du département de criminologie et de droit pénal de l'université catholique du Louvain, [en ligne], n°35-94, Disponible sur : <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/dh/documents/20100316094802530.pdf>

PROGRAMME D2RT (2005), *Politique territoriale et développement durable*, rapport final monographie de Guédiawaye (Dakar), « *La petite fabrique locale du développement urbain durable. De la construction programmatique à la mise en œuvre de projets labellisés, une comparaison Nord-Sud des enjeux de la mobilisation dans quatre métropoles : Berlin, Dakar, Marrakech et Toulouse* », 460 p.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, Ministère de l'économie et des finances, (2002), *le secteur informel dans les principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA : performances, insertion et perspectives*, [en ligne], résultat de l'enquête 1,

2, 3, Disponible sur : http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Enquete123_phase2.pdf, consulté le 22 mars 2015

REPUBLIQUE DU SENEGAL (2012), *Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017*, [en ligne], Disponible sur : [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017 - version finale - 08 novembre 2012.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_version_finale_-_08_novembre_2012.pdf), consulté juillet 2014

REPUBLIQUE DU SENEGAL, Ministère de l'économie et des Finances, Agence Nationale de la Statistique de la Démographie, *Situation économique et sociale de la région de Dakar* en 2008, juillet 2009, 186 p.

SAKHO A. « Le secteur informel et le droit sénégalais », communication aux journées d'échanges sur le secteur informel au Sénégal du 15 au 18 mars 1995 à Kolda, 5 p

SY J. H. (2013), *Le domaine publique maritime de Dakar : élites, pouvoirs et impunité*, Aide transparence, 129 p

ARTICLES DE PRESSE

ABDOU LATIF COULIBALY, « *Projet quatre C : main basse sur milliards de FCFA* », article paru sur le site www.lagazette.sn, du 3 mai 2009, consulté le 12 avril 2012

AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE (Dakar) - 17 Septembre 2010, « *La Mairie de Dakar veut acheter le terrain du groupe Sud Communication pour plusieurs milliards. Wade s'y Oppose et ouvre une information judiciaire sur l'acquisition de plusieurs terrains par la mairie de Dakar,* » APS 17 Septembre 2010, [en ligne], disponible sur : www.aps.sn. Consulté le 12 avril 2013.

BALDE I. et BALDE F., (2011), *Dakar : occupation anarchique par les marchands ambulants*, publié sur le site www.sudonline le 9 novembre 2011, consulté le 9 avril 2012.

CARAYOL R. « *Dakar : le fossé entre banlieue et centre-ville se creuse* », <http://economie.jeuneafrique.com/dossiers-2/> [en ligne]

CHEIKH YERIM SECK, *Le centre commercial les quatre C : la plus grosse arnaque foncière de notre histoire*, article paru le 11 octobre 2011 sur le site www.dakaractu.com. consulté le 13 décembre 2013

DIONE B. et Salihou KEITA, directeur de l'agence nationale d'appui aux marchands - « L'Etat veut aider les marchands ambulants à rationaliser leurs activités », *Journal le Soleil* du 19 avril 2013, [en ligne], Disponible sur : www.fr.allafrica.com/stories/201304191116.htm, consulté le 19 avril 2014.

JOURNAL L'OBSERVATEUR, Diédah Thiaroye Kao : le chef de cabinet du maire et quatre conseillers arrêtés, article paru le 27 décembre 2014.

JOURNAL WALFADJRI ? En réponse à la menace d'information judiciaire de Wade : Khalifa Sall prononce sa déclaration de politique foncière [en ligne], *Walfadjri du 19 septembre 2010*, Disponible sur : <http://www.journauxsenegal.com/walf.php>, consulté le 11 mai 2013.

MAMADOU SARR *Escroquerie au centre commercial les 'Quatre C' : Les propriétaires accusent Pape Diop de complicité walfadri*, publié sur le site www.xibar.net du 2010.

RESSOURCES EN LIGNE

Rapport de l'Afrique de l'Ouest 2007/, [en ligne], Disponible sur:
<https://www.oecd.org/fr/csao/publications/42358563.pdf>

Site web de la commune des HLM 5 Disponible sur :
<http://www.villededakar.org/taxonomy/term/27>

<http://www.jo.gouv.sn/> Décret n° 2013-1078 du 12 Août 2013 portant création et fonctionnement de l'agence nationale d'appui aux marchands ambulants (ANAMA) *la banlieue dakaroise : un espace nouvellement convoité*, <http://villesdafrique.over-blog.com/article-les-mutations-sociales-urbaines-au-revel-116477688.html> c

Lafilliatre J., *Dakar, en pleine bulle immobilière ?*, publié le 22 février 2012, dans le www.challenge.fr.

« China Town » *au cœur de Dakar, ce qu'il faudrait comprendre*, Disponible sur : www.lasenegalaise.com

FNU, Une contribution de la FNU sur Le commerce et la ville, [en ligne], Disponible sur : www.fnau.org/file/news/dossierfnau1.pdf

www.ferloo.com. « Dr Amadou Lamine Thiam : l'acte 3 de la décentralisation n'apporte pas de solution aux problèmes de ressources de viabilité et de survie, » Ferloo [en ligne], Disponible sur : <https://www.ferloo.com/index.php/politique/342-dr-amadou-lamine-thiam-l-acte-iii-n-apporte-pas-de-solutions-aux-problemes-de-ressources-de-viabilite-et-de-survie>

Académie des sciences commerciales, *Dictionnaire* [en ligne], Disponible sur : http://academie-des-sciences-commerciales.org/dictionnaire_new/,

TABLE DE PHOTOS

Photo 1 : Boutiques de téléphonie mobile sur l'avenue Blaise Diagne	40
Photo 2 : Commerçants guinéens installés à la rue Sandiniéry	91
Photo 3 : Marché Kermel de Dakar	108
Photo 4 : Marché Sandaga de Dakar à sa création	109
Photo 5 : Marché de Sandaga de Dakar aujourd'hui	109
Photo 6 : Tentes démontables destinées au marché hebdomadaire de Gueule Tapée	115
Photo 7 : Marchands ambulants au marché HLM 5	122
Photo 8 : Des marchands ambulants dans un carrefour de Dakar, avenue Bourguiba	122
Photo 9 : Marchands ambulants à Pikine	123
Photo 10 : Le carrefour du marché Sandaga et l'avenue William Ponty	128
Photo 11 : Cantines installées le long de la route au marché HLM 5	132
Photo 12 : Cantines construites le long du mur de l'école Cheikh M. Sakho à Ouagou Niayes	133
Photo 13 : Des cantines construites autour de l'école El Hadji Malick Sy	134
Photo 14 : Cantines occupées par les Chinois sur le boulevard du Centenaire	136
Photo 15 : Centre commercial El Hadji Malick Sy	138
Photo 16 : Centre commercial Touba Sandaga	139
Photo 17 : Centre commercial Sicap Plateau	140
Photo 18 : Magasins dans une rue du quartier Ouagou Niayes	144
Photo 19 : Construction d'une cantine dans une maison au HLM 5	144
Photo 20 : Des magasins près du marché Tilène	145
Photo 21 : Le supermarché Casino situé à la SICAP Baobab	148
Photo 22 : Le supermarché Citydia au quartier Point E	148
Photo 23 : Les carrefours Colobane et SAHM	153
Photo 24 : Le Parc Lambay à l'entrée de Pikine	154
Photo 25 : Les vendeurs de meubles le long du canal 4	155
Photo 26 : Opération de déguerpissement	162
Photo 27 : Le marché central aux poissons de Pikine	165
Photo 28 : Une rue adjacente du boulevard du centenaire	174
Photo 29 : L'avenue Lamine Gueye à hauteur du marché Sandaga	174
Photo 30 : Le marché Grand Dakar lors d'un incendie	176
Photo 31 : Le marché Sandaga pendant l'incendie du 26/10/2013	177
Photo 32 : Opération de déguerpissements	186
Photo 33 : Centre commercial Petersen	191
Photo 34 : A l'intérieur du centre commercial Petersen	191
Photo 35 : Le nouveau centre commercial de la rue Félix Eboué	191

Photo 36 : Des marchands ambulants lors d'une manifestation dans les rues de Dakar	209
Photo 37 : Le centre commercial les Quatre C	211
Photo 38 : Maquette du projet de construction de la cité des affaires Kawsara à Rebeus	215

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Carte administrative de la région de Dakar	21
Carte 2 : Les collectivités territoriales de la région de Dakar	65
Carte 3 : Extension de l'urbanisation de Dakar	81
Carte 4 : Marchés permanents de Dakar	112
Carte 5 : Principaux marchés hebdomadaires de Dakar	113
Carte 6 : Occupation de l'espace au marché HLM 5	131
Carte 7 : Situation de l'implantation des supermarchés Casino au début des années 200	147
Carte 8 : Situation de l'implantation des supermarchés entre 2000-2010	147
Carte 9 : Situation de l'implantation des supermarchés Casino au début des années 2010	147
Carte 10 : Les principales artères où les marchands ont été déguerpis au centre-ville de Dakar	186

TABLE DES ENCADRES

Encadré 1 : Arrêté primatorial n° 7076 en date du 09/08/2010	164
Encadré 2 : DAKAR : insalubrité, encombrement des marchands ambulants, insécurité, ensablement des rues	177
Encadré 3 : Décret n° 2011-1029 en date du 25/07/2011	194
Encadré 4 : Association des résidents de Sacré Cœur III	204

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la population selon le département	79
Graphique 2 : Chiffres d'affaires et production	86
Graphique 3 : Répartition des marchands enquêtés selon le niveau d'études	100
Graphique 4 : Répartition des marchands enquêtés selon la motivation	102
Graphique 5 : Lieux d'exercice du commerce	120

Graphique 6 : Motivations des marchands pour occuper la voie publique	121
Graphique 7: Evolution des recettes de la ville de Dakar liées aux activités commerciales de 2011 à 2013	170
Graphique 8 : Evolution des recettes générées par les taxes du marché des HLM 5 de 2011 à 2013	171
Graphique 9 : Évolution des recettes de la ville de Pikine de 2011 à 2013	172

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Les relations entre les acteurs du commerce	31
Figure 2 : Les quatre champs d’investigation en géographie commerciale	32
Figure 3 : Relations entre politiques urbaines, gestion urbaine et espace urbain	56
Figure 4 : L’organisation territoriale de l’acte III de la décentralisation	69
Figure 5 : Dakar, espace de transit et d’investissement durant et au retour de la migration internationale	89
Figure 6 : Le commerce de rue : une étape dans le parcours des marchands ambulants	102
Figure 7 : La gestion des espaces urbains et des équipements marchands à Dakar : des acteurs pluriels	163

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les représentations lexicales du commerce de rue, informel et ambulant	45
Tableau 2 : Les compétences transférées à ville de Dakar et aux communes d’arrondissement selon la loi de 1996	62
Tableau 3 : Evolution de la population résidente de Dakar de 1976 à 2013	78
Tableau 4: Répartition de la population résidente de la région de Dakar	79
Tableau 5 : Répartition des UPI par secteur d’activités	85
Tableau 6 : Origine des entrepreneurs de l’informel à Dakar	90
Tableau 7 : Répartition des marchands selon l’origine géographique	94
Tableau 8 : Modes d’appropriation de l’espace commercial	120

ANNEXES

ANNEXE 1 QUESTIONNAIRE ENQUETE INDIVIDUELLE

Cible commerçants

I/ Identification

1. Prénom Nom.....
2. Age.....
3. Lieu de naissance
4. Situation matrimonial.....

Célibataire Marié Veuf Divorcé (nombre d'épouses)

5. Niveau d'instruction/ Type d'instruction

Primaire Collège Lycée Université Autres

6. Religion

Musulman Chrétien Autres

7. Confrérie :

Mouride Tidiane Autres

8. Ethnie.....

10. Origine géographique précédente.....

11. Lieu de résidence à Dakar.....

II/ Activités commerciales

1. Typologie du commerce

Marchand ambulant Tablier Cantine Grossiste Détaillant centre
commercial Autres

2. Statut du marchand

Travailleur indépendant **Travailleurs associé** **Employé**

Autres

3. Disposez-vous d'une autorisation pour exercer le commerce ?

Oui **Non**

4. Depuis combien de temps exercez-vous le métier de commerçant ?.....

5. Quelle autre activité commerciale avez-vous exercé avant ?.....

6. Pourquoi le choix du commerce comme activité ?.....

7. Lieu d'implantation du commerce à Dakar

Carrefour **Garage** **Centre commercial**

trottoirs

ambulants

Autres

8. Pourquoi le choix de cet emplacement ?.....

9. Avez un permis pour occuper ce lieu pour exercer le commerce ?.....

10. Modalités d'accès l'espace commercial.....

Achat

Location

Autres

11. Sources de financement du commerce

Epargne Prêt bancaire Tontine

Autres

12. Types de marchandises

(description).....
.....

13. Types de clientèle

Travailleur indépendant Fonctionnaire Cadre du secteur privé

Femmes au foyer Autres

11. Régularité des clients

Clients occasionnels Clients réguliers Autres

12. Mode de paiement des clients

Paiement cash Paiement différé (fin du mois) Autres

13. Lieux d'approvisionnement : analyse des circuits de distribution

Magasin grossiste

Demi grossiste

Autres

14. Disposez-vous d'une épargne ?

Oui Non

Si oui, Où gardez-vous votre épargne ?

Banques Institution micro crédit

Autres

15. Quels sont vos projets
futurs ?

16. Quelles sont vos relations avec les autres commerçants ?

Association Dahira (a but religieux)

Autres

17. Si oui, Quelles sont vos motivations en adhérant aux associations ?.....

.....
.....

18. Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre du travail.....

.....
.....
.....

III/ Relations avec les collectivités locales

1. Acquitez- vous des Taxes, impôts, patente ?

Oui Non

2. SI OUI. A combien s'élèvent ces taxes ?..... ;

3. Pensez-vous que les taxes que vous payez sont bien utilisées par la collectivité locale ?.....

.....
..

4. Rencontrez- vous des difficultés avec les responsables des collectivités locales ?..... ;

5. Quelle est votre attitude par rapport au projet de recasement ?.....

ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN

Cible : promoteurs privé de l'immobilier commercial

I/ Identification

1. Prénom Nom.....

2. Lieu d'investissement.....

II/ Caractéristiques de l'investissement

Type d'investissement

Centre commercial	
Garage	
Maison transformée	
Cantines	
Autres	

1. Pour quoi avez-vous investi dans l'immobilier commercial ?

.....
.....

2. Comment avez-vous financé l'investissement ?

.....
.....

EPARGNE PRET BANCAIRE AUTRES

3. Comment avez-vous réalisé l'investissement ?

Achat de terrain et construction Transformation Autres

Si achat, qui vous a vendu le terrain ? Êtes-vous passé par des intermédiaires ?

.....
.....

4. Avez-vous réalisé ce type d'investissement dans d'autres sites ?

.....
.....

Si oui quelles sont les motivations de ce choix ?

5. Avez-vous rencontré des difficultés dans le recouvrement de la location ?

.....
.....

6. Payez-vous des redevances sur ces espaces commerciaux ?

.....
.....

7. Gérez-vous directement ces espaces commerciaux ou recourez-vous à de intermédiaires ? (courtiers, sociétés immobilières, etc.)

.....
.....

8. A quel type de commerçant louez-vous ces espaces commerciaux ?

.....
.....

Nationaux

Etrangers

9. Avez-vous des préférences par rapport à ces deux types de locataires ?

Si oui, pourquoi ?

10. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans la gestion de ces espaces commerciaux

Cible : responsable de collectivité locale

N.B. Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une thèse de géographie. Les informations recueillies sont traitées de façon confidentielle.

I/ Identification

Type de collectivité locale : Commune

1. Prénom Nom.....
2. Profession.....
3. Fonction exercée au sein de la collectivité locale.....

II/ Les activités informelles et la collectivité locale

1. A combien s'élève la part des recettes (taxes, patentes, etc.) dans le budget de la collectivité ? (voir compte administratif des trois dernières années (2011-2012-2013))

	2011	2012	2013
Total Recettes			
Part des recettes provenant des taxes et patentes du marché			

2. A combien s'élève le nombre marchands recensés dans votre collectivité locale ?

3. Quel est le niveau de recouvrement de ces recettes ?

4. Comment sont investies ces recettes dans le budget ?

5. Quel type de problème rencontrez-vous dans la gestion des activités informelles ?

-

6. Comment la collectivité gère-t-elle les marchés, les cantines et les activités marchandes dans la rue ?

-

7. Votre collectivité locale a-t-elle des projets de construction d'espace commerciaux ?

8. Si oui, quelles sont les finalités de ces espaces commerciaux ?

9. Comment sont gérés la salubrité et l'entretien des marchés ?

10. Quelle est la politique de votre collectivité locale face à la problématique de la mobilité ?

-

11. Quelle est la place des activités informelles dans le plan d'aménagement de collectivité locale ?

12. Existe-t-il des cadres de concertation entre la collectivité et les associations de marchands ?

13. Quels sont les problèmes auxquels la collectivité locale est confrontée dans le cadre de la gestion des activités informelle ?

14. Quelles sont les solutions que vous envisagez pour les résoudre ?

ANNEXE 3

Marchands ambulants: La mairie de Dakar livre un centre commercial de 3 000 places

« La ville de Dakar a mis sur pied un site de recasement de 3 000 places pour les marchands ambulants. Après un consensus sur les prix d'attribution, et les délais d'inscription, le promoteur immobilier MADS invite les ambulants à venir s'approprier ces nouveaux sites.

Une bonne nouvelle pour les marchands ambulants, après la vague de déguerpissement qui les ont frappés. La mairie de Dakar met à la disposition des tabliers de la capitale un centre commercial de 3 000 places. C'est l'aboutissement de négociations qui ont débuté en 2010, entre les marchands ambulants et la ville de Dakar pour un recasement sur le site Petersen, précisément à Félix Eboué.

«On avait négocié avec la ville de Dakar pour recaser les marchands sur différents sites ciblés. Mais la mairie avait annoncé des prix sur lesquels les marchands n'étaient pas d'accord », a déclaré Arouna Niang, porte-parole du jour.

Selon M. Niang, il était retenu la somme de 2 millions 250 mille. Un prix que les ambulants avait jugé très cher. Finalement, le promoteur MADS a consenti à une réduction. «Le promoteur a accordé des remises exceptionnelles sur les prix de vente, selon les niveaux. Réduction de 100 000 F CFA sur le coût d'une cantine et d'un box au premier étage.

Réduction de 200 000 F CFA au deuxième étage et de 300 000 F CFA au troisième étage », a expliqué le porte-parole du jour. Les marchands avaient également demandé au promoteur de réduire le taux des apports fixé à 25% du prix de vente, avec un paiement étalé sur 24 mois. Ce que la MADS a appliqué, en ramenant les apports à 20%.

Par ailleurs, les marchands ambulants ont jugé très court le délai d'inscription qui était fixé au 20 juin. La MADS a accepté de reporter la clôture des inscriptions au 30 juillet 2015.

Pour plus de transparence dans l'attribution des cantines et box de recasement, les marchands ambulants exigent une commission de veille pour que seuls les marchands recensés, en 2010, puissent rejoindre en premier le site.

Le représentant du promoteur immobilier appelle les commerçants à venir massivement s'inscrire. Ndiaga Fall les incite à verser leurs apports au plus tôt pour bénéficier de ce nouveau site. »

Source : www.enqueteplus.sn Habibatou Traoré

ANNEXE 4

Pour un « statut du marchand ambulant », lettre à Khalifa Sall, Maire de Dakar Par Michel Simel BASSE



« M. le Maire de notre chère ville,

Nous avons décidé, par pur esprit de participation citoyenne, de soumettre à réflexion notre idée qui, si elle est améliorée, peut apporter une solution, parmi celles pertinentes qui peuvent être trouvées au lourd problème des marchands ambulants qui commence à peser pour tous... En court, il s'agit de créer un « statut du marchand ambulant » en partant de la pratique pour identifier ce qui peut être bon à conserver dans la façon de faire de ces braves jeunes gens. En pragmatique, la mairie va lister et répertorier les marchands ambulants, leur établir des cartes professionnelles, leur trouver des tenues (jeunes, modernes et design), leur tracer des circuits autorisés et des circuits interdits, leur définir des horaires et des jours ouverts et non ouverts, tenter de classer leur activité selon les produits commercialisés, mettre sur pied des instances de contrôle, fixer des règles (souples) d'admissibilité mais aussi des règles de perte du statut de marchand ambulant, les faire adhérer à des chartes de citoyenneté et de bonne conduite... et créer des activités sociales.... Leur faire bénéficier de formations épisodiques (histoire de la ville, civisme, droit pénal, cartographie de la ville, le système bancaire et financier, le tourisme et les relations avec les étrangers etc...) et vous y ajouterez vos idées, celles de vos collaborateurs, et toutes les autres bonnes idées que chacun d'entre nous pourra apporter... Je suis sûr M. le Maire que vous avez le cœur et l'intelligence qu'il faut pour régler ce problème de la façon qui conviendra à vos citoyens, nous n'en attendons pas moins de vous. Ces pauvres jeunes qui se battent contre la précarité avec les moyens qu'ils ont, ils pourront si cette solution est bien mûrie, contribuer à donner une belle image de la ville de Dakar. Ils ne seront ni rejetés, ni exclus. Ce sont quand même des gens qui ne demandent pas de travail mais qui en apportent, il faut juste organiser leurs activités afin de les rendre ...cool !!!

Nous sommes confiants pour l'avenir de cette ville et de notre pays, nous sommes à votre disposition si, un tant soit peu, vous trouvez que cette suggestion est intéressante, et rassurez-vous, c'est bénévole et gratos !

Notre seule motivation est une participation citoyenne. Meilleures salutations, avec tout notre respect et toute notre admiration pour le bon boulot que vous faites. »

Source : Michel Simel BASSE : <http://diasporaenligne.net/?p=1087>

ANNEXE 5

ÉCHAUFFOUREES ENTRE MARCHANDS AMBULANTS ET LES VOLONTAIRES DE DAKAR PLATEAU

« Des échauffourées ont éclaté hier à la gare routière de Petersen entre des marchands ambulants et les volontaires de la mairie de Dakar Plateau. D'ailleurs, bien après les affrontements, la rage pouvait se lire sur le visage des jeunes massés devant les magasins de marchandises. Devant, la détermination des agents de la mairie aidés par les forces de police, ils ont dû abandonner la partie. Ainsi, à la place des étals de marchandises qui forment le décor, habituellement, de grosses pierres jonchaient les allées. L'odeur tenace des grenades lacrymogènes picotée les narines des passants et mettait la larme à l'œil. A l'origine de ce méli-mélo, la décision de la mairie de faire place nette sur la devanture de cette gare très fréquentée. "Les travailleurs de la mairie ont débarqué vers 17h. Nous avons aussitôt enlevé nos tables pour ne pas qu'ils les endommagent. Ils nous ont sommés de quitter le trottoir avec nos marchandises", explique Amadou, un marchand d'articles. Le teint noir, la mine désemparée, le jeune marchand de dire qu'ils auraient pu tenir tête aux agents d'Alioune Ndoye, s'il n'y avait pas l'appui des forces de l'ordre. " La police est venu en renfort aux volontaires qui étaient armées de machettes, pistolets et couteaux. Nous avons riposté avec des pierres. Deux d'entre nous ont été blessés grièvement ", rajoute Amadou. Son compagnon de fortune Eumeu n'arrive pas à digérer les pertes engendrées par ces déguerpissements. "Nous investissons des millions dans nos marchandises et on nous empêche de les écouler. Le pire est que la police reste passive devant leurs agissements. Ils disposent d'armes, alors qu'ils sont des civils", s'indigne le jeune banlieusard. Selon ces marchands ambulants, un compromis avait été trouvé avec la mairie, car les sites de recasements ne sont pas encore disponibles. "La mairie nous a autorisé à vendre, pour les besoins de la fête de Tabaski. Aujourd'hui, nous demandons aux autorités de nous laisser travailler. Nous sommes prêts à y laisser nos vies, mais nous ne quitterons pas le trottoir, car ce commerce constitue notre gagne-pain", avertissent les tabliers. Après le départ des volontaires de la mairie de Dakar Plateau, la circulation est redevenue peu à peu fluide. Les marchands ont réinstallé leurs commerces et la vie a poursuivi son cours... »

Source : www.enqueteplus.sn

TABLE DES MATIERES	
Résumé	03
Sommaire	05
LISTE DES SIGLES	06
INTRODUCTION GENERALE	08
PREMIERE PARTIE LE COMMERCE, L'INFORMEL ET LA GESTION URBAINE AU SENEGAL : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	25
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	26
CHAPITRE 1 LES ACTIVITES COMMERCIALES : DES REALITES MULTIFORMES	28
1.1. Le commerce, la ville et la géographie	28
1.2. Le secteur informel : une réalité multiforme	34
1.3. Découvrir les acteurs du commerce par le langage	43
CHAPITRE 2 LA GESTION URBAINE : DES ACTEURS PLURIELS ET DES ENJEUX MULTIFORMES	51
2.1. La gestion urbaine et la problématique de la gestion des espaces urbains	51
2.2. Les relations entre les collectivités de Dakar dans le cadre de la décentralisation	60
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	71
DEUXIEME PARTIE LA VILLE DE DAKAR : LES DYNAMIQUES COMMERCIALES A L'EPREUVE DE LA GESTION DE L'ESPACE URBAIN	72
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	73
CHAPITRE 3 LA VILLE DE DAKAR, UNE METROPOLE EN MUTATIONS	75
3.1. L'organisation administrative de Dakar	76
3.2. Structure et évolution de la population dakaroise	77
3.3. Répartition de la population et évolution de l'espace urbain dakarois	78
CHAPITRE 4 ACTEURS ET CARACTERES PRINCIPAUX DU COMMERCE A DAKAR	83
4.1. L'essor du commerce urbain à Dakar au cœur de l'économie informelle	83
4.2. Les entrepreneurs du commerce à Dakar : caractéristiques sociales et logiques commerciales	90
4.3. Les motivations des marchands	101
CHAPITRE 5 COMMERCE ET MUTATIONS DE L'ESPACE URBAIN A DAKAR	105
5.1. Typologie de l'espace commercial	105
5.2. Les formes d'appropriation de l'espace commercial à Dakar	118
5.3. Le commerce à Dakar : entre mutations urbaines et émergence de nouvelles centralités	141
5.4. L'impact du réseau de transport sur les activités commerciales à Dakar	151
CHAPITRE 6 GESTION DES ESPACES URBAINS DAKAROIS : DES ACTEURS PLURIELS AUX STRATEGIES CONCURRENTES	159
6.1. La gestion des espaces urbains et des équipements marchands : des acteurs pluriels	160
6.2. le commerce de rue, une activité interdite mais tolérée par les pouvoirs publics.	165

6.3. La collecte des droits de place dans les marchés de Dakar	167
6.4. Les activités commerciales et les problèmes liés à l'insalubrité et l'insécurité	173
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	180
TROISIEME PARTIE LES ACTIVITES COMMERCIALES A DAKAR : DES CONFLITS MULTIFORMES	182
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	183
CHAPITRE 7 LES OPERATIONS DE DEGUERPISSEMENT DES MARCHANDS ET LES PROBLEMES LIES A LEUR RECASEMENT DANS LES CENTRES COMMERCIAUX	184
7.1. Les déguerpissements des marchands ambulants à Dakar	184
7.2. Questionnements étatiques sur l'informel et problèmes liés au recasement des marchands ambulants	187
7.3. La gestion de l'espace urbain : l'impossible compromis entre l'Etat et la mairie de Dakar ?	192
CHAPITRE 8 COMMERCE ET ESPACE URBAIN A DAKAR : DES CONFLITS MULTIFORMES	201
8.1. Les conflits entre marchands et populations riveraines autour des espaces publics	202
8.2. Les associations de marchands : entre rivalités et récupération politique	206
8.3. Les collectivités locales et les centres commerciaux : les problèmes fonciers	209
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	218
CONCLUSION GENERALE	220
BIBLIOGRAPHIE	229
TABLE DES PHOTOS	242
TABLE DES CARTES	243
TABLE DES ENCADRES	243
TABLE DES GRAPHIQUES	244
TABLE DES FIGURES	244
TABLE DES TABLEAUX	244
ANNEXES	245
TABLE DES MATIERES	255